

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport annuel de 2025,

le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2025. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2025.

Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Page		
			Rapport annuel	IFS	IRS
Général	1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.		
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés	92-99, 103, 108, 110, 112, 123-126		
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents	82-91		
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	78, 120		
Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires	5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque	93-97		
	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture	92-93		
	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque	77, 92, 98-127		
	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	76, 97-98, 106, 123		
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	73-75, 79, 235		1-3, 6
	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	73		1-3, 5
	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires			4
	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction	74-77, 123		
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APR) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes	77	9-15	
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APR	100-101, 103, 105-106		13
	15	Présenter sous forme de tableau le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles			36-53, 59-65
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APR par type de risque			18-19
	17	Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs	102, 106, 110-111		80-82
Liquidité	18	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	112-114, 116-117		
Financement	19	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	115, 228		
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	120-122		
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	118-120		
Risque de marché	22	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan	104		
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation	104, 106-108		
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	105-108, 110-111		
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	105-108		
Risque de crédit	26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	60-72, 99-103, 183-190, 200, 202-204, 233-234	23-38	1-5, 13, 18, 20-70, 72-82
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux	69, 160-161, 166-167, 190		
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	67, 186-188	27, 31	
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés	101, 170-171, 194-196, 200, 202-204		54-55, 66-70
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	102, 163, 170-171		
Autres risques	31	Décrire les types d'« autres risques » en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement	108-112, 123-127		
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement	90-91, 226-228		

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 comparativement à l'exercice précédent. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2025. Le présent rapport de gestion est daté du 3 décembre 2025. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les résultats comme présentés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), en vertu des IFRS. Les résultats rajustés sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs	19	APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2024	
EXAMEN STRATÉGIQUE	21	Sommaire du rendement de 2024	58
ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS	22	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE	
MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DE REDRESSEMENT DU PROGRAMME DE LCBA-BSA AUX ÉTATS-UNIS DE LA BANQUE ET DU PROGRAMME DE LCBA À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE	22	Revue du bilan	59
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS		Qualité du portefeuille de crédit	60
Aperçu de la Société	25	Situation des fonds propres	73
Sommaire et perspectives économiques	25	Titrisation et arrangements hors bilan	79
Présentation de l'information financière de la Banque	30	Transactions entre parties liées	80
Résultat net	31	Instruments financiers	81
Produits	32	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES	
Provision pour pertes sur créances	33	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	82
Charges	34	Gestion des risques	92
Impôts et taxes	35	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Information financière trimestrielle		Méthodes et estimations comptables critiques	127
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION		Modifications de méthodes comptables courantes et futures	131
Description des activités	38	Contrôles et procédures	132
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	40	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	132
Services de détail aux États-Unis	44	GLOSSAIRE	141
Gestion de patrimoine et Assurance	50		
Services bancaires de gros	54		
Siège social	57		

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com>, sur le site SEDAR+ à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2025 ») du rapport annuel 2025 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et aux rubriques « Principales priorités pour 2026 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2026 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, les cibles et les engagements, les attentes en matière de rendement financier pour la Banque, et les perspectives pour les activités de la Banque ou les économies canadienne, américaine et mondiale.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « viser », « estimer », « planifier », « objectif », « confiant », « cible », « pouvoir », « calendrier », « possible » et « potentiel » et de verbes au futur ou au conditionnel, ainsi que d'autres expressions similaires, ou la forme négative ou des variantes de tels termes, mais ces mots ne sont pas les seuls moyens d'indiquer de telles déclarations. Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes, prédictions, prévisions, projections, estimations, cibles ou intentions avancées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent notamment : la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique (notamment les risques liés aux politiques, au commerce et à l'impôt ainsi que l'incidence potentielle de l'imposition de nouveaux droits de douane ou de droits de douane plus élevés ou de l'imposition de droits de représailles); l'inflation, les taux d'intérêt et la possibilité d'une récession; les risques associés aux activités de redressement du programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) et de conformité à la *Bank Secrecy Act* (BSA) aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à plus court terme, notamment la réalisation d'acquisitions et de cessions et l'intégration des acquisitions; la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs financiers ou stratégiques en ce qui a trait à ses investissements, ses plans de fidélisation de la clientèle et à d'autres plans stratégiques; les risques associés à la convention sur les comptes de dépôt assurés entre la Banque et The Charles Schwab Corporation; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant les technologies, les systèmes et les réseaux de la Banque, ceux des clients de la Banque (y compris leurs propres appareils) et ceux de tiers fournissant des services à la Banque; les risques liés aux données; les risques de modèle; les activités frauduleuses externes; le risque interne; le risque en matière de conduite; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements, de la modification des lois, règles et règlements actuels ou de leur application, y compris les lois et règlements sur la protection des consommateurs, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; le risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat); l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de taux, des cours des actions et des prix des marchandises; le déclassement, la suspension ou le retrait des notations attribuées par une agence de notation, les conditions du marché et autres facteurs pouvant influencer la valeur et le cours des actions ordinaires et des autres titres de la Banque; l'interconnectivité des institutions financières, y compris les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du rapport de gestion de 2025 et aux rubriques portant sur les risques stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), les risques opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité, aux processus, aux systèmes, aux données, aux tierces parties, à la fraude, à l'infrastructure et le risque interne et en matière de conduite), les risques de modèle, d'assurance, de liquidité et d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité, les risques liés aux crimes financiers, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2025, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux sections « Événements importants » ou « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2025 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et à la section « Événements importants », aux rubriques « Principales priorités pour 2026 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant).

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

Avant sa publication, le présent document a été revu par le comité d'audit de la Banque et approuvé par le conseil d'administration de la Banque, sur recommandation du comité d'audit.

TABLEAU 1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Résultats d'exploitation		
Total des produits – comme présentés	67 777 \$	57 223 \$
Total des produits – rajustés ¹	61 810	56 789
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	4 506	4 253
Charges afférentes aux activités d'assurance (CAAA)	6 089	6 647
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	33 539	35 493
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	32 555	29 148
Résultat net – comme présenté	20 538	8 842
Résultat net – rajusté ¹	15 025	14 277
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)		
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	953,0 \$	949,5 \$
Total de l'actif	2 094,6	2 061,8
Total des dépôts	1 267,1	1 268,7
Total des capitaux propres	127,8	115,2
Total des actifs pondérés en fonction des risques ²	636,4	630,9
Ratios financiers		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ³	17,8 %	8,2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	12,9	13,6
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAO) ^{1, 3}	21,9	11,2
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	15,8	18,0
Ratio d'efficience – comme présenté ³	49,5	62,0
Ratio d'efficience – rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance ^{1, 3, 4}	58,4	58,1
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets	0,47	0,46
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens)		
Résultat par action		
De base	11,57 \$	4,73 \$
Dilué	11,56	4,72
Dividendes par action	4,20	4,08
Valeur comptable par action ³	68,78	59,59
Cours de clôture (TSX) ⁵	115,16	76,97
Actions en circulation (en millions)		
Nombre moyen – de base	1 726,3	1 758,8
Nombre moyen – dilué	1 728,0	1 760,0
Fin de période	1 689,5	1 750,1
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	194,6 \$	134,7 \$
Rendement en dividendes ³	4,6 %	5,1 %
Ratio de versement de dividendes ³	36,2	86,1
Ratio cours/bénéfice ³	10,0	16,3
Rendement total pour les actionnaires (1 an) ³	56,7	4,5
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens) ¹		
Résultat par action		
De base	8,38 \$	7,82 \$
Dilué	8,37	7,81
Ratio de versement de dividendes	50,0 %	52,1 %
Ratio cours/bénéfice	13,8	9,9
Ratios des fonds propres²		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	14,7 %	13,1 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	16,4	14,8
Ratio du total des fonds propres	18,4	16,8
Ratio de levier	4,6	4,2
Ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	31,8	28,7
Ratio de levier TLAC	8,9	8,1

¹ La Banque Toronto-Dominion (la « TD » ou la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés, se reporter à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document. Les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

² Ces mesures ont été incluses dans le présent document conformément aux lignes directrices *Normes de fonds propres, Exigences de levier et Capacité totale d'absorption des pertes* (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

³ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

⁴ Le ratio d'efficience – rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts rajustées par le total des produits rajustés, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance. Total des produits rajustés, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance – 2025 : 55 721 millions de dollars, 2024 : 50 142 millions de dollars.

⁵ Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

EXAMEN STRATÉGIQUE

Au cours de l'exercice 2025, la Banque a réalisé un examen en profondeur de ses activités et de ses fonctions afin d'évaluer sa position, sa performance et ses possibilités de croissance. Cet examen a débouché sur une nouvelle stratégie d'entreprise qui définit la voie à suivre pour la Banque. La stratégie met l'accent sur l'approfondissement des relations avec les clients, l'affirmation du leadership sur le marché et une expansion rentable en respectant l'appétit pour le risque établi pour la Banque. Dans le cadre de cet examen, la Banque a également réaffirmé son engagement à améliorer ses fonctions de gouvernance et de contrôle, y compris ses programmes de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) et de conformité à la *Bank Secrecy Act* (BSA) aux États-Unis (collectivement, le « programme de LCBA-BSA aux États-Unis »).

Cet examen stratégique a également permis à la Banque de relever certaines possibilités d'accélérer la croissance, notamment l'approfondissement des relations, l'amélioration des capacités numériques, la répartition du capital à des activités à rendement élevé, la réduction des coûts structurels, l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires, et la modernisation des infrastructures et des processus.

La stratégie issue de cet examen a pour but de générer une croissance des résultats durable et un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires supérieur, créant une valeur à long terme pour les actionnaires de la Banque en respectant son appétit existant pour le risque. La capacité de la Banque d'atteindre ces objectifs à moyen terme est assujettie à des risques et à des incertitudes, qui sont décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document, et à d'autres facteurs qui sont cités dans la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document.

La stratégie à moyen terme de la Banque repose sur trois piliers stratégiques et leurs objectifs connexes qui ont été présentés lors de la Journée des investisseurs 2025 de la Banque.

Approfondir les relations

- **Augmenter la part du portefeuille** : Devenir la banque chef de file des relations avec les clients au Canada, en approfondissant notre clientèle partout où la TD est présente en plaçant les clients au centre de nos activités, et en fournissant des produits et des services en continu dans l'ensemble de nos canaux.

- **Approfondir les interactions numériques** : Transformer la distribution en étendant notre leadership numérique à l'ensemble de nos activités et en transformant les succursales en centre de conseils, tout en augmentant le nombre de spécialistes et la capacité de vente en première ligne.
- **Accroître les produits tirés des comptes à honoraires** : Améliorer la durabilité des résultats en stimulant une croissance rentable des secteurs Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, ainsi que des services bancaires commerciaux de la Banque au Canada et aux États-Unis.

Devenir une banque plus simple et plus rapide

- **Expériences clients plus simples et plus rapides** : Devenir un chef de file de l'expérience client au Canada et aux États-Unis, en rendant les processus plus simples et plus rapides.
- **Modèle opérationnel plus simple et plus rapide** : Faire progresser le modèle opérationnel en éliminant des couches de gestion, en réduisant la complexité et en accélérant le processus décisionnel tout en favorisant une culture accordant plus de responsabilités à la direction.
- **Technologie plus simple et plus rapide, tirant parti de l'intelligence artificielle (IA)** : Rehausser les capacités technologiques et de données pour nous assurer d'utiliser des plateformes évolutives, efficaces et résilientes, tout en générant des produits des activités ordinaires et des réductions de coûts grâce à l'adoption de l'IA.

Appliquer une exécution rigoureuse

- **Gouvernance et contrôles rigoureux** : Continuer d'investir pour adapter nos fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en fonction de notre taille, de notre complexité et des exigences réglementaires que nous devons respecter.
- **Gestion des coûts rigoureuse** : Réduire les charges de la Banque de façon durable en réalisant des économies de coûts significatives à moyen terme, grâce à la simplification des processus, à la transformation de la distribution et au déploiement de technologies et de l'IA.
- **Gestion du capital rigoureuse** : Déployer le capital avec plus de rigueur pour stimuler le leadership et l'expansion des activités, tout en générant des rendements supérieurs, notamment des rendements accrus dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

Conjointement à sa stratégie, la Banque s'est fixé des cibles¹ à l'échelle de l'entreprise, notamment les suivantes :

Cibles de l'exercice 2026¹

Env. 13 % Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté ²	De 6 % à 8 % Croissance du résultat par action rajusté ² d'un exercice à l'autre	Positif Lever d'exploitation ³ rajusté ²	13 % et plus Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁴
--	---	--	---

Cibles à moyen terme (exercice 2029)¹

Env. 16 % Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté ²	De 7 % à 10 % Croissance du résultat par action rajusté ²	Positif Lever ² d'exploitation rajusté ²	Solide Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	De 40 % à 50 % Ratio de versement de dividendes ⁵
--	--	--	--	--

¹ Les cibles financières de la Banque pour l'exercice 2026 et à moyen terme sont fondées sur des hypothèses prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Les résultats peuvent varier selon les conditions économiques réelles, notamment le taux de chômage, les taux d'intérêt et la croissance ou le ralentissement de l'économie, l'environnement opérationnel, y compris les exigences réglementaires, le climat politique et le contexte concurrentiel, et les hypothèses de la Banque à l'égard du rendement futur des activités, y compris les conditions de crédit, notamment l'incertitude politique et commerciale, les facteurs et conditions propres à l'emprunteur ou à l'industrie, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Ces hypothèses sont assujetties à des incertitudes inhérentes et peuvent varier en fonction de facteurs indépendants de la volonté de la Banque, y compris ceux qui sont énoncés dans la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs », au début du présent document. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

² La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » (c.-à-d., les résultats comme présentés dont elle a retranché les « éléments à noter ») et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Pour obtenir plus de renseignements et consulter les résultats comme présentés, une liste des éléments à noter et un rapprochement entre les résultats rajustés et comme présentés, se reporter à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

³ Le lever d'exploitation est une mesure non conforme aux PCGR. À l'échelle de l'ensemble de la Banque, la TD calcule le lever d'exploitation comme étant la différence entre la variation en pourcentage des produits rajustés (pour le secteur Services de détail aux États-Unis, selon la devise d'origine), déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance, et la variation en pourcentage des charges rajustées (pour le secteur Services de détail aux États-Unis, en dollars américains), majorées de la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants de la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque. Ensemble, ces rajustements fournissent une mesure du lever d'exploitation que la direction estime plus révélatrice du rendement sous-jacent.

⁴ Calculé conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF.

⁵ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

a) Vente des actions de Schwab

Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») dans le cadre d'une offre enregistrée et d'un rachat d'actions par Schwab. Immédiatement avant la vente, la TD détenait 184,7 millions d'actions ordinaires de Schwab, ce qui représentait une participation économique de 10,1 %. Le produit tiré de la vente des actions s'est établi à 21,0 milliards de dollars (14,6 milliards de dollars américains), et la Banque a comptabilisé un profit net à la vente de 8,6 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars américains). Ce profit est présenté déduction faite de la réalisation du cumul des écarts de conversion connexe comptabilisé auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global, de la réalisation du cumul des autres éléments du résultat global lié aux éléments désignés comme couvertures d'investissement net, des coûts de transactions directs et de l'impôt. La Banque a également comptabilisé des honoraires de prise ferme de 184 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros par suite du rôle de Valeurs Mobilières TD en tant que chef de file responsable des registres dans le cadre de la transaction.

La transaction a entraîné une hausse de 238 points de base (pdb) du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La Banque a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires lié à sa participation dans Schwab par suite de la vente. La Banque continue d'avoir une relation d'affaires avec Schwab dans le cadre de la convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab »).

b) Charges de restructuration

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la Banque a continué de prendre certaines mesures afin de réduire les coûts et d'atteindre une plus grande efficacité. Dans le cadre de ce programme, la Banque a engagé des charges de restructuration de 686 millions de dollars avant impôt au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025. Ces charges étaient principalement liées aux indemnités de départ et à d'autres charges du personnel, à la dépréciation d'actifs et à d'autres mesures de rationalisation, y compris la liquidation de certaines activités, et aux initiatives d'optimisation des biens immobiliers. Au cours du prochain trimestre, la Banque prévoit d'engager des charges de restructuration additionnelles d'environ 125 millions de dollars avant impôt et conclure le programme de restructuration avec des charges de restructuration totales d'environ 825 millions de dollars avant impôt. Le programme de restructuration a permis de réaliser des économies d'environ 100 millions de dollars avant impôt au cours de 2025. La Banque s'attend à ce que le programme de restructuration permette de réaliser des économies totales d'environ 750 millions de dollars avant impôt par année, y compris des économies découlant d'une réduction d'environ 3 % de la main-d'œuvre⁶.

MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DE REDRESSEMENT DU PROGRAMME DE LCBA-BSA AUX ÉTATS-UNIS DE LA BANQUE ET DU PROGRAMME DE LCBA À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

Comme il a été présenté précédemment, le 10 octobre 2024, la Banque a annoncé qu'à la suite d'une collaboration et d'une communication actives avec les autorités et les organismes de réglementation, elle est parvenue à une résolution (la « résolution globale ») des enquêtes sur son programme de LCBA-BSA aux États-Unis dont il a déjà été fait mention. La Banque et certaines de ses filiales américaines ont consenti à des ordonnances auprès de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC), du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale et du Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), et elles ont conclu des ententes sur le plaidoyer avec la Money Laundering and Asset Recovery Section, Criminal Division du département de la Justice des États-Unis et le bureau du procureur fédéral du district du New Jersey. La résolution globale comprend les éléments suivants : i) un paiement total de 3,088 milliards de dollars américains (4,233 milliards de dollars canadiens), montant qui a été entièrement provisionné à l'exercice 2024; ii) un plaidoyer de culpabilité par TD Bank, N.A. (« TDBNA ») à une infraction pour avoir pris part à un complot visant à omettre de maintenir un programme adéquat de LCBA, à omettre de produire des déclarations de transactions en monnaie exactes et à blanchir des instruments monétaires, et par TD Bank US Holding Company (« TDBUSH ») à deux infractions pour avoir omis de maintenir un programme adéquat de LCBA et omis de produire des déclarations de transactions en monnaie exactes; iii) des exigences relatives aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque; iv) la nécessité d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel pour mettre en place les mesures correctives, ce qui comprend des attestations par le conseil d'administration des distributions de dividendes de certaines filiales américaines de la Banque à la Banque; v) la supervision officielle des mesures correctives relatives au programme de LCBA-BSA aux États-Unis au moyen d'un programme de surveillance indépendant; vi) une limite de 434 milliards de dollars américains (correspondant à l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis au 30 septembre 2024) (la « limite de l'actif ») s'appliquant à l'actif total moyen combiné des deux filiales bancaires américaines de la TD (TDBNA et TD Bank USA, N.A.) (collectivement, la « Banque aux États-Unis »), et si la Banque aux États-Unis ne se conforme pas à tous les articles exécutoires des ordonnances sur consentement de l'OCC (et pour chaque année successive au cours de laquelle la Banque aux États-Unis demeure en situation de non-conformité), l'OCC peut exiger de la Banque aux États-Unis qu'elle réduise davantage l'actif total

combiné jusqu'à hauteur de 7 %; vii) pendant la période préalable à l'acceptation par l'OCC des politiques et procédures améliorées de LCBA de la Banque aux États-Unis, l'obligation de la Banque aux États-Unis de se soumettre à des processus d'approbation de surveillance par l'OCC pour ce qui est des nouveaux produits, services et marchés ou encore des nouvelles succursales afin d'assurer que le risque de blanchiment d'argent lié à toute nouvelle initiative est évalué et atténué comme il se doit; viii) des obligations pour la Banque et TD Group U.S. Holdings, LLC (« TDGUS ») de retenir les services d'un tiers afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance d'entreprise ainsi que des membres de la direction et de la structure de gestion aux États-Unis pour s'assurer de la surveillance adéquate des activités aux États-Unis; ix) des obligations de se conformer aux modalités des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice des États-Unis pendant une période de probation de cinq ans (qui pourrait être prolongée par suite du défaut de la Banque de respecter les engagements de conformité, de l'omission de coopérer ou de signaler une conduite alléguée, s'il y a lieu, ou de la commission d'autres crimes); x) une obligation continue de collaborer dans le cadre des enquêtes du département de la Justice des États-Unis; et xi) une obligation continue de signaler toute violation avérée ou alléguée par la Banque, ses filiales ou ses employés susceptible de constituer une violation des lois fédérales américaines. Les modalités des ordonnances de consentement et des ententes sur le plaidoyer peuvent être consultées sous le profil de la Banque sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com.

La Banque s'emploie à se conformer aux modalités des ordonnances sur consentement et des ententes de plaidoyer, notamment aux exigences relatives aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque. De plus, la Banque travaille également à redresser les programmes de LCBA, de lutte contre le financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise de la Banque (le « programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise »).

Pour plus de renseignements sur les risques associés aux activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs – Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise » du présent document.

⁶ Les attentes de la Banque à l'égard du programme de restructuration sont soumises à des incertitudes inhérentes et s'appuient sur les hypothèses de la Banque à l'égard de certains facteurs, notamment les taux historiques d'attrition naturelle, les possibilités de redéploiement des talents, les années de service, le calendrier d'exécution des mesures, les décisions d'élargir ou de réduire la portée des mesures de restructuration (p. ex., l'étendue de l'optimisation des biens immobiliers, les rationalisations supplémentaires) et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise

La Banque demeure déterminée à redresser son programme de LCBA-BSA aux États-Unis afin de satisfaire aux exigences de la résolution globale. En date du 3 décembre 2025, la Banque avait mis en œuvre la majorité des mesures correctives en matière de gestion (le terme « mesures correctives en matière de gestion » n'est pas défini par la réglementation et désigne, pour la Banque, les évaluations de la cause profonde, la préparation des données, la conception, la documentation, les cadres, les politiques, les normes, la formation, les processus, les systèmes, les tests et la mise en place de contrôles, ainsi que l'embauche des ressources nécessaires); il reste encore d'importants travaux et jalons à réaliser au cours des années civiles 2026 et 2027, notamment l'examen rétrospectif des processus à l'égard des activités douteuses conformément à l'ordonnance sur consentement de l'OCC, que la direction prévoit terminer au cours de l'année civile 2027. La Banque s'attend toujours à des coûts liés au redressement du

programme de LCBA-BSA aux États-Unis et à des investissements connexes en matière de gouvernance et de contrôle d'environ 500 millions de dollars américains avant impôt pour l'exercice 2026⁷. Toutes les mesures correctives en matière de gestion seront assujetties à la démonstration de la durabilité et à la validation par le groupe d'audit interne de la Banque (ces activités étant actuellement prévues au cours des années civiles 2026 et 2027), à l'examen par le contrôleur désigné et, ultimement, à l'examen et à l'approbation des organismes de réglementation des banques aux États-Unis et du département de la Justice. À la suite des examens indépendants, des tests et de la validation, d'autres mesures correctives en matière de gestion pourraient être mises en œuvre après l'année civile 2027, ce qui pourrait dans ce cas prolonger le calendrier de redressement. En outre, à mesure que la Banque réalisera les examens rétrospectifs, elle pourrait être tenue d'élargir davantage l'étendue de l'examen, que ce soit en ce qui concerne les sujets abordés et/ou la période visée par l'examen. Le graphique suivant présente le plan de redressement et les progrès prévus de la Banque par année civile, à la lumière des travaux qu'elle a réalisés jusqu'à présent :



Le calendrier de redressement de la Banque est fondé sur les plans actuels de la Banque, ainsi que sur des hypothèses liées à la durée des activités de planification, y compris l'achèvement de l'analyse comparative externe et des examens rétrospectifs. La capacité de la Banque de respecter les étapes de redressement clés prévues suppose que la Banque sera en mesure de mettre en œuvre avec succès son plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, lequel est assujéti à des risques et incertitudes, y compris la capacité de la Banque de recruter des employés clés et de les maintenir en poste, la capacité de tiers de se conformer à leurs obligations contractuelles, l'élaboration et la mise en œuvre efficaces des solutions technologiques requises, ainsi que la disponibilité des données pour l'achèvement des examens rétrospectifs requis. De plus, la mise en œuvre du plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, y compris ces étapes clés, ne sera pas entièrement sous le contrôle de la Banque, en raison de divers facteurs, notamment : i) l'obligation d'obtenir l'approbation des organismes de réglementation ou de déterminer l'absence d'opposition de ceux-ci avant de procéder aux diverses étapes, et ii) l'obligation que les divers livrables soient jugés acceptables par les organismes de réglementation et/ou le contrôleur. À la date des présentes, la Banque estime qu'elle-même et ses filiales concernées aux États-Unis ont pris les mesures qui leur ont été demandées jusqu'à maintenant en vertu des modalités des ordonnances sur consentement et des ententes sur le plaidoyer et n'est au courant d'aucun manquement à leur égard. Pour obtenir des renseignements sur le cadre de gouvernance de la Banque en matière de LCBA, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Bien qu'il reste beaucoup de travail à faire, la Banque a réalisé des progrès à l'égard du redressement et du renforcement de son programme de LCBA-BSA aux États-Unis au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2025, y compris :

- 1) l'approbation par le département de la Justice des États-Unis et le FinCEN du recours à une seule personne indépendante à titre de contrôleur de la conformité à l'avenir;
- 2) la mise en œuvre d'améliorations pour la surveillance des opérations, notamment la mise en œuvre d'un nouveau système de surveillance des opérations, l'introduction de l'ensemble des scénarios planifiés dans le système de surveillance des opérations, comme il est indiqué dans le plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, et le déploiement de la première phase d'analyse de l'apprentissage machine dans ce système, ce qui aidera à améliorer l'efficacité des équipes d'enquête de la Banque;
- 3) la mise en place de pratiques d'enquête améliorées et rationalisées, y compris la mise en œuvre d'une solution technologique qui centralise tous les nouveaux dossiers d'enquête dans un système unique afin de fournir des ensembles de données unifiés pour aider à gérer les risques liés aux crimes financiers avec une vision unique du client;
- 4) la mise en œuvre d'améliorations aux exigences en matière de dépôts en trésorerie dans les succursales;
- 5) la mise à jour et le renforcement de politiques, dont celles portant sur les activités pour connaître son client, et la révision des normes de signalement dans l'ensemble du groupe Gestion des risques liés aux crimes financiers (GRCF) aux États-Unis;
- 6) l'introduction de nouveaux rapports sur la charge de travail qui ont amélioré la capacité de la Banque à prévoir les besoins en ressources;
- 7) le renforcement des contrôles et des processus d'évaluation dans le cadre de nouvelles initiatives d'affaires, y compris l'établissement d'un nouveau sous-comité de gestion des risques liés aux crimes financiers responsable d'examiner et d'évaluer les nouveaux produits, services et marchés;
- 8) la mise en place d'une formation ciblée pour les première et deuxième lignes de défense portant sur la détection d'activités suspectes des clients pour certains produits et services commerciaux.

⁷ Le montant total prévu des investissements en matière de mesures correctives et de gouvernance et de contrôle est assujéti à des incertitudes et peut varier en fonction de l'étendue des travaux dans le cadre du plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui pourrait faire l'objet de modifications en raison de constatations supplémentaires effectuées au fil de l'avancement des travaux et de la capacité de la Banque de mener à bien le redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis conformément au plan financier du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice 2026 et à moyen terme.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, la Banque a réalisé les progrès suivants :

- 1) la mise en œuvre d'un système et d'un processus de bout en bout améliorés et simplifiés pour le signalement des opérations inhabituelles afin de permettre aux collègues de première ligne d'améliorer l'exactitude et l'efficacité des rapports des opérations inhabituelles que la Banque soumet;
- 2) le déploiement d'autres améliorations basées sur l'apprentissage machine au système de surveillance des opérations de la Banque pour améliorer l'exactitude et l'efficacité du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque;
- 3) le déploiement d'une capacité perfectionnée de détection des risques pour aider à détecter les activités criminelles présentant un risque élevé et à en atténuer l'incidence;
- 4) l'avancement appréciable des examens rétrospectifs requis conformément à l'ordonnance sur consentement de l'OCC.

À l'avenir, la Banque se concentrera à poursuivre les activités de redressement et de renforcement de son programme de LCBA-BSA aux États-Unis, y compris :

- 1) l'amélioration continue de ses méthodes et de ses processus d'évaluation des risques liés aux crimes financiers;
- 2) le déploiement en plusieurs étapes d'une nouvelle plateforme stratégique d'activités pour connaître son client, qui donne une vision unique du client afin d'améliorer les capacités d'évaluation des risques;
- 3) le déploiement d'autres capacités d'apprentissage machine et d'IA spécialisée;
- 4) la poursuite des progrès à l'égard des examens rétrospectifs requis conformément aux ordonnances sur consentement de l'OCC et du FinCEN;
- 5) la poursuite de l'amélioration des données par le déploiement d'environnements de données spécialisés du groupe GRFC qui établiront une source unique de données fiables pour appuyer les capacités de détection avancées;
- 6) la poursuite des activités de formation et de perfectionnement des collègues.

Pour s'assurer que la Banque puisse être en mesure de continuer à répondre aux besoins financiers de la clientèle américaine sans dépasser la limite de l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis, la Banque a pris de multiples mesures de restructuration du bilan aux États-Unis au cours de l'exercice 2025. Se reporter à la rubrique « Mise à jour sur les activités de restructuration du bilan aux États-Unis » du secteur Services de détail aux États-Unis pour plus de renseignements sur ces mesures. Pour plus de renseignements sur les charges liées aux activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, se reporter à la rubrique « Services de détail aux États-Unis ».

Renforcement du programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise

La Banque poursuit ses activités de redressement du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise, y compris la mise en œuvre d'un éventail de mesures correctives et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise (le terme « mesures correctives et d'amélioration du programme » n'est pas défini par la réglementation et désigne, pour la Banque, les évaluations de la cause profonde, la préparation des données, la conception, la documentation, les cadres, les politiques, les normes, la formation, les processus, les systèmes, les tests et la mise en place de contrôles, ainsi que l'embauche des ressources nécessaires). Bien que la Banque ait réalisé des progrès à l'égard de ces activités de redressement, les travaux s'étendront sur plusieurs années et les activités de redressement sont toujours en cours. Le calendrier d'achèvement des activités de redressement ne sera pas entièrement sous le contrôle de la Banque et est sous réserve de la rétroaction des autorités de réglementation, de la révision interne, de la validation et de l'évaluation des activités. Comme il a été présenté précédemment, après la fin du premier trimestre de l'exercice 2025, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE ») a entrepris un examen de certaines mesures correctives que la Banque a prises jusqu'à présent pour remédier aux violations constatées par le CANAFE. Cet examen est en cours et, selon les résultats obtenus, il pourrait donner lieu à des procédures administratives supplémentaires.

Les mesures correctives et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise l'exposeront à des risques semblables à ceux mentionnés dans le cadre du redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque (se reporter également à la rubrique « Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis » ci-dessus). En particulier, à mesure qu'elle continue d'apporter les mesures correctives et les améliorations au programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise, la Banque s'attend à une augmentation du nombre d'opérations

et/ou d'événements à déclarer, ce qui s'ajoutera au retard opérationnel de traitement des enquêtes du groupe Gestion des risques liés aux crimes financiers (GRFC) auquel la Banque fait actuellement face, mais qu'elle s'efforce de rattraper, à l'échelle de la Banque. De plus, elle continuera sur une base régulière d'examiner les questions relevées dans un territoire et d'évaluer si elles ont une incidence sur d'autres territoires. En outre, les organismes de réglementation ou les organismes chargés de l'application des lois de la Banque peuvent soulever d'autres questions relativement au programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise, ce qui pourrait donner lieu à des procédures administratives supplémentaires. Les questions relevées lors de l'examen mené par la Banque ou par les organismes de réglementation ou les organismes chargés de l'application des lois de la Banque pourraient élargir la portée des mesures correctives et des améliorations requises pour le programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise.

Bien qu'il reste beaucoup de travail à faire, la Banque a réalisé des progrès à l'égard du redressement et du renforcement du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise au cours de l'exercice 2025, notamment les activités suivantes qui ont été réalisées au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2025 :

- 1) la modification de la structure organisationnelle du GRFC afin de favoriser une meilleure collaboration, des responsabilités claires et une réponse plus agile à l'évolution des risques et des attentes réglementaires, y compris le regroupement des mandats de LCBA à l'échelle de l'entreprise et aux États-Unis sous la direction de la cheffe mondiale, GRFC;
- 2) l'achèvement d'une évaluation exhaustive de la couverture de la surveillance des opérations permettant de déterminer les améliorations qui doivent être apportées;
- 3) l'amélioration des processus d'enquête grâce à des flux de travail et à une gestion des données améliorés;
- 4) la mise en œuvre d'autres améliorations dans les lignes directrices de la Banque en matière de processus et procédures, appuyée par de la formation ciblée au sein du groupe GRFC et de chaque secteur d'exploitation;
- 5) la mise en place d'une norme de surveillance et de test renforcée améliorant la couverture et la profondeur des contrôles;
- 6) la mise en œuvre d'initiatives en matière de technologie dans le but d'accroître la disponibilité de documents et de données électroniques afin d'améliorer la qualité et la surveillance des problèmes signalés en matière de LCBA.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, la Banque a réalisé les progrès suivants :

- 1) la poursuite de l'amélioration des contrôles liés aux activités pour connaître son client pour renforcer le suivi et la conformité réglementaire, dans le cadre des efforts continus de diligence raisonnable à l'égard des clients;
- 2) le renforcement des structures de gouvernance et d'imputabilité de la première ligne pour la gestion des risques liés aux crimes financiers, afin de favoriser la collaboration entre les fonctions et la mise en place de processus normalisés pour les activités pour connaître son client, fermer les comptes et mener les enquêtes;
- 3) le renforcement de la politique de LCBA et de lutte contre le financement des activités terroristes à l'échelle de l'entreprise afin de l'harmoniser avec les modifications réglementaires;
- 4) l'achèvement de la mise en œuvre des méthodes d'évaluation des risques liés aux crimes financiers et des outils connexes pour renforcer la détection et l'évaluation des risques relevés dans le cadre de la gestion des risques liés aux crimes financiers pour l'ensemble des clients, des produits et des opérations, grâce au renforcement des capacités en matière de données.

À l'avenir, la Banque se concentrera à poursuivre les activités de redressement et de renforcement du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise, y compris :

- 1) la poursuite de l'amélioration et adoption à l'échelle de l'entreprise du nouvel outil centralisé de gestion des cas, en vue de renforcer la surveillance et les enquêtes à l'égard des risques relevés dans le cadre de la gestion des risques liés aux crimes financiers;
- 2) l'amélioration continue des capacités de surveillance des opérations, y compris le perfectionnement des méthodes de notation du risque de crédit des clients;
- 3) la poursuite des investissements pour soutenir les possibilités en matière d'analytique avancée, d'apprentissage machine et d'IA au sein du groupe GRFC;
- 4) l'amélioration des contrôles grâce à la mise en place des méthodes et des processus renforcés d'évaluation du risque lié aux crimes financiers.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 28,1 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, Financement auto TD aux États-Unis et Gestion de patrimoine TD aux États-Unis; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD au Canada, Placements directs TD et TD Assurance; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD et TD Cowen. En outre, la TD figure parmi les principales banques numériques en Amérique du Nord, avec plus de 13 millions d'utilisateurs actifs du service mobile au Canada et aux États-Unis. Au 31 octobre 2025, les actifs de la TD totalisaient 2,1 billions de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie mondiale semble toujours vouloir ralentir au cours de l'année civile 2025, le ralentissement de l'élan cyclique étant renforcé par les barrières commerciales. Les droits de douane élevés imposés par les États-Unis sont susceptibles de demeurer sous le gouvernement actuel. Les attentes face à l'inflation ont augmenté, les droits imposés par les États-Unis exerçant des pressions à la hausse sur les prix et complexifiant les chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui place les banques centrales mondiales dans une position difficile pour évaluer si l'inflation qui en découle est unique ou persistante.

L'économie américaine s'est globalement affaiblie au cours de l'année civile 2025, même si la croissance a été volatile d'un trimestre à l'autre, secouée par les fluctuations de la politique commerciale et l'arrêt des activités gouvernementales aux États-Unis. Au-delà de cette volatilité, les dépenses de consommation ont ralenti et les investissements dans la construction résidentielle continuent de se contracter, freinés par des coûts d'emprunt élevés. Les dépenses publiques sont également en baisse, les coupures budgétaires au niveau fédéral et l'arrêt des activités gouvernementales aux États-Unis ayant temporairement réduit les sorties de trésorerie. Les investissements des entreprises ont réussi à renverser la tendance, du fait principalement de l'augmentation des dépenses liées à la technologie. Les Services économiques TD prévoient qu'une reprise de l'activité après l'arrêt des activités gouvernementales aux États-Unis, la baisse des taux d'intérêt, les réductions d'impôts et un environnement réglementaire plus favorable aux entreprises ramèneront la croissance au-dessus de 2 % à l'année civile 2026.

La publication des données économiques américaines a été retardée en raison de l'arrêt des activités gouvernementales aux États-Unis, aggravant l'incertitude quant aux tendances économiques récentes. En septembre 2025, les embauches avaient perdu de leur vigueur et le taux de chômage avait atteint 4,4 %, un nouveau sommet cyclique. Lors de sa dernière réunion en octobre 2025, la Réserve fédérale a pris de nouvelles mesures pour se prémunir contre un ralentissement du marché du travail en réduisant son taux de financement à un jour d'un quart de point, le ramenant à 3,75-4,00 %. L'inflation est restée quelque peu élevée ces derniers mois, mais elle devrait diminuer une fois que l'impact ponctuel des droits de douane sera passé. Les Services économiques TD s'attendent à ce que la Réserve fédérale abaisse encore son taux directeur au cours des prochains mois pour le ramener à 3,00-3,25 %, soit un niveau proche de la plupart des estimations d'un niveau « neutre ». Toutefois, le rythme des baisses de taux d'intérêt dépendra de l'évolution des données sur l'emploi et l'inflation.

L'économie canadienne devrait connaître une troisième année consécutive de croissance modérée à l'année civile 2025, l'incidence des droits de douane américains sur les exportations canadiennes annulant l'effet positif de la baisse des coûts d'emprunt. L'incidence de l'incertitude élevée entourant la politique tarifaire a affaibli la confiance des entreprises et des consommateurs face à l'avenir, et a freiné les dépenses. Ce contexte d'embauche modérée devrait faire passer le taux de chômage de 6,9 % en octobre 2025 à 7,3 % d'ici la fin de l'année civile. Les changements apportés à la politique d'immigration ont également entraîné un ralentissement de la croissance démographique et de la population active, ce qui devrait limiter la hausse du taux de chômage. Les nouvelles dépenses fédérales en matière de défense et d'infrastructures, l'amélioration du marché de l'habitation et le raffermissement des investissements des entreprises devraient favoriser une croissance modérément plus forte en 2026.

La banque centrale canadienne a réduit son taux de financement à un jour, pour le porter à 2,25 % en octobre 2025. Si l'inflation évolue parallèlement aux prévisions actuelles de la Banque, le taux de financement à un jour devrait rester inchangé au cours des prochains trimestres. Un dollar américain généralement plus faible et une amélioration progressive de l'économie canadienne devraient faire remonter le dollar canadien. Les Services économiques TD prévoient que le dollar canadien se négociera dans une fourchette de 73 à 74 cents américains d'ici la mi-2026, bien que cela dépendra probablement de la trajectoire de la politique commerciale américaine.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ».

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

En plus des résultats comme présentés, la Banque présente également certaines mesures financières, notamment des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont historiques, des ratios non conformes aux PCGR, des mesures financières supplémentaires et des mesures de gestion du capital, pour évaluer ses résultats. Les mesures financières non conformes aux PCGR, telles que les résultats « rajustés », sont utilisées afin d'évaluer les secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent; ces éléments sont présentés dans le tableau 3. Les ratios non conformes aux PCGR sont des ratios dont une ou plusieurs des composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les exemples de ratios non conformes aux PCGR comprennent la marge d'intérêts nette rajustée, le résultat de base par action rajusté et le résultat dilué par action rajusté, le ratio de versement de dividendes rajusté, le ratio d'efficacité rajusté et le taux d'imposition effectif rajusté. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Les mesures financières supplémentaires servent à décrire la performance et la situation financières de la Banque, et les mesures de gestion du capital servent à décrire la situation des fonds propres de la Banque, et elles sont toutes deux expliquées là où elles apparaissent pour la première fois dans le présent document.

Cartes stratégiques aux États-Unis

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Participation dans The Charles Schwab Corporation et convention sur les CDA avec Schwab

Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab dans le cadre d'une offre enregistrée et d'un rachat d'actions par Schwab. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements importants – Vente des actions de Schwab » du présent document. La Banque a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires lié à sa participation dans Schwab par suite de la vente.

Avant la vente, la Banque comptabilisait sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprenait la quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab. Le résultat net du secteur Siège social comprenait les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ainsi que la quote-part de la Banque des charges de restructuration et autres charges engagées par Schwab. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab était présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés annuels de 2025 de la Banque.

Après la vente de la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab, la Banque continue d'avoir une relation d'affaires avec Schwab dans le cadre de la convention sur les CDA avec Schwab.

Le 4 mai 2023, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les CDA avec Schwab révisée, dont la date d'échéance initiale est le 1^{er} juillet 2034. Selon la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque met des comptes de dépôt de passage à la disposition des clients de Schwab. Schwab désigne une tranche des dépôts auprès de la Banque comme des obligations à taux fixe. La tranche restante des dépôts est désignée comme des obligations à taux variable. Le niveau plancher des obligations à taux fixe est établi à 60 milliards de dollars américains.

Pour plus de renseignements sur la convention sur les CDA avec Schwab, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2025 de la Banque.

Le tableau qui suit détaille les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 2	RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés	
(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Produits d'intérêts nets	33 062 \$	30 472 \$
Produits autres que d'intérêts	34 715	26 751
Total des produits	67 777	57 223
Provision pour pertes sur créances	4 506	4 253
Charges afférentes aux activités d'assurance	6 089	6 647
Charges autres que d'intérêts	33 539	35 493
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	23 643	10 830
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 410	2 691
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	305	703
Résultat net – comme présenté	20 538	8 842
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	565	526
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	19 973 \$	8 316 \$

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements importants » ou « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté		
TABLEAU 3		
(en millions de dollars canadiens)		
	2025	2024
Résultats d'exploitation – rajustés		
Produits d'intérêts nets ^{1, 2}	33 303 \$	30 749 \$
Produits autres que d'intérêts ³	28 507	26 040
Total des produits	61 810	56 789
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	4 506	4 253
Charges afférentes aux activités d'assurance	6 089	6 647
Charges autres que d'intérêts ⁴	32 555	29 148
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	18 660	16 741
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 975	3 355
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ⁵	340	891
Résultat net – rajusté	15 025	14 277
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	565	526
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 460	13 751
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises ⁶	(171)	(290)
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ^{4, 5}	–	(109)
Quote-part des charges de restructuration et autres charges liées à la participation dans Schwab ⁵	–	(49)
Charges de restructuration ⁴	(686)	(566)
Charges d'acquisition et d'intégration ⁴	(162)	(379)
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon (FHN) ¹	(205)	(242)
Profit à la vente des actions de Schwab ³	8 975	1 022
Restructuration du bilan ^{2, 3}	(2 803)	(311)
Questions relatives aux taxes indirectes ^{2, 4}	–	(226)
Provision relative à une affaire civile ⁴	–	(274)
Cotisation spéciale de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) ⁴	–	(442)
Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque ⁴	–	(4 233)
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	(33)	(41)
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	–	(23)
Charges de restructuration	(176)	(150)
Charges d'acquisition et d'intégration	(35)	(82)
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN	(52)	(60)
Profit à la vente des actions de Schwab	407	–
Restructuration du bilan	(676)	(77)
Questions relatives aux taxes indirectes	–	(53)
Provision relative à une affaire civile	–	(69)
Cotisation spéciale de la FDIC	–	(109)
Total des rajustements pour les éléments à noter	5 513	(5 435)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	19 973 \$	8 316 \$

¹ Après la résiliation de l'entente de fusion conclue entre la Banque et FHN le 4 mai 2023, l'effet résiduel de la stratégie est contrepassé dans les produits d'intérêts nets – 2025 : (205) millions de dollars, 2024 : (242) millions de dollars, montants présentés dans le secteur Siège social.

² Les produits d'intérêts nets rajustés excluent les éléments à noter suivants :

- i. Restructuration du bilan – 2025 : 36 millions de dollars relativement aux activités de détail aux États-Unis, montant présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis;
- ii. Questions relatives aux taxes indirectes – 2024 : 35 millions de dollars, montant présenté dans le secteur Siège social.

³ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants :

- i. La Banque a vendu des actions ordinaires de Schwab et a comptabilisé un profit à la vente – 2025 : 8 975 millions de dollars; 2024 : 1 022 millions de dollars, montants présentés dans le secteur Siège social;
- ii. Restructuration du bilan – 2025 : 2 665 millions de dollars, 2024 : 311 millions de dollars relativement aux activités de détail aux États-Unis, montants présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et 2025 : 102 millions de dollars relativement à d'autres activités, montant présenté dans le secteur Siège social.

⁴ Les charges autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants :

- i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises – 2025 : 136 millions de dollars, 2024 : 172 millions de dollars, montants présentés dans le secteur Siège social;
- ii. Charges d'intégration et d'acquisition propres à la Banque liées à la transaction avec Schwab – 2024 : 88 millions de dollars, présentées dans le secteur Siège social;
- iii. Charges de restructuration – 2025 : 686 millions de dollars, par rapport à 2024 : 566 millions de dollars dans le cadre d'un programme antérieur, présentées dans le secteur Siège social;
- iv. Charges d'acquisition et d'intégration – 2025 : 162 millions de dollars, 2024 : 379 millions de dollars, présentées dans le secteur Services bancaires de gros;
- v. Questions relatives aux taxes indirectes – 2024 : 191 millions de dollars, montant présenté dans le secteur Siège social;
- vi. Provision relative à une affaire civile – 2024 : 274 millions de dollars, montant présenté dans le secteur Siège social;
- vii. Cotisation spéciale de la FDIC – 2024 : 442 millions de dollars, montant présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis;
- viii. Charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque – 2024 : 4 233 millions de dollars, présentées dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

⁵ La quote-part du résultat net rajustée de la participation dans Schwab exclut les éléments à noter suivants (après impôt). L'incidence de ces éléments a été présentée dans le secteur Siège social.

- i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises liées à Schwab – 2025 : 35 millions de dollars, 2024 : 118 millions de dollars;
- ii. Quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade – 2024 : 21 millions de dollars;
- iii. Quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab – 2024 : 27 millions de dollars;
- iv. Quote-part de la Banque de la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC engagée par Schwab – 2024 : 22 millions de dollars.

⁶ L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises attribuables à la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab présentés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 4 et 5 pour les montants.

TABLEAU 4 RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ ¹		
(en dollars canadiens)	2025	2024
Résultat de base par action – comme présenté	11,57 \$	4,73 \$
Rajustements pour les éléments à noter	(3,19)	3,09
Résultat de base par action – rajusté	8,38 \$	7,82 \$
Résultat dilué par action – comme présenté	11,56 \$	4,72 \$
Rajustements pour les éléments à noter	(3,19)	3,09
Résultat dilué par action – rajusté	8,37 \$	7,81 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 5 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT		
(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Schwab ¹	35 \$	118 \$
Immobilisations incorporelles liées au secteur Services bancaires de gros	81	108
Divers	22	23
Inclus dans les éléments à noter	138	249
Logiciels et droits de gestion d'actifs	503	432
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	641 \$	681 \$

¹ Compris dans la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté de la Banque consolidée correspond au résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est un ratio financier non conforme aux PCGR et peut être utilisé pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Le rendement des capitaux propres pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été de 11,5 % pour les exercices 2024 et 2025.

TABLEAU 6 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	112 429 \$	100 979 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	19 973	8 316
Éléments à noter, après impôt sur le résultat	(5 513)	5 435
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 460 \$	13 751 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	17,8 %	8,2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	12,9	13,6

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à la participation dans Schwab, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en

pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure tous les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté peuvent être utilisés pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont une mesure non conforme aux PCGR, et le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté sont des ratios non conformes aux PCGR.

TABLEAU 7 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	112 429 \$	100 979 \$
Goodwill moyen	18 987	18 431
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés à la participation dans Schwab	1 575	5 836
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes ¹	427	560
Passifs d'impôt différé connexes moyens	(232)	(230)
Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	91 672	76 382
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	19 973	8 316
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat	138	249
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat	20 111	8 565
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat	(5 651)	5 186
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 460 \$	13 751 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires	21,9 %	11,2 %
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	15,8	18,0

¹ Excluent les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur

Services de détail aux États-Unis. L'incidence correspond à la différence entre les résultats convertis aux taux de change moyens entre le dollar américain et le dollar canadien pour les périodes indiquées.

TABLEAU 8 INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 par rapport à 2024 Augmentation (diminution)	2024 par rapport à 2023 Augmentation (diminution)
Services de détail aux États-Unis		
Total des produits – comme présentés	319 \$	126 \$
Total des produits – rajustés ¹	421	128
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	268	166
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	268	70
Résultat net après impôt, compte non tenu de Schwab – comme présenté	24	(57)
Résultat net après impôt, compte non tenu de Schwab – rajusté ¹	100	39
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ²	11	6
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – comme présenté, après impôt	35	(51)
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – rajusté, après impôt¹	111	45
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base – comme présenté	0,02 \$	(0,03) \$
Résultat de base – rajusté ¹	0,06	0,02
Résultat dilué – comme présenté	0,02	(0,03)
Résultat dilué – rajusté ¹	0,06	0,02
Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)	2025	2024
Dollar américain	0,714	0,735

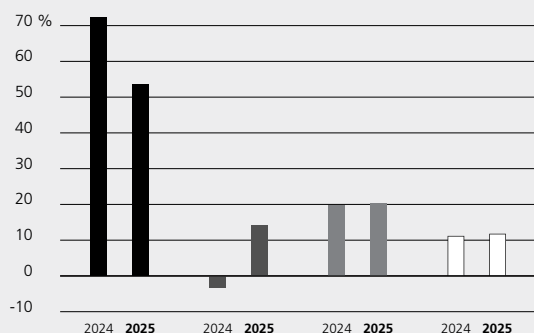
¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères ont été présentées avec un décalage d'un mois.

Résultat net

RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ⁸ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

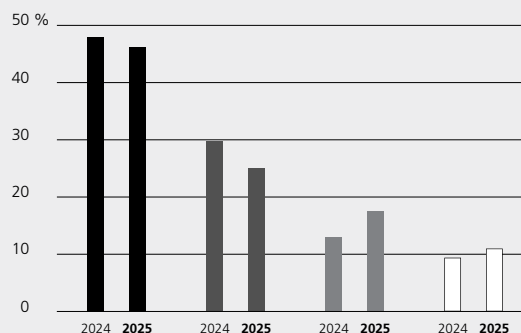
(en pourcentage du total du résultat net)



- Services bancaires personnels et commerciaux au Canada
- Services de détail aux États-Unis
- Gestion de patrimoine et Assurance
- Services bancaires de gros

RÉSULTAT NET AJUSTÉ^{8,9} PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du total du résultat net)



- Services bancaires personnels et commerciaux au Canada
- Services de détail aux États-Unis
- Gestion de patrimoine et Assurance
- Services bancaires de gros

Le résultat net comme présenté pour l'exercice a été de 20 538 millions de dollars, en hausse de 11 696 millions de dollars, comparativement à 8 842 millions de dollars à l'exercice précédent. La hausse reflète principalement le profit à la vente des actions de Schwab dans le secteur Siège social, l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque à l'exercice précédent dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et une hausse des produits, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des charges autres que d'intérêts, y compris l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, et l'incidence des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 15 025 millions de dollars, en hausse de 748 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 17,8 %, contre 8,2 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 12,9 %, contre 13,6 % pour l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 8 011 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 2 261 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 834 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, de 492 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 98 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11,56 \$, par rapport à 4,72 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 8,37 \$, en hausse de 7 % par rapport à 7,81 \$ pour l'exercice précédent.

⁸ Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

⁹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Produits

Les produits comme présentés ont été de 67 777 millions de dollars, en hausse de 10 554 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 61 810 millions de dollars, en hausse de 5 021 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice ont été de 33 062 millions de dollars, en hausse de 2 590 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse reflète essentiellement l'augmentation des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, la croissance des volumes dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, l'incidence des activités de restructuration du bilan et la hausse des marges sur les dépôts dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 33 303 millions de dollars, en hausse de 2 554 millions de dollars, ou 8 %.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 1 151 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 1 004 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 768 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 267 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par une diminution de 600 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets par les actifs productifs d'intérêts moyens. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette a augmenté de 4 points de base (pdb) pour l'exercice, pour s'établir à 1,76 %, par rapport à 1,72 % à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une hausse des produits d'intérêts nets, en partie contrebalancée par une augmentation des actifs productifs d'intérêts moyens attribuable à la croissance des activités. Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont une mesure financière non conforme aux PCGR et la marge d'intérêts nette est un ratio non conforme aux PCGR. Ces termes n'étant pas définis par les IFRS, ils pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 34 715 millions de dollars, en hausse de 7 964 millions de dollars, ou 30 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout le profit à la vente des actions de Schwab dans le secteur Siège social, les augmentations des produits liés aux activités de négociation, des honoraires de prise ferme et des commissions

sur actions dans le secteur Services bancaires de gros, ainsi que les hausses des primes d'assurance, des produits tirés des comptes à honoraires et des produits tirés des transactions dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 28 507 millions de dollars, une hausse de 2 467 millions de dollars, ou 9 %.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 7 782 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 1 706 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 760 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par des diminutions de 2 176 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 108 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS¹⁰
(en millions de dollars canadiens)

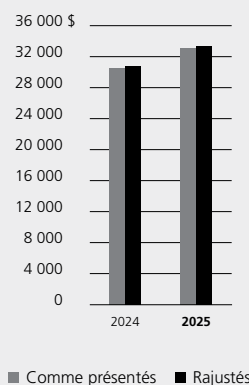


TABLEAU 9 PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025 par rapport à 2024		
	2025	2024	Variation en %
Services de placement et de valeurs mobilières			
Honoraires et commissions de courtage	1 807 \$	1 522 \$	19
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	2 061	1 668	24
Honoraires de prise ferme et de conseil	1 707	1 436	19
Frais de gestion de placements	694	669	4
Gestion de fonds communs	2 140	1 994	7
Honoraires de fiducie	113	111	2
Total des services de placement et de valeurs mobilières	8 522	7 400	15
Commissions sur crédit	1 650	1 898	(13)
Produits (pertes) de négociation	4 602	3 628	27
Frais de service	2 788	2 626	6
Services de cartes	2 905	2 947	(1)
Produits d'assurance	7 737	6 952	11
Autres produits (pertes)	6 511	1 300	401
Total	34 715 \$	26 751 \$	30

¹⁰ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits d'intérêts nets sur les positions de négociation proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces

actifs et passifs. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. Les produits liés aux activités de négociation sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ce terme n'étant pas défini par les IFRS, il pourrait ne pas être comparable à un terme similaire utilisé par d'autres émetteurs. La direction estime que les produits liés aux activités de négociation sont une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TABLEAU 10 PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION	Pour les exercices clos les 31 octobre	
	2025	2024
(en millions de dollars canadiens)		
Produits (pertes) de négociation	4 602 \$	3 628 \$
Produits (pertes) d'intérêts nets ¹	(1 387)	(732)
Autres ²	222	(193)
Total	3 437 \$	2 703 \$
Rajustement de l'équivalence fiscale des produits liés aux activités de négociation	61	79
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)	3 498 \$	2 782 \$
Par produit		
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	1 328 \$	1 147 \$
Monnaies étrangères	996	905
Actions et autres	1 174	730
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)	3 498 \$	2 782 \$

¹ Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

² Comprennent des produits (pertes) tirés de valeurs mobilières désignées à la JVRN qui sont gérées dans un portefeuille de négociation de 76 millions de dollars ((208) millions de dollars en 2024) présentés dans les autres produits (pertes) dans les états financiers consolidés de 2025 et d'autres rajustements.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

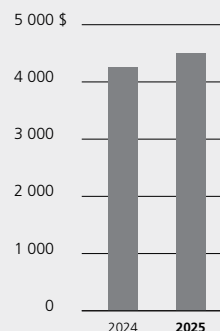
La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 4 506 millions de dollars, soit une hausse de 253 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 4 009 millions de dollars, en hausse de 132 millions de dollars, reflétant essentiellement la migration du crédit constatée dans les portefeuilles de prêts à la consommation au Canada, en partie contrebalancée par la baisse des provisions dans les portefeuilles de prêts de gros et de prêts aux entreprises au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 497 millions de dollars, en hausse de 121 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision relative aux actifs productifs de l'exercice considéré reflète essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit et la croissance des volumes dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie contrebalancées par une baisse des volumes dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,47 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 388 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et a diminué de 90 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 27 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 18 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Bien que les résultats puissent varier d'un trimestre à l'autre et selon l'évolution de l'économie, la Banque s'attend à ce que le total de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2026 se situe dans une fourchette de 40 à 50 points de base¹¹.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens)



¹¹ La fourchette estimée des provisions pour pertes sur créances de la Banque est fondée sur des hypothèses prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Les résultats peuvent varier selon les conditions économiques ou les conditions de crédit réelles et selon le rendement, notamment le taux de chômage, les taux d'intérêt, la croissance ou le ralentissement de l'économie, et les facteurs et conditions propres à l'emprunteur ou à l'industrie. Les provisions pour pertes sur créances estimées de la Banque sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document.

Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 33 539 millions de dollars, en baisse de 1 954 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque à l'exercice précédent et la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des dépenses visant à soutenir les initiatives de croissance des activités, y compris les charges de personnel, et l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts de 507 millions de dollars américains liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 32 555 millions de dollars, en hausse de 3 407 millions de dollars, ou 12 %¹³, reflétant principalement la hausse des dépenses visant à soutenir les initiatives de croissance des activités, y compris les charges de personnel, et l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle. La Banque a dépassé les prévisions annoncées précédemment selon lesquelles la croissance des charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice 2025, en supposant que la rémunération variable, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et l'incidence du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis demeurent aux mêmes niveaux qu'à l'exercice 2024, se situerait dans le haut de la fourchette de 5 % à 7 %¹⁴. La croissance élevée des charges s'explique par des investissements dans les activités visant à stimuler la croissance future, y compris une accélération des investissements stratégiques, soutenus par la forte croissance des produits.

Répartie par secteur, la diminution des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par une baisse de 3 542 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancée par des augmentations de 472 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 413 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, de 372 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 331 millions de dollars dans le secteur Siège social.

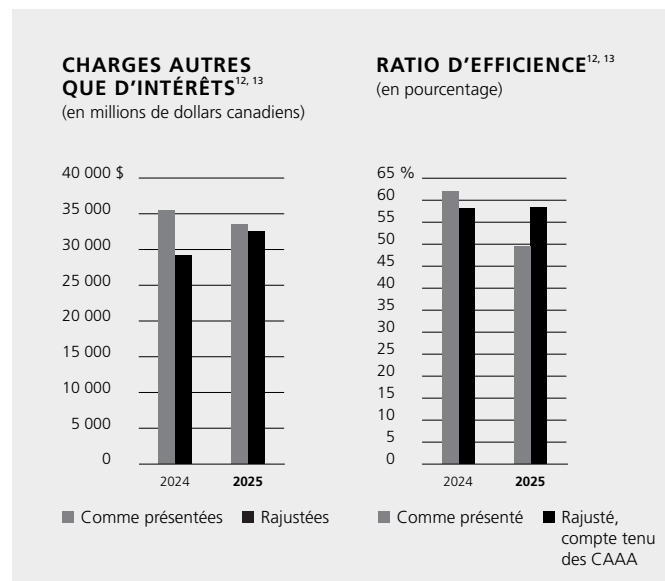
CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE (CAAA)

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour l'exercice se sont établies à 6 089 millions de dollars, en baisse de 558 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable aux pertes estimées de 916 millions de dollars découlant des sinistres liés aux catastrophes à l'exercice précédent, en partie contrebalancées par l'accroissement de la gravité des sinistres.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités. Le ratio d'efficacité rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 49,5 %, comparativement à 62,0 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance s'est établi à 58,4 %, par rapport à 58,1 % à l'exercice précédent.



¹² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

¹³ Pour l'exercice 2025, la rémunération variable dans le secteur Services bancaires de gros et le sous-secteur Gestion de patrimoine, la conversion des monnaies étrangères et la majoration de la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants de la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque (« incidence du PCS »), ensemble, représentaient environ le tiers de l'augmentation de 12 % d'un exercice à l'autre des charges autres que d'intérêts rajustées.

¹⁴ Conformément à la méthode présentée précédemment, pour estimer ses attentes en matière de croissance des charges, la Banque a supposé que les trois facteurs suivants avaient le même effet sur les charges rajustées de la Banque pour l'exercice 2025 qu'ils ne l'ont eu sur les charges rajustées de la Banque pour l'exercice 2024 : i) la rémunération variable dans le secteur Services bancaires de gros et le sous-secteur Gestion de patrimoine; ii) la conversion des monnaies étrangères; et iii) l'incidence du PCS.

TABLEAU 11 CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025 par rapport à 2024		
	2025	2024	Variation en %
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	10 520 \$	9 920 \$	6
Rémunération au rendement	5 106	4 481	14
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	2 601	2 332	12
Total des salaires et avantages du personnel	18 227	16 733	9
Charges liées à l'occupation des locaux			
Amortissement et pertes de valeur	1 086	1 048	4
Loyers et entretien	875	910	(4)
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 961	1 958	–
Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier			
Coûts associés au matériel et au mobilier, au traitement des données et aux licences	2 572	2 379	8
Amortissement et pertes de valeur	300	277	8
Total des charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier	2 872	2 656	8
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	780	702	11
Communication et marketing	1 643	1 516	8
Charges de restructuration	686	566	21
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	528	498	6
Services professionnels, services-conseils et services externes	4 288	3 064	40
Autres charges	2 554	7 800	(67)
Total des charges	33 539 \$	35 493 \$	(6)
Ratio d'efficience – comme présenté	49,5 %	62,0 %	(1 250) pdb
Ratio d'efficience – rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance ¹	58,4	58,1	30

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 618 millions de dollars, ou 12,1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 719 millions de dollars, ou 26,7 %, et une diminution des autres impôts et taxes de 101 millions de dollars, ou 4,2 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 710 millions de dollars, ou 12,7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 620 millions de dollars, ou 18,5 %, et une hausse des autres impôts et taxes de 90 millions de dollars, ou 4,0 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 14,4 % pour 2025, par rapport à 24,8 % pour l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence fiscale associée à la vente des actions de Schwab au cours de l'exercice considéré et les charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, qui ne sont pas déductibles, à l'exercice précédent. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2025.

La Banque a comptabilisé sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (90 millions de dollars en 2025; 215 millions de dollars en 2024) a été exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

Pour permettre le calcul après impôt du résultat rajusté, la charge d'impôt sur le résultat rajustée est calculée en rajustant les impôts pour chaque élément à noter au moyen du taux d'imposition applicable pour l'entité juridique en question. Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 21,3 % pour 2025, comparativement à 20,0 % à l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence de la hausse du résultat avant impôt rajusté, l'impôt découlant des règles du Pilier 2 et une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt. Les résultats rajustés ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 12

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat et autres impôts et taxes comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat et autres impôts et taxes rajustée

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	3 410 \$	2 691 \$
Total des rajustements pour les éléments à noter	565	664
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	3 975	3 355
Autres impôts et taxes		
Charges sociales	1 000	909
Impôt sur le capital et sur les primes	249	231
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ¹	800	1 002
Taxes municipales et taxes d'affaires	265	273
Total des autres impôts et taxes – comme présenté	2 314	2 415
Total des rajustements pour les éléments à noter en lien avec les questions relatives aux taxes indirectes	–	(191)
Total des autres impôts et taxes – rajusté	2 314	2 224
Total des impôts et taxes – rajusté	6 289 \$	5 579 \$
Taux d'imposition effectif – comme présenté	14,4 %	24,8 %
Taux d'imposition effectif – rajusté	21,3	20,0

¹ Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

Réforme fiscale internationale – Impôt minimum mondial prévu par le Pilier 2

Le 20 décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a publié le modèle de règles du Pilier 2 dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale. Le modèle de règles du Pilier 2 prévoit la mise en œuvre d'un impôt minimum mondial de 15 % applicable aux grandes entreprises multinationales, dont l'application relève de chaque pays. Les règles du Pilier 2 ont été adoptées au Canada le 20 juin 2024, en vertu du projet de loi C-69, qui inclut la *Loi sur l'impôt minimum mondial* mettant en œuvre le modèle de règles du Pilier 2. Des règles similaires ont été adoptées dans d'autres

pays où la Banque exerce ses activités et entraîneront le paiement d'impôts supplémentaires dans ces pays. Les règles sont entrées en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2024 et ont été mises en œuvre par celle-ci depuis cette date. Auparavant, l'IASB avait publié des modifications à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui instaurent une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à son sujet, exception que la Banque a appliquée. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, le taux d'imposition effectif de la Banque a augmenté d'environ 0,3 % en raison de l'impôt découlant des règles du Pilier 2.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2025

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 3 280 millions de dollars, en baisse de 355 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement le profit à la vente des actions de Schwab à l'exercice précédent dans le secteur Siège social, l'augmentation des charges autres que d'intérêts, y compris l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, et l'incidence des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis et dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par la hausse des produits et la baisse des charges afférentes aux activités d'assurance. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est établi à 3 905 millions de dollars, en hausse de 700 millions de dollars, ou 22 %. Le résultat dilué par action comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1,82 \$, en baisse de 8 % par rapport à 1,97 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour le trimestre s'est établi à 2,18 \$, en hausse de 27 % par rapport à 1,72 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre se sont établis à 15 494 millions de dollars, demeurant relativement stables par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits rajustés pour le trimestre ont atteint 16 028 millions de dollars, en hausse de 1 131 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont été de 8 545 millions de dollars, en hausse de 605 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'augmentation des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan dans le secteur Siège social, la croissance des volumes dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, l'incidence des activités de restructuration du bilan et l'augmentation des marges sur les dépôts, le tout en partie contrebalancé par un ajustement au titre des taux des dépôts des clients dans le secteur Services de détails aux États-Unis. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont été de 8 594 millions de dollars, en hausse de 560 millions de dollars, ou 7 %. Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 337 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 246 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 241 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 68 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par une diminution de 287 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont établis à 6 949 millions de dollars, en baisse de 625 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent en raison surtout du profit à la vente des actions de Schwab à l'exercice précédent dans le secteur Siège social et des recouvrements de réassurance au titre des sinistres liés aux catastrophes de l'exercice précédent dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, le tout en partie contrebalancé par les augmentations des produits liés aux activités de négociation, des honoraires de prise ferme, des honoraires de services-conseils et des commissions sur actions dans le secteur Services bancaires de gros, ainsi que par les hausses des primes d'assurance, des produits tirés des comptes à honoraires et des produits tirés des transactions dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 7 434 millions de dollars, une hausse de 571 millions de dollars, ou 8 %. Répartie par secteur, la diminution des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des baisses de 1 120 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 217 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance et de 5 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie contrebalancées par des augmentations de 716 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 1 million de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 982 millions de dollars, en baisse de 127 millions de dollars par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 943 millions de dollars, en baisse de 210 millions de dollars, ou 18 %, reflétant essentiellement la baisse des provisions dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 39 millions de dollars par rapport à une reprise de provision de 44 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision relative aux actifs productifs du trimestre considéré reflète essentiellement l'incidence de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes de crédit au Canada, en partie contrebalancée par une amélioration des prévisions macroéconomiques au Canada et aux États-Unis et une baisse des volumes dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,41 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a diminué de 110 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 85 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 39 millions de dollars dans le secteur Siège social, et a augmenté de 107 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour le trimestre se sont établies à 1 602 millions de dollars, en baisse de 762 millions de dollars, ou 32 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement une diminution des pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 8 808 millions de dollars, en hausse de 758 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'augmentation des dépenses en vue de soutenir les initiatives de croissance des activités, y compris les charges de personnel, et l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts de 155 millions de dollars américains liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 8 540 millions de dollars, en hausse de 809 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 223 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 176 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 151 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 132 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, et de 76 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,0 % pour le trimestre, par rapport à 13,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence fiscale des éléments à noter à l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 20,4 % pour le trimestre, contre 18,8 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence de la hausse du résultat avant impôt rajusté et l'impôt découlant des règles du Pilier 2.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Sous réserve de l'incidence des tendances saisonnières et des éléments à noter, le résultat comme présenté de la Banque a augmenté de 132 % en 2025 par rapport à celui de l'exercice précédent en raison d'un contexte macroéconomique qui se stabilise, du profit à la vente des actions de Schwab et de l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque à l'exercice précédent. Au fil de l'exercice, la Banque a bénéficié d'une hausse des produits liés au marché dans les secteurs Services bancaires de gros et Gestion de patrimoine et Assurance ainsi que d'une croissance des volumes dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en raison d'un contexte de baisse des taux d'intérêt, et d'une augmentation des produits d'intérêts nets tirés de la vente des actions de Schwab. Les charges afférentes aux activités d'assurance ont diminué en raison d'une hausse des pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes à l'exercice précédent. L'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit a entraîné une hausse des provisions pour pertes sur créances. Les charges ont augmenté en raison des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle et des dépenses visant à soutenir les initiatives de croissance des activités, y compris les charges de personnel. Les résultats trimestriels de la Banque ont subi l'incidence notamment des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans un trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 13 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trois mois clos les

	2025				2024			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	8 545 \$	8 526 \$	8 125 \$	7 866 \$	7 940 \$	7 579 \$	7 465 \$	7 488 \$
Produits autres que d'intérêts	6 949	6 771	14 812	6 183	7 574	6 597	6 354	6 226
Total des produits	15 494	15 297	22 937	14 049	15 514	14 176	13 819	13 714
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	982	971	1 341	1 212	1 109	1 072	1 071	1 001
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 602	1 563	1 417	1 507	2 364	1 669	1 248	1 366
Charges autres que d'intérêts	8 808	8 522	8 139	8 070	8 050	11 012	8 401	8 030
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	822	905	985	698	534	794	729	634
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	–	–	74	231	178	190	194	141
Résultat net – comme présenté	3 280	3 336	11 129	2 793	3 635	(181)	2 564	2 824
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat¹								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	34	33	43	61	60	64	72	94
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	–	–	–	–	35	21	21	32
Quote-part des charges de restructuration liées à la participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	49
Charges de restructuration	190	333	163	–	–	110	165	291
Charges d'acquisition et d'intégration	44	32	34	52	82	78	102	117
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN	49	55	47	54	59	62	64	57
Profit à la vente d'actions de Schwab	–	–	(8 975)	–	(1 022)	–	–	–
Restructuration du bilan	485	262	1 129	927	311	–	–	–
Questions relatives aux taxes indirectes	–	–	–	–	226	–	–	–
Provision relative à une affaire civile	–	–	–	–	–	–	274	–
Cotisation spéciale de la FDIC	–	–	–	–	(72)	–	103	411
Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque	–	–	–	–	52	3 566	615	–
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat¹	802	715	(7 559)	1 094	(269)	3 901	1 416	1 051
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat	177	180	(56)	264	161	74	191	238
Résultat net – rajusté ¹	3 905	3 871	3 626	3 623	3 205	3 646	3 789	3 637
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	191	88	200	86	193	69	190	74
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté¹	3 714 \$	3 783 \$	3 426 \$	3 537 \$	3 012 \$	3 577 \$	3 599 \$	3 563 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action								
Comme présenté	1,82 \$	1,89 \$	6,28 \$	1,55 \$	1,97 \$	(0,14) \$	1,35 \$	1,55 \$
Rajusté ¹	2,19	2,20	1,97	2,02	1,72	2,05	2,04	2,01
Résultat dilué par action								
Comme présenté	1,82	1,89	6,27	1,55	1,97	(0,14)	1,35	1,55
Rajusté ¹	2,18	2,20	1,97	2,02	1,72	2,05	2,04	2,00
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	10,7 %	11,3 %	39,1 %	10,1 %	13,4 %	(1,0) %	9,5 %	10,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté¹	12,8	13,2	12,3	13,2	11,7	14,1	14,5	14,1

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actif total moyen	2 102 \$	2 112 \$	2 156 \$	2 063 \$	2 035 \$	1 968 \$	1 938 \$	1 934 \$
Actifs productifs d'intérêts moyens ²	1 863	1 855	1 894	1 883	1 835	1 778	1 754	1 729
Marge d'intérêts nette – comme présentée	1,82 %	1,82 %	1,76 %	1,66 %	1,72 %	1,70 %	1,73 %	1,72 %
Marge d'intérêts nette – rajustée ¹	1,83	1,83	1,78	1,67	1,74	1,71	1,75	1,74

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter à la section « Événements importants », et au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul de la marge d'intérêts nette sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre grands secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance, et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le **secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** offre des services à environ 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les Services bancaires personnels sont une activité de services de détail de premier plan offrant des solutions personnalisées par l'intermédiaire d'un éventail complet de produits et de services en matière de dépôts, d'investissement, de paiements et de prêts. Les clients de la Banque sont soutenus par un réseau de 1 051 succursales et 3 370 guichets automatiques, des spécialistes hypothécaires des services mobiles, des centres de contact et des plateformes de vente et service numériques. Les Services bancaires commerciaux sont une activité de premier plan axée sur les clients offrant une expertise sectorielle approfondie, des conseils judicieux et un vaste éventail de produits et de services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins. Le secteur tire parti du réseau national de succursales, des centres de services bancaires commerciaux, des canaux numériques et des centres de contact de la Banque et offre des prêts auto aux particuliers par l'entremise de concessionnaires automobiles partout au Canada.

Le **secteur Services de détail aux États-Unis** comprend les activités des services bancaires personnels et commerciaux et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis. Il offre des services à plus de 10 millions de clients par le truchement de succursales situées le long de la côte Est américaine (du Maine à la Floride), de concessionnaires automobiles et de partenaires de cartes de crédit situés partout au pays. Les Services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils financiers aux clients par l'intermédiaire d'un réseau de 1 100 succursales et de 2 401 guichets automatiques, des centres de contact et des plateformes de vente et service numériques. Les Services bancaires commerciaux offrent une gamme diversifiée de produits et de services pour aider les entreprises à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les Services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et de services de gestion de patrimoine aux clients de détail. Avant la vente de la totalité de sa participation en actions dans Schwab le 12 février 2025, la contribution de la participation de la Banque dans Schwab était présentée à titre de quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

Le **secteur Gestion de patrimoine et Assurance** offre des services à plus de 6 millions de clients des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Le segment Gestion de patrimoine offre des solutions de gestion de patrimoine à des clients de détail au Canada par l'entremise d'activités de courtage autogérées, de services-conseils et de services de gestion de placements. Il offre également des produits de gestion de patrimoine à des clients institutionnels au Canada à l'échelle mondiale. Le segment Assurance offre des produits d'assurance de dommages par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités, de même que des produits d'assurance de personnes partout au Canada.

Le **secteur Services bancaires de gros** offre des services actifs à plus de 10 000 entreprises, gouvernements et clients institutionnels uniques en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique. Sous les marques Valeurs Mobilières TD et TD Cowen, le secteur Services bancaires de gros offre des services bancaires de marchés mondiaux, de financement de grandes entreprises et de placement aux entreprises, gouvernements et clients institutionnels. Il offre également des solutions bancaires de gros et d'accès aux marchés pour les services bancaires aux entreprises et les services de détail et de gestion de patrimoine de la Banque et leurs clients.

Le **secteur Siège social** regroupe des fonctions de service et de contrôle, notamment les fonctions Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la conformité, Gestion des risques liés aux crimes financiers, Services juridiques, Immobilier, Audit interne et autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajustés, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2025. À compter de l'exercice 2025, certains investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle aux États-Unis, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui étaient précédemment présentés dans le secteur Siège social, sont maintenant présentés dans le secteur Services de détails aux États-Unis. Les montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un revenu non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La majoration en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 61 millions de dollars (79 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024).

Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab. Avant la vente, la Banque comptabilisait sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence et la quote-part du résultat net de sa participation dans Schwab était présentée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab et la quote-part de la Banque des charges de restructuration et autres charges engagées par Schwab ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Vente des actions de Schwab » de la section « Événements importants ». À compter de l'exercice 2025, les discussions concernant la performance du secteur Services de détail aux États-Unis excluent Schwab.

La rubrique « Principales priorités pour 2026 » figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions et les hypothèses de la Banque, notamment celles décrites à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée quant aux facteurs, aux hypothèses et aux risques qui pourraient avoir une incidence sur les opinions de la Banque, se reporter aux sections « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document.

TABLEAU 14 RÉSULTATS SECTORIELS¹

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		Services de détail aux États-Unis		Gestion de patrimoine et Assurance		Services bancaires de gros ²		Siège social ²		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits (pertes) d'intérêts nets	16 701 \$	15 697 \$	12 368 \$	11 600 \$	1 493 \$	1 226 \$	(18) \$	582 \$	2 518 \$	1 367 \$	33 062 \$	30 472 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	3 985	4 093	(63)	2 113	13 069	12 309	8 410	6 704	9 314	1 532	34 715	26 751
Total des produits	20 686	19 790	12 305	13 713	14 562	13 535	8 392	7 286	11 832	2 899	67 777	57 223
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 710	1 555	1 499	1 437	–	–	185	247	615	638	4 009	3 877
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	433	200	15	95	–	–	105	70	(56)	11	497	376
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2 143	1 755	1 514	1 532	–	–	290	317	559	649	4 506	4 253
Charges afférentes aux activités d'assurance	–	–	–	–	6 089	6 647	–	–	–	–	6 089	6 647
Charges autres que d'intérêts	8 382	8 010	9 599	13 141	4 698	4 285	6 048	5 576	4 812	4 481	33 539	35 493
Résultat avant impôt sur le résultat	10 161	10 025	1 192	(960)	3 775	2 603	2 054	1 393	6 461	(2 231)	23 643	10 830
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 844	2 806	(472)	69	986	648	444	275	(392)	(1 107)	3 410	2 691
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	–	–	277	709	–	–	–	–	28	(6)	305	703
Résultat net – comme présenté	7 317	7 219	1 941	(320)	2 789	1 955	1 610	1 118	6 881	(1 130)	20 538	8 842
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat												
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	–	–	–	–	–	–	–	–	171	290	171	290
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	–	109	–	109
Quote-part des charges de restructuration et autres charges liées à la participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	–	49	–	49
Charges de restructuration	–	–	–	–	–	–	–	–	686	566	686	566
Charges d'acquisition et d'intégration	–	–	–	–	–	–	162	379	–	–	162	379
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN	–	–	–	–	–	–	–	–	205	242	205	242
Profit à la vente d'actions de Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	(8 975)	(1 022)	(8 975)	(1 022)
Restructuration du bilan	–	–	2 701	311	–	–	–	–	102	–	2 803	311
Questions relatives aux taxes indirectes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	226	–	226
Provision relative à une affaire civile	–	–	–	–	–	–	–	–	–	274	–	274
Cotisation spéciale de la FDIC	–	–	–	442	–	–	–	–	–	–	–	442
Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque	–	–	–	4 233	–	–	–	–	–	–	–	4 233
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	–	–	2 701	4 986	–	–	162	379	(7 811)	734	(4 948)	6 099
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat	–	–	674	186	–	–	35	82	(144)	396	565	664
Résultat net – rajusté³	7 317 \$	7 219 \$	3 968 \$	4 480 \$	2 789 \$	1 955 \$	1 737 \$	1 415 \$	(786) \$	(792) \$	15 025 \$	14 277 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires⁴												
	23 749 \$	21 618 \$	44 700 \$	44 415 \$	6 296 \$	6 141 \$	16 699 \$	15 821 \$	20 985 \$	12 984 \$	112 429 \$	100 979 \$
Actifs pondérés en fonction des risques ⁵	206 667	185 704	240 254	271 959	15 115	14 185	134 203	122 584	40 185	36 468	636 424	630 900

¹ La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

² Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

³ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁴ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

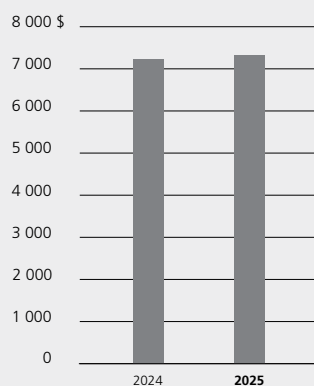
⁵ Depuis le début de l'exercice 2025, les actifs pondérés en fonction des risques associés aux investissements dans l'assurance sont attribués au secteur Siège social. L'information des périodes de comparaison a été ajustée pour refléter la présentation mise à jour.

Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada offre un éventail complet de produits et de services financiers à environ 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux de la Banque au Canada.

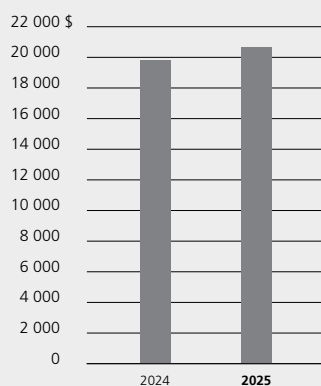
RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens)



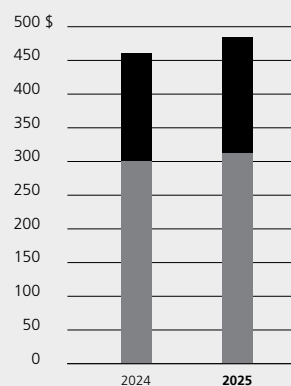
TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)



VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars canadiens)



■ Particuliers ■ Entreprises

TABLEAU 15 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Services bancaires personnels	14 500 \$	13 828 \$
Services bancaires aux entreprises	6 186	5 962
Total	20 686 \$	19 790 \$

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires personnels

- Dépôts de particuliers – produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement pour les clients de détail.
- Prêts garantis par des biens immobiliers – gamme de prêts garantis par des biens immobiliers.
- Cartes de crédit et prêts à la consommation – cartes de crédit exclusives et comarquées, et produits de financement non garantis.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – solutions en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie pour les entreprises de divers secteurs.
- Services bancaires aux petites entreprises – produits et services financiers pour les petites entreprises.
- Financement auto – solutions de financement garanti par des automobiles, des véhicules récréatifs et de loisirs pour les emprunteurs de détail de premier ordre et à risque, et prêts commerciaux (y compris le financement des stocks) pour les concessionnaires automobiles.
- Services de solutions aux commerçants – technologie aux points de vente et solutions de paiement pour les petites et grandes entreprises.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Les secteurs des services bancaires personnels et commerciaux au Canada sont matures et hautement concurrentiels, et se composent de grandes banques à charte, de banques régionales, de coopératives d'épargne ainsi que de concurrents offrant des services non traditionnels dans certains produits et canaux. Ces secteurs offrent des produits comprenant des services de prêts, de dépôts, de gestion de la trésorerie et des solutions de financement. Les produits sont distribués dans les succursales de détail, les centres de services bancaires commerciaux et par l'entremise des centres de contact, de canaux numériques et de divers canaux de distribution spécialisés. Les leaders sur le marché fournissent une gamme complète de produits et de services, des conseils proactifs répondant aux besoins des clients, une expérience client unique, une gestion prudente des risques et une gestion rigoureuse des dépenses.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D’AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2025
Renforcer les relations	<ul style="list-style-type: none"> • La TD s’est classée au premier rang en ce qui concerne le pourcentage de Canadiens qui la désignent comme leur banque principale¹⁵. • Nous avons continué à croître plus rapidement que la population canadienne pour ce qui est de l’acquisition nette de clients¹⁶. • Nous avons maintenu des parts de marché solides et connu un bel élan : <ul style="list-style-type: none"> – Classement au premier rang pour la part de marché des dépôts de base de particuliers¹⁷. – Croissance d’un exercice à l’autre de nos parts de marché pour les dépôts totaux de particuliers¹⁷. – Croissance d’un exercice à l’autre de nos parts de marché pour les cartes de crédit grâce à l’acquisition de nouvelles relations et à l’approfondissement des relations avec les clients¹⁸. – Poursuite du développement de nos activités de prêts garantis par des biens immobiliers grâce à une approche spécialisée et axée sur la rapidité, tout en générant une croissance de nos parts de marché d’un exercice à l’autre¹⁷. • Nous avons renforcé le partenariat entre les Services bancaires personnels et commerciaux et le sous-secteur Gestion de patrimoine au Canada, ce qui a accéléré la croissance des recommandations en matière de financement et a favorisé la mise en place de relations approfondies. • Nous avons réalisé un niveau record de ventes numériques de produits financiers courants (comptes chèques, comptes d’épargne et cartes de crédit) : <ul style="list-style-type: none"> – Record au chapitre des services numériques avec 8,6 millions d’utilisateurs des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ayant utilisé les services mobiles au cours des 90 derniers jours¹⁹. – Classement au premier rang pour la portée numérique moyenne parmi toutes les banques canadiennes selon Comscore²⁰. • Nous avons continué d’approfondir nos principales relations avec les services de cartes de crédit, en prolongeant pour une période à long terme notre partenariat exclusif en matière de cartes de crédit comarquées avec Amazon au Canada et en offrant la possibilité aux titulaires de cartes de crédit admissibles d’obtenir six mois d’abonnement gratuit à l’abonnement Uber One. • Nous avons rehaussé nos capacités de distribution au sein des Services bancaires commerciaux, avec l’ajout de plus de 200 nouveaux banquiers de première ligne. • Nous avons lancé un modèle axé sur l’IA, destiné aux Services bancaires aux PME, qui cerne les besoins potentiels des clients en matière de produits, permettant à la Banque de proposer une solution préapprouvée sur mesure. • Nous avons réalisé un nombre record de montages de prêts automobiles, environ 90 % de ces prêts étant montés dans les segments des prêts de très grande qualité et de grande qualité. • Financement auto TD (Canada) s’est classé au premier rang dans deux segments selon le sondage 2025 de J.D. Power qui évalue la satisfaction des concessionnaires en matière de financement au Canada : premier rang pour la huitième année d’affilée pour ce qui est de la satisfaction des concessionnaires pour les prêteurs non exclusifs ayant un crédit non préférentiel et premier rang pour la deuxième année d’affilée pour les prêteurs non exclusifs ayant un crédit préférentiel pour le segment de détail²¹.
Offrir une expérience simplifiée et plus rapide	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons conçu et mis en œuvre une solution de gestion des connaissances alimentée par l’IA afin d’accélérer la prestation de services dans nos centres de contact et nos succursales. • Nous avons effectué le transfert de toutes les activités des banquiers commerciaux clients des Services bancaires commerciaux vers de nouvelles plateformes de gestion des relations avec la clientèle et de souscription de crédit, dégageant des gains d’efficacité. • La TD a été reconnue comme lauréate du prix partagé « Prix d’excellence en services financiers » dans les catégories « Excellence du service à la clientèle²² », « Excellence du service en succursale²³ », « Excellence en services bancaires mobiles²⁴ », « Excellence en services bancaires téléphoniques avec agent en direct²⁵ » et « Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés²⁶ », parmi les cinq grandes banques²⁷ selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d’Ipsos de 2025²⁸.
Assurer une exécution disciplinée	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons poursuivi nos efforts en vue de favoriser l’acquisition de nouvelles cartes de crédit, tout en maintenant une longueur d’avance par rapport à nos pairs en matière qualité de crédit²⁹. • Nous avons noué une relation stratégique avec Fiserv afin d’offrir sa technologie de paiement de premier plan sur le marché et ses produits Clover aux clients des Solutions aux commerçants TD, ainsi que de rationaliser les activités, de réduire les coûts et de favoriser l’adoption des produits. • Nous avons lancé des initiatives de réduction des coûts en modernisant les plateformes, en simplifiant les processus d’affaires et en optimisant les stratégies portant sur les biens immobiliers, les fournisseurs et la main-d’œuvre, tel que cela est présenté à la rubrique « Charges de restructuration » de la section « Événements importants ».

¹⁵ Classement en fonction du pourcentage de clients des services bancaires au Canada sondés qui désignent la TD comme leur principale institution financière, Ipsos Canadian Financial Monitor, juin 2025.

¹⁶ Données sur l’acquisition nette de clients en date de l’exercice 2025.

¹⁷ Le classement des parts de marché est fondé sur les données les plus récentes fournies par le BSIF pour les dépôts (de base) de particuliers sans échéance, les dépôts totaux de particuliers et les prêts garantis par des biens immobiliers en date de septembre 2025.

¹⁸ En fonction des résultats trimestriels présentés par les homologues en date du troisième trimestre de 2025. Les homologues au Canada comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada et La Banque de Nouvelle-Écosse (compte non tenu de la Banque Toronto-Dominion).

¹⁹ En date d’octobre 2025, y compris les services bancaires personnels, les services de placement direct et les services bancaires aux entreprises. Les utilisateurs actifs des services mobiles désignent les utilisateurs qui ont ouvert au moins une session au moyen de leur appareil mobile dans les 90 derniers jours.

²⁰ MMX[®] Multi-Platform de ComScore, ordinateur de bureau et appareil mobile, audience totale, moyenne sur une période de trois mois terminée en septembre 2025.

²¹ Financement auto TD a reçu la note la plus élevée dans le segment de détail non exclusif (2018-2021) et dans le segment de détail non exclusif non préférentiel (2022-2025) dans le cadre des sondages de J.D. Power sur la satisfaction des concessionnaires en matière de financement au Canada, qui portent sur la satisfaction des concessionnaires canadiens à l’égard des fournisseurs de financement automobile. Financement auto TD a également reçu la note la plus élevée dans le segment de détail non exclusif préférentiel dans le cadre des sondages de J.D. Power 2024-2025 sur la satisfaction des concessionnaires en matière de financement au Canada, qui portent sur la satisfaction des concessionnaires canadiens à l’égard des fournisseurs de financement automobile. Visitez le site jdpower.com/awards pour plus de renseignements.

²² TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence du service à la clientèle » selon le sondage d’Ipsos 2025.

²³ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence du service en succursale » selon le sondage d’Ipsos 2025.

²⁴ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence en services bancaires mobiles » selon le sondage d’Ipsos 2025.

²⁵ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence en services bancaires téléphoniques avec agent en direct » selon le sondage d’Ipsos 2025.

²⁶ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés » selon le sondage d’Ipsos 2025.

²⁷ Les cinq grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

²⁸ Les Prix d’excellence en services financiers d’Ipsos 2025 sont basés sur les résultats de sondages trimestriels permanents du Customer Service Index (CSI). Ipsos annonce les gagnants annuels dans 11 catégories en octobre après la clôture du dernier trimestre en septembre.

²⁹ Chef de file parmi les homologues au chapitre du taux de retard de 90 jours et plus en fonction des informations financières trimestrielles fournies par les pairs en date du troisième trimestre de 2025. Les homologues comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada et La Banque de Nouvelle-Écosse.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2026

- Renforcer les relations
 - Dans les Services bancaires personnels, continuer de croître plus rapidement que la population canadienne au chapitre de l'acquisition nette de clients et d'être le chef de file des services bancaires de base et de la primauté des services.
 - Maintenir notre position de leadership sur le marché des dépôts de base de particuliers.
 - Renforcer davantage les relations avec les clients entre les sous-secteurs Services bancaires personnels, Services bancaires aux entreprises et Gestion de patrimoine.
 - Favoriser l'acquisition et la rétention de prêts garantis par des biens immobiliers grâce à la spécialisation et à la rapidité, tout en générant de solides rendements.
 - Élargir le circuit de distribution des Services bancaires aux entreprises en accélérant les investissements dans les capacités des banquiers de première ligne et en mettant davantage l'accent sur les services bancaires relationnels.
- Offrir une expérience simplifiée et plus rapide
 - Générer des résultats axés sur les clients en modernisant et en automatisant les processus et les plateformes, tout en tirant parti de l'IA (prédictive, générative et agentive) pour offrir des expériences efficaces, fluides et personnalisées à nos clients et collègues.
 - Offrir une expérience client simplifiée et plus rapide, notamment en accélérant l'intégration et en proposant des expériences mobiles de premier plan.
 - Appliquer l'IA pour favoriser l'octroi automatique de taux dans Financement auto TD et les Services bancaires aux petites entreprises, en vue de réduire le temps de réponse aux clients et la charge de travail manuelle.
 - Intégrer l'automatisation et l'IA aux processus de crédit commercial afin de réduire les cycles de souscription et d'améliorer la mise en marché.
 - Investir dans les ressources humaines en vue d'offrir une prestation de conseils spécialisés en matière de prêts garantis par des biens immobiliers, de financement commercial et de plusieurs axes sectoriels verticaux des Services commerciaux.
- Assurer une exécution disciplinée
 - Tirer parti de l'automatisation, des outils numériques et de l'IA à grande échelle pour réaliser des économies de coûts et améliorer l'efficacité.
 - Redéfinir les principaux processus d'affaires et rationaliser les activités afin de réduire les coûts et d'assurer une gestion rigoureuse des dépenses grâce à l'optimisation des ressources et la réduction des dépenses auprès de tiers.

TABLEAU 16 SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Produits d'intérêts nets	16 701 \$	15 697 \$
Produits autres que d'intérêts	3 985	4 093
Total des produits	20 686	19 790
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 710	1 555
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	433	200
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2 143	1 755
Charges autres que d'intérêts	8 382	8 010
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 844	2 806
Résultat net	7 317 \$	7 219 \$

Principaux volumes et ratios

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	30,8 %	33,4 %
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés) ²	2,82	2,82
Ratio d'efficience	40,5	40,5
Nombre de succursales de détail au Canada à la fin de la période	1 051	1 060
Nombre moyen d'équivalents temps plein ³	32 611	33 660

¹ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été de 11,5 % aux exercices 2025 et 2024.

² La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets par les actifs productifs d'intérêts moyens. Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul de la marge d'intérêts nette sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

³ À compter du troisième trimestre de 2025, les activités des centres d'appels, précédemment présentées dans le secteur Siège social, ont été intégrées à leur secteur d'activité respectif, ce qui permet d'assurer le contrôle de bout en bout de l'expérience client. Ce changement touche essentiellement le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Le nombre moyen d'équivalents temps plein a été retraité pour les périodes comparatives.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada pour l'exercice s'est établi à 7 317 millions de dollars, en hausse de 98 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse des produits, en partie contrebalancée par une augmentation de la provision pour pertes sur créances et une hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 30,8 %, contre 33,4 % à l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 20 686 millions de dollars, une hausse de 896 millions de dollars, ou 5 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 16 701 millions de dollars, en hausse de 1 004 millions de dollars, ou 6 %, reflétant essentiellement la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 24 milliards de dollars, ou 4 %, témoignant de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 6 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 22 milliards de dollars, ou 5 %, reflétant la croissance de 4 % des dépôts de particuliers et de 6 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,82 %, demeurant stable par rapport à celle de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 3 985 millions de dollars, en baisse de 108 millions de dollars, ou 3 %, reflétant la baisse des frais en raison de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (CORRA) à l'exercice précédent, l'incidence connexe étant compensée dans les produits d'intérêts nets, le tout en partie contrebalancé par la hausse des produits tirés des comptes à honoraires.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 143 millions de dollars, soit une hausse de 388 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 710 millions de dollars, en hausse de 155 millions de dollars, ou 10 %, témoignant surtout de la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts à la consommation, contrebalancée en partie par la baisse des provisions dans le portefeuille de prêts commerciaux. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 433 millions de dollars, en hausse de 233 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision relative aux actifs productifs pour l'exercice considéré reflète en grande partie l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, l'incidence de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes de crédit et la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,36 %, en hausse de 5 points de base (pdb) par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont élevées à 8 382 millions de dollars, en hausse de 372 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète l'augmentation des coûts liés à la technologie, des charges de personnel et des autres charges d'exploitation.

Le ratio d'efficience pour l'exercice s'est établi à 40,5 %, demeurant stable par rapport à celui de l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Pour la deuxième année d'affilée, l'économie canadienne devrait afficher une croissance modérée, mais positive, à l'exercice 2026. Les conditions devraient demeurer difficiles dans les secteurs dépendants du commerce, qui devront continuer de s'ajuster face à l'incertitude commerciale persistante aux États-Unis. De façon plus générale, les perspectives à court terme relativement stables sur le plan de l'inflation et des taux d'intérêt devraient avoir une incidence positive sur les dépenses des consommateurs et des entreprises. Bien que les perspectives d'embauche semblent demeurer modestes au cours du prochain exercice, l'affaiblissement plus marqué de la main-d'œuvre disponible en raison du resserrement des politiques en matière d'immigration devrait progressivement entraîner une diminution du taux de chômage à compter du deuxième trimestre de l'exercice 2026. Sur le marché national de la revente d'habitations, on s'attend à ce que les ventes et les prix moyens connaissent une légère augmentation, soutenus en partie par la demande refoulée des acheteurs d'une première habitation et des acheteurs d'une maison à valeur plus élevée. À l'aube du premier trimestre de l'exercice 2026, nous nous attendons à ce que la marge d'intérêts nette demeure relativement stable³⁰. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada continue de concentrer ses efforts sur la gestion rigoureuse des dépenses afin d'accroître la rentabilité et de créer une capacité d'investir pour l'avenir. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada de la TD, qui est axé sur les clients et doté d'outils numériques, est en bonne position pour tirer parti des possibilités de croissance qui s'offrent à lui.

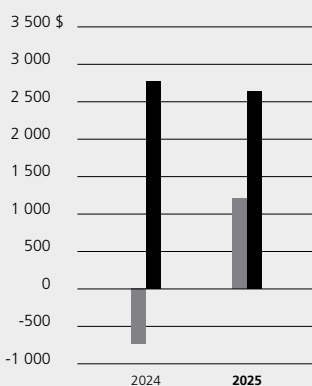
³⁰ Les attentes de la Banque à l'égard de la marge d'intérêts nette au premier trimestre de 2026 pour le secteur sont fondées sur les hypothèses de la Banque ayant trait à des facteurs comme les baisses de taux d'intérêt de la Banque du Canada, la dynamique concurrentielle sur le marché ainsi que les taux de réinvestissement et les profils d'échéance des dépôts, et sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux qui sont décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du rapport de gestion de 2025 de la Banque.

Services de détail aux États-Unis

Le secteur Services de détail aux États-Unis offre un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 10 millions de clients dans les activités de services bancaires personnels et commerciaux de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Avant la vente de la totalité de sa participation en actions dans Schwab, le 12 février 2025, le secteur Services de détail aux États-Unis comprenait une participation dans Schwab.

RÉSULTAT NET³¹

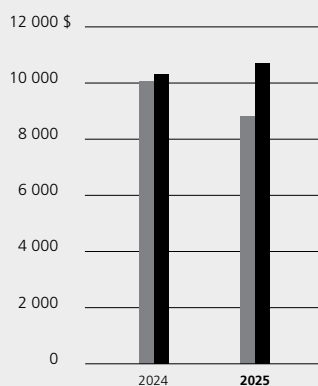
(en millions de dollars américains)



■ Comme présenté ■ Rajusté

TOTAL DES PRODUITS³¹

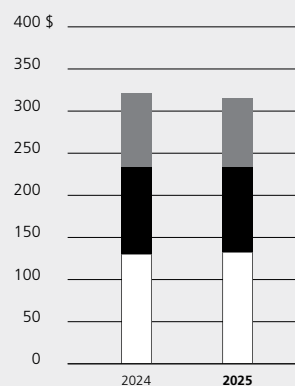
(en millions de dollars américains)



■ Comme présentés ■ Rajustés

VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars américains)

□ Particuliers ■ Entreprises
■ Comptes de passage**TAB LEAU 17 PRODUITS – Comme présentés¹**

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens		Dollars américains	
	2025	2024	2025	2024
Services bancaires personnels	8 908 \$	8 466 \$	6 381 \$	6 219 \$
Services bancaires aux entreprises	4 742	4 331	3 397	3 181
Gestion de patrimoine	508	483	364	355
Autres ²	(1 853)	433	(1 327)	319
Total	12 305 \$	13 713 \$	8 815 \$	10 074 \$

¹ Ne tient pas compte de la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.² Les autres produits englobent principalement les éléments d'importance liés aux produits ainsi que les produits tirés de la convention sur les CDA avec Schwab et des activités de placement.³¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires personnels

- Dépôts de particuliers – produits de comptes chèques, comptes d'épargne, certificats de dépôt et solutions de paiement pour les clients de détail offerts par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – produits de financement, y compris des prêts hypothécaires résidentiels, des lignes de crédit domiciliaires et des solutions de prêts non garantis pour les clients de détail.
- Services de cartes de crédit – cartes de crédit de marque TD pour les clients de détail, et cartes de crédit de marque privée et comarquées ainsi que relations stratégiques avec des détaillants nationaux de premier plan.
- Financement auto aux particuliers – services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – solutions d'emprunts, de dépôts et de gestion de liquidités répondant aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs et de secteurs bancaires spécialisés.
- Services bancaires aux petites entreprises – solutions d'emprunt, de dépôts et de gestion des liquidités répondant aux besoins des petites entreprises, y compris des solutions aux commerçants et des cartes de crédit de marque TD.

Gestion de patrimoine

- Services-conseils en gestion de patrimoine – conseils en gestion de patrimoine, solutions en matière de planification financière, services de planification de succession et de fiducie, et produits d'assurance et de rente pour clients aisés, fortunés et institutionnels, offerts par des conseillers financiers en succursale et par l'entremise d'une plateforme de conseils robotisés et d'une plateforme de prêts garantis par des titres à dépositaires multiples.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, y compris des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Ces secteurs servent les particuliers, les entreprises et les gouvernements et leur proposent des produits et des solutions de technologie financière pour répondre à leurs besoins en matière de services de dépôts, de prêts, de paiement, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Les produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un ensemble de canaux de distribution, notamment en succursale, par guichet automatique, par téléphone ou par canaux numériques et mobiles. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects. Les concurrents offrant des services traditionnels adoptent de nouvelles technologies, notamment l'IA, et axent leurs efforts sur l'amélioration de l'expérience client, une meilleure compréhension des données et un niveau de sécurité accru. Les concurrents offrant des services non traditionnels, notamment les banques offrant des services directs, les sociétés de technologie financière et les institutions de crédit privé ont gagné du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques ou tirent parti des données grâce au système bancaire ouvert afin d'élaborer de nouveaux produits et services et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen de la prestation de services différents, d'une offre exhaustive de produits, de conseils et de services rapides et fluides dans l'ensemble des canaux de distribution, de l'optimisation des sources de financement et des coûts, de la réalisation d'investissements stratégiques tout en assurant une gestion rigoureuse des dépenses et une gestion prudente des risques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2025
Renforcer les relations	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons fait progresser de 12 % d'un exercice à l'autre les soldes des cartes bancaires, et nous avons acquis le plus grand nombre de nouveaux comptes depuis l'exercice 2018, grâce au déploiement du modèle d'apprentissage machine de deuxième génération appliqué à la souscription fondée sur l'historique des dépôts, qui cible mieux les possibilités et permet d'offrir des solutions de crédit à un plus grand nombre de clients que les méthodes de souscription traditionnelles. Nous avons fait croître de 23 % d'un exercice à l'autre les actifs gérés, les soldes des produits pour clients aisés étant en hausse de 21 % d'un exercice à l'autre, ce qui témoigne de l'attention portée au renforcement des relations reposant sur la prestation de services bancaires et de conseils. Nous avons mis en place des capacités de ventes et de services numériques, ce qui nous a permis d'atteindre des sommets inégalés au chapitre des ventes numériques³² (36 %), de l'adoption du numérique³³ (58 %) et des opérations libre-service³⁴ (85 %), et d'offrir aux clients une expérience libre-service plus globale de façon à bonifier la capacité des collègues en succursale de fournir des conseils. Nous avons repensé le modèle de distribution au détail en transformant les succursales en centres de conseils et avons rénové la 178^e succursale de prochaine génération (16 % du nombre total de succursales); environ 90 % de ces succursales ayant un espace consacré à la gestion de patrimoine. Nous avons augmenté les soldes des prêts sur le marché intermédiaire de 8 % d'un exercice à l'autre, élargissant notre partenariat avec Valeurs Mobilières TD, afin de dégager des honoraires d'environ 77 millions de dollars américains dans le cadre de l'approche Une seule TD au sein des Services bancaires commerciaux aux États-Unis. La TD a été classée au premier rang global en Floride selon le sondage de 2025 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail³⁵. La TD a été, pour la neuvième année consécutive, classée au premier rang pour le nombre total de prêts approuvés par la Small Business Administration (SBA) des États-Unis dans le territoire de desserte s'étendant du Maine à la Floride³⁶. Financement auto TD s'est classé, pour la sixième année consécutive, au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires à l'égard des prêteurs nationaux non exclusifs ayant un crédit préférentiel selon le sondage de 2025 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires américains à l'égard de leur prêteur automobile³⁷.
Offrir une expérience simplifiée et plus rapide	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons mis en œuvre les activités de restructuration du bilan et atteint notre objectif de réduction de 10 % des actifs, ce qui a créé une marge de manœuvre d'environ 52 milliards de dollars américains par rapport à la limite de l'actif afin de répondre aux besoins changeants des clients, tout en simplifiant les activités et en favorisant une croissance rentable. Depuis le début du programme, nous avons éliminé des prêts secondaires d'environ 22 milliards de dollars américains, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> Conclusion de la vente du portefeuille de prêts hypothécaires correspondants de 9 milliards de dollars américains; Début de la liquidation des activités de financement offert aux points de vente, dont la valeur s'élève à 3 milliards de dollars américains, dans le segment Services de cartes de crédit de détail; Élimination de certains portefeuilles qui ne sont pas rentables ou qui ne cadrent pas avec les activités de base de la Banque, notamment les services commerciaux aux concessionnaires, le financement de la chaîne d'approvisionnement, et certains services de prêts relatifs aux exportations et importations et services bancaires commerciaux; Affectation de l'excédent de trésorerie et du produit tiré de la vente des prêts au remboursement des emprunts bancaires. Nous avons conclu le programme de repositionnement de notre portefeuille de placements, comme il est décrit à la section « Mise à jour sur les activités de restructuration du bilan aux États-Unis » du présent rapport de gestion, ce qui a généré un avantage au niveau des produits d'intérêts nets de 500 millions de dollars américains avant impôt pour l'exercice 2025. Nous avons ouvert Layer 6, un centre de recherche et de développement en IA générative à New York, qui mise sur sa position de leader en matière d'IA pour automatiser les processus opérationnels, réduire les coûts liés au service à la clientèle et fournir aux collègues de première ligne des renseignements en temps réel pour favoriser la formulation de conseils plus personnalisés et accroître la productivité. Nous avons mis en œuvre des capacités numériques améliorées visant à simplifier les interactions avec les clients, notamment dans le cadre du processus de demande de carte de crédit sur appareil mobile pour les clients de détail existants et les clients des Services bancaires aux petites entreprises, et dans le cadre des contestations en temps réel des frais portés à la carte de débit.
Assurer une exécution disciplinée	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons réalisé des progrès à l'égard des activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, comme il est décrit à la rubrique « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise » du présent rapport de gestion. Au cours de l'exercice 2025, nous avons réalisé des économies d'environ 200 millions de dollars en réduisant les coûts grâce à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et à l'optimisation des gains d'efficacité réalisés par la Banque à l'égard des succursales, du bilan, de la fonction immobilière, de la main-d'œuvre et des fournisseurs, comme il est décrit à la rubrique « Charges de restructuration » de la section « Événements importants » du présent rapport de gestion. Nous avons réduit les actifs pondérés en fonction des risques dans le cadre des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, soutenant la croissance de 180 pdb du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires du secteur Services de détail aux États-Unis au cours de l'exercice 2025.

³² Les ventes numériques comprennent les services bancaires aux consommateurs et les services bancaires aux petites entreprises aux États-Unis.

³³ Nombre d'utilisateurs numériques actifs en pourcentage du nombre total de clients. Les utilisateurs numériques actifs désignent les utilisateurs qui ont ouvert au moins une session en ligne ou au moyen de leur appareil mobile dans les 90 derniers jours.

³⁴ Les opérations libre-service comprennent toutes les opérations financières réalisées par des canaux non assortis de services de soutien (en ligne, téléphone, application mobile, guichets automatiques et système de réponse vocale interactive).

³⁵ La Banque TD a reçu la note la plus élevée (à égalité) en Floride selon le sondage de 2025 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail aux États-Unis, qui évalue la satisfaction de la clientèle à l'égard de leur institution financière principale. Visitez le site jdpower.com/awards pour plus de renseignements.

³⁶ Pour 2025, TD Bank a été classée au premier rang par la Small Business Administration (SBA) dans le territoire de desserte s'étendant du Maine à la Floride pour la neuvième année consécutive. Classement des prêteurs établi par la SBA des États-Unis selon les données de celle-ci sur le nombre total de prêts approuvés entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025.

³⁷ Financement auto TD s'est classé au premier rang pour la sixième année consécutive pour la satisfaction des concessionnaires à l'égard des prêteurs nationaux non exclusifs ayant un crédit préférentiel selon le sondage 2025 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires américains à l'égard de leur prêteur automobile. Visitez le site jdpower.com/awards pour plus de renseignements.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2026

- Le redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et le renforcement de l'environnement de gouvernance et de contrôle demeurent au premier rang des priorités du secteur Service de détail aux États-Unis. Se reporter à la section « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise » dans le rapport de gestion pour plus de renseignements.
- Renforcer nos relations
 - Poursuivre la redéfinition du modèle de distribution au détail en renforçant les capacités de vente et de service numériques afin d'accélérer l'adoption du numérique et d'offrir aux collègues des succursales la capacité de fournir des conseils, tout en modernisant le format des succursales selon une conception de prochaine génération.
 - Accroître les services de cartes de crédit en pénétrant davantage le marché des dépôts de la Banque aux États-Unis, grâce au soutien d'un modèle de souscription de deuxième génération, et élargir le partenariat avec Nordstrom afin d'obtenir le contrôle du service à la clientèle et de développer des capacités évolutives pour devenir un partenaire traditionnel de choix en matière de cartes de crédit comarquées.
 - Élargir notre présence sur le marché des clients bien nantis en augmentant le nombre de conseillers financiers, en offrant des recommandations de grande qualité à partir de canaux de distribution au détail repensés et en adaptant les produits et services de placement.
 - Accélérer la rentabilité des banques commerciales et renforcer les relations avec les clients en saisissant davantage de possibilités de dépôts et d'honoraires, notamment en augmentant le nombre des postes d'agent principal, et en établissant des partenariats avec Valeurs mobilières TD pour offrir des possibilités uniques aux clients des segments du marché intermédiaire et des services spécialisés.
- Offrir une expérience simplifiée et plus rapide
 - Poursuivre les efforts de restructuration du bilan qui simplifient les activités.
 - Déployer l'IA pour automatiser les processus opérationnels, améliorer la productivité et offrir de meilleures informations aux collègues de première ligne.
 - Transformer l'architecture des données et de la technologie pour offrir un environnement infonuagique modulaire et évolutif.
- Assurer une exécution rigoureuse
 - Atteindre la cible de réduction cumulative des coûts à moyen terme.
 - Optimiser le réseau des succursales, favoriser l'amélioration des coûts unitaires et la refonte des processus, réduire les dépenses auprès de tiers et réduire les coûts d'exploitation de l'infrastructure de base.

Mise à jour sur les activités de restructuration du bilan aux États-Unis

À la suite de l'annonce de la résolution globale le 10 octobre 2024, la Banque a mis en œuvre des mesures de restructuration du bilan pour s'assurer de pouvoir continuer de répondre aux besoins financiers des clients aux États-Unis sans dépasser la limite s'appliquant à l'actif total combiné de TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A. (la « Banque aux États-Unis »). Depuis le quatrième trimestre de 2024 et au cours de l'exercice 2025, la Banque a vendu 31,9 milliards de dollars américains d'obligations, ce qui a entraîné une perte totale de 1 592 millions de dollars américains avant impôt. L'avantage découlant de ces ventes et du réinvestissement du produit tiré de ces ventes sur les produits d'intérêts nets pour l'exercice 2025 s'est établi à 500 millions de dollars américains avant impôt et devrait se chiffrer à environ 550 millions de dollars américains avant impôt pour l'exercice 2026³⁸.

De plus, la Banque a réduit les actifs de la Banque aux États-Unis de plus de 10 % par rapport au niveau des actifs au 30 septembre 2024, principalement en vendant ou en liquidant 22 milliards de dollars de certains portefeuilles de prêts américains non évolutifs ou secondaires qui ne cadraient pas avec la stratégie ciblée du secteur Services de détail aux États-Unis ou dont le rendement du capital investi était plus faible. Cette réduction d'actifs a entraîné une baisse du total des produits d'intérêts nets de l'exercice 2025 de la Banque d'environ 100 millions de dollars américains avant impôt et devrait entraîner une baisse des produits d'intérêts nets de l'exercice 2026 d'environ 280 millions de dollars américains avant impôt³⁹.

Au cours de l'exercice, la Banque a affecté le produit tiré de la vente des prêts et des échéances des placements, ainsi que les fonds en caisse, au remboursement d'un montant de 43 milliards de dollars américains d'emprunts à court terme. Par conséquent, au 31 octobre 2025, l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis s'élevait à 382 milliards de dollars américains.

Au 30 septembre 2025, l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis, mesuré conformément à l'ordonnance sur consentement de l'OCC qui utilise la moyenne des soldes au comptant au 30 juin 2025 et au 30 septembre 2025, s'élevait à 388 milliards de dollars américains.

En tout, le total des pertes associées aux activités de restructuration du bilan aux États-Unis de la Banque du 10 octobre 2024 au 31 octobre 2025 s'élève à 2 128 millions de dollars américains avant impôt ou 1 597 millions de dollars américains après impôt. En date du 31 octobre 2025, la Banque a en grande partie achevé ses activités de restructuration du bilan aux États-Unis et aucune autre perte associée à ce programme n'est prévue pour l'exercice 2026⁴⁰.

³⁸ Le montant prévu de l'avantage au niveau des produits d'intérêts nets est assujéti à des risques et à des incertitudes et est fondé sur des hypothèses concernant des facteurs et des conditions du marché qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque.

³⁹ Les estimations de la Banque concernant l'incidence sur les produits d'intérêts nets sont fondées sur des hypothèses quant au moment où les actifs restants seront vendus ou que les portefeuilles de prêts restants seront liquidés.

⁴⁰ Les attentes de la Banque à l'égard des pertes liées à la restructuration du bilan aux États-Unis s'appuient sur des hypothèses prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Les résultats peuvent varier en fonction de facteurs dépendants et indépendants de la volonté de la Banque. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

TABLEAU 18	SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS		
-------------------	--	--	--

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025	2024
Dollars canadiens		
Produits d'intérêts nets – comme présenté	12 368 \$	11 600 \$
Produits d'intérêts net – rajustés ^{1, 2}	12 404	11 600
Produits autres que d'intérêts – comme présentés	(63)	2 113
Produits autres que d'intérêts – rajustés ^{1, 3}	2 602	2 424
Total des produits – comme présenté	12 305	13 713
Total des produits – rajusté ^{1, 2, 3}	15 006	14 024
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 499	1 437
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	15	95
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 514	1 532
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	9 599	13 141
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 4}	9 599	8 466
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	(472)	69
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée ¹	202	255
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis, compte non tenu de Schwab – comme présenté	1 664	(1 029)
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis, compte non tenu de Schwab – rajusté¹	3 691	3 771
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{5, 6}	277	709
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – comme présenté	1 941 \$	(320) \$
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – rajusté¹	3 968	4 480
Dollars américains		
Produits d'intérêts nets – comme présentés	8 833 \$	8 520 \$
Produits d'intérêts nets – rajustés ^{1, 2}	8 858	8 520
Produits autres que d'intérêts – comme présentés	(18)	1 554
Produits autres que d'intérêts – rajustés ^{1, 3}	1 859	1 780
Total des produits – comme présenté	8 815	10 074
Total des produits – rajusté ^{1, 2, 3}	10 717	10 300
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 065	1 056
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	15	70
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 080	1 126
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	6 852	9 631
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 4}	6 852	6 220
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	(331)	52
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée ¹	144	188
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis, compte non tenu de Schwab – comme présenté	1 214	(735)
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis, compte non tenu de Schwab – rajusté¹	2 641	2 766
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{5, 6}	196	523
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – comme présenté	1 410 \$	(212) \$
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – rajusté¹	2 837	3 289
Principaux volumes et ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires du secteur Services de détail aux États-Unis, compte non tenu de Schwab – comme présenté ⁷	3,9 %	(2,5) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires du secteur Services de détail aux États-Unis, compte non tenu de Schwab – rajusté ^{1, 7}	8,5	9,4
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires du secteur Services de détail aux États-Unis – comme présenté ⁷	4,4 %	(0,7) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires du secteur Services de détail aux États-Unis – rajusté ^{1, 7}	8,9	10,1
Marge d'intérêts nette – comme présentée ^{1, 8}	3,08	2,95
Marge d'intérêts nette – rajustée ^{1, 8}	3,09	2,95
Ratio d'efficacité – comme présenté	77,7	95,6
Ratio d'efficacité – rajusté ¹	63,9	60,4
Actifs administrés (en milliards de dollars américains) ⁹	46 \$	43 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars américains) ⁹	10	8
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 100	1 132
Nombre moyen d'équivalents temps plein	28 715	27 842

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Les produits d'intérêts nets rajustés excluent l'élément à noter suivant :

i. Restructuration du bilan aux États-Unis (incidence du rééquilibrage des couvertures de prêt avant la conclusion de la vente de prêts correspondants) – 2025 : 36 millions de dollars ou 25 millions de dollars américains (26 millions de dollars après impôt ou 19 millions de dollars américains après impôt).

³ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent l'élément à noter suivant :

i. Restructuration du bilan aux États-Unis – 2025 : 2 665 millions de dollars ou 1 877 millions de dollars américains (2 001 millions de dollars après impôt ou 1 408 millions de dollars américains après impôt); 2024 : 311 millions de dollars ou 226 millions de dollars américains (234 millions de dollars après impôt ou 170 millions de dollars américains après impôt).

⁴ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants :

i. Cotisation spéciale de la FDIC – 2024 : 442 millions de dollars ou 323 millions de dollars américains (333 millions de dollars après impôt ou 243 millions de dollars américains après impôt);

ii. Charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque – 2024 : 4 233 millions de dollars ou 3 088 millions de dollars américains (avant et après impôt).

⁵ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab était présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2025.

⁶ Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab, la quote-part de la Banque des charges de restructuration de Schwab et la quote-part de la Banque de la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC de Schwab ont été comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁷ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation était de 11,5 %.

⁸ La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis par les actifs productifs d'intérêts moyens, sans tenir compte de l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et de l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie, ce qui, selon la direction, reflète mieux la performance du secteur. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. Les produits d'intérêts nets et les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁹ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab. Avant la vente, la Banque comptabilisait sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence et la quote-part du résultat net de sa participation dans Schwab était présentée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab et la quote-part de la Banque des charges de restructuration et autres charges engagées par Schwab ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements importants ». À compter de l'exercice 2025, les discussions concernant la performance du secteur Services de détail aux États-Unis excluent Schwab.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis s'est établi à 1 664 millions de dollars (1 214 millions de dollars américains), en hausse de 2 693 millions de dollars (1 949 millions de dollars américains) par rapport à celui de l'exercice précédent, compte non tenu des résultats de Schwab de 277 millions de dollars (196 millions de dollars américains) à l'exercice considéré et de 709 millions de dollars (523 millions de dollars américains) à l'exercice précédent, reflétant principalement l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque à l'exercice précédent, la hausse des produits et la baisse de la provision pour pertes sur créances à l'exercice considéré, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et un ajustement au titre des taux des dépôts des clients. Le résultat net ajusté du secteur Services de détail aux États-Unis s'est établi à 3 691 millions de dollars (2 641 millions de dollars américains), en baisse de 80 millions de dollars (125 millions de dollars américains), ou 2 % (5 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant principalement l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et un ajustement au titre des taux des dépôts des clients, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, la hausse des produits et la baisse de la provision pour pertes sur créances. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté, compte non tenu de Schwab, pour l'exercice a été respectivement de 3,9 % et 8,5 %, contre (2,5) % et 9,4 % pour l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour l'exercice ont été de 8 815 millions de dollars américains, en baisse de 1 259 millions de dollars américains, ou 12 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits pour l'exercice ont été de 10 717 millions de dollars américains, en hausse de 417 millions de dollars américains, ou 4 %. Les produits d'intérêts nets comme présentés se sont chiffrés à 8 833 millions de dollars américains, en hausse de 313 millions de dollars américains, ou 4 %, et les produits d'intérêts nets rajustés se sont chiffrés à 8 858 millions de dollars américains, en hausse de 338 millions de dollars américains, ou 4 %, en raison principalement de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et de l'augmentation des marges sur les dépôts, en partie contrebalancées par un ajustement au titre des taux des dépôts des clients. La marge d'intérêts nette comme présentée s'est établie à 3,08 %, en hausse de 13 pnb, et la marge d'intérêts nette rajustée s'est établie à 3,09 %, en hausse de 14 pnb, en raison de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et de l'augmentation des marges sur les dépôts. Les produits autres que d'intérêts comme présentés correspondaient à une perte de 18 millions de dollars américains, soit des produits autres que d'intérêts en baisse de 1 572 millions de dollars américains par rapport à ceux de l'exercice précédent témoignant de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, en partie contrebalancée par la croissance des produits tirés des comptes à honoraires. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts sont établis à 1 859 millions de dollars américains, en hausse de 79 millions de dollars américains, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflet de la croissance des produits tirés des comptes à honoraires.

Le volume moyen des prêts a diminué de 9 milliards de dollars américains, ou 5 %, en regard de celui de l'exercice précédent. Les prêts aux particuliers ont diminué de 4 % et les prêts aux entreprises, de 5 %, reflet des activités de restructuration du bilan aux États-Unis. Compte non tenu de l'incidence des portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation dans le cadre de notre programme de restructuration du bilan aux États-Unis, les volumes moyens de prêts ont augmenté de 4 milliards de dollars américains, ou 2 %^{41, 42}. Les volumes moyens des dépôts ont diminué de 7 milliards de dollars américains, ou 2 %, reflet d'une baisse de 7 % des dépôts des comptes de passage et d'une baisse de 3 % des dépôts d'entreprises, en partie contrebalancées par une hausse de 2 % des dépôts de particuliers.

Au 31 octobre 2025, les actifs administrés s'élevaient à 46 milliards de dollars américains, en hausse de 3 milliards de dollars américains, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, et les actifs gérés s'élevaient à 10 milliards de dollars américains, en hausse de 2 milliards de dollars américains, ou 25 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant dans les deux cas la croissance de l'actif net et l'appréciation des marchés.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 080 millions de dollars américains, en baisse de 46 millions de dollars américains, ou 4 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 065 millions de dollars américains, en hausse de 9 millions de dollars américains, ou 1 %, témoignant essentiellement de la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts commerciaux, contrebalancée en partie par la baisse des provisions dans le portefeuille de prêts à la consommation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 15 millions de dollars américains, en baisse de 55 millions de dollars américains, ou 79 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision relative aux actifs productifs pour l'exercice considéré reflète essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, en partie contrebalancée par la baisse des volumes et l'incidence de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes de crédit. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,60 %, demeurant stable par rapport à celle de l'exercice précédent.

À compter de l'exercice 2025, les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail aux États-Unis comprennent certains investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle aux États-Unis, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui étaient précédemment présentés dans le secteur Siège social. Les montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 6 852 millions de dollars américains, en baisse de 2 779 millions de dollars américains, ou 29 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque à l'exercice précédent, en partie contrebalancée par l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, notamment les coûts de 507 millions de dollars américains liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et par la hausse des charges de personnel au cours de l'exercice considéré. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 632 millions de dollars américains, ou 10 %, reflétant l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et la hausse des charges de personnel. Pour l'exercice 2026, les charges autres que d'intérêt devraient augmenter d'environ 5 %⁴³.

Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 77,7 % et 63,9 %, contre 95,6 % et 60,4 % pour l'exercice précédent.

⁴¹ Les portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation comprennent les activités de financement offert aux points de vente visant les détaillants tiers, les portefeuilles de prêts correspondants, de prêts relatifs aux exportations et aux importations et de services commerciaux aux concessionnaires, ainsi que d'autres portefeuilles secondaires. Volume moyen des prêts pour 2025 : 184 milliards de dollars américains (2024 : 192 milliards de dollars américains). Volume moyen des prêts pour les portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation pour 2025 : 24 milliards de dollars américains (2024 : 36 milliards de dollars américains). Volume moyen des prêts compte non tenu des portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation pour 2025 : 160 milliards de dollars américains (2024 : 156 milliards de dollars américains).

⁴² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁴³ Les attentes de la Banque en matière de croissance des charges s'appuient sur des hypothèses à l'égard de certains facteurs, notamment la capacité de la Banque de mener à bien ses initiatives liées à l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris le redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, le calendrier des investissements des entreprises ainsi que les gains de productivité et les économies réalisées à la suite de la restructuration. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

L'exercice 2026 s'annonce particulièrement complexe dans l'ensemble du secteur bancaire américain, reflétant un contexte macroéconomique incertain, un environnement concurrentiel en pleine évolution et une tendance à la déréglementation. Malgré l'incertitude économique et géopolitique et les signes indiquant une baisse de la confiance des consommateurs, l'économie américaine est demeurée résiliente, soutenue par les investissements continus des entreprises et les dépenses de consommation. Les pressions concurrentielles continuent de s'intensifier alors que les institutions financières traditionnelles et non traditionnelles se font concurrence pour obtenir des parts de marché, tandis que les investissements dans la technologie transformationnelle s'accroissent.

Le redressement du programme de LCBA et le renforcement de l'infrastructure de gouvernance et de contrôle continuent d'être au premier rang des priorités du secteur Services de détail aux États-Unis. De plus, afin de continuer à répondre aux besoins en constante évolution de ses clients tout en se conformant à la limite de

l'actif énoncée dans l'ordonnance sur consentement de l'OCC et en maintenant une réserve suffisante à cet égard, la Banque continuera de réduire les prêts secondaires déjà identifiés qui ne cadrent pas avec la stratégie ciblée du secteur Services de détail aux États-Unis ou dont le rendement du capital investi est plus faible.

Le secteur Services de détail aux États-Unis utilisera l'accroissement de capacité en capital obtenue grâce à cette réduction des prêts secondaires pour financer la croissance des activités de base plus rentables, dans le cadre desquelles il est possible de renforcer les relations, de favoriser la croissance des dépôts et de diversifier les sources de revenus. De plus, le secteur Services de détail aux États-Unis continuera de réduire rigoureusement les coûts structurels. La marge d'intérêts nette devrait connaître une hausse modérée au premier trimestre de 2026⁴⁴.

THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

Pour plus de renseignements sur Schwab, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2025.

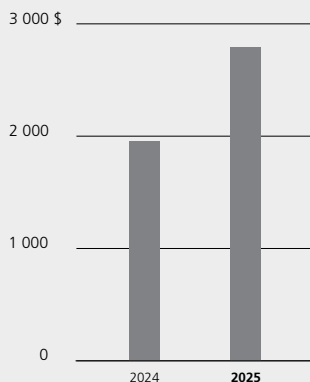
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Gestion de patrimoine et Assurance

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance offre des solutions de gestion de patrimoine et une protection d'assurance à plus de 6 millions de clients au Canada et des produits de gestion de patrimoine à des clients institutionnels au Canada et à l'échelle mondiale.

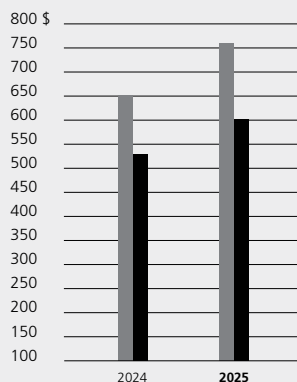
RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens)



ACTIFS ADMINISTRÉS / ACTIFS GÉRÉS⁴⁵

(en milliards de dollars canadiens)



■ Actifs administrés ■ Actifs gérés

PRIMES D'ASSURANCE

(en millions de dollars canadiens)

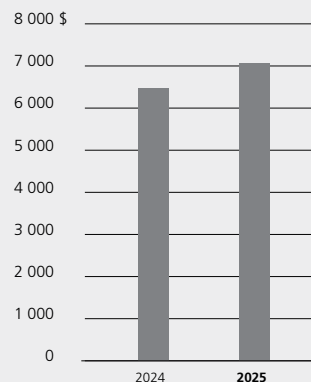


TABLEAU 19 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Gestion de patrimoine	7 012 \$	6 042 \$
Assurance ¹	7 550	7 493
Total	14 562 \$	13 535 \$

¹ Comprend les recouvrements auprès de réassureurs pour des sinistres liés à des catastrophes de néant (718 millions de dollars en 2024).

⁴⁴ Les attentes de la Banque à l'égard de la marge d'intérêts nette au premier trimestre de 2026 pour le secteur sont fondées sur les hypothèses de la Banque concernant les taux d'intérêt, les taux de réinvestissement des dépôts, les niveaux moyens des actifs, la mise en œuvre des possibilités de restructuration prévues et d'autres variables, et sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document.

⁴⁵ Comprennent les actifs administrés par Services d'investissement TD, qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – plateformes et ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d'une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles.
- Services-conseils en gestion de patrimoine – conseils en gestion de patrimoine et solutions en matière de planification financière à des clients aisés, fortunés et très fortunés, intégrés à d'autres activités de gestion de patrimoine et à celles de la Banque dans son ensemble.
- Gestion d'actifs – solutions de gestion de placements dans les secteurs public et privé pour les clients de détail et institutionnels, y compris une gamme diversifiée de produits de placement conçus pour fournir des rendements intéressants ajustés en fonction des risques.

Assurance

- Assurance de dommages – produits d'assurance habitation, auto et pour petites entreprises offerts par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les établissements postsecondaires, notamment les universités et les collèges, et les groupes d'employeurs.
- Assurance de personnes – produits de protection du crédit pour les clients des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, produits d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage d'assurance voyage, distribués par l'intermédiaire de canaux de distribution avec assistance à la clientèle et de canaux de distribution directe aux consommateurs.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe des banques, des compagnies d'assurance, des gestionnaires d'actifs indépendants, des fournisseurs de services directement aux consommateurs, des conseillers et des planificateurs financiers indépendants, et des sociétés de courtage de plein exercice et à escompte. La croissance repose sur la capacité d'offrir des solutions de gestion de patrimoine distinctives et intégrées ainsi que des conseils financiers globaux à des investisseurs de détail et institutionnels, tout en suivant le rythme des changements technologiques et des exigences réglementaires. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de nombreuses sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises par l'entremise de courtiers, d'agents exclusifs et de canaux de distribution directe, tandis que le secteur de l'assurance de personnes comprend plusieurs grandes sociétés d'assurance de personnes, ainsi que plusieurs banques qui offrent de l'assurance de personnes. Nous nous attendons à ce que l'offre de capacités et de solutions numériques novatrices soit un facteur de différenciation clé pour les clients qui souscrivent et gèrent leurs polices d'assurance par l'intermédiaire de canaux directs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2025
Renforcer les relations	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué de renforcer les relations avec les clients à l'échelle de TD afin de combler aisément les besoins des clients dans l'ensemble des canaux, entraînant des flux records pour les services bancaires personnels et de gestion de patrimoine ainsi qu'au sein du sous-secteur Gestion de patrimoine, de même que des flux records pour les sous-secteurs Placements directs TD et Services-conseils. • Nous avons maintenu des parts de marché solides et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités : <ul style="list-style-type: none"> – Placements directs TD s'est classé au premier rang pour la part de marché concernant les revenus et les actifs totaux⁴⁶. – Gestion de Placements TD a renforcé sa position en tant que plus grand gestionnaire d'actifs institutionnels au Canada⁴⁷ et a continué d'étendre sa présence institutionnelle, obtenant de nouveaux mandats à l'échelle nationale et mondiale. – Gestion de Placements TD a été l'un des concepteurs de FNB à la croissance la plus rapide du secteur. – Conseils de placement privés TD a augmenté sa part de marché, surclassant ses pairs détenus par des banques et l'ensemble du réseau. – TD Assurance s'est classé au premier rang en tant que distributeur direct de produits en assurance des particuliers et chef de file dans le marché des groupes d'affinités au Canada⁴⁸ et du troisième rang en matière d'assurance auto et habitation au Canada⁴⁹. • Gestion de patrimoine a élargi sa stratégie de colocation avec les banquiers privés occupant des locaux dans les succursales de détail et les centres de services bancaires commerciaux et a accru ses services Accès direct aux Services bancaires privés et Planification financière TD en direct, élargissant l'accès des clients aux capacités spécialisées. • Gestion de patrimoine a été reconnu par l'obtention de plusieurs prix, reflétant la force de nos activités, de nos produits et de nos plateformes. <ul style="list-style-type: none"> – Placements directs TD s'est classée en tête du palmarès du <i>The Globe and Mail</i>⁵⁰ des services de courtage en ligne au Canada pour la troisième année d'affilée. – Gestion de Placements TD a été reconnu dans sept catégories dans le cadre des prix Lipper Fund 2025 de London Stock Exchange Group au Canada⁵¹. – Vingt-quatre (24) fonds de Gestion de Placements TD ont obtenu la note FundGrade A+® de Fundata. • TD Assurance a continué de se concentrer sur l'approfondissement des relations avec les clients en collaborant avec Gestion de patrimoine pour offrir aux clients fortunés une meilleure protection grâce à des produits d'assurance voyage, habitation et auto. • Le programme d'affinité de TD Assurance demeure un facteur de différenciation clé, TD Assurance se classant au premier rang dans le marché de l'affinité, Assurances générales, et tirant parti de ces relations pour étendre sa portée aux segments de clientèle importants. • Les services Assurances générales ont lancé une campagne novatrice, « Pole Pillow », qui a fait l'objet de plus de 100 publications dans les médias et a suscité plus de 22 millions d'impressions et un sentiment 100 % positif, renforçant la position de TD Assurance comment étant la marque la plus connue en assurance habitation et auto⁵².

⁴⁶ Investor Economics, Retail Distribution Report, juin 2025.

⁴⁷ Investor Economics, Managed Money Report, printemps 2025.

⁴⁸ Classements fondés sur les données disponibles auprès du BSIF, des assureurs, du Bureau d'assurance du Canada et des organismes de réglementation provinciaux en date de décembre 2024.

⁴⁹ D'après les données de marché publiées par MSA Research pour la période de six mois close le 30 juin 2025.

⁵⁰ *The Globe and Mail*, février 2025.

⁵¹ Prix Lipper Fund 2025 de London Stock Exchange Group au Canada : <https://lipperfundawards.com/Awards/Canada/2025/Fund>.

⁵² Ipsos, Classement de TD Assurance dans le Canada anglais – Selon les titulaires d'une assurance auto et habitation au cours des 12 derniers mois clos en juin 2025 ou les clients susceptibles de souscrire une assurance au cours des 12 prochains mois.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2025
Offrir une expérience simplifiée et plus rapide	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons déployé une solution numérique permettant l'intégration de tous les types de compte de Planification financière, Gestion de patrimoine TD, 90 % des comptes étant maintenant intégrés numériquement. • Nous avons introduit une fonctionnalité pour les clients de Gestion de patrimoine qui utilisent l'appli TD pour accéder aux appels OMNI à partir de NégociTitres, permettant la vérification automatique de l'identité et réduisant les temps d'appel. • Nous avons tiré parti de l'authentification numérique et élargi les capacités de la fonctionnalité de signature électronique dans Placements directs TD, ce qui a entraîné une baisse importante du nombre d'appels acheminés aux succursales de détail. • Nous avons mis en place de nouveaux services, fonctionnalités et capacités pour améliorer l'expérience client : <ul style="list-style-type: none"> – Amélioration des capacités de Placements directs TD en matière de libre-service et de clavardage en direct. – Lancement de l'application mobile Négociateur actif TD pour les appareils Android et de l'application mobile Plateforme avancée. – Lancement d'un nouvel outil de planification pour les clients fortunés des Services-conseils. – Élargissement des offres de Gestion de Placements TD liées aux FNB et lancement d'un nouveau fonds alternatif dans le secteur privé. • TD Assurance a conservé sa position de chef de file dans le marché de l'assurance directe en ligne, ayant plus de 75 % des clients qui utilisent des solutions numériques, plus de 40 % des transactions admissibles liées aux assurances habitation et automobile étant complétées en ligne et l'appli TD Assurance étant reconnue par Apple et Google comme étant l'appli d'assurance habitation et auto la mieux notée au Canada⁵³. • Nous avons lancé un nouveau programme d'assurance auto axé sur l'utilisation afin de fournir des conseils proactifs et personnalisés aux clients en matière de conduite et de récompenser les habitudes de conduite sécuritaires.
Assurer une exécution rigoureuse	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué d'investir dans les activités de Gestion de patrimoine, améliorant l'expérience des conseillers et des clients grâce à l'amélioration de l'efficacité, de la productivité et à la réduction du risque opérationnel. • Nous avons renforcé l'environnement de contrôle pour répondre systématiquement aux risques d'entreprise. • Nous avons maintenu un programme de réassurance robuste et sommes devenus le premier assureur canadien à parrainer une obligation catastrophe libellée en dollars canadiens, offrant des sources supplémentaires de protection du capital contre les pertes découlant d'événements météorologiques violents. • Nous avons élargi la couverture offerte par Wildfire Defense Systems à un plus grand nombre de clients en Alberta et en Saskatchewan afin de renforcer la résilience face aux perturbations liées aux changements climatiques.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2026

- Renforcer les relations
 - Renforcer les relations avec les clients à l'échelle de la TD grâce à des partenariats entre les sous-secteurs Services bancaires personnels, Gestion de patrimoine, Assurance et Services bancaires aux entreprises au Canada afin de répondre aux besoins des clients de façon globale tout en respectant la *Loi sur les banques* (Canada).
 - Élargir la distribution en déployant des programmes de perfectionnement et de recrutement de talents pour les conseillers.
 - Accélérer l'acquisition de clients grâce à des investissements dans les plateformes NégociTitres et Négociateur actif dans le sous-secteur Gestion de patrimoine et au succès continu des initiatives de sophistication du marché dans le sous-secteur Assurance.
- Offrir une expérience simplifiée et plus rapide
 - Continuer de tirer parti des capacités de l'IA et de l'utilisation de bout en bout de l'analytique afin d'offrir des expériences et des conseils personnalisés et stimulants, d'améliorer la capacité des conseillers et la productivité, et de détecter les fraudes en matière d'indemnisation d'assurance afin d'accélérer la croissance rentable.
- Faire progresser davantage l'intégration numérique des clients et le financement des comptes afin d'améliorer les capacités en ligne, de services le jour même et de libre-service.
- Améliorer la capacité des conseillers en tirant parti de l'IA afin d'améliorer la productivité.
- Compléter l'unification des activités de services-conseils discrétionnaires et la migration de clients dans le sous-secteur Gestion de patrimoine.
- Assurer une exécution rigoureuse
 - Réduire de façon durable les dépenses en redéfinissant les processus d'affaires du sous-secteur Assurance afin de saisir davantage les occasions liées à l'IA et de tirer avantage du modèle de distribution directe aux consommateurs à faible coût de TD Assurance.
 - Gérer rigoureusement les dépenses en favorisant l'intégration numérique des clients de Gestion de patrimoine, les initiatives de productivité et la réduction des coûts structurels, tout en continuant d'investir dans l'infrastructure de risque et de contrôle.
 - Fournir aux clients du sous-secteur Assurance les conseils judicieux et le soutien dont ils ont besoin pour qu'ils puissent se préparer aux répercussions des changements climatiques.

⁵³ D'après les avis dans l'App Store et sur Google Play en date du 15 septembre 2025.

TABLEAU 20 GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Produits d'intérêts nets	1 493 \$	1 226 \$
Produits autres que d'intérêts ¹	13 069	12 309
Total des produits	14 562	13 535
Charges afférentes aux activités d'assurance ²	6 089	6 647
Charges autres que d'intérêts	4 698	4 285
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	986	648
Résultat net	2 789 \$	1 955 \$

Principaux volumes et ratios

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	44,3 %	31,8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – activités de gestion de patrimoine ³	62,1	52,0
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – activités d'assurance	24,2	10,7
Ratio d'efficacité	32,3	31,7
Ratio d'efficacité, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance ⁴	55,4	62,2
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens) ⁵	759 \$	651 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	601	530
Nombre moyen d'équivalents temps plein	15 411	15 219

¹ Comprennent des recouvrements auprès de réassureurs pour des sinistres liés à des catastrophes de néant (718 millions de dollars en 2024).

² Comprennent des pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes de 101 millions de dollars (1 223 millions de dollars en 2024).

³ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation était de 11,5 %.

⁴ Le ratio d'efficacité, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance, est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance. Total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance – 2025 : 8 473 millions de dollars; 2024 : 6 888 millions de dollars. Le total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

⁵ Comprennent les actifs administrés par Services d'investissement TD Inc., qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour l'exercice s'est établi à 2 789 millions de dollars, en hausse de 834 millions de dollars, ou 43 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une diminution des pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes et une augmentation des produits des deux sous-secteurs d'activité, en partie contrebalancées par une augmentation des charges autres que d'intérêts. Le résultat net lié aux activités de gestion de patrimoine pour l'exercice s'est établi à 2 070 millions de dollars, en hausse de 434 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et le résultat net lié aux activités d'assurance pour l'exercice s'est établi à 719 millions de dollars, en hausse de 400 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 44,3 %, contre 31,8 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actions ordinaires lié aux activités de gestion de patrimoine pour l'exercice a été de 62,1 %, contre 52,0 % pour l'exercice précédent, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires lié aux activités d'assurance pour l'exercice a été de 24,2 %, contre 10,7 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 14 562 millions de dollars, en hausse de 1 027 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 13 069 millions de dollars, en hausse de 760 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant les hausses des primes d'assurances, des produits tirés des comptes à honoraires et des produits tirés des transactions pour l'exercice considéré, en partie contrebalancées par l'incidence des recouvrements de réassurance de 718 millions de dollars au titre des sinistres liés aux catastrophes à l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 1 493 millions de dollars, en hausse de 267 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant une hausse des volumes et des marges sur les dépôts.

Les actifs administrés s'élevaient à 759 milliards de dollars au 31 octobre 2025, en hausse de 108 milliards de dollars, ou 17 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète l'appréciation des marchés et la croissance de l'actif net. Les actifs gérés s'élevaient à 601 milliards de dollars au 31 octobre 2025, en hausse de 71 milliards de dollars, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète principalement l'appréciation des marchés et la croissance de l'actif net.

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour l'exercice se sont élevées à 6 089 millions de dollars, en baisse de 558 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison des pertes estimées de 916 millions de dollars découlant des sinistres liés aux catastrophes à l'exercice précédent, en partie contrebalancées par une augmentation de la gravité des sinistres à l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 4 698 millions de dollars, en hausse de 413 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant la hausse de la rémunération variable et l'augmentation des coûts liés à la technologie en vue de soutenir la croissance des activités.

Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est établi à 32,3 %, contre 31,7 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance s'est établi à 55,5 % pour l'exercice, par rapport à 62,2 % à l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

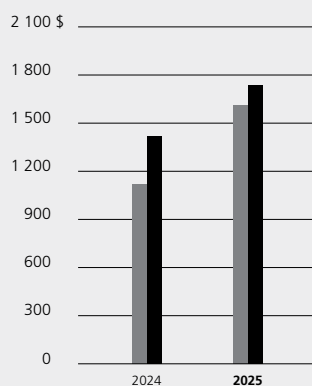
Les conditions de marché devraient être difficiles au cours de l'exercice 2026, et la croissance économique devrait être modérée dans le contexte de l'incertitude commerciale actuelle aux États-Unis. L'attention que le secteur Gestion de patrimoine et Assurance continue de porter à ses priorités stratégiques et ses investissements dans des plateformes numériques de pointe devrait contribuer à neutraliser les pressions sur les frais exercées par une concurrence accrue et l'accroissement de la gravité des sinistres. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance continuera d'appuyer et de renforcer les relations avec les clients, de tirer parti des capacités de l'IA afin d'offrir une personnalisation à grande échelle et de favoriser des expériences simples et conviviales. Les entreprises continueront de fournir des conseils de grande qualité, du contenu éducatif et des produits financiers novateurs aux clients, tout en faisant preuve de rigueur dans l'exécution pour aider à composer avec l'évolution de l'environnement.

Services bancaires de gros

Sous les marques Valeurs Mobilières TD et TD Cowen, le secteur Services bancaires de gros offre des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés mondiaux partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

RÉSULTAT NET^{54, 55}

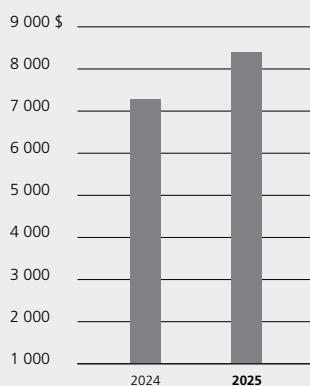
(en millions de dollars canadiens)



■ Comme présenté ■ Rajusté

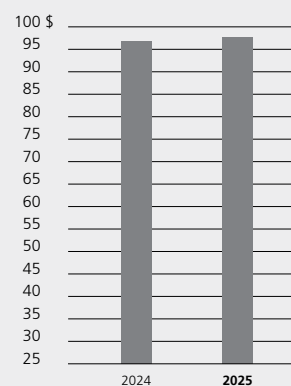
TOTAL DES PRODUITS⁵⁴

(en millions de dollars canadiens)



MOYENNE BRUTE DU PORTFEUILLE DE PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)


TAB LEAU 2 1 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Marchés mondiaux	5 336 \$	4 218 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	3 189	3 104
Autres	(133)	(36)
Total	8 392 \$	7 286 \$

GROUPES DE PRODUITS

- Marchés mondiaux – vente, négociation et recherche, prise ferme de titres de créance et de titres de capitaux propres, titrisation de clients, et services de courtage de premier rang et d'exécution⁵⁵.
- Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement – prêts et syndication de prêts, prise ferme de titres de créance et de titres de capitaux propres, services consultatifs en F et A et en marchés des capitaux, financement commercial, gestion des liquidités, portefeuilles de placements et activités connexes⁵⁵.
- Autres – portefeuilles de placements et autres ajustements comptables.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif qui comprend des banques, des grandes sociétés de placements mondiales, et des maisons de courtage de valeurs et des courtiers en valeurs

mobilières indépendantes. Le secteur Services bancaires de gros offre des services d'accès aux marchés financiers mondiaux ainsi que des services de financement de grandes entreprises et de placement aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les entreprises continuent de concentrer leurs efforts à générer des produits de négociation tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle et des produits d'honoraires de services de placements bancaires, parallèlement à la répartition stratégique de leur bilan. Les entreprises investissent également dans la technologie afin de soutenir les avancements dans l'infrastructure, les plateformes et les systèmes des marchés, et dans les niveaux croissants d'activités de négociation électronique sur tous les marchés. La concurrence devrait demeurer intense et, à plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une gamme complète de produits et services et la capacité de gérer efficacement les coûts et le capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

⁵⁴ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁵⁵ Certaines sources de produits sont réparties entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2025
Renforcer les relations	<ul style="list-style-type: none"> • La TD a réalisé l'intégration de Cowen, les clients faisant maintenant affaire avec un seul courtier qui offre une gamme complète de produits et des solutions globales aux clients. • Nous avons généré, pendant quatre trimestres consécutifs, des produits des activités ordinaires de plus de 2 milliards de dollars. • Le sous-secteur Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement a continué d'offrir un solide service à la clientèle et des capacités de services complets grâce à de nombreux prix de reconnaissance et d'importantes transactions : <ul style="list-style-type: none"> – Élargissement continu de sa gamme de produits grâce à la création d'une plateforme de pointe relative aux titres convertibles et l'obtention de mandats de premier plan, et prestation de solutions novatrices liées aux marchés des capitaux d'emprunt pour les titres émis aux premières étapes d'un processus de financement. – Classement au premier rang pour les syndications de prêts au Canada et au deuxième rang pour les prises fermes de titres de créance de sociétés au Canada⁵⁶. – Classement parmi les 10 meilleurs pour les principaux secteurs de croissance stratégique aux États-Unis, classement au huitième rang pour les prises fermes de titres de capitaux propres aux États-Unis et classement au huitième rang pour les prises fermes de titres convertibles aux États-Unis⁵⁶. – Récipiendaire du prix de la meilleure banque canadienne pour les marchés des capitaux d'emprunt dans le cadre des EuroMoney Awards for Excellence de 2025. – Récipiendaire dans le cadre des prix Global Transaction Banking Innovation de 2025 décernés par The Digital Banker : meilleure banque pour le financement commercial au Canada et utilisation exceptionnelle de la technologie pour le financement commercial en Amérique du Nord. – Unique responsable des registres dans le cadre du placement de 2,25 milliards de dollars américains d'obligations zéro coupon convertibles de GameStop Corp., le plus important placement de titres convertibles à gestion individuelle aux États-Unis depuis 2016. – Direction du placement en trois volets de 2 milliards de dollars de NextEra Energy Capital Holdings, la plus importante transaction d'obligations Feuille d'érable réalisée par une société en 2025. – Réalisation d'une opération non enregistrée visant un bloc de titres d'une valeur de 605 millions de dollars dans le cadre de la vente de la participation de 13 % de Newmont Corporation dans Orla Mining, la plus importante transaction sur capitaux propres dans le secteur minier pour laquelle la TD a agi comme responsable des registres. – Co-responsable des registres dans le cadre de la première émission de titres de créance – un placement d'obligations de 500 millions de dollars américains – du mécanisme des marchés des capitaux des Climate Investment Funds. • Le sous-secteur Marchés mondiaux a connu une solide croissance grâce à son vaste éventail de produits et à ses relations institutionnelles approfondies : <ul style="list-style-type: none"> – Poursuite de l'expansion des Services de courtage de premier ordre aux États-Unis grâce à l'amélioration des services de courtage de premier ordre en gestion de trésorerie, à la simplification des services de compensation mondiaux et à la progression du renforcement des capacités en matière de montage financier et de courtage de produits synthétiques. – Élargissement des activités liées au crédit de première qualité du sous-secteur Négociation automatisée, Valeurs Mobilières de façon à figurer parmi les cinq meilleurs intervenants du marché⁵⁷. – La TD est devenue la première banque canadienne à offrir des services négociation algorithmique de swaps, bonifiant ainsi son offre de produits aux principaux clients. – Récipiendaire de divers prix d'excellence dans l'ensemble du secteur, y compris du prix de la meilleure banque de change canadienne décerné dans le cadre des Euromoney Awards de 2025, nomination à titre de meilleur courtier de produits de base dans le palmarès de 2025 sur les produits de base d'Energy Risk. – Troisième au classement général selon le sondage sur la recherche 2025 d'Extel Canada et deuxième au classement dans le domaine de l'infrastructure de recherche et de communication à Washington selon le sondage All-American Research 2025 d'Extel aux États-Unis. – Classement au sixième rang pour l'accès aux sociétés américaines par les investisseurs acheteurs et classement au premier rang pour l'accès aux sociétés américaines du secteur des soins de la santé selon le sondage d'Extel 2025 sur l'accès aux sociétés américaines (du point de vue de l'acheteur).
Offrir une expérience simplifiée et plus rapide	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons unifié les activités liées aux actions et titres à revenu fixe, et aux devises et marchandises dans le sous-secteur Marchés mondiaux et réorienté les Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement pour offrir un service de qualité uniforme. • Nous avons mis en place des technologies afin d'améliorer l'expérience des clients et des collègues : <ul style="list-style-type: none"> – Nous avons lancé un assistant IA de service à la clientèle, un robot conversationnel de recherche qui regroupe des données afin d'améliorer la productivité et le service à la clientèle. – Nous avons réalisé des progrès dans notre initiative visant à accélérer l'intégration des clients en améliorant les systèmes internes de suivi des flux de travail et en concevant des outils automatisés d'intégration. – Nous avons simplifié l'expérience client grâce au Portail unique de Valeurs Mobilières TD, qui permet, au moyen d'une authentification unique, d'accéder aux produits et services de Valeurs Mobilières TD. • Nous avons simplifié les processus d'approbation des nouveaux produits afin d'accélérer la mise en marché et avons mis à niveau l'infrastructure de base et les systèmes afin de moderniser la plateforme d'exploitation.
Assurer une exécution rigoureuse	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons renforcé les cadres de contrôle et de gestion des risques en embauchant des dirigeants dans les principaux secteurs à risque et en améliorant la conformité organisationnelle pour être mieux en mesure de répondre aux exigences réglementaires. • Nous avons amélioré la fonction de gestion du risque de la première ligne au moyen d'un examen des politiques, mis en œuvre des programmes de gouvernance améliorés et adopté l'automatisation pour tester et optimiser les contrôles. • Nous avons instauré un cadre afin d'identifier les possibilités de redéploiement des fonds propres et de favoriser un rendement plus élevé en matière de relations clients. • Nous avons lancé des initiatives de réduction des coûts, y compris la modernisation des plateformes, la simplification des processus d'affaires et l'optimisation des stratégies portant sur les biens immobiliers, les fournisseurs et la main-d'œuvre, comme il est décrit à la rubrique « Charges de restructuration » de la section « Événements importants ».

⁵⁶ Pour les douze mois clos le 31 octobre 2025. Source : Bloomberg.

⁵⁷ Pour les douze mois clos le 31 octobre 2025, d'après les données de suivi interne.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2026

- Renforcer les relations
 - Renforcer les relations clients dans les services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement afin de générer des produits en alignant le bilan et les ressources sur les secteurs principaux.
 - Faire progresser les plateformes mondiales et intégrées, y compris la plateforme de transactions bancaires mondiales et les solutions de services de courtage de premier ordre, afin de fournir une expérience à la clientèle en continu grâce à des solutions et à des produits innovateurs et de pointe.
 - Améliorer la gamme de produits de titres à revenu fixe et renforcer les capacités de négociation électronique sur les marchés mondiaux.
 - Faire progresser la part de marché de premier plan des services visant les actions au comptant grâce à des capacités améliorées de ventes croisées de produits et à de meilleures fonctionnalités sur les plateformes, et continuer d'harmoniser les partenariats à l'échelle de l'entreprise afin d'offrir des solutions globales de ventes croisées de produits dérivés aux clients.
- Offrir une expérience simplifiée et plus rapide
 - Continuer de simplifier la structure organisationnelle et d'embaucher les meilleurs talents.
 - Continuer de mettre à niveau les systèmes centraux pour simplifier les processus et moderniser l'infrastructure.
- Assurer une exécution rigoureuse
 - Renforcer les fondements de gestion des risques et de contrôle en améliorant l'agilité et la réactivité en matière de conformité à la réglementation, en automatisant les processus et en renforçant les capacités de gestion des risques.
 - Diminuer les coûts structurels grâce à la modération des dépenses, à la simplification des processus et à la modernisation des technologies, à l'optimisation des stratégies portant sur l'immobilier et les fournisseurs et aux gains d'efficacité liés à l'IA.
 - Adopter une approche rigoureuse en matière d'utilisation des capitaux en mettant l'accent sur les rendements et par la répartition stratégique du bilan.

TABLEAU 22 SERVICES BANCAIRES DE GROS		2025	2024
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)		(18) \$	582 \$
Produits autres que d'intérêts		8 410	6 704
Total des produits		8 392	7 286
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés		185	247
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs		105	70
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances		290	317
Charges autres que d'intérêts – comme présentées		6 048	5 576
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 2}		5 886	5 197
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – comme présentée		444	275
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – rajustée ¹		479	357
Résultat net – comme présenté		1 610 \$	1 118 \$
Résultat net – rajusté¹		1 737	1 415

Principaux volumes et ratios

Produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) ³	3 498 \$	2 782 \$
Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) ⁴	97,7	96,7
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ⁵	9,6 %	7,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 5}	10,4	8,9
Ratio d'efficacité – comme présenté	72,1	76,5
Ratio d'efficacité – rajusté ¹	70,1	71,3
Nombre moyen d'équivalents temps plein	7 169	7 042

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Les charges autres que d'intérêts rajustées ne tiennent pas compte des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de Cowen – 2025 : 162 millions de dollars (127 millions de dollars après impôt), 2024 : 379 millions de dollars (297 millions de dollars après impôt).

³ Comprend des produits (pertes) d'intérêts nets en équivalence fiscale de (1 326) millions de dollars ((653) millions de dollars en 2024) et des produits (pertes) de négociation de 4 824 millions de dollars (3 435 millions de dollars en 2024). Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

⁴ Comprend les prêts bruts liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.

⁵ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation était de 11,5 %.

RÉVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice s'est établi à 1 610 millions de dollars, une hausse de 492 millions de dollars, ou 44 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant principalement une hausse des produits et une baisse de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de l'impôt sur le résultat. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 1 737 millions de dollars, en hausse de 322 millions de dollars, ou 23 %.

Les produits pour la période se sont établis à 8 392 millions de dollars, une hausse de 1 106 millions de dollars, ou 15 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout les augmentations des produits liés aux activités de négociation, des honoraires de prise ferme, notamment ceux associés à la vente des actions de Schwab, et des commissions sur actions, en partie contrebalancées par la variation nette de la juste valeur des engagements de souscription de prêts.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 290 millions de dollars, en baisse de 27 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a totalisé 185 millions de dollars, en baisse de 62 millions de dollars, reflétant

le ralentissement de la migration du crédit à l'exercice considéré. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 105 millions de dollars, en hausse de 35 millions de dollars. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice considéré reflète l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 6 048 millions de dollars, en hausse de 472 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement l'augmentation de la rémunération variable, l'augmentation des coûts liés au service à la clientèle, la hausse des dépenses consacrées aux projets de croissance des activités, y compris la technologie, les charges liées au volume, ainsi que l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la baisse des charges d'acquisition et d'intégration et les paiements liés aux questions réglementaires relatives à la tenue de registres et aux activités de négociation aux États-Unis comptabilisés à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 5 886 millions de dollars, en hausse de 689 millions de dollars, ou 13 %. À compter du 1^{er} novembre 2025, il n'y aura plus de charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de Cowen dans le secteur Services bancaires de gros⁵⁸.

⁵⁸ Les attentes de la Banque à l'égard des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de Cowen s'appuient sur des hypothèses prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Les résultats peuvent varier en fonction de facteurs dépendants et indépendants de la volonté de la Banque. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Le contexte d'exploitation s'est amélioré au cours de l'exercice 2025 et les perspectives pour l'exercice 2026 sont positives, bien que les risques attribuables à l'incertitude économique et commerciale, aux considérations géopolitiques et aux questions liées à la durabilité perdureront. Ces éléments peuvent influencer

sur l'optimisme des sociétés et des investisseurs ainsi que sur la conjoncture du marché, ce qui rend les résultats du secteur Services bancaires de gros difficiles à prévoir. Valeurs Mobilières TD a confiance en son modèle d'affaires axé sur une clientèle toujours plus diversifiée et croit qu'ils sont bien placés pour la croissance.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social est composé de groupes responsables des fonctions de service et de contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 23		SIÈGE SOCIAL	
(en millions de dollars canadiens)		2025	2024
Résultat net – comme présenté		6 881 \$	(1 130) \$
Rajustements pour les éléments à noter			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises		171	290
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab		–	109
Quote-part des charges de restructuration et autres charges liées à la participation dans Schwab		–	49
Charges de restructuration		686	566
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN		205	242
Profit à la vente des actions de Schwab		(8 975)	(1 022)
Restructuration du bilan		102	–
Questions relatives aux taxes indirectes		–	226
Provision relative à une affaire civile		–	274
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat pour les éléments à noter		(144)	396
Résultat net – rajusté¹		(786) \$	(792) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social ²		(1 815) \$	(1 246) \$
Divers		1 029	454
Résultat net – rajusté¹		(786) \$	(792) \$
Principaux volumes			
Nombre moyen d'équivalents temps plein ³		18 312	17 995

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

³ À compter du troisième trimestre de 2025, les activités des centres d'appels, précédemment présentées dans le secteur Siège social, ont été intégrées à leur secteur d'activité respectif, ce qui permet d'assurer le contrôle de bout en bout de l'expérience client. Ce changement touche essentiellement le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Le nombre moyen d'équivalents temps plein a été retraité pour les périodes comparatives.

Le secteur Siège social comprend les charges liées aux fonctions de service et de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, certains éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les éléments intersociétés comme l'élimination des rajustements en équivalence fiscale et la quote-part des résultats du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

Le résultat net comme présenté du secteur Siège social pour l'exercice s'est établi à 6 881 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette de 1 130 millions de dollars pour l'exercice précédent. La hausse du résultat net reflète principalement le profit à la vente des actions de Schwab et la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, en partie contrebalancés par la hausse des charges nettes du Siège social. Les charges nettes du Siège social ont augmenté de 569 millions de dollars, surtout en raison des investissements continus dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle. La perte nette rajustée pour l'exercice s'est élevée à 786 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 792 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Sommaire du rendement de 2024

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est élevé à 8 842 millions de dollars, en baisse de 1 792 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La baisse reflète essentiellement l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque dans le secteur Services de détail aux États-Unis, l'augmentation des charges autres que d'intérêts, y compris des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, la hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des produits, l'incidence à l'exercice précédent dans le secteur Siège social du règlement du litige Stanford, l'incidence moins marquée à la période considérée de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN et le profit à la vente des actions de Schwab à l'exercice considéré dans le secteur Siège social. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 14 277 millions de dollars, en baisse de 718 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 8,2 %, contre 9,9 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 13,6 %, contre 14,2 % pour l'exercice précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice s'est établi à 4,72 \$, en baisse de 14 % par rapport à 5,52 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,81 \$, en baisse de 1 % par rapport à 7,91 \$ pour l'exercice précédent.

Les produits comme présentés ont été de 57 223 millions de dollars, en hausse de 6 533 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 56 789 millions de dollars, en hausse de 4 752 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice ont été de 30 472 millions de dollars, en hausse de 528 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse reflète essentiellement la croissance des volumes et la hausse des marges sur les dépôts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie contrebalancées par la baisse des produits d'intérêts nets dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 30 749 millions de dollars, en hausse de 355 millions de dollars, ou 1 %.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 26 751 millions de dollars, en hausse de 6 005 millions de dollars, ou 29 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout des augmentations des produits tirés des prêts, des produits liés aux activités de négociation, des honoraires de prise ferme et des commissions sur actions dans le secteur Services bancaires de gros, l'incidence à la période précédente de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui a été résiliée et le profit à la vente des actions de Schwab à l'exercice considéré dans le secteur Siège social, la hausse des primes d'assurance, l'incidence des recouvrements de réassurance au titre des sinistres liés aux catastrophes, et l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires et des produits tirés des transactions dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 26 040 millions de dollars, une hausse de 4 397 millions de dollars, ou 20 %.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 4 253 millions de dollars, soit une hausse de 1 320 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 3 877 millions de dollars, en hausse de 1 391 millions de dollars, reflet de la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts autres que de détail et de prêts à la consommation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 376 millions de dollars, en baisse de 71 millions de dollars. La provision relative aux actifs productifs de l'exercice considéré reflète essentiellement les conditions de crédit actuelles, y compris une migration du crédit, et la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,46 %.

CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour l'exercice se sont élevées à 6 647 millions de dollars, en hausse de 1 633 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, une tranche de 916 millions de dollars, ou 18 %, de cette hausse étant attribuable aux pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes. La hausse restante reflète l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et la gravité accrue des sinistres.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 35 493 millions de dollars, en hausse de 5 638 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant surtout l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque dans le secteur Services de détail aux États-Unis, les investissements dans l'infrastructure de risque et de contrôle, l'augmentation des charges de personnel, y compris TD Cowen, la cotisation spéciale de la FDIC dans le secteur Services de détail aux États-Unis et l'accroissement des coûts liés à la technologie en vue de soutenir la croissance des activités, le tout en partie contrebalancé par les incidences à l'exercice précédent du règlement du litige Stanford et du paiement lié à la résiliation de la transaction avec First Horizon dans le secteur Siège social. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 29 148 millions de dollars, en hausse de 2 631 millions de dollars, ou 10 %.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 42 millions de dollars, ou 0,8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de la charge d'impôt sur le résultat de 427 millions de dollars, ou 13,7 %, en partie contrebalancée par une augmentation des autres impôts et taxes de 385 millions de dollars, ou 19 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 102 millions de dollars, ou 1,8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une baisse de la charge d'impôt sur le résultat de 296 millions de dollars, ou 8,1 %, et une hausse des autres impôts et taxes de 194 millions de dollars, ou 9,6 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 24,8 % pour 2024, par rapport à 24,2 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence fiscale des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, qui ne sont pas déductibles, et une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, contrebalancées en partie l'incidence fiscale favorable liée au profit à la vente d'actions de Schwab, alors que le taux d'imposition de l'exercice précédent a subi une incidence importante liée aux ajustements au titre de la mise en œuvre du dividende pour la relance au Canada et à l'augmentation du taux d'imposition fédéral canadien ainsi qu'à la transaction avec FHN qui a été résiliée. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de 2024.

La Banque a comptabilisé sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (215 millions de dollars en 2024; 279 millions de dollars en 2023) a été exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le total de l'actif s'établissait à 2 062 milliards de dollars au 31 octobre 2024, soit 107 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2023. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 3 milliards de dollars du total de l'actif. L'augmentation du total de l'actif est attribuable à des hausses de 71 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 53 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 24 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 24 milliards de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de 4 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension et de 1 milliard de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 37 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, de 23 milliards de dollars des autres actifs, de 9 milliards de dollars des actifs dérivés et de 1 milliard de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le **total du passif** s'établissait à 1 947 milliards de dollars au 31 octobre 2024, soit 104 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2023. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 3 milliards de dollars du total du passif. L'augmentation du total du passif est attribuable à des hausses de 71 milliards de dollars des dépôts, de 35 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 16 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de 2 milliards de dollars des billets et débentures subordonnés. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 16 milliards de dollars des autres passifs, de 3 milliards de dollars des passifs dérivés et de 1 milliard de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 115 milliards de dollars au 31 octobre 2024, soit 3 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2023. L'augmentation reflète les profits comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, en partie contrebalancés par la baisse des résultats non distribués. La hausse du cumul des autres éléments du résultat global est principalement attribuable aux profits sur les couvertures de flux de trésorerie et à la quote-part de la Banque des autres éléments du résultat global découlant de la participation dans Schwab. Les résultats non distribués ont diminué, le résultat net pour l'exercice ayant été plus que contrebalancé par les dividendes versés et la prime sur le rachat d'actions ordinaires.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

TABLEAU 24 PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2025	31 octobre 2024
		<i>Aux</i>
Actif		
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	116 929 \$	176 367 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	220 136	175 770
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	7 395	5 869
Dérivés	82 972	78 061
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 986	6 417
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	126 369	93 897
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	240 439	271 615
Valeurs mobilières prises en pension	247 078	208 217
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	953 012	949 549
Participation dans Schwab	-	9 024
Autres	93 242	86 965
Total de l'actif	2 094 558 \$	2 061 751 \$
Passif		
Dépôts détenus à des fins de transaction	37 882 \$	30 412 \$
Dérivés	79 356	68 368
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	197 635	207 914
Dépôts	1 267 104	1 268 680
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	221 150	201 900
Billets et débentures subordonnés	10 733	11 473
Autres	152 871	157 844
Total du passif	1 966 731	1 946 591
Total des capitaux propres	127 827	115 160
Total du passif et des capitaux propres	2 094 558 \$	2 061 751 \$

Le **total de l'actif** s'établissait à 2 095 milliards de dollars au 31 octobre 2025, soit 33 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2024. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 8 milliards de dollars du total de l'actif.

L'augmentation du total de l'actif est attribuable à des hausses de 44 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 39 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 32 milliards de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de 6 milliards de dollars des autres actifs, de 5 milliards de dollars des actifs dérivés, de 3 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de 1 milliard de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 59 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 31 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti et de 9 milliards de dollars de la participation dans Schwab.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès des banques** ont diminué de 59 milliards de dollars, reflétant surtout les activités de gestion de la trésorerie et la diminution des liquidités excédentaires du fait des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, en partie contrebalancées par le produit tiré de la vente de la participation dans Schwab.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 44 milliards de dollars principalement du fait de la hausse des marchandises détenues à des fins de transaction, des titres de capitaux propres et des créances hypothécaires titrisées.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 2 milliards de dollars essentiellement en raison de nouveaux placements.

Les **actifs dérivés** ont augmenté de 5 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur du marché des dérivés d'actions et des contrats de marchandises.

Les **actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 1 milliard de dollars en raison surtout des achats, en partie contrebalancés par les échéances et les ventes.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont augmenté de 32 milliards de dollars principalement en raison de nouveaux placements, essentiellement dans des titres du gouvernement et des titres adossés à des créances mobilières, en partie contrebalancés par les échéances et les ventes.

Les **titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances**, ont diminué de 31 milliards de dollars, reflétant surtout les échéances et les ventes du fait des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, en partie contrebalancées par les nouveaux placements et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont augmenté de 39 milliards de dollars, reflétant principalement une augmentation des volumes.

Les **prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts**, ont augmenté de 3 milliards de dollars, reflétant surtout la croissance des volumes des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la déconsolidation des conduits de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) aux États-Unis, la vente de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis (prêts correspondants) du fait des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et d'autres baisses de volume des prêts hypothécaires résidentiels.

La **participation dans Schwab** a diminué de 9 milliards de dollars, reflétant la vente, le 12 février 2025, de la totalité de la participation en actions restante de la Banque dans Schwab.

Les **autres actifs** ont augmenté de 6 milliards de dollars du fait essentiellement d'une hausse des montants à recevoir des courtiers et des clients découlant des volumes plus élevés de transactions non réglées.

Le **total du passif** s'établissait à 1 967 milliards de dollars au 31 octobre 2025, soit 20 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2024. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 8 milliards de dollars du total du passif.

L'augmentation du total du passif est attribuable à des hausses de 19 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 11 milliards de dollars des passifs dérivés, et de 7 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 10 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, de 5 milliards de dollars des autres passifs, de 1 milliard de dollars des dépôts et de 1 milliard de dollars des billets et débiteures subordonnés.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 7 milliards de dollars en raison surtout de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les **passifs dérivés** ont augmenté de 11 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur du marché des dérivés d'actions et des contrats de marchandises.

Les **passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 10 milliards de dollars essentiellement en raison des échéances, en partie contrebalancées par de nouvelles émissions et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **dépôts** ont diminué de 1 milliard de dollars en raison principalement de la diminution des volumes des dépôts des banques, y compris la hausse des paiements liés aux avances à la Federal Home Loan Bank (FHLB), en partie contrebalancées par la hausse des volumes de dépôts de particuliers, d'entreprises et de gouvernements et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 19 milliards de dollars en raison principalement d'une hausse des volumes et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **billets et débiteures subordonnés** ont diminué de 1 milliard de dollars en raison des rachats, en partie contrebalancés par les nouvelles émissions.

Les **autres passifs** ont diminué de 5 milliards de dollars, reflétant essentiellement l'incidence de la déconsolidation des conduits de PCAA aux États-Unis et la diminution des provisions relatives aux enquêtes sur le programme de LCBA-BSA de la Banque aux États-Unis en raison des paiements, en partie contrebalancées par l'augmentation du volume des passifs de titrisation et des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 128 milliards de dollars au 31 octobre 2025, soit 13 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2024. L'augmentation reflète principalement une hausse des résultats non distribués et des profits comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les résultats non distribués ont augmenté en raison de la hausse du résultat net attribuable principalement à la vente de la participation dans Schwab, contrebalancée en partie par les dividendes versés et la prime sur le rachat d'actions ordinaires. La hausse du cumul des autres éléments du résultat global est principalement attribuable aux profits sur les couvertures de flux de trésorerie et à la quote-part de la Banque des autres éléments du résultat global découlant de la participation dans Schwab.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, s'établissait à 953 milliards de dollars, en hausse de 4 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, totalisaient 3 832 millions de dollars, en hausse de 425 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances se chiffrait à 4 506 millions de dollars, par rapport à 4 253 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a augmenté de 604 millions de dollars pour atteindre 9 745 millions de dollars.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts de la Banque ont augmenté de 4 milliards de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant surtout de la croissance des volumes dans les portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers et les portefeuilles de prêts commerciaux au Canada, en partie contrebalancée par une diminution des prêts du secteur Services de détail aux États-Unis en raison de l'incidence des activités de restructuration du bilan et de la conversion des monnaies étrangères.

L'exposition de la Banque au risque de crédit est principalement liée aux prêts, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme il est expliqué à la note 29 des états financiers consolidés de 2025.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts à la consommation, y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout représentaient 64 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, contre 63 % à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 15 milliards de dollars, ou 3 %, et totalisaient 615 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels représentaient 33 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, à la fin de 2025, contre 35 % à l'exercice précédent. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit représentaient 31 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 en 2025, contre 28 % à l'exercice précédent.

Le portefeuille de prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements représentait 36 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, contre 37 % à l'exercice précédent. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 6 % et 2 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers en 2025, soit respectivement 4 % et 3 %, des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2025, 69 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, contre 66 % à l'exercice précédent. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada, soit 41 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, pour 2025, contre 39 % à l'exercice précédent.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 30 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, sont détenus, contre 33 % à l'exercice précédent. L'exposition dans les autres régions géographiques a été relativement faible. L'État de New York et la Nouvelle-Angleterre représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 % et 4 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, contre respectivement 6 % et 5 % à l'exercice précédent.

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). La Banque détient pour 363 milliards de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 363 milliards de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 2 millions de dollars et de 2 millions de dollars.

TABLEAU 2 5 PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2025		31 octobre 2024		Pourcentage du total	
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	267 469 \$	45 \$	267 424 \$	273 041 \$	28,0 %	28,6 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires ³	147 927	37	147 890	123 005	15,6	12,9
Prêts-auto indirects	32 094	100	31 994	29 739	3,3	3,1
Divers	21 032	51	20 981	19 837	2,2	2,1
Cartes de crédit	21 867	106	21 761	20 420	2,0	2,0
Total des prêts aux particuliers	490 389	339	490 050	466 042	51,1	48,7
Immobilier						
Résidentiel	28 802	1	28 801	27 867	3,0	2,9
Non résidentiel	27 781	11	27 770	25 937	2,9	2,7
Total des prêts immobiliers	56 583	12	56 571	53 804	5,9	5,6
Agriculture	12 770	6	12 764	11 211	1,3	1,2
Automobile	11 307	46	11 261	10 305	1,2	1,1
Institutions financières	23 234	6	23 228	20 197	2,4	2,1
Alimentation, boissons et tabac	3 429	13	3 416	3 291	0,4	0,3
Foresterie	817	22	795	850	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4 460	7	4 453	3 569	0,5	0,4
Services de santé et services sociaux	10 606	43	10 563	9 864	1,1	1,0
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	6 120	27	6 093	6 164	0,6	0,6
Métaux et mines	2 485	18	2 467	2 921	0,3	0,3
Pétrole et gaz	2 605	4	2 601	2 254	0,3	0,2
Énergie et services publics	4 959	–	4 959	8 526	0,5	0,9
Services professionnels et autres	5 649	30	5 619	5 690	0,6	0,6
Commerce de détail	5 225	61	5 164	4 954	0,5	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	4 509	130	4 379	4 611	0,5	0,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	1 558	6	1 552	5 319	0,2	0,6
Transports	4 180	21	4 159	4 074	0,4	0,4
Divers	6 962	17	6 945	5 799	0,7	0,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	167 458	469	166 989	163 403	17,5	17,0
Total – Canada	657 847 \$	808 \$	657 039 \$	629 445 \$	68,6 %	65,7 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Lignes de crédit domiciliaires.

TABLEAU 25 PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2025		31 octobre 2024		Pourcentage du total	
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2025	31 octobre 2024
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	47 594 \$	35 \$	47 559 \$	58 548 \$	5,0 %	6,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires ³	12 481	22	12 459	11 503	1,3	1,3
Prêts-auto indirects	44 225	58	44 167	42 923	4,6	4,5
Divers	1 231	6	1 225	1 094	0,1	0,1
Cartes de crédit	19 789	354	19 435	19 835	2,0	2,1
Total des prêts aux particuliers	125 320	475	124 845	133 903	13,0	14,1
Immobilier						
Résidentiel	14 627	10	14 617	13 717	1,5	1,4
Non résidentiel	27 843	33	27 810	28 127	2,8	2,9
Total des prêts immobiliers	42 470	43	42 427	41 844	4,3	4,3
Agriculture	976	–	976	1 182	0,1	0,1
Automobile	3 593	11	3 582	13 119	0,4	1,4
Institutions financières	27 414	–	27 414	25 418	2,9	2,7
Alimentation, boissons et tabac	4 561	–	4 561	4 583	0,5	0,5
Foresterie	661	16	645	573	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	18 050	1	18 049	17 390	1,8	1,8
Services de santé et services sociaux	14 574	5	14 569	15 246	1,5	1,6
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	3 016	9	3 007	2 551	0,3	0,3
Métaux et mines	2 072	1	2 071	1 906	0,2	0,2
Pétrole et gaz	767	5	762	1 581	0,1	0,2
Énergie et services publics	7 007	70	6 937	6 355	0,7	0,7
Services professionnels et autres	16 708	33	16 675	18 410	1,7	1,9
Commerce de détail	6 569	8	6 561	6 191	0,7	0,6
Fabrication – divers et vente de gros	8 499	4	8 495	9 690	0,9	1,0
Télécommunications, câblodistribution et médias	4 712	67	4 645	7 703	0,5	0,8
Transports	3 372	21	3 351	5 045	0,3	0,5
Divers	2 048	11	2 037	4 098	0,2	0,4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	167 069	305	166 764	182 885	17,2	19,1
Total – États-Unis	292 389	780	291 609	316 788	30,2	33,2
Autres pays						
Particuliers	49	–	49	25	–	–
Entreprises et gouvernements	11 704	–	11 704	10 073	1,2	1,1
Total – autres pays	11 753	–	11 753	10 098	1,2	1,1
Total	961 989 \$	1 588 \$	960 401 \$	956 331 \$	100,0 %	100,0 %
Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			7 101	6 552		
Total, déduction faite de la provision			953 300 \$	949 779 \$		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)			0,4 %	3,9 %		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts, déduction faite de la provision			0,4	3,9		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Lignes de crédit domiciliaires.

TABLEAU 26 PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2025		Aux 31 octobre 2024		Pourcentage du total	
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Canada						
Provinces de l'Atlantique	15 236 \$	15 \$	15 221 \$	14 482 \$	1,6 %	1,5 %
Colombie-Britannique ³	107 010	61	106 949	103 044	11,1	10,8
Ontario ³	396 616	598	396 018	374 859	41,3	39,2
Prairies ³	85 597	73	85 524	84 681	8,9	8,8
Québec	53 388	61	53 327	52 379	5,6	5,5
Total – Canada	657 847	808	657 039	629 445	68,5	65,8
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	17 460	27	17 433	17 922	1,8	1,9
Floride	29 127	56	29 071	27 792	3,0	2,9
Nouvelle-Angleterre ⁴	41 491	56	41 435	49 054	4,3	5,1
New Jersey	26 396	56	26 340	27 763	2,7	2,9
New York	59 260	154	59 106	59 327	6,2	6,2
Pennsylvanie	16 667	22	16 645	17 495	1,7	1,8
Autres ⁵	101 988	409	101 579	117 435	10,6	12,3
Total – États-Unis	292 389	780	291 609	316 788	30,3	33,1
Autres pays						
Europe	6 070	–	6 070	5 441	0,6	0,6
Autres	5 683	–	5 683	4 657	0,6	0,5
Total – autres pays	11 753	–	11 753	10 098	1,2	1,1
Total, compte non tenu des autres prêts	961 989	1 588	960 401	956 331	100,0	100,0
Total	961 989 \$	1 588 \$	960 401 \$	956 331 \$	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2			7 101	6 552		
Total, déduction faite de la provision			953 300 \$	949 779 \$		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)			2025	2024		
Canada			4,4 %	4,4 %		
États-Unis			(7,9)	3,3		
Autres pays			16,4	0,5		
Autres prêts			–	(100,0)		
Total			0,4 %	3,9 %		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁵ Comprendent les prêts attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à des prêts hypothécaires ou lignes de crédit domiciliaire consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque peut obtenir de l'assurance-prêt

pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

TABLEAU 27 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Amortissables		Non amortissables		Total
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires	Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables	Lignes de crédit domiciliaires	
31 octobre 2025					
Total	267 469 \$	110 829 \$	378 298 \$	37 098 \$	415 396 \$
31 octobre 2024					
Total	273 069 \$	89 369 \$	362 438 \$	33 667 \$	396 105 \$

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Les prêts amortissables comprennent les prêts pour lesquels les paiements contractuels fixes ne sont plus suffisants pour rembourser l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024.

TABLEAU 28 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels		Lignes de crédit domiciliaires		Total	
	Assurés ³	Non assurés	Assurées ³	Non assurées	Assuré ³	Non assuré
31 octobre 2025						
Canada						
Provinces de l'Atlantique	2 377 \$	0,9 %	5 038 \$	1,9 %	139 \$	0,1 %
Colombie-Britannique ⁴	7 849	2,9	47 101	17,6	708	0,5
Ontario ⁴	21 505	8,1	124 702	46,6	2 412	1,6
Prairies ⁴	16 350	6,1	22 746	8,5	1 320	0,9
Québec	5 933	2,2	13 868	5,2	433	0,3
Total – Canada	54 014	20,2 %	213 455	79,8 %	5 012	3,4 %
États-Unis	1 544		46 050		–	
Total	55 558 \$		259 505 \$		5 012 \$	
31 octobre 2024						
Canada						
Provinces de l'Atlantique	2 445 \$	0,9 %	4 753 \$	1,7 %	158 \$	0,1 %
Colombie-Britannique ⁴	8 311	3,0	48 362	17,7	804	0,7
Ontario ⁴	21 943	8,1	126 294	46,3	2 734	2,2
Prairies ⁴	17 685	6,5	22 120	8,1	1 499	1,2
Québec	6 616	2,4	14 540	5,3	509	0,4
Total – Canada	57 000	20,9 %	216 069	79,1 %	5 704	4,6 %
États-Unis	1 517		57 063		–	
Total	58 517 \$		273 132 \$		5 704 \$	

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire de la période pendant laquelle les prêts hypothécaires résidentiels de la Banque seraient remboursés en totalité en fonction du montant du dernier remboursement reçu. Tous les montants sont calculés en fonction des montants des remboursements actuels de l'emprunteur, y compris les remboursements volontairement plus élevés que les montants prévus au contrat ou les autres remboursements anticipés volontaires. Le montant du dernier remboursement de l'emprunteur peut excéder le montant dû selon le contrat initial.

Les soldes dont la période d'amortissement restante excède 30 ans reflètent principalement les prêts hypothécaires canadiens à taux variable pour lesquels l'ancienne augmentation des taux d'intérêt par rapport aux niveaux de paiement actuels des emprunteurs a donné lieu à une période d'amortissement restante plus longue. Au renouvellement, la période d'amortissement des prêts hypothécaires canadiens est rajustée pour correspondre à la période d'amortissement contractuelle restante, ce qui peut entraîner une augmentation des paiements.

TABLEAU 2 9 CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1, 2, 3}

	<i>Aux</i>								
	5 ans et moins	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans à 20 ans	Plus de 20 ans à 25 ans	Plus de 25 ans à 30 ans	Plus de 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans	Total
31 octobre 2025									
Canada	0,8 %	2,9 %	8,3 %	20,0 %	31,9 %	30,2 %	1,2 %	4,7 %	100,0 %
États-Unis	2,6	1,6	3,5	9,0	24,1	57,8	0,8	0,6	100,0
Total	1,1 %	2,7 %	7,5 %	18,3 %	30,8 %	34,5 %	1,1 %	4,0 %	100,0 %
31 octobre 2024									
Canada	0,8 %	2,7 %	6,4 %	16,8 %	33,3 %	28,9 %	2,4 %	8,7 %	100,0 %
États-Unis	2,3	1,3	3,4	7,6	14,2	70,2	0,5	0,5	100,0
Total	1,0 %	2,5 %	5,9 %	15,1 %	29,9 %	36,2 %	2,1 %	7,3 %	100,0 %

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Pourcentage basé sur l'encours.

³ Une tranche minimale du portefeuille de prêts hypothécaires au Canada (15,6 milliards de dollars ou 6 % au 31 octobre 2024) se rapporte aux prêts hypothécaires pour lesquels les paiements contractuels fixes ne sont plus suffisants pour rembourser l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024.

TABLEAU 3 0 RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis^{1, 2, 3}

	<i>Pour les 12 mois clos les</i>					
	31 octobre 2025			31 octobre 2024		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	69 %	69 %	69 %	69 %	67 %	68 %
Colombie-Britannique ⁶	66	65	66	66	61	64
Ontario ⁶	68	66	67	67	61	64
Prairies ⁶	73	72	72	73	69	71
Québec	69	70	70	69	68	69
Total – Canada	68	67	68	68	63	66
États-Unis	70	59	66	73	61	68
Total	69 %	67 %	67 %	69 %	63 %	66 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant présente un sommaire des expositions directes au risque de crédit de la Banque ailleurs qu'au Canada et qu'aux États-Unis (l'Europe exclut le Royaume-Uni).

TAB LEAU 3 1 TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE ET CONTREPARTIE

(en millions de dollars canadiens)

Aux

Région géographique	Prêts et engagements ¹				Dérivés, mises en pension et prêts de titres ²				Portefeuille de négociation et de placement ³				Exposition totale ⁴
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	
31 octobre 2025													
Europe	8 895 \$	8 \$	5 019 \$	13 922 \$	5 331 \$	1 359 \$	9 647 \$	16 337 \$	1 116 \$	25 876 \$	1 982 \$	28 974 \$	59 233 \$
Royaume-Uni	6 731	2 577	2 483	11 791	3 199	1 537	12 237	16 973	270	176	661	1 107	29 871
Asie	182	23	2 527	2 732	241	538	3 795	4 574	138	8 346	1 829	10 313	17 619
Autres pays ⁵	227	–	690	917	705	410	2 353	3 468	110	216	1 967	2 293	6 678
Total	16 035 \$	2 608 \$	10 719 \$	29 362 \$	9 476 \$	3 844 \$	28 032 \$	41 352 \$	1 634 \$	34 614 \$	6 439 \$	42 687 \$	113 401 \$
31 octobre 2024													
Europe	8 490 \$	8 \$	5 050 \$	13 548 \$	4 847 \$	2 117 \$	8 145 \$	15 109 \$	1 157 \$	24 124 \$	2 660 \$	27 941 \$	56 598 \$
Royaume-Uni	8 462	3 124	2 661	14 247	3 490	1 172	13 536	18 198	866	1 691	1 104	3 661	36 106
Asie	241	30	2 412	2 683	519	533	2 739	3 791	290	10 486	893	11 669	18 143
Autres pays ⁵	209	–	598	807	370	416	2 481	3 267	218	1 012	3 187	4 417	8 491
Total	17 402 \$	3 162 \$	10 721 \$	31 285 \$	9 226 \$	4 238 \$	26 901 \$	40 365 \$	2 531 \$	37 313 \$	7 844 \$	47 688 \$	119 338 \$

¹ Les expositions, y compris les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et sont présentées déduction faite des sûretés. Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

³ Les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

⁴ En plus des expositions présentées ci-dessus, la Banque a également une exposition de 30,3 milliards de dollars (35,5 milliards de dollars au 31 octobre 2024) à des entités supranationales.

⁵ L'exposition régionale présentée au poste Autres pays est largement attribuable à l'Australie.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la notation de risque-emprunteur (NRE) est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les prêts douteux bruts ont augmenté de 471 millions de dollars, ou 10 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont augmenté de 38 millions de dollars, ou 3 %, en 2025. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit comprenaient des prêts douteux nets de 649 millions de dollars, en hausse de 137 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la migration du crédit. Les prêts douteux aux entreprises et aux gouvernements, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, s'établissaient à 523 millions de dollars, en baisse de 99 millions de dollars par rapport à 622 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant une baisse dans les portefeuilles de prêts commerciaux au Canada du fait que le nombre de résolutions a dépassé celui des créances générées.

Aux États-Unis, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont augmenté de 409 millions de dollars, ou 18 %, en 2025. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit comprenaient des prêts douteux nets de 1 157 millions de dollars, en hausse de 39 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la migration du crédit. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements s'établissaient à 1 500 millions de dollars, en hausse de 370 millions de dollars par rapport à 1 130 millions de dollars pour l'exercice précédent, reflétant une hausse dans les portefeuilles de prêts commerciaux aux États-Unis et du secteur Services bancaires de gros du fait que le nombre de créances générées a dépassé celui des résolutions, ainsi que l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, 31 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 69 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada était en Ontario, représentant 22 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 24 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis était dans l'État de New York, représentant 30 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 23 % à l'exercice précédent.

TABLEAU 3 2 VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS¹

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements		
Prêts douteux au début de la période	4 949 \$	3 299 \$
Classés comme douteux au cours de la période	9 073	8 655
Transférés dans les prêts productifs au cours de la période	(1 438)	(1 094)
Remboursements nets	(2 388)	(1 801)
Cessions de prêts	(65)	(158)
Montants radiés	(4 725)	(3 984)
Variations de change et autres variations	14	32
Prêts douteux à la fin de l'exercice	5 420 \$	4 949 \$

¹ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 3 3 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1,2,3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2025		31 octobre 2024		Pourcentage du total	
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	410 \$	45 \$	365 \$	247 \$	9,5 %	7,2 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	206	37	169	154	4,4	4,5
Prêts-auto indirects	128	100	28	34	0,8	1,0
Divers	74	51	23	24	0,6	0,7
Cartes de crédit ⁴	170	106	64	53	1,7	1,6
Total des prêts aux particuliers	988	339	649	512	17,0	15,0
Immobilier						
Résidentiel	5	1	4	46	0,1	1,4
Non résidentiel	60	11	49	75	1,3	2,2
Total des prêts immobiliers	65	12	53	121	1,4	3,6
Agriculture	31	6	25	49	0,7	1,5
Automobile	128	46	82	76	2,1	2,2
Institutions financières	7	6	1	11	-	0,3
Alimentation, boissons et tabac	20	13	7	30	0,2	0,9
Foresterie	39	22	17	7	0,4	0,2
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	11	7	4	4	0,1	0,1
Services de santé et services sociaux	83	43	40	80	1,0	2,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	56	27	29	27	0,8	0,8
Métaux et mines	58	18	40	8	1,0	0,2
Pétrole et gaz	4	4	-	-	-	-
Énergie et services publics	-	-	-	-	-	-
Services professionnels et autres	58	30	28	31	0,8	0,9
Commerce de détail	124	61	63	78	1,6	2,3
Fabrication – divers et vente de gros	206	130	76	63	2,0	1,8
Télécommunications, câblodistribution et médias	7	6	1	4	-	0,1
Transports	49	21	28	20	0,7	0,6
Divers	46	17	29	13	0,8	0,4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	992	469	523	622	13,6	18,3
Total – Canada	1 980 \$	808 \$	1 172 \$	1 134 \$	30,6 %	33,3 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Excluent les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ainsi que les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁴ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 33

**PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS
À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2,3}**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux				Pourcentage du total	
	31 octobre 2025		31 octobre 2024		31 octobre 2025	31 octobre 2024
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets		
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	568 \$	35 \$	533 \$	458 \$	13,9 %	13,5 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	302	22	280	260	7,3	7,6
Prêts-auto indirects	349	58	291	251	7,6	7,4
Divers	15	6	9	5	0,2	0,1
Cartes de crédit ⁴	398	354	44	144	1,1	4,2
Total des prêts aux particuliers	1 632	475	1 157	1 118	30,1	32,8
Immobilier						
Résidentiel	178	10	168	191	4,4	5,6
Non résidentiel	574	33	541	384	14,1	11,3
Total des prêts immobiliers	752	43	709	575	18,5	16,9
Agriculture	2	–	2	2	0,1	0,1
Automobile	18	11	7	4	0,2	0,1
Institutions financières	1	–	1	1	–	–
Alimentation, boissons et tabac	10	–	10	10	0,3	0,3
Foresterie	28	16	12	–	0,3	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	50	1	49	47	1,3	1,4
Services de santé et services sociaux	47	5	42	49	1,1	1,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	40	9	31	34	0,8	1,0
Métaux et mines	6	1	5	2	0,1	0,1
Pétrole et gaz	5	5	–	–	–	–
Énergie et services publics	98	70	28	31	0,7	0,9
Services professionnels et autres	191	33	158	141	4,1	4,1
Commerce de détail	65	8	57	46	1,5	1,3
Fabrication – divers et vente de gros	50	4	46	42	1,2	1,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	350	67	283	105	7,4	3,1
Transports	64	21	43	12	1,1	0,4
Divers	28	11	17	29	0,5	0,9
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 805	305	1 500	1 130	39,2	33,2
Total – États-Unis	3 437	780	2 657	2 248	69,3	66,0
Autres pays	3	–	3	25	0,1	0,7
Total	5 420 \$	1 588 \$	3 832 \$	3 407 \$	100,0 %	100,0 %

**Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables
aux actionnaires ordinaires**
3,30 % 3,27 %
¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.³ Excluent les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation*, ainsi que les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.⁴ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 3 4

PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux				Pourcentage du total	
	31 octobre 2025	31 octobre 2024	31 octobre 2025	31 octobre 2024		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets		
Canada						
Provinces de l'Atlantique	38 \$	15 \$	23 \$	21 \$	0,6 %	0,6 %
Colombie-Britannique ⁴	193	61	132	130	3,5	3,8
Ontario ⁴	1 421	598	823	801	21,5	23,5
Prairies ⁴	186	73	113	136	2,9	4,0
Québec	142	61	81	46	2,1	1,4
Total – Canada	1 980	808	1 172	1 134	30,6	33,3
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	131	27	104	101	2,7	3,0
Floride	271	56	215	242	5,6	7,1
Nouvelle-Angleterre ⁵	329	56	273	232	7,1	6,8
New Jersey	320	56	264	260	6,9	7,6
New York	1 285	154	1 131	770	29,5	22,6
Pennsylvanie	133	22	111	123	2,9	3,6
Divers	968	409	559	520	14,6	15,3
Total – États-Unis	3 437	780	2 657	2 248	69,3	66,0
Total – autres pays	3	–	3	25	0,1	0,7
Total	5 420 \$	1 588 \$	3 832 \$	3 407 \$	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets			0,40 %	0,36 %		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.³ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁵ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 9 745 millions de dollars au 31 octobre 2025 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 1 604 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 4 928 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 3 209 millions de dollars, ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 4 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a augmenté de 51 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, augmentation constatée en grande partie dans les portefeuilles de prêts à la consommation et attribuable également à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2025, la provision relative aux actifs productifs totalisait 8 137 millions de dollars, en hausse par rapport à 7 584 millions de dollars au 31 octobre 2024. L'augmentation au cours de l'exercice considéré reflète en grande partie l'incidence de l'incertitude politique et commerciale, les conditions de crédit, notamment la migration du crédit, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs et se rapportant aux titres de créance est restée stable par rapport à celle de l'exercice précédent.

Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations quantitatives et qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts

pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2025 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues, y compris pour les risques associés à l'incertitude élevée en matière de politique et de commerce, et ces ajustements seront mis à jour dans les périodes à venir au fur et à mesure que de nouvelles informations seront obtenues. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2025 de la Banque.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan), y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 353 millions de dollars, en hausse de 195 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à celle de 2024, reflétant la migration du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 344 millions de dollars, en baisse de 101 millions de dollars par rapport à 445 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant une diminution des dépréciations.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relatives aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 698 millions de dollars, en baisse de 14 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celle de 2024. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 597 millions de dollars, en hausse de 140 millions de dollars par rapport à 457 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant essentiellement la migration du crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, la plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario, ce qui est conforme à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes

sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans l'État de New York, ce qui est conforme à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 3 5 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES ¹		2025	2024
(en millions de dollars canadiens)			
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)			
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		1 710 \$	1 555 \$
Services de détail aux États-Unis		1 499	1 437
Services bancaires de gros		185	247
Siège social ²		615	638
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3		4 009	3 877
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)			
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		433	200
Services de détail aux États-Unis		15	95
Services bancaires de gros		105	70
Siège social ²		(56)	11
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2		497	376
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances		4 506 \$	4 253 \$

¹ Comprend la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan.

² Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

TABLEAU 3 6 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE ^{1,2}		Exercices clos les		Pourcentage du total	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		31 octobre 2025	31 octobre 2024	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels		21 \$	9 \$	0,5 %	0,2 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires		9	7	0,2	0,2
Prêts-auto indirects		440	396	11,0	10,2
Divers		279	244	7,0	6,3
Cartes de crédit		604	502	15,0	12,9
Total des prêts aux particuliers		1 353	1 158	33,7	29,8
Immobilier					
Résidentiel		5	2	0,1	–
Non résidentiel		(1)	19	–	0,5
Total des prêts immobiliers		4	21	0,1	0,5
Agriculture		1	7	–	0,2
Automobile		50	69	1,2	1,8
Institutions financières		(16)	37	(0,4)	1,0
Alimentation, boissons et tabac		56	81	1,4	2,1
Foresterie		12	3	0,3	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		1	–	–	–
Services de santé et services sociaux		7	18	0,2	0,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		32	24	0,8	0,6
Métaux et mines		9	4	0,2	0,1
Pétrole et gaz		–	–	–	–
Énergie et services publics		–	–	–	–
Services professionnels et autres		16	30	0,4	0,8
Commerce de détail		35	44	0,9	1,1
Fabrication – divers et vente de gros		79	63	2,0	1,6
Télécommunications, câblodistribution et médias		3	3	0,1	0,1
Transports		43	31	1,1	0,8
Divers		12	10	0,3	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements		344	445	8,6	11,5
Total – Canada		1 697 \$	1 603 \$	42,3 %	41,3 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 36 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les		Pourcentage du total	
	31 octobre 2025	31 octobre 2024	31 octobre 2025	31 octobre 2024
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	3 \$	(2) \$	0,1 %	(0,1) %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	(1)	3	–	0,1
Prêts-auto indirects	351	355	8,7	9,2
Divers	183	233	4,6	6,0
Cartes de crédit	1 162	1 123	29,0	29,0
Total des prêts aux particuliers	1 698	1 712	42,4	44,2
Immobilier				
Résidentiel	56	13	1,4	0,3
Non résidentiel	41	89	1,0	2,3
Total des prêts immobiliers	97	102	2,4	2,6
Agriculture	2	1	0,1	–
Automobile	16	4	0,4	0,1
Institutions financières	–	1	–	–
Alimentation, boissons et tabac	6	10	0,1	0,3
Foresterie	3	–	0,1	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	5	17	0,1	0,5
Services de santé et services sociaux	5	6	0,1	0,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	64	18	1,6	0,5
Métaux et mines	–	–	–	–
Pétrole et gaz	–	–	–	–
Énergie et services publics	7	65	0,2	1,7
Services professionnels et autres	43	47	1,1	1,2
Commerce de détail	67	29	1,7	0,7
Fabrication – divers et vente de gros	5	39	0,1	1,0
Télécommunications, câblodistribution et médias	160	53	4,0	1,4
Transports	33	9	0,8	0,2
Divers	84	56	2,1	1,4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	597	457	14,9	11,8
Total – États-Unis	2 295	2 169	57,3	56,0
Autres pays	17	105	0,4	2,7
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	4 009 \$	3 877 \$	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2				
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	496 \$	376 \$		
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	1	–		
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	497	376		
Total de la provision pour pertes sur créances	4 506 \$	4 253 \$		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TAB LEAU 37 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les		Pourcentage du total	
	31 octobre 2025	31 octobre 2024	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Canada				
Provinces de l'Atlantique	72 \$	63 \$	1,6 %	1,5 %
Colombie-Britannique ³	204	186	4,5	4,4
Ontario ³	940	938	20,9	22,0
Prairies ³	305	276	6,8	6,5
Québec	176	140	3,9	3,3
Total – Canada	1 697	1 603	37,7	37,7
États-Unis				
Caroline du Nord et Caroline du Sud	96	93	2,1	2,2
Floride	187	242	4,2	5,7
Nouvelle-Angleterre ⁴	199	186	4,4	4,4
New Jersey	160	158	3,6	3,7
New York	391	328	8,7	7,7
Pennsylvanie	101	79	2,1	1,8
Autres ⁵	1 161	1 083	25,8	25,5
Total – États-Unis	2 295	2 169	50,9	51,0
Autres pays	17	105	0,4	2,5
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	4 009	3 877	89,0	91,2
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	497	376	11,0	8,8
Total de la provision pour pertes sur créances	4 506 \$	4 253 \$	100,0 %	100,0 %

	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets⁵		
Canada		
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	– %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,66	0,62
Entreprises et gouvernements	0,19	0,25
Total – Canada	0,26	0,25
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01	–
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	2,28	2,43
Entreprises et gouvernements	0,36	0,28
Total – États-Unis	0,79	0,75
Autres pays	0,38	2,49
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	0,42	0,42
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	0,05	0,04
Total de la provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets	0,47 %	0,46 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁵ Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

Situation des fonds propres

TABLEAU 3 8 STRUCTURE DES FONDS PROPRES ET RATIOS – Bâle III		2025	2024
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires			
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe		25 010 \$	25 543 \$
Résultats non distribués		78 320	70 826
Cumul des autres éléments du résultat global		12 874	7 904
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires		116 204	104 273
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires			
Ajustements de valorisation prudentiels		(165)	–
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(18 753)	(18 645)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(3 316)	(2 921)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires		(202)	(212)
Réserve de couverture de flux de trésorerie		867	3 015
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues		–	–
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre		(166)	(193)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(811)	(731)
Actions propres		(9)	(21)
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	(1 835)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	–
Placements en actions dans des fonds assujettis à l'approche de repli		(90)	(32)
Autres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF		20	16
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(22 625)	(21 559)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		93 579	82 714
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1			
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital		11 623	10 887
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		11 623	10 887
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1			
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	(3)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		(700)	(350)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		(700)	(353)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		10 923	10 534
Fonds propres de catégorie 1		104 502	93 248
Fonds propres de catégorie 2 et provisions			
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital		10 733	11 273
Provisions collectives		1 661	1 512
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		12 394	12 785
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2			
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre		–	–
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ¹		–	(224)
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions		(30)	(64)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		–	–
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		(30)	(288)
Fonds propres de catégorie 2		12 364	12 497
Total des fonds propres		116 866 \$	105 745 \$
Actifs pondérés en fonction des risques		636 424 \$	630 900 \$
Ratios et multiples de fonds propres			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		14,7 %	13,1 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		16,4	14,8
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		18,4	16,8
Ratio de levier ²		4,6	4,2

¹ Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité.

² Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie dans la rubrique « Fonds propres réglementaires » du présent document.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Maintenir des fonds propres adéquats compte tenu du profil de risque de la Banque, comme déterminé par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris l'analyse des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Gérer les niveaux de fonds propres afin de :
 - protéger la Banque contre des événements générateurs de pertes inattendus;
 - garder la confiance des parties prenantes envers la Banque;
 - confirmer que la Banque détient des fonds propres adéquats dans l'hypothèse d'un événement de stress grave, mais plausible;
 - faciliter la croissance des affaires ou la répartition stratégique en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'instruments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles et de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisants pour les actionnaires.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accès au financement requis (dans l'éventualité de pertes inattendues ou d'une croissance des activités).
- Conserver un processus et un cadre rigoureux de planification des fonds propres afin d'appuyer les décisions en matière de financement, notamment les émissions, les rachats et les distributions, lesquels soutiennent l'adéquation des fonds propres de la Banque.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité, les porteurs de billets de fonds propres subordonnés perpétuels et les porteurs de la dette subordonnée de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres; pour ce faire, il recommande des mesures de gestion des fonds propres, gère le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et élabore et tient à jour des politiques de gestion des fonds propres. La gestion des fonds propres est surveillée par le groupe Gestion du risque et le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le conseil d'administration est ultimement responsable de surveiller la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des fonds propres suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour appuyer la croissance interne et les priorités stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est une mesure interne servant à évaluer les exigences de fonds propres et est un élément clé de l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le cadre économique des fonds propres de la Banque exige d'évaluer tous les risques importants de la Banque afin de déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les pertes imprévues découlant des activités de la Banque en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. En plus de couvrir les risques de Pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de Pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation, le risque de crédit additionnel et les autres risques, notamment le risque d'affaires et le risque d'assurance. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Les composantes du capital économique de la Banque sont conformes à la ligne directrice PIEAFP du BSIF, qui énumère les composantes principales suivantes : supervision exercée par la haute direction, évaluation et planification saines des fonds propres, évaluation exhaustive des risques, simulation de crise, surveillance et notification, et analyse par le contrôle interne.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres imposées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a également mis de l'avant un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD gère ses fonds propres réglementaires selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle III mis en œuvre par le BSIF.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

Les lignes directrices *Normes de fonds propres et Exigences de levier* du BSIF décrivent en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

La réserve pour stabilité intérieure (RSI) a été augmentée pour passer de 3 % à 3,5 % au 1^{er} novembre 2023 et est demeurée stable depuis. La fourchette de la RSI peut actuellement s'étendre de 0 à 4 %, le niveau effectif étant modifié par le BSIF selon l'évolution du système financier canadien et de l'économie dans son ensemble.

Le BSIF a mis en œuvre les réformes de Bâle III et certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces réformes ont une incidence sur le calcul du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel pour les banques canadiennes, et modifient la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Ce coussin s'applique également au ratio de levier TLAC.

Le 1^{er} novembre 2023, le plancher réglementaire des fonds propres selon l'approche standard est passé de 65 % à 67,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF a indiqué que le plancher restera fixé à 67,5 % jusqu'à nouvel ordre.

La Banque a mis en œuvre le Cadre de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par établissement des sociétés mères de banques d'importance systémique intérieure du BSIF. Ce cadre, qui établit une mesure fondée sur le risque, veille à ce qu'une BISI non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante par établissement (entité juridique distincte) afin d'assurer sa résolution. La Banque respecte les exigences énoncées dans ce cadre.

Le tableau ci-dessous présente les cibles minimales de fonds propres réglementaires publiées par le BSIF pour la Banque en vigueur le 31 octobre 2025.

Ratios cibles de fonds propres réglementaires et de TLAC

	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Suppléments pour les BIS/BISM ¹	Cible réglementaire au titre du Pilier 1 ²	RSI	Cible réglementaire au titre du Pilier 1 et du Pilier 2
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	11,5 %
Fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	1,0	9,5	3,5	13,0
Total des fonds propres	8,0	2,5	1,0	11,5	3,5	15,0
Lever	3,0	s. o. ³	0,5	3,5	s. o.	3,5
TLAC	18,0	2,5	1,0	21,5	3,5	25,0
Lever TLAC	6,75	s. o.	0,50	7,25	s. o.	7,25

¹ Le plus élevé des suppléments pour les BIS1 et les BISM s'applique aux fonds propres pondérés en fonction des risques. Le supplément pour les BIS1 est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les fonds propres pondérés en fonction des risques pour les BISM que doit respecter la Banque. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 % pour atteindre un maximum de 4,5 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils. La ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF comprend une exigence selon laquelle les BIS1 doivent maintenir un coussin de ratio de levier fixé à 50 % des exigences pondérées de capacité accrue d'absorption des pertes d'une BIS1, soit 0,50 %. Ce coussin s'applique également au ratio de levier TLAC.

² L'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2025.

³ Sans objet.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise les approches fondées sur les notations internes (approches NI) au titre du risque de crédit pour l'ensemble de ses portefeuilles importants.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme les lignes directrices du BSIF sur le test du capital minimal des sociétés d'assurance générale et sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces entités ont des exigences minimales de fonds propres qui pourraient limiter la capacité de la Banque à rapatrier des fonds propres ou des fonds ou à les réaffecter à d'autres fins.

Au 31 octobre 2025, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 14,7 %, 16,4 % et 18,4 %. L'augmentation du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque par rapport au ratio de 13,1 % au 31 octobre 2024 est principalement attribuable à la vente des actions de Schwab et à la génération interne de capitaux, contrebalancées par le rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation, la croissance des actifs pondérés en fonction des risques dans plusieurs secteurs et l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis.

Au 31 octobre 2025, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,6 %. L'augmentation du ratio de levier de la Banque par rapport au ratio de 4,2 % au 31 octobre 2024 s'explique essentiellement par la vente des actions de Schwab et la génération interne de capitaux, contrebalancées par le rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation, l'augmentation de l'exposition à l'endettement dans plusieurs secteurs et l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2025, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 93,6 milliards de dollars. La croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice est principalement attribuable au résultat net généré et à la vente des actions de Schwab. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 0,3 milliard de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions, contrebalancée par le rachat d'actions ordinaires de 6,1 milliards de dollars.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2025, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 104,5 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 93,6 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 10,9 milliards de dollars. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 1 de la Banque au cours de l'exercice comprennent l'émission et le rachat d'instruments de capitaux propres de catégorie 1 admissibles, comme suit :

- Le 18 décembre 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité d'un montant en capital de 750 millions de dollars à taux fixe rajusté à 5,909 % comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 5 (les « BRCRL »). Les BRCRL porteront intérêt au taux de 5,909 % par année, payable trimestriellement, pour la période initiale se terminant le 1^{er} janvier 2030, exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt sur les BRCRL sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada alors en vigueur, majoré de 3,10 %. Les BRCRL viendront à échéance le 1^{er} janvier 2085. Parallèlement à l'émission des BRCRL, la Banque a émis 750 000 actions privilégiées à taux fixe rajusté à 5,909 % et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 32 (« actions privilégiées de série 32 »). Les actions privilégiées de série 32 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.
- Le 23 septembre 2025, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité d'un montant en capital de 750 millions de dollars américains à taux fixe rajusté à 6,350 % comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 6 (les « BRCRL »). Les BRCRL porteront intérêt au taux de 6,350 % par année, payable trimestriellement, pour la période initiale se terminant le 31 octobre 2030, exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt sur les BRCRL sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au rendement des obligations du Trésor des États-Unis alors en vigueur, majoré de 2,721 %. Les BRCRL viendront à échéance le 31 octobre 2085. Parallèlement à l'émission des BRCRL, la Banque a émis 750 000 actions privilégiées à taux fixe rajusté à 6,350 % et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 33 (« actions privilégiées de série 33 »). Les actions privilégiées de série 33 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.
- Le 31 janvier 2025, la Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 5 (« actions privilégiées de série 5 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 5, pour un coût de rachat total d'environ 500 millions de dollars.
- Le 31 juillet 2025, la Banque a racheté la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 7 (« actions privilégiées de série 7 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 7, pour un coût de rachat total d'environ 350 millions de dollars.
- Le 31 octobre 2025, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 9 (« actions privilégiées de série 9 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 9, pour un coût de rachat total d'environ 200 millions de dollars.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 12,4 milliards de dollars au 31 octobre 2025. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice comprennent l'émission et le rachat d'instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles, comme suit :

- Le 23 janvier 2025, la Banque a émis des billets d'un montant en capital de 750 millions d'euros à taux fixe rajusté comprenant des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) qui constituent des titres secondaires de la Banque, venant à échéance le 23 janvier 2036. Ces billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 4,030 % (intérêts payables annuellement) jusqu'au 23 janvier 2031 et, par la suite, à un taux équivalent au taux des mid-swaps de cinq ans majoré de 1,500 % (intérêts payables annuellement) jusqu'à leur échéance, le 23 janvier 2036. Le 23 janvier 2031, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité mais non en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours.
- Le 31 janvier 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme d'un montant en capital de 1 milliard de dollars comprenant des dispositions relatives aux FPUNV qui constituent des titres secondaires de la Banque, venant à échéance le 1^{er} février 2035. Ces billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 4,231 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 1^{er} février 2030 et, par la suite, à un taux équivalent au taux canadien des opérations de pension à un jour composé quotidiennement et majoré de 1,540 % (intérêts payables trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 1^{er} février 2035. À partir du 1^{er} février 2030, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours.
- Le 23 juillet 2025, la Banque a émis des billets subordonnés d'un montant en capital de 30 millions de dollars australiens à taux fixe-variable comprenant des dispositions relatives aux FPUNV de la Banque, venant à échéance le 23 juillet 2040. Ces billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 5,930 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 23 juillet 2035 et, par la suite, à un taux équivalent au taux Bank Bill Swap (BBSW) à trois mois majoré de 1,870 % (intérêts payables trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 23 juillet 2040. Le 23 juillet 2035, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité mais non en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours.
- Le 25 septembre 2025, la Banque a émis des billets subordonnés d'un montant en capital de 14 milliards de yens japonais à taux fixe rajusté, venant à échéance le 25 septembre 2030. Ces billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 2,058 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 25 septembre 2030 et, par la suite, au taux moyen des swaps du taux d'intérêt moyen au jour le jour de Tokyo (TONAR) sur cinq ans majoré de 0,97 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'à leur échéance, le 25 septembre 2035. Le 25 septembre 2035, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité mais non en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours.
- Le 22 avril 2025, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme admissibles comme FPUNV en circulation d'un montant en capital de 3 milliards de dollars, portant intérêt à 3,105 % et venant à échéance le 22 avril 2030, lesquels constituent des titres secondaires de la Banque, à un prix de rachat correspondant à 100 % du capital, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'au 22 avril 2025, exclusivement.

PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir l'ensemble des normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation permet d'évaluer la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

Dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Si un événement déclencheur faisant intervenir les dispositions relatives aux FPUNV devait survenir, à l'égard de toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à l'exclusion des actions privilégiées émises à l'égard des BRCRL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 0,6 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard des actions privilégiées détenues dans la fiducie à recours limité, comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCRL, si un événement déclencheur faisant intervenir les dispositions relatives aux FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,7 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur les actions privilégiées émises à l'égard de ces BRCRL.

Pour les billets et débiteures subordonnés admissibles comme FPUNV (y compris les billets perpétuels), si un événement déclencheur faisant intervenir les dispositions relatives aux FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,3 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débiteures subordonnés.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur les actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

DIVIDENDES

Le 3 décembre 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende de un dollar et huit cents (1,08 \$) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2026. Ce dividende sera payable à compter du 31 janvier 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 janvier 2026. Le cycle de revue des dividendes de la Banque est passé d'annuel à semestriel, afin de pouvoir mieux aligner le rendement pour les actionnaires sur la croissance des résultats.

Le dividende trimestriel s'établissait à 1,05 \$ par action ordinaire au 31 octobre 2025. Les dividendes en espèces déclarés et versés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice ont totalisé 4,20 \$ par action (4,08 \$ en 2024), ce qui représente un ratio de versement de 50 %, qui correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2025. Au 31 octobre 2025, il y avait 1 689 millions d'actions ordinaires en circulation (1 750 millions au 31 octobre 2024).

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes (PRD) à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Banque a satisfait aux exigences du PRD en émettant des actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte au cours des trois premiers mois et en achetant des actions ordinaires sur le marché libre au cours des neuf derniers mois. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Banque a satisfait aux exigences du PRD en émettant des actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 28 août 2023, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) et le BSIF ont approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA de 2023) visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 90 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA de 2023 a commencé le 31 août 2023 et s'est poursuivie jusqu'au 31 août 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Banque a racheté 49,4 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA de 2023, à un prix moyen de 80,15 \$ l'action pour un montant total de 4,0 milliards de dollars.

Le 24 février 2025, la Banque a annoncé que la TSX et le BSIF ont approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA de 2025) de la Banque annoncée précédemment afin de racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 100 millions de ses actions ordinaires pour un montant d'au plus 8 milliards de dollars. L'OPRCNA de 2025 a débuté le 3 mars 2025 et se terminera le 28 février 2026, ou à toute date antérieure que la TD pourra déterminer. Du début de l'OPRCNA de 2025 jusqu'au 31 octobre 2025, la Banque a racheté 64,6 millions d'actions dans le cadre du programme, à un prix moyen de 94,29 \$ l'action pour un montant total de 6,1 milliards de dollars.

La Banque prévoit lancer un nouveau programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au terme de l'OPRCNA de 2025, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation. Dans le cadre du nouveau programme, la Banque entend racheter de 6 à 7 milliards de dollars d'actions ordinaires au cours de l'exercice 2026, selon les conditions du marché.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

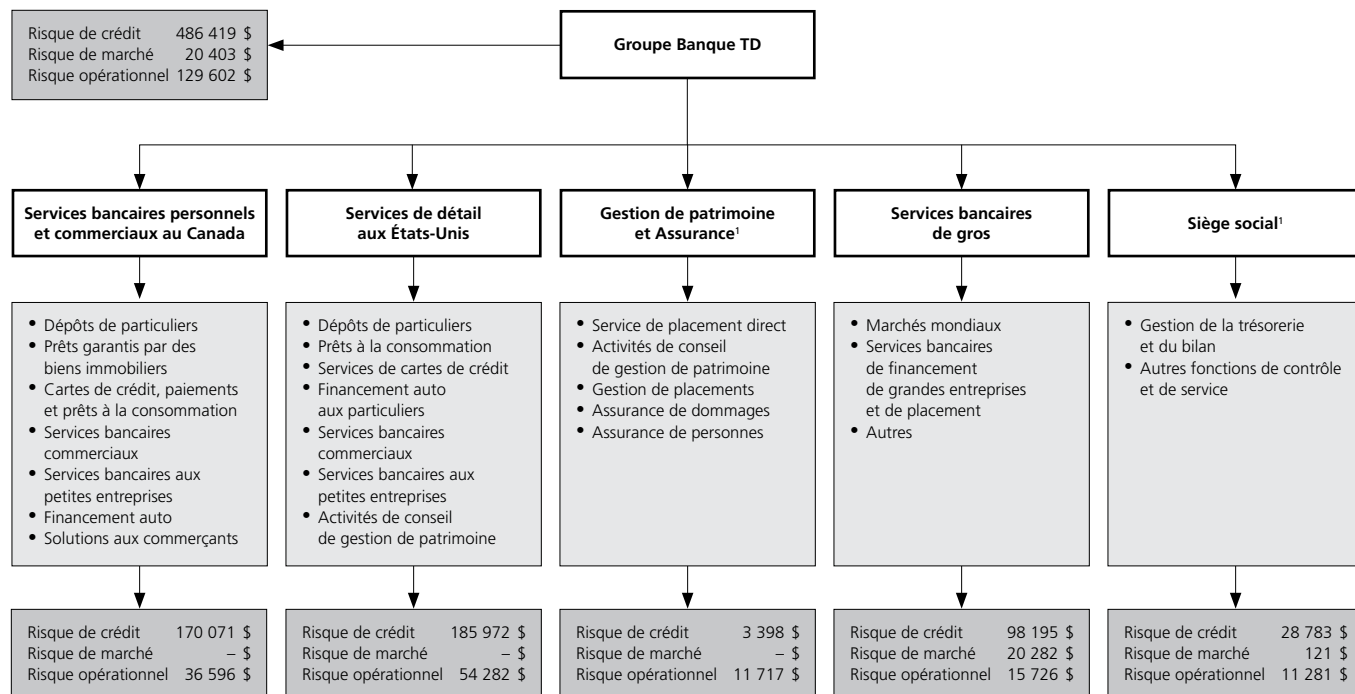
	31 octobre 2025	Aux 31 octobre 2024
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	61 307 \$	58 215 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	43 917	40 186
Autres expositions aux produits de détail	57 717	53 929
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	220 561	222 370
Emprunteurs souverains	14 869	12 929
Banques	12 287	11 555
Expositions de titrisation	18 049	16 524
Dette subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	25 933	37 986
Autres actifs	31 779	36 454
Expositions assujetties à l'approche standard ou aux approches NI	486 419	490 148
Total du risque de crédit	486 419	490 148
Risque de marché	20 403	20 676
Risque opérationnel	129 602	120 076
Total	636 424 \$	630 900 \$

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques de la Banque au 31 octobre 2025. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux

transactions et le risque opérationnel. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.

(en millions de dollars canadiens)



¹ À compter du premier trimestre de 2025, les actifs pondérés en fonction des risques liés aux participations dans les filiales d'assurance sont affectés au secteur Siège social.

TABLEAU 4 0	ACTIONS ET AUTRES TITRES¹
--------------------	---

(en milliers d'actions / de parts et en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 octobre 2025		31 octobre 2024	
	Nombre d'actions / de parts	Montant	Nombre d'actions / de parts	Montant
Actions ordinaires				
Actions ordinaires en circulation	1 689 496	24 727 \$	1 750 272	25 373 \$
Actions propres – actions ordinaires	–	–	(213)	(17)
Total des actions ordinaires	1 689 496	24 727 \$	1 750 059	25 356 \$
Options sur actions				
Droits acquis	5 160		5 400	
Droits non acquis	9 027		9 312	
Actions privilégiées – catégorie A				
Série 1	20 000	500 \$	20 000	500 \$
Série 5 ²	–	–	20 000	500
Série 7 ³	–	–	14 000	350
Série 9 ⁴	–	–	8 000	200
Série 16	14 000	350	14 000	350
Série 18	14 000	350	14 000	350
Série 27	850	850	850	850
Série 28	800	800	800	800
	49 650	2 850 \$	91 650	3 900 \$
Autres instruments de capitaux propres^{5, 6}				
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1	1 750	1 750	1 750	1 750
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 2	1 500	1 500	1 500	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 3 ⁷	1 750	2 403	1 750	2 403
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 4 ⁷	750	1 023	750	1 023
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 5 ⁸	750	750	–	–
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 6 ^{7, 9}	750	1 037	–	–
Billets de fonds propres subordonnés perpétuels – série 2023-9 ¹⁰	1	312	1	312
	56 901	11 625 \$	97 401	10 888 \$
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(29)	(4)	(163)	(18)
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	56 872	11 621 \$	97 238	10 870 \$

¹ Pour plus de renseignements, y compris les caractéristiques de conversion et d'échange, les distributions et les conditions importantes, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2025 de la Banque.

² Le 31 janvier 2025, la Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), série 5 (« actions privilégiées de série 5 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 5, pour un coût de rachat total d'environ 500 millions de dollars.

³ Le 31 juillet 2025, la Banque a racheté la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 7 (« actions privilégiées de série 7 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 7, pour un coût de rachat total d'environ 350 millions de dollars.

⁴ Le 31 octobre 2025, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 9 (« actions privilégiées de série 9 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 9, pour un coût de rachat total d'environ 200 millions de dollars.

⁵ Pour les autres instruments de capitaux propres, le nombre d'actions ou de parts correspond au nombre de billets émis.

⁶ Pour plus de renseignements, se reporter au tableau « Conditions importantes rattachées aux actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » à la note 19 des états financiers consolidés de 2025 de la Banque.

⁷ Pour les BRCRL, série 3, série 4 et série 6, le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars américains.

⁸ Le 18 décembre 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité d'un montant en capital de 750 millions de dollars canadiens à taux fixe rajusté de 5,909 % comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 5 (les « BRCRL de série 5 »). Les BRCRL de série 5 porteront intérêt au taux de 5,909 % par année, payable trimestriellement, pour la période initiale se terminant le 1^{er} janvier 2030, exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt sur les BRCRL de série 5 sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada alors en vigueur, majoré de 3,10 %. Les BRCRL de série 5 viendront à échéance le 1^{er} janvier 2085. Parallèlement à l'émission des BRCRL de série 5, la Banque a émis 750 000 actions privilégiées à taux fixe rajusté de 5,909 % et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 32 (« actions privilégiées de série 32 »). Les actions privilégiées de série 32 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

⁹ Le 23 septembre 2025, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité d'un montant en capital de 750 millions de dollars américains à taux fixe rajusté à 6,350 % comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 6 (les « BRCRL de série 6 »). Les BRCRL de série 6 porteront intérêt au taux annuel de 6,350 %, payable trimestriellement, pour la période initiale se terminant le 31 octobre 2030, exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt des BRCRL de série 6 sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au taux des obligations du Trésor des États-Unis alors en vigueur, majoré de 2,721 %. Les BRCRL de série 6 viendront à échéance le 31 octobre 2085. Parallèlement à l'émission des BRCRL de série 6, la Banque a émis 750 000 actions privilégiées à taux fixe rajusté à 6,350 % et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 33 (« actions privilégiées de série 33 »). Les actions privilégiées de série 33 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

¹⁰ Pour les billets de fonds propres subordonnés perpétuels (AT1), le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars de Singapour.

Évolution future des fonds propres réglementaires

Le 12 février 2025, le BSIF a reporté jusqu'à nouvel ordre l'augmentation du plancher de fonds propres selon l'approche standard de Bâle III. Le plancher de fonds propres établit le seuil de fonds propres requis auquel doivent satisfaire les banques qui utilisent des approches fondées sur les modèles internes, le plancher étant calculé en fonction d'un pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche standard. Le BSIF avisera la Banque au moins deux ans avant de relancer le processus et d'augmenter le niveau du plancher de fonds propres.

Le 11 septembre 2025, le BSIF a publié des modifications à la ligne directrice *Normes de fonds propres*. Ces modifications comprennent de nombreuses précisions concernant le calcul des exigences de fonds propres réglementaires; leur incidence globale n'est pas importante pour la situation des fonds propres de la Banque. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

Le 20 février 2025, le BSIF a publié la ligne directrice *Régime au regard des normes de fonds propres et de liquidité visant les expositions sur crypto-actifs (banques)*. Par la suite, le 29 octobre 2025, le BSIF a publié des modifications à cette ligne directrice, qui exigent notamment que l'exposition brute d'une institution à certains crypto-actifs, tels qu'ils sont définis dans la ligne directrice, ne dépasse pas 5 % des fonds propres nets de catégorie 1 de l'institution. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le Conseil de stabilité financière (CSF), après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. La méthodologie d'évaluation des BISM s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale.

La Banque doit publier les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. La Banque continuait d'être désignée comme une BISM

lorsque la liste des BISM de 2025 a été publiée par le CSF le 27 novembre 2025. En raison de cette désignation, la Banque est assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'applique aux banques canadiennes désignées comme BISM. Puisque le supplément pour les BISI équivaut actuellement à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TD Group US Holding LLC (TDGUS), à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section « Gestion des risques » du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2025.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts sur cartes de crédit ainsi que des prêts aux entreprises et aux gouvernements pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2025.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 octobre 2025, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées s'élevaient à 28,6 milliards de dollars (24,0 milliards de dollars au 31 octobre 2024) et les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par l'intermédiaire de tiers autres que des entités structurées, à 10,0 milliards de dollars (6,7 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2025, la Banque avait 4,0 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (3,0 milliards de dollars au 31 octobre 2024). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les prêts étant tous assurés par un gouvernement. Au 31 octobre 2025, les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés en cours de la Banque s'élevaient à 97 millions de dollars (189 millions de dollars au 31 octobre 2024); la valeur comptable de leurs droits conservés s'établissait à 1 million de dollars (1 million de dollars au 31 octobre 2024).

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque titrise des actifs initiés par des tiers par l'entremise d'entités structurées soutenues par la Banque, y compris par l'entremise de ses conduits multicédants canadiens qu'elle ne consolide pas. À compter du 31 juillet 2025, les conduits multicédants américains de la Banque sont déconsolidés, comme il est décrit ci-après. Les conduits multicédants titrisent des actifs initiés par des tiers. La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Au 31 octobre 2025, l'exposition éventuelle totale de perte que courait la TD en raison des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 57,5 milliards de dollars (16,8 milliards de dollars au 31 octobre 2024). De plus, au 31 octobre 2025, le financement à risque fourni par la Banque en vertu de ces facilités de liquidité dans le cadre des émissions de PCAA en circulation s'établissait à 38,5 milliards de dollars (15,4 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

TABLEAU 41

FINANCEMENT À RISQUE DANS LE CADRE DES ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux	
	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Prêts hypothécaires résidentiels	13 023 \$	8 527 \$
Prêts et crédit-bail – auto	11 949	5 580
Créances liées aux télécommunications ²	6 239	s. o.
Créances clients	4 726	–
Crédit-bail – équipement	1 225	1 246
Créances sur cartes de crédit ²	851	s. o.
Prêts à la consommation ²	240	s. o.
Primes d'assurance à recevoir ²	145	s. o.
Prêts à l'investissement	66	66
Total du financement à risque	38 464 \$	15 419 \$

¹ Le financement à risque de la Banque découle des facilités de liquidité qu'elle fournit ni est lié qu'à des émissions de PCAA en circulation qui financent des actifs notés A ou mieux.

² Les soldes au 31 octobre 2025 correspondent uniquement aux conduits multicédants émettant du PCAA aux États-Unis qui ont été déconsolidés de manière prospective avec prise d'effet le 31 juillet 2025, comme il est décrit ci-après.

Au 31 octobre 2025, la Banque détenait 2,0 milliards de dollars (0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2024) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont comptabilisés dans son bilan consolidé de 2025.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Avec prise d'effet le 31 juillet 2025, la Banque a conclu qu'elle ne contrôlait plus ses conduits multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) aux États-Unis en raison d'un changement touchant l'exposition de la Banque aux rendements variables et a par conséquent déconsolidé ces conduits de manière prospective. La déconsolidation a donné lieu à une diminution de 17 702 millions de dollars des prêts aux entreprises et aux gouvernements, de 2 695 millions de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), de 77 millions de dollars des autres actifs et de 19 332 millions de dollars des autres passifs au bilan consolidé. Parallèlement, la Banque a comptabilisé un montant de 1 142 millions de dollars au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans le bilan consolidé, correspondant au PCAA acheté par la Banque (montant de 1 111 millions de dollars au 31 octobre 2024, qui auparavant était éliminé à la consolidation). La déconsolidation a une incidence minimale sur l'état du résultat consolidé. En outre, la Banque continue de fournir des facilités de liquidité à ces conduits. Au 31 octobre 2025, le montant visé par un engagement mais non utilisé au titre de ces facilités totalisait 16,0 milliards de dollars (13,1 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients, pour gagner des produits d'honoraires et pour louer des locaux ainsi que du matériel et du mobilier. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaire et commerciales, des engagements de crédit ainsi que des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant des locaux, du matériel et du mobilier. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 25 des états financiers consolidés de 2025 contient de l'information détaillée sur les engagements de la Banque, y compris les arrangements relatifs au crédit et les engagements ou contrats de location à long terme.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2025.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2025.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. La Banque ayant vendu la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab le 12 février 2025, Schwab n'est plus une partie liée en date du 31 octobre 2025, mais l'a été jusqu'à la date de la vente. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2025.

i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB

Avant la vente, le 12 février 2025, de la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab, la Banque exerçait une influence notable sur Schwab et elle comptabilisait sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans Schwab, la Banque avait le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle avait des représentants qui siégeaient à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Avant la vente, les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprenaient l'ancien président du Groupe et chef de la direction de la Banque et l'ancien président du conseil d'administration de la Banque.

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

Au 31 octobre 2025, les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab totalisaient 106 milliards de dollars (76 milliards de dollars américains) (117 milliards de dollars (84 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2024).

La Banque a versé des honoraires de 405 millions de dollars relativement aux comptes de dépôt de passage entre le 1^{er} novembre 2024 et le 11 février 2025,

période pendant laquelle Schwab était une partie liée de la Banque. La Banque a versé à Schwab des honoraires, déduction faite des frais de résiliation reçus de Schwab, de 908 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Au 31 octobre 2025, les montants à recevoir de Schwab s'établissaient à 49 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2024). Au 31 octobre 2025, les montants à payer à Schwab s'établissaient à 38 millions de dollars (42 millions de dollars au 31 octobre 2024).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, la Banque a versé 89 millions de dollars (88 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024) pour ces services. Au 31 octobre 2025, le montant à payer à Symcor s'établissait à 7 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2024).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était prélevé aux 31 octobre 2025 et 31 octobre 2024.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et de la dette subordonnée.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de

transaction, des dérivés de couverture de la Banque et de la majorité des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, désignés à la JVRN, désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2025 de la Banque. Les titres de créance, la plupart des prêts et les autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux rubriques « Jugements, estimations et hypothèses comptables » et « Évaluations de la juste valeur » du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section « Gestion des risques », divers autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats de la Banque diffèrent de façon importante des prévisions, objectifs et estimations de la Banque, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les prévisions, les objectifs, les estimations et les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La Banque juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels la haute direction s'attarde du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leurs incidences.

Ces risques sont cernés par la haute direction qui en discute et prend des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La Banque et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque, ce qui pourrait nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, le recul de l'activité économique (récession), la volatilité des marchés des capitaux ainsi que la liquidité de ces marchés, les coûts de financement, les prix de l'immobilier, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et les changements aux modèles d'affaires qu'elle entraîne, les investissements et la confiance en général des entreprises, les politiques gouvernementales, y compris les niveaux des dépenses gouvernementales, les politiques monétaires et les politiques budgétaires (y compris les changements apportés aux politiques fiscales et aux taux d'imposition), les taux de change, les risques liés à la dette souveraine et l'incidence des pandémies et d'autres situations d'urgence en matière de santé publique.

Risques géopolitiques

Les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques autour du globe pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies, entre autres dans les régions où la Banque ou ses clients exercent leurs activités. Les changements rapides et l'incertitude entourant le contexte commercial et politique mondial peuvent forcer les organisations à adapter leurs stratégies en fonction de l'évolution de la situation et réduire la prévisibilité des résultats opérationnels. Bien que la nature et l'ampleur des risques puissent varier, ils ont le potentiel de perturber la croissance économique mondiale, d'accroître la volatilité des marchés des capitaux qui pourrait avoir une incidence sur les activités de négociation et autres que de négociation de la Banque, la liquidité des marchés, les coûts de financement, les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises, les écarts de taux, les politiques budgétaires et d'influencer directement et indirectement la conjoncture économique et commerciale de sorte que la Banque et ses clients pourraient en souffrir.

L'évolution des risques géopolitiques et des risques liés aux politiques, au commerce et à l'impôt, notamment l'application de nouveaux droits de douane ou de droits de douane plus élevés sur les marchandises importées aux États-Unis ou la menace de le faire et l'imposition de droits de représailles, ainsi que la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), peuvent amplifier l'incertitude économique et la volatilité des marchés, perturber les chaînes d'approvisionnement et les activités commerciales à l'échelle mondiale, ébranler la confiance des entreprises ou entraîner d'autres conséquences défavorables. Par exemple, les droits de douane risquent de faire hausser les prix et baisser la demande des marchandises importées, pesant sur les activités des pays importateurs et exportateurs. L'imposition de droits de douane très élevés pourrait couper court aux activités commerciales et entraîner des pénuries dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Les risques géopolitiques comprennent les tensions constantes à l'échelle mondiale, notamment l'intensification de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les tensions qu'elle entraîne entre la Russie et les autres pays, l'agitation sociale et l'instabilité au Moyen-Orient, le conflit actuel entre Israël et le Hamas, la menace de terrorisme et les mesures protectionnistes prises en réponse à l'effritement de l'harmonisation à l'échelle mondiale. Ces facteurs peuvent entraîner l'imposition de sanctions et de mesures de rétorsion ainsi qu'une complexification des opérations connexes, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des probabilités accrues de cyberattaques visant les infrastructures et les réseaux essentiels tant du secteur public que du secteur privé, et ils sont susceptibles d'accroître l'incertitude sur le plan de la réglementation et des politiques. Si ces risques géopolitiques perdurent, ils pourraient avoir une incidence négative sur la Banque, de même que sur ses activités, sa situation financière et ses clients.

Incertitude entourant l'inflation, les taux d'intérêt et la récession

La fluctuation des taux d'intérêt et l'inflation, combinées aux conditions macroéconomiques globales, pourraient avoir une incidence négative sur le coût de financement de la Banque et entraîner une augmentation des prêts en souffrance ou des pertes de valeur ainsi qu'une augmentation des pertes sur créances du fait de la détérioration de la situation financière des clients de la Banque, ce qui pourrait nécessiter d'accroître davantage la provision pour pertes sur créances et les radiations nettes de la Banque, soit toutes des éventualités qui pourraient nuire aux activités, à la situation financière, aux liquidités et aux résultats d'exploitation de la Banque. L'inflation a diminué après avoir atteint un sommet, cependant, les ménages continuent de subir les contrecoups des hausses de prix antérieures, qui ont pesé sur la confiance et fait baisser le pouvoir d'achat. L'accroissement des risques géopolitiques et l'augmentation des droits de douane et des barrières commerciales accentuent l'incertitude à l'égard des perspectives d'inflation et de taux d'intérêt. Une recrudescence de l'inflation pourrait faire renverser les récentes baisses des taux d'intérêt et entraîner un resserrement des conditions financières, tandis qu'une détérioration de la conjoncture économique, en particulier sur le marché du travail, pourrait accélérer la baisse des taux d'intérêt. En outre, le niveau de crise actuel auquel les emprunteurs de la Banque sont soumis peut différer de celui incorporé dans les hypothèses formulées dans le cadre des estimations ou des modèles utilisés par la Banque. Le contexte d'incertitude entourant l'inflation et les taux d'intérêt contribue à accroître les inquiétudes quant à la possibilité qu'une récession frappe le Canada, les États-Unis et les autres régions où la Banque et ses clients exercent leurs activités et continue d'avoir des répercussions sur l'environnement macroéconomique et commercial. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Banque.

Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque

Le 10 octobre 2024, la Banque et certaines de ses filiales américaines ont consenti à des ordonnances auprès de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC), du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale et du Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), et elles ont conclu des ententes sur le plaidoyer avec la Money Laundering and Asset Recovery Section, Criminal Division du département de la Justice des États-Unis et le bureau du procureur fédéral du district du New Jersey (collectivement, la « résolution globale »). La résolution globale impose certaines limites aux entreprises de la Banque aux États-Unis, notamment une limite de l'actif détenu dans certaines entités (TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A., désignées collectivement la « Banque aux États-Unis »), et des processus d'approbation plus stricts pour ce qui est de nouveaux produits, services et marchés bancaires de détail ou encore des nouvelles succursales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, l'exploitation, la situation financière, les fonds propres et les notations de crédit (dont certaines ont été revues à la baisse après l'annonce de la résolution globale), les flux de trésorerie et les coûts de financement de la Banque, ainsi que nuire à la capacité des entreprises aux États-Unis de la Banque à rivaliser efficacement. Le conseil d'administration devra fournir des attestations à l'égard des distributions de dividendes par les filiales de la Banque aux États-Unis, notamment TD Bank, N.A., TD Bank US Holding Company, TD Bank USA, N.A. et TD Group US Holdings LLC, afin de veiller à ce que la Banque continue d'accorder la priorité aux mesures correctives à l'égard du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et de conformité à la *Bank Secrecy Act* aux États-Unis (le « programme de LCBA-BSA »). Plus de renseignements sur les modalités de la résolution globale sont présentés à la section « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise ».

Les ordonnances et les ententes sur le plaidoyer comprennent un certain nombre de livrables et d'obligations à court et à long terme, dont un bon nombre se chevauchent et sont interdépendants. De plus amples renseignements sur ces livrables et obligations sont présentés à la section « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise ».

Le respect des modalités de la résolution globale, y compris l'exigence relative aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis, devrait nécessiter des efforts sur plusieurs années et ne sera pas entièrement sous le contrôle de la Banque, notamment en raison de i) l'obligation d'obtenir l'approbation des organismes de réglementation ou de déterminer l'absence d'opposition de ceux-ci avant de procéder aux diverses étapes et de ii) l'obligation que les divers livrables soient jugés acceptables par les organismes de réglementation ou le contrôleur. La Banque, ses organismes de réglementation ou les organismes concernés chargés de l'application des lois dans divers territoires peuvent également soulever d'autres questions à mesure que la Banque corrige et améliore son infrastructure de risque et de contrôle, ce qui pourrait donner lieu à d'autres exigences et procédures réglementaires aux États-Unis ou ailleurs, et pourrait entraîner d'autres conséquences importantes. En outre, les mesures correctives pourraient ne pas répondre aux attentes des organismes de réglementation, de sorte que des actions supplémentaires pourraient être intentées contre la Banque. Jusqu'à ce que les lacunes du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque soient entièrement corrigées, la Banque est exposée à la possibilité d'une intensification des conséquences. Par exemple, si la Banque aux États-Unis ne réussit pas à se conformer à tous les articles de mesures à prendre énoncés dans les ordonnances sur consentement de l'OCC (et pour chaque année consécutive durant laquelle la Banque aux États-Unis demeure en situation de non-conformité), l'OCC peut exiger de la Banque aux États-Unis qu'elle réduise davantage l'actif total consolidé jusqu'à hauteur de 7 %. Un retard quant au respect d'une exigence réglementaire risquerait également d'entraver les progrès de la Banque à l'égard d'autres exigences. L'incapacité de répondre aux exigences de la résolution globale en temps opportun pourrait mener à l'imposition d'amendes, de pénalités, de restrictions commerciales, de limites liées aux distributions de capital par les filiales ou de mesures coercitives supplémentaires, à l'accroissement des obligations en matière de fonds propres ou de liquidité, à une surveillance réglementaire accrue et à d'autres conséquences négatives pouvant s'avérer importantes. La conformité aux modalités de la résolution globale ainsi que la mise en œuvre des exigences qui en découlent et des mesures correctives du programme de LCBA-BSA aux États-Unis devraient continuer d'accroître les coûts pour la Banque, obliger la Banque à revoir certains de ses plans et de ses stratégies d'affaires et à réaffecter des ressources à d'autres fins que la gestion de ses activités et obliger la Banque à apporter des changements importants à ses activités, à son exploitation, à ses produits et services et à ses pratiques de gestion des risques. En particulier, le processus de mise en place des mesures correctives exposera la Banque aux risques suivants, qui sont décrits plus en détail ci-après, notamment : i) le risque de modèle, alors que la Banque remplace et améliore le portefeuille d'outils utilisés pour détecter, communiquer à un échelon supérieur, enquêter et prendre des mesures concernant les risques liés aux crimes financiers; ii) le risque lié à la technologie et aux données, y compris les risques associés à la disponibilité des données, alors que la Banque met en œuvre de nouvelles solutions technologiques et de gestion des données; iii) le risque lié aux tiers, alors que la Banque fait appel à des conseillers et à des fournisseurs tiers pour l'aider à réaliser ses objectifs de changement; et iv) le risque opérationnel, alors que la Banque met en place de nouvelles structures organisationnelles, crée de nouveaux rôles, intègre de nouveaux membres à son personnel, améliore l'environnement de contrôle général et investit dans la mise à jour de processus et de procédures pour soutenir la gestion des risques liés aux crimes financiers. En outre, à la suite des examens par un tiers de la gouvernance à la Banque, requis en vertu du redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, la Banque pourrait devoir apporter des changements au sein de l'équipe de direction ou de gouvernance. Comme il est indiqué à la section « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise », la Banque continue de réaliser des progrès à l'égard de l'évaluation et du renforcement du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise, ce qui l'exposera à des risques similaires à ceux mentionnés précédemment dans le cadre du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque. Nous avons constaté une augmentation du nombre de transactions et/ou événements à déclarer, qui s'ajoute au retard opérationnel de traitement des enquêtes du groupe Gestion des risques liés aux crimes financiers (GRFC) auquel la Banque fait actuellement face, mais qu'elle s'efforce de rattraper,

à l'échelle de l'entreprise. La Banque ou ses organismes de réglementation pourraient également relever d'autres questions liées au programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise ou à son redressement susceptibles de donner lieu à des procédures administratives supplémentaires ou à d'autres mesures, notamment l'élargissement de la portée des mesures correctives et des améliorations requises.

La résolution globale pourrait avoir des incidences indirectes défavorables sur la Banque, ses filiales et ses entreprises, y compris les filiales et les entreprises qui ne sont pas parties aux ordonnances et aux ententes sur le plaidoyer ou qui n'y sont pas directement assujetties. La résolution globale pourrait notamment compromettre la situation de certaines admissibilités, permissions ou dérogations réglementaires ou amener certaines contreparties à vouloir mettre fin à des contrats ou à d'autres relations avec la Banque. Par exemple, la TD et ses sociétés affiliées ont obtenu de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis des ordonnances permanentes leur permettant de continuer d'agir à titre de conseiller en placement, de déposant ou de preneur ferme principal auprès de certaines sociétés de placement inscrites à la SEC. En outre, la TD et ses sociétés affiliées ne sont plus autorisées à se prévaloir de l'exemption à titre de conseiller agréé en placements accordée par le département du Travail des États-Unis aux fins de la prestation de services de gestion d'actifs aux régimes d'avantages sociaux du personnel qui sont assujettis à la loi américaine intitulée *Employee Retirement Income Security Act of 1974* (« ERISA »). Par conséquent, la TD a eu recours à d'autres exemptions en vue de se conformer à l'ERISA et devrait continuer d'être tenue de recourir à ces autres exemptions. Dans l'avenir, la Banque pourrait se voir contrainte d'obtenir des dispenses, des consentements, des approbations ou d'autres dérogations pour continuer d'exercer ses activités comme elle le fait actuellement; et le défaut d'obtenir ces dispenses, consentements, approbations ou autres dérogations ou de respecter les engagements qui sont liés à leur octroi pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

En cas de non-respect des modalités des ententes sur le plaidoyer conclues avec le département de la Justice pendant la période de probation de cinq ans, notamment le non-respect des engagements de conformité, le défaut de collaborer ou de signaler un cas allégué d'inconduite, conformément aux exigences, ou la commission d'autres crimes, la Banque pourrait également être visée par d'autres poursuites, faire l'objet de sanctions pécuniaires supplémentaires et d'obligations continues en matière de conformité, ce qui pourrait prolonger la durée de la période de probation. De plus, les administrateurs, les dirigeants et les employés actuels ou anciens de la Banque de même que les administrateurs, les dirigeants et les employés actuels ou anciens de la Banque aux États-Unis peuvent faire l'objet d'enquêtes civiles ou criminelles ou de mesures coercitives liées au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, ce qui pourrait donner lieu à des poursuites contre la Banque en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou une indemnisation, à d'autres perturbations au sein du personnel de la Banque (notamment miner le moral du personnel) et de ses activités, nuire davantage à sa réputation ou affecter les perceptions qu'ont les clients, les fournisseurs de services et les investisseurs de la Banque.

La résolution globale (y compris les limites imposées aux entreprises de la Banque aux États-Unis par les modalités de la résolution globale) pourrait avoir une incidence défavorable sur la marque et la réputation de la Banque si l'un des administrateurs, dirigeants ou employés actuels ou anciens de la Banque ou de la Banque aux États-Unis faisait l'objet d'enquêtes civiles ou criminelles ou de mesures coercitives ou était visé par des constatations défavorables à l'issue de celles-ci, ou si la Banque n'était pas en mesure de respecter les modalités de la résolution globale (y compris l'exigence relative aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque) d'une manière qui soit jugée acceptable par les organismes de réglementation ou le contrôleur. Cette incidence défavorable potentielle sur la marque et la réputation de la Banque de même que les limites imposées aux entreprises de la Banque aux États-Unis par la résolution globale pourraient nuire : i) à la capacité de la Banque d'attirer et de fidéliser des clients et des employés; ii) à la volonté de tiers, y compris des fournisseurs de services et autres fournisseurs, des contreparties financières, des agences gouvernementales et d'autres intervenants du marché, de négocier avec la Banque; et iii) à la volonté des investisseurs de conserver des titres de la Banque dans leurs portefeuilles de placements ou d'en faire l'acquisition. Voir aussi les rubriques « Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie », « Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste », « Risque lié aux tiers » et « Valeur et cours de nos actions ordinaires et des autres titres » ci-après.

La valeur et le cours des titres de la Banque pourraient être défavorisés par un certain nombre de facteurs liés aux modalités de la résolution globale, à la correction des problèmes qui ont donné lieu aux enquêtes ou au renforcement du programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise, notamment si :

- i) la Banque ne parvient pas à respecter les modalités de la résolution globale (y compris l'exigence relative aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque) d'une manière qui soit jugée acceptable par les organismes de réglementation ou le contrôleur;
- ii) les sanctions non pécuniaires imposées à la Banque ont une incidence plus défavorable ou plus durable que prévu, notamment si les limites imposées aux entreprises de la Banque aux États-Unis affaiblissent la Banque aux États-Unis;
- iii) la Banque fait l'objet d'autres poursuites ou de sanctions pécuniaires (ce qui pourrait se produire si la Banque ne respecte pas les modalités des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice pendant la période de probation de cinq ans);
- iv) les administrateurs, les dirigeants ou les employés actuels ou anciens de la Banque ou de la Banque aux États-Unis font l'objet d'enquêtes civiles ou criminelles ou de mesures coercitives liées au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque ou sont visés par des constatations défavorables à l'issue de celles-ci;
- v) les répercussions sur la marque et la réputation de la Banque sont plus défavorables ou plus durables que prévu; et
- vi) l'un des risques décrits à la présente rubrique, intitulée « Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque », se concrétise.

Les facteurs mentionnés précédemment pourraient aussi inciter les agences de notation à abaisser davantage les notations de crédit et les perspectives de la Banque. Voir aussi les rubriques « Valeur et cours de nos actions ordinaires et des autres titres » et « Abaissement, suspension ou retrait de notations de crédit attribuées par une agence de notation » ci-après.

Se reporter également aux risques décrits à la rubrique « Surveillance réglementaire et risque de conformité ».

Surveillance réglementaire et risque de conformité

La Banque et ses entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue exercée par différents gouvernements, organismes de réglementation et organismes d'autorégulation (collectivement les « organismes de réglementation des banques ») de partout dans le monde. Des changements réglementaires et législatifs et l'évolution des attentes des organismes de réglementation de la Banque sont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités.

Partout dans le monde, les organismes de réglementation des banques continuent de porter attention notamment à la gestion du risque lié aux fonds propres, du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt; à la protection des consommateurs et à l'accès équitable; à la consultation, l'utilisation et la gestion des données; aux technologies et à la cybersécurité; au risque interne, au risque en matière de conduite et aux cadres internes de contrôle et de gestion des risques à l'échelle des trois lignes de défense; à l'ingérence étrangère; et aux crimes financiers, notamment le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les sanctions économiques. Les organismes de réglementation de la Banque à l'échelle mondiale surveillent de plus près les incidences des droits de douane, des taux d'intérêt et de l'inflation sur les clients ainsi que sur les activités de la Banque et sa gestion et surveillance des risques associés à ces questions. De plus, ces risques évoluent rapidement en raison de nouvelles menaces, y compris les menaces géopolitiques et celles associées à l'utilisation de nouvelles technologies étroitement liées entre elles, d'actifs numériques et de cryptoactifs, de l'informatique quantique, de l'intelligence artificielle (IA), de l'apprentissage machine, de modèles et des outils d'aide à la prise de décisions.

Le contenu et l'application des lois, des règles et des règlements touchant les institutions de services financiers peuvent parfois varier en fonction de facteurs comme la taille de l'institution, le pays dans lequel elle est organisée ou exerce ses activités et d'autres critères. Il peut également y avoir des différences importantes dans la façon dont des initiatives réglementaires similaires touchant le secteur des services financiers sont mises en œuvre au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays et régions dans lesquels la Banque exerce ses activités. Par exemple, lorsqu'il adopte des règles destinées à mettre en œuvre une norme réglementaire mondiale, un organisme de réglementation nationale peut introduire des exigences supplémentaires ou plus restrictives. De plus, certains organismes de réglementation de la Banque peuvent à leur gré imposer le respect d'exigences, de normes ou de lignes directrices supplémentaires en matière de gestion du risque lié aux fonds propres, du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt de la Banque, ou en matière d'autres questions faisant partie de leur champ de compétence, et dans certains cas, les lois pourraient interdire à la Banque

de rendre publiques les informations attribuables à ces exigences, normes et lignes directrices supplémentaires. Le respect de ces exigences, normes ou lignes directrices supplémentaires risque de faire augmenter les coûts de conformité et les coûts opérationnels de la Banque et pourrait nuire aux entreprises et aux résultats d'exploitation de la Banque. Les organismes de réglementation ont indiqué la possibilité d'intensifier les conséquences pour les banques qui ne résolvent pas en temps opportun les problèmes en cours ou qui ont des problèmes à répétition. Un retard quant au respect d'une exigence réglementaire risquerait également d'entraver les progrès de la Banque à l'égard d'autres exigences. L'incapacité de répondre aux exigences réglementaires en temps opportun pourrait mener à l'imposition d'amendes, de pénalités, de restrictions commerciales, de limites liées aux distributions de capital par les filiales ou de mesures coercitives supplémentaires, à l'accroissement des obligations en matière de fonds propres ou de liquidité, à une surveillance réglementaire accrue et à d'autres conséquences négatives pouvant s'avérer importantes. La conformité à des ordonnances sur consentement, à des ententes ou ordonnances de conformité ou à d'autres mesures d'application de la réglementation ainsi que les mesures prises pour répondre aux exigences qui en découlent peuvent avoir pour effet d'accroître les coûts pour la Banque, d'obliger la Banque à réaffecter des ressources à d'autres fins que la gestion de ses activités, de nuire aux fonds propres, aux notations de crédit, aux flux de trésorerie et aux coûts de financement de la Banque, d'obliger la Banque à apporter des changements importants à ses activités, à son exploitation, à ses produits et services et à ses pratiques de gestion des risques, de ternir la réputation de la Banque et d'exposer la Banque à d'autres conséquences négatives, y compris des sanctions pécuniaires, restrictions et limites supplémentaires.

La Banque surveille et évalue l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les projets de règles, de normes, de mesures coercitives publiques, d'ordonnances sur consentement et de lignes directrices réglementaires et celles déjà adoptées). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des organismes de réglementation des banques, il est possible que i) la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence des faits nouveaux réglementaires, ou l'interprétation ou l'orientation des mesures coercitives prises par les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux, que ii) la Banque soit dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci avant ou au plus tard à la date de leurs entrées en vigueur, ou que iii) les organismes de réglementation et autres parties remettent en question la conformité de la Banque. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive ou en temps opportun les faits nouveaux réglementaires ou d'autres exigences réglementaires, comme des mesures coercitives, auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des organismes de réglementation des banques.

La Banque est, en tout temps, visée par un nombre important de procédures juridiques et administratives et par de nombreux examens de la part d'organismes de réglementation et de gouvernements. En outre, la Banque a fait l'objet de mesures coercitives liées à l'application de la réglementation et a conclu des règlements avec des organismes de réglementation des banques, elle pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. La Banque pourrait également faire l'objet d'une évaluation réglementaire défavorable ou de constatations réglementaires négatives non seulement en raison de violations de la loi ou de la réglementation, mais aussi en raison du défaut, selon le jugement de ses organismes de réglementation, de mettre en place des politiques et procédures adéquates ou de remédier aux lacunes en temps opportun. Les modifications réglementaires et législatives ainsi que l'évolution des attentes continueront d'accroître les risques de conformité et opérationnels ainsi que les coûts de la Banque. En outre, des projets législatifs et réglementaires pourraient forcer la Banque à revoir de façon importante ses activités dans les pays ou régions concernés afin de se conformer aux exigences de ces projets, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts et nuire aux entreprises et aux résultats d'exploitation de la Banque.

Se reporter également aux risques décrits aux rubriques « Promulgation de nouvelles lois ou règles ou de nouveaux règlements et modifications des lois, règles et règlements actuels » et « Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque ».

Réalisation des stratégies à long terme et des principales priorités stratégiques à court terme

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées à la section « Examen stratégique » et celles décrites en détail pour chaque secteur à la section « Analyse des secteurs d'exploitation » du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, la transformation des modèles de distribution, les réductions de coûts prévues, l'accélération de la génération de revenus, la simplification des modèles opérationnels et des processus, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, l'exploitation et l'expansion des capacités en matière d'automatisation et d'IA et la modernisation des plateformes, de la technologie et des capacités numériques actuelles sont des exemples de telles initiatives. Les stratégies peuvent être adaptées en fonction des changements dans l'environnement interne et externe ou des changements au sein de la direction. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées. La Banque pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs financiers ou stratégiques. De plus, le redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque, notamment les limites imposées à l'égard de ses entreprises aux États-Unis, pourrait nuire à la capacité de la Banque à réaliser certaines de ses stratégies et priorités.

La Banque soupèse régulièrement des occasions, dont l'acquisition et la cession de sociétés ou d'entreprises, soit directement, soit indirectement, au moyen de ses filiales. Avant de procéder à une acquisition, à une cession ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux afin de s'assurer que la transaction respecte l'appétit pour le risque de la Banque, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement après la clôture. Cependant, la capacité de la Banque de mener à bien une acquisition ou une cession est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant.

Bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion des stratégies et priorités de la Banque font l'objet d'une grande attention de la part de la direction, la capacité de la Banque à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques », « Principales priorités pour 2026 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » et à la section « Gestion des risques » du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et la capacité de la Banque de mettre en œuvre les programmes (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de se conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

De plus, la Banque, de temps à autre, peut également investir dans des sociétés sans que ces participations lui assurent le contrôle des sociétés, ce qui pourrait exposer la Banque à des incidences financières défavorables si le rendement de l'investissement n'est pas adéquat ou à des incidences réputationnelles si la société prend des décisions avec lesquelles la Banque n'est pas d'accord.

Si les stratégies, les priorités, une acquisition et ses activités d'intégration, les cessions ou les investissements de la Banque ne sont pas exécutés avec succès ou n'atteignent pas leurs objectifs financiers ou stratégiques, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et le résultat net de la Banque pourrait croître plus lentement ou décroître.

Exposition de la Banque à certains risques en raison de la convention sur les CDA avec Schwab

La Banque a conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés avec Schwab et pourrait être touchée par les mesures prises par Schwab, ou si Schwab ne s'acquitte pas de ses obligations, en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab (comme il est décrit plus en détail à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document). Bien que, en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab, Schwab doit effectuer des paiements à la Banque afin de l'indemniser pour certains cas de non-exécution par Schwab, si Schwab n'effectue pas ces paiements, cela aurait une incidence sur les résultats financiers de la Banque, entraînant notamment une perte de produits des activités ordinaires, une augmentation potentielle des coûts de financement pour remplacer les dépôts et des pertes liées essentiellement à la couverture.

Risque lié à la technologie et cybersécurité

La technologie et la cybersécurité continuent d'entraîner de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque, principalement ceux causés par les tensions géopolitiques croissantes et un contexte macroéconomique difficile qui ont pour effet d'accroître le risque de cyberattaques. Le risque accru d'attaques visant les infrastructures essentielles et les chaînes d'approvisionnement s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par les auteurs de menaces, comme des organisations criminelles, des États-nations, des entités sociopolitiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques peut aussi tenir à la taille, à la portée et à l'étendue géographique des activités d'une institution financière, à la complexité de son infrastructure technologique, à sa dépendance à l'égard des services Internet, des technologies infonuagiques et des moyens de télécommunications qu'elle utilise pour effectuer des opérations financières, notamment le développement continu d'applications mobiles et de plateformes de services bancaires en ligne, de même qu'aux menaces opportunistes commises par des auteurs qui exploitent de plus en plus les nouvelles failles, erreurs de configuration ou vulnérabilités.

Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque, ceux de ses clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (comme la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres incidents. La Banque a subi des interruptions de service attribuables à un défaut technologique ou à des problèmes de connectivité occasionnés par un tiers, et pourrait subir des interruptions de service dans l'avenir causées par des cyberattaques, des défaillances technologiques ou des problèmes de connectivité. Le recours par la Banque aux services de prestataires indépendants, y compris leurs sous-traitants et leur chaîne d'approvisionnement, qui sont assujettis à de tels incidents accroît le risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption et pourrait retarder sa réponse, la Banque n'exerçant pas une surveillance directe de leurs infrastructures technologiques ou de leur protection des données, ni un contrôle direct sur celles-ci.

La Banque pourrait subir des pertes ou dommages importants dans l'avenir attribuables entre autres aux attaques en ligne de systèmes et d'applications bancaires, aux attaques de chaînes d'approvisionnement, aux attaques au rançongiciel, aux intrusions de logiciels malveillants, aux attaques par déni de service, à l'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants, aux attaques reposant sur l'IA ou aux attaques par hameçonnage. Ces attaques pourraient mener à des fraudes, à la divulgation non autorisée ou au vol de données ou de fonds, ou perturber les activités de la Banque. Les cyberattaques peuvent comprendre les tentatives d'initiés ou de prestataires de services indépendants de la Banque malveillants de perturber les activités, d'accéder aux informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés ou de les divulguer. Il continue d'y avoir des tentatives visant à tromper les employés, les clients, les prestataires de services ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque dans le but d'obtenir des informations sensibles, d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque, ou de perturber les activités de la Banque. Bien que ces tentatives n'aient pas entraîné d'incidence négative importante pour la Banque jusqu'à maintenant, rien ne peut garantir que les tentatives futures échoueront, d'autant que les menaces deviennent de plus en plus sophistiquées. En outre, les clients de la Banque peuvent se servir de leurs appareils personnels, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, ce qui limite la capacité de la Banque d'atténuer certains risques particuliers à ces appareils personnels.

La Banque examine régulièrement les événements externes, puis évalue et peut renforcer ses contrôles et ses capacités d'intervention lorsqu'elle le juge nécessaire afin de réduire les risques de cyberattaques ou d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions en réponse à l'évolution de l'environnement de menace, mais ces activités pourraient échouer à atténuer tous les risques, ce qui pourrait entraîner des pertes ou dommages pour la Banque découlant de ces attaques ou intrusions. Par conséquent, le secteur et la Banque sont susceptibles de subir des pertes financières ou autres que financières, ou des dommages éventuels découlant de ces attaques ou intrusions. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'IA, l'apprentissage automatique, la robotique et l'automatisation des processus, exige que nous demeurions centrés sur la gestion des risques de la Banque et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire n'ont pas prévu ou n'ont pas mis en place ou ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées par les auteurs de menaces changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement.

De plus, les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses plateformes, ses réseaux, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions ou de situations de non-conformité réglementaire causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions des services publics ou des infrastructures, des situations d'urgence en raison d'une pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, des initiés ou des prestataires de services malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait aboutir à des pertes financières. Les fournisseurs de cyberassurance continuent d'être préoccupés par les cyberrisques systémiques, ce qui entraîne des modifications aux modalités de couverture dans l'ensemble du secteur. Cela pourrait nuire à la capacité de la Banque à atténuer les risques au moyen de la cyberassurance et limiter la couverture des pertes financières.

Les investissements de la Banque dans son infrastructure technologique et de cybersécurité, notamment l'investissement dans son environnement de risque et de contrôle, pourraient ne pas lui permettre de satisfaire aux exigences réglementaires, de demeurer concurrentielle, de servir les clients efficacement et d'éviter les perturbations des activités et les erreurs opérationnelles.

Risques liés aux données

Les risques liés aux données sont les risques associés à l'utilisation, à la gestion ou à la protection de façon inadéquate ou inappropriée des actifs informationnels de la Banque, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur les activités, les objectifs stratégiques, la réputation et les résultats financiers de la Banque, miner la confiance des clients et entraîner des pertes financières, des enquêtes réglementaires, des mesures coercitives et des procédures judiciaires.

Les cas d'utilisation des données ont augmenté en raison de l'automatisation des processus et du recours accru à l'analyse des données et à la veille stratégique pour appuyer la prise de décisions. Les risques sont accrus et les attentes sont élevées à l'égard de la gestion de l'intégrité et de la qualité des données des clients, ainsi que de la protection de la vie privée. Ce risque montre l'importance d'avoir en place des contrôles efficaces afin d'atténuer les risques liés aux données et de renforcer et maintenir la confiance des clients, des actionnaires et des organismes de réglementation. Les risques liés aux données sont présents dans plusieurs catégories de risques et secteurs d'exploitation, et découlent généralement de risques opérationnels tels que les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'IA, les risques de fraude, les risques liés aux tiers, le risque de modèle et les risques liés au personnel et aux processus.

Les investissements de la TD afin d'améliorer son environnement de risque et de contrôle et de moderniser ses données et sa technologie, de même que les changements apportés à son modèle opérationnel afin d'améliorer davantage la gestion et la protection des données pourraient ne pas lui permettre de satisfaire aux exigences réglementaires, de demeurer concurrentielle, de servir les clients efficacement et d'éviter les perturbations des activités ou les erreurs opérationnelles.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés. L'incertitude relative aux modèles demeure en raison des événements géopolitiques qui pourraient avoir une incidence sur la performance des modèles (p. ex. les données utilisées pour calibrer les modèles ne reflètent pas l'évolution du contexte actuel et les changements structurels liés à l'économie). Des mesures d'atténuation à court et à long terme ont été définies et appliquées afin d'aider à accroître la résilience des modèles élaborés à partir des données historiques; cependant, les mesures prises par la direction pour réévaluer et mettre à jour les modèles pourraient ne pas réussir à accroître adéquatement la capacité prédictive de ces modèles.

Activités frauduleuses externes

Les risques de fraude externe sont les risques associés à des activités commises par des personnes ou des entités extérieures à l'organisation dans le but de tromper, de manipuler ou d'exploiter l'organisation ou ses clients, ou dans le but potentiel d'en tirer un avantage financier ou non financier et qui entraînent des pertes financières pour l'organisation ou ses clients ou sont préjudiciables à la valeur pour les actionnaires ou à la marque et à la réputation de la Banque. Ces actes sont commis par des parties externes, notamment des clients ou d'autres personnes. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Les fausses déclarations peuvent exposer la Banque à un accroissement de cas de fraude externe lorsqu'elle transige avec des clients ou des contreparties. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude externe en raison des technologies utilisées par les auteurs de menaces externes.

De plus, la TD et le secteur continuent de connaître un nombre élevé de tentatives de fraude. Les investissements effectués par la Banque dans des programmes, capacités, mesures et défenses visant à prévenir et détecter les fraudes externes maintiennent les activités frauduleuses externes à un niveau tolérable, mais ne permettent pas nécessairement d'atténuer pleinement toutes les activités frauduleuses externes qui pourraient perturber les activités de la Banque et entraîner des pertes financières. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) qui pourrait en découler, une activité frauduleuse externe pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires contre la Banque et miner la confiance de la clientèle et des marchés.

Risque interne

Le risque interne est le risque qu'une personne ayant ou ayant eu un accès autorisé aux employés, aux processus, aux technologies, à l'information ou aux locaux de la TD utilise de façon abusive, intentionnellement ou de manière imprudente, son accès, ses connaissances ou son pouvoir pour mener des activités inappropriées, illégales ou contraires à l'éthique qui pourraient nuire à la Banque, y compris à ses employés ou à ses clients.

L'industrie des services financiers continue d'observer un nombre croissant de cas de risque interne, entraînant des menaces nouvelles et émergentes. Ces cas peuvent poser des risques de fuites de données ou de violation de la protection des renseignements personnels, des risques liés au vol de propriété intellectuelle, des risques de fraude, des risques de perturbations des activités et des risques de réglementation et de conformité.

La Banque surveille attentivement l'environnement de menace interne pour l'ensemble des typologies et continue d'investir dans le programme de gestion des risques internes de la TD, tant pour les outils et processus de prévention, de détection et de résolution de première ligne que pour les activités de surveillance de deuxième ligne. Malgré cela, le risque d'activité frauduleuse interne n'est pas entièrement atténué, et la Banque pourrait être exposée aux répercussions négatives possibles d'ordre réglementaire, financier, opérationnel ou juridique, ou d'atteinte à la réputation, que pourraient avoir les événements internes.

Risque en matière de conduite

Le risque en matière de conduite est le risque que la conduite d'un employé ou des pratiques commerciales entraînent des résultats non équitables pour les personnes à qui nous vendons nos produits ou fournissons nos services, ou nuisent à l'intégrité du marché. Le risque en matière de conduite peut découler du non-respect des lois, des exigences réglementaires et des normes, ou du Code de conduite et d'éthique de la TD.

Le risque en matière de conduite est une catégorie de risque présente dans l'ensemble des secteurs qui peut avoir une incidence importante sur une entreprise, notamment la Banque. Il peut arriver de temps à autre que certains des employés de la Banque ne se soient pas conformés aux lois, aux exigences réglementaires et aux normes applicables, ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique de la TD, ou qu'ils ne s'y conforment pas dans l'avenir. Nos systèmes et procédures, y compris le Code de conduite et d'éthique de la TD, pourraient ne pas permettre d'assurer de façon adéquate que les employés se conforment aux lois et agissent avec intégrité, ce qui pourrait nuire aux activités et à la réputation de la Banque et entraîner des procédures administratives ou d'autres conséquences défavorables pour la Banque.

Risque lié aux tiers

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services modernes, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, la Banque pourrait devoir compter sur la continuité, la fiabilité et la sécurité de ces tiers, de même que sur leurs processus, leur personnel et leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et ses chaînes d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles résilients, solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente.

De plus, la Banque reconnaît que les applications, plateformes, réseaux, processus, produits et services des tiers sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont ils offrent leurs services et produits à la Banque. Ces défaillances ou interruptions pourraient être causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions des services publics ou des infrastructures, des changements dans la situation financière de ces tiers, d'autres conditions commerciales et économiques générales pouvant avoir une incidence sur ces tiers, des pandémies ou d'autres urgences en matière de santé publique, des initiés ou des prestataires de services malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, perturber les activités de la Banque, exposer la Banque à des pertes financières qu'elle n'est pas en mesure de recouvrer de ces tiers, et exposer la Banque au risque juridique, au risque opérationnel et au risque de réputation de la Banque, y compris ceux mentionnés aux rubriques « Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque », « Surveillance réglementaire et risque de conformité » et « Autres facteurs de risque – Procédures judiciaires », ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait nuire aux activités, aux résultats ou à la situation financière de la Banque.

Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe est la possibilité qu'une ou plusieurs catastrophes de grande envergure puissent entraîner une variabilité accrue des demandes d'indemnisation en cas de sinistre qui diffèrent considérablement des attentes. Les événements catastrophiques peuvent augmenter la volatilité des résultats des activités d'assurance de la Banque et avoir une incidence négative sur les liquidités, la rentabilité et la situation financière. Les exemples d'événements catastrophiques comprennent les ouragans, les tremblements de terre, les tempêtes de grêle, les vents violents, les inondations, les conditions météorologiques hivernales rigoureuses, les feux de forêt et les catastrophes d'origine humaine.

Bien que nous utilisions des modèles conformes au secteur pour estimer la probabilité et l'incidence financière des catastrophes naturelles dans les régions où nous exerçons nos activités, ces événements et les pertes qui en découlent demeurent intrinsèquement imprévisibles. Les modèles prennent en considération différentes conditions et différents scénarios probabilistes et pourraient ne pas prévoir avec précision les pertes futures. Les changements climatiques accentuent l'incertitude entourant la fréquence et la gravité des catastrophes ainsi que les tendances et les expositions futures. De plus, la concentration géographique des personnes assurées est susceptible d'accroître le nombre de demandes d'indemnisation.

Ces facteurs peuvent entraîner une hausse des coûts de réassurance et une réduction de la couverture offerte par les assureurs, ce qui pourrait limiter l'accès des clients à l'assurance en raison de contraintes de disponibilité ou d'abordabilité. Pour la Banque, le risque de catastrophe pourrait donner lieu à une augmentation des pertes de crédit si des biens immobiliers ou personnels sont endommagés durant de tels événements, particulièrement si la couverture d'assurance est insuffisante.

Promulgation de nouvelles lois ou règles ou de nouveaux règlements et modification des lois, règles et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements et la modification de l'interprétation ou de l'application des lois, des règles et des règlements actuels, la délivrance de décisions juridiques et la modification du calendrier ou des activités de mise en œuvre pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différentes banques centrales, de différents organismes de réglementation, organismes d'autorégulation et les gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Asie-Pacifique et d'autres pays et régions, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser sur la base des tarifs, des produits et des services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois, des règles et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions, des pénalités pécuniaires ou autres que pécuniaires, et des changements, y compris des restrictions sur l'offre de certains produits ou services ou sur l'exercice d'activités dans certains territoires, pouvant miner ses résultats, ses activités et sa réputation. Se reporter également aux risques décrits aux rubriques « Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque » et « Surveillance réglementaire et risque de conformité ».

La réglementation du crime financier, notamment la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement des activités terroristes et les sanctions économiques, demeure une grande priorité à l'échelle mondiale en raison de l'accélération des changements de réglementation et des événements géopolitiques, ainsi que du renforcement et de l'évolution des normes réglementaires dans tous les territoires où la Banque exerce ses activités.

Le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée est dynamique et les attentes des organismes de réglementation continuent de changer. La promulgation de nouvelles lois et la modification de lois existantes sont à prévoir dans les différents territoires où la Banque exerce ses activités.

Les organismes de réglementation au Canada et ailleurs dans le monde portent de plus en plus d'attention aux questions et risques en matière de conduite, de résilience opérationnelle, de protection des consommateurs et d'accès équitable, ce qui pourrait mener à des enquêtes, à des mesures correctives et à une hausse des coûts de conformité.

Les organismes de réglementation accordent une attention constante à certaines questions liées à la durabilité, y compris aux changements climatiques, à l'écoblanchiment et à la finance durable. Ils s'adaptent également aux changements politiques; certains organismes de réglementation suspendent l'élaboration de réglementation sur les obligations d'information ou modifient les obligations d'information en vigueur dans certains territoires où la Banque exerce ses activités. En outre, des modifications dans l'interprétation ou l'application des lois, des règles et des règlements en vigueur pourraient être apportées afin d'incorporer à ceux-ci des questions liées à la durabilité de façons qui n'avaient pas été anticipées jusqu'à maintenant.

Malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, mesures coercitives publiques, ordonnances sur consentement et lignes directrices réglementaires, de nouveaux règlements ou de nouvelles interprétations de la réglementation s'appliquant à la Banque pourraient être adoptés de façon inattendue par les gouvernements et les organismes de réglementation partout dans le monde et les décisions juridiques pourraient avoir des conséquences imprévues pour la Banque.

Canada

Au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales et réglementaires en voie d'être mises en œuvre et des initiatives ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients, la technologie et la cybersécurité, la gestion des changements climatiques et les informations à fournir sur ceux-ci, l'écoblanchiment, la protection des personnes vulnérables, la compétitivité de l'industrie des services financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières.

En voici quelques exemples :

- Les nouvelles exigences canadiennes en vertu de la phase 3 du Modèle de relation client-conseiller (MRCC 3), qui devraient être en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, visent à améliorer la transparence de la communication de l'information sur l'ensemble des frais, directs et indirects, liés aux fonds de placement. Il s'agit d'une évolution réglementaire importante par rapport à la phase 2 du Modèle de relation client-conseiller (MRCC 2), les institutions financières étant maintenant tenues de fournir aux investisseurs des renseignements détaillés sur le total des frais de placement et l'incidence sur les rendements, afin de faciliter la compréhension des investisseurs et de renforcer leur confiance. Les incidences découlent en grande partie du fait qu'il faut mettre à niveau les systèmes informatiques pour produire des informations évolutives. La transition au MRCC 3 nécessite une planification stratégique et l'affectation de ressources afin de gérer la conformité sans surcharger la capacité opérationnelle, ce qui pourrait s'avérer coûteux et complexe pour les grandes institutions financières canadiennes.
- Le gouvernement fédéral met en œuvre des exigences en matière de LCBA dans le cadre de son examen quinquennal obligatoire du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité. D'autres modifications sont également proposées dans le projet de loi C-2, *Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière*, qui renforceraient les outils et les pouvoirs de surveillance et d'exécution du CANAFE. Bon nombre des dispositions devraient entrer en vigueur ou entreraient en vigueur à brève échéance lorsqu'elles seront définitives. D'autres changements sont également à prévoir au terme de l'évaluation du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité actuellement en cours réalisée conjointement avec le Groupe d'action financière (GAFI), qui devrait se terminer vers le milieu de 2026. Le rythme de ce changement, le court délai de mise en œuvre et l'évolution des risques pourraient donner lieu à une augmentation des coûts et des risques, ce qui pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque.
- Les Autorités en valeurs mobilières du Canada (ACVM) examinent l'incidence de la portabilité des données sur les marchés des capitaux canadiens et invitent les intervenants du secteur à participer à un nouvel environnement d'essai prospectif par cohortes : le Collaboratoire ACVM. Dans le cadre de son premier essai, le Collaboratoire ACVM cherchera à mieux comprendre les répercussions des solutions de portabilité des données, en particulier la collecte, l'analyse et le transfert de données sur le client, que l'on appelle parfois les solutions de connaissance électronique du client.

La réduction du fardeau réglementaire dans certains domaines continue de faire l'objet de beaucoup d'attention :

- L'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) a lancé une consultation afin d'étudier la manière dont il peut aider ses membres à adopter le cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs dans l'objectif de réduire les chevauchements réglementaires, d'assurer la conformité avec les normes nationales et la législation en valeurs mobilières, d'informer le public et de fournir des lignes directrices. Le Projet de consolidation des règles de l'OCRI continue de progresser par étapes afin de garantir l'adoption des Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées ainsi que des règles de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels établies antérieurement, ayant une incidence jugée importante sur les parties prenantes. Cette série de règles proposées ont une vaste portée et concernent les ententes d'impartition et de services, la formation continue, la présentation d'information et le traitement des plaintes, les enquêtes internes et d'autres questions à signaler, la tenue des registres et la communication de l'information aux clients, l'insolvabilité financière, l'utilisation et la garde des actifs des clients et les ententes de financement.

États-Unis

Le cadre réglementaire actuel des États-Unis se distingue par un changement des priorités sur le plan de la réglementation au niveau fédéral. Les organismes de réglementation fédéraux s'efforcent : i) d'assouplir les exigences en matière de fonds propres, ii) de simplifier les processus de fusion des institutions bancaires, iii) de faciliter la mobilisation des actifs numériques, y compris les partenariats entre les entreprises de cryptomonnaie et les entreprises de technologie financière, iv) de réduire les obstacles à l'innovation en IA; et v) d'atténuer les préjugés perçus à l'égard des services bancaires. Ces changements contribuent à accroître les risques et l'incertitude réglementaire, notamment en ce qui a trait à la possibilité que l'État fasse preuve d'une plus grande vigilance en raison de la réduction des activités de réglementation fédérale. Parmi les changements notables, mentionnons le retrait par le CFPB de 67 documents d'orientation et de divers projets de règles, l'arrêt d'examen en cours et la cessation de diverses ordonnances d'exécution. De plus, la Réserve fédérale, l'OCC et la FDIC ont publié un projet de règles visant à abroger la règle finale de la *Community Reinvestment Act 2023* (CRA) et à rétablir le cadre réglementaire de la CRA qui était en vigueur en 1995, en y apportant des modifications techniques limitées. Le cadre antérieur de la CRA à l'intention des agences demeure en vigueur compte tenu des litiges en cours.

Pour ce qui est des exigences en matière de fonds propres réglementaires, les agences bancaires ont entrepris conjointement un examen exhaustif du cadre régissant les fonds propres aux États-Unis dans le but de s'assurer que les exigences inhérentes : i) sont bien calibrées, ii) ne comportent pas de complexité inutile ni de chevauchement, et iii) soutiennent efficacement la stabilité financière au sein du secteur. Dans le cadre de cet examen, les agences bancaires envisagent d'apporter d'éventuels changements à différentes composantes du cadre régissant les fonds propres réglementaires, y compris les fonds propres fondés sur les risques, les fonds propres fondés sur le levier, les simulations de crise et les suppléments de fonds propres appliqués aux plus grandes institutions bancaires américaines. La Réserve fédérale a indiqué que les travaux concernant les projets de règles à l'égard du ratio de levier supplémentaire, de la réserve de fonds propres en cas de crise (SCB), du supplément pour les banques d'importance systémique mondiale (BISM) et du dispositif de Bâle III étaient tous en cours. La substance des règles proposées et des règles définitives, le moment de leur finalisation et le délai pour s'y confirmer ne sont pas connus. En avril 2025, la Réserve fédérale a publié un projet de règle visant à permettre de faire une moyenne des résultats des simulations de crise sur une période de deux ans. Il devrait s'agir de la première d'une série de propositions visant à accroître la transparence lors des simulations de crise et à réduire la volatilité des réserves de fonds propres en cas de crise appliquées aux grandes institutions au cours du processus de simulation de crise.

Sous l'administration précédente, la FDIC, l'OCC et le DOJ ont adopté des déclarations de politique définitives relatives aux fusions bancaires, dont certaines dispositions visaient à restreindre les activités de fusion entre grandes banques. L'administration actuelle a, pour sa part, pris des mesures démontrant une attitude plus favorable aux grands regroupements de banques à l'avenir. Un décret publié en août 2025 a mis fin à l'ancienne ordonnance d'administration qui prévoyait une surveillance plus étroite des activités de fusion et acquisition, y compris dans le secteur bancaire. L'OCC et la FDIC ont abrogé leur déclaration de politique relative aux fusions publiée en 2024 et rétabli leur ancienne approche en matière d'examen des projets de fusions bancaires. Le DOJ devrait également revoir sa politique sur les fusions bancaires.

On observe une tendance croissante en faveur de la réévaluation de la position sceptique de l'administration précédente à l'égard des cryptomonnaies et des actifs numériques. À la suite d'un décret présidentiel visant à promouvoir les actifs numériques et les cryptomonnaies, la FDIC et l'OCC ont tous deux éliminé les exigences de préapprobation pour les banques assurées offrant des services liés à la cryptomonnaie, et abrogé les anciennes directives en matière de risque. De plus, l'adoption de la *GENIUS Act* met en place un cadre législatif régissant les cryptomonnaies stables et est susceptible d'entraîner l'adoption d'autres lois concernant les actifs numériques non stables (y compris une initiative visant à encadrer la structure législative générale du marché des actifs numériques).

L'OCC a retiré toute référence au risque d'atteinte à la réputation de ses directives d'examen. La Réserve fédérale a annoncé qu'elle retirerait toute référence au risque d'atteinte à la réputation de son processus d'examen et a commencé à le faire dans ses documents de surveillance et ses manuels d'examen. La FDIC devrait emboîter le pas sous peu; ces changements peuvent également être codifiés par voie législative.

Un décret présidentiel sur la fermeture illicite des comptes bancaires a été publié en août 2025. Selon ce décret, les organismes de réglementation des banques sont tenus d'examiner si les banques procèdent actuellement à la fermeture illégale de comptes bancaires ou si elles l'ont fait par le passé et d'imposer des mesures correctives ou disciplinaires aux banques qui ont agi ainsi. Les organismes de réglementation sont tenus d'effectuer cet examen dans les 120 jours suivant la date de publication du décret présidentiel. L'OCC a envoyé une demande d'informations à neuf des plus grandes institutions financières sous sa surveillance au sujet de la fermeture illicite de comptes bancaires et a annoncé qu'il tiendra compte de toute fermeture illégale de comptes bancaires dans le cadre de l'évaluation des demandes provenant des institutions bancaires sous sa surveillance, ainsi que des examens et des notes en lien avec la CRA. L'agence américaine Small Business Administration (SBA) a également entrepris d'examiner la fermeture illicite de comptes bancaires effectuée par son réseau de prêteurs.

Par suite du décret présidentiel sur la fermeture illicite des comptes bancaires, l'OCC et la FDIC ont présenté conjointement une proposition de règle qui leur interdirait de critiquer une institution financière ou de prendre à son égard des mesures défavorables en se fondant sur le risque d'atteinte à la réputation. Cette mesure de l'OCC et de la FDIC en vue d'une codification réglementaire fait suite aux efforts antérieurs de l'OCC visant à retirer toute référence au risque d'atteinte à la réputation de ses directives d'examen et aux annonces dans lesquelles le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale indiquait avoir commencé à retirer toute référence au risque d'atteinte à la réputation de ses documents de surveillance et ses manuels d'examen.

La FDIC et l'OCC ont également présenté conjointement une proposition de règle qui définirait le concept de « pratique non sécuritaire et mal fondée » (*unsafe and unsound practice*) et modifierait le cadre de détermination des questions nécessitant une attention (*Matters Requiring Attention* ou MRA). Cette proposition vise à concentrer l'attention sur la supervision bancaire du risque financier, plutôt que sur le processus. Les propositions conjointes de règles sur le risque d'atteinte à la réputation et sur la définition des pratiques non sécuritaires et mal fondées et la détermination des questions nécessitant une attention font l'objet d'une période de consultation de 60 jours qui prend fin le 29 décembre 2025. Le 18 novembre 2025, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale a publié une note de service interne sur les processus opérationnels de surveillance (*Supervisory Operating Principles*), qui énonce les directives internes à l'intention des examinateurs bancaires et des autres membres du personnel de supervision. Ce document les incite notamment à se concentrer sur les risques financiers importants plutôt que sur les processus et procédures (et les encouragements, entre autres, à changer leur approche quant à la formulation et l'évaluation d'observations donnant lieu à des MRA et des constatations réglementaires). Cette note de service interne n'est pas une règle contraignante, mais elle définit les priorités de l'actuelle vice-présidente du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de supervision, et les membres du personnel d'examen sont tenus de suivre ces principes. Les organismes de réglementation bancaire fédéraux devraient continuer de prendre des mesures visant à réorienter la réglementation bancaire afin de cibler davantage les risques financiers importants, et moins les risques d'atteinte à la réputation. De plus, les organismes de réglementation devraient continuer leurs efforts pour lutter contre la fermeture illégale des comptes bancaires, notamment à la lumière de leur examen des réponses à leurs demandes d'informations sur cette question.

Europe

En Europe, un certain degré d'incertitude persiste quant à l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et les réformes mises en œuvre avec les lois et règlements actuels et à venir de l'Union européenne, notamment la directive sur les exigences de fonds propres VI (CRD VI), pourraient entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services que la Banque peut offrir aux clients de cette région.

Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer la capacité de la Banque à acquérir de nouveaux clients et à les fidéliser, comme la marque et la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale.

La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue contraint la Banque à procéder à des investissements continus à court et à long terme pour assurer la modernisation et demeurer concurrentielle, et continuer de créer une valeur différenciée pour ses clients. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer de manière universelle ou équitable à ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie

financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires et de fonds propres ou à la même surveillance. Ces concurrents exercent également leurs activités en engageant des coûts nettement moins élevés en proportion des produits ou des soldes que ceux des banques traditionnelles ou offrent des services financiers à perte pour stimuler la croissance du nombre d'utilisateurs ou soutenir leurs autres activités rentables. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients, de réagir rapidement aux changements de comportements des consommateurs et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements, les prêts et les investissements autogérés. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats et la position concurrentielle de la Banque.

Comme il est décrit à la rubrique « Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque » ci-dessus, le 10 octobre 2024, la Banque et certaines de ses filiales aux États-Unis ont consenti à des ordonnances auprès de l'OCC, de la Réserve fédérale et du FinCEN. Elles ont également conclu des ententes sur le plaider avec le département de la Justice des États-Unis. L'incidence défavorable d'une possible non-conformité à ces ordonnances et à ces ententes sur le plaider sur la marque et la réputation de la Banque ainsi que le nombre de limites auxquelles sont soumises les entreprises aux États-Unis de la Banque en vertu de ces ordonnances pourraient nuire à la capacité de la Banque d'attirer et de fidéliser des clients et des employés aux États-Unis et ailleurs.

L'adoption de l'IA par la TD et ses fournisseurs indépendants, y compris les technologies les plus récentes comme l'IA générative et l'IA agentive, comporte des risques et des défis, notamment de l'incertitude sur les plans réglementaire et juridique, le risque que les résultats soient faussés ou qu'ils ne soient pas fiables advenant une mise en œuvre commerciale, des risques de conformité et des risques opérationnels, tels que les risques de fraudes sophistiquées et à grande échelle, les cybermenaces, les risques d'atteinte à la vie privée, les risques liés aux données, les risques liés à la propriété intellectuelle et les risques liés aux tiers. Bien que la Banque s'efforce d'évaluer ces technologies avant de les utiliser, ses efforts pourraient ne pas permettre d'atténuer les risques et les défis inhérents à ces technologies, ce qui pourrait aboutir à des pertes financières ou perturber les activités de la Banque. En outre, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque, ce qui pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. Compte tenu du risque de désintermédiation possible de la part des sociétés établies, des nouveaux venus, des entreprises de technologie financière et des géants du domaine de la technologie, la Banque pourrait être contrainte de procéder à des investissements supplémentaires importants dans ses stratégies et ses cadres en matière d'innovation afin de demeurer concurrentielle.

L'adoption d'actifs numériques tels que des cryptomonnaies, des cryptomonnaies stables, des dépôts convertis en jetons ou des instruments de registre distribué similaires est une situation nouvelle sur le marché. Compte tenu de l'activité sur le marché et des changements réglementaires, en particulier aux États-Unis, la Banque pourrait devoir faire des investissements supplémentaires, en tenant compte de son appétit pour le risque, pour exercer de telles activités liées aux actifs numériques. Ces activités pourraient exposer la Banque à de nouveaux risques, notamment des risques de fraude, des cyberrisques, des risques d'atteinte à la vie privée, des risques liés aux données, des risques juridiques et de conformité, des risques opérationnels, des risques liés à la propriété intellectuelle, des risques liés aux tiers et des risques de liquidité. L'adoption généralisée par les clients risque également d'entraîner une désintermédiation et le remplacement des produits de paiement, des services de placement ou des services de dépôts de la Banque, ce qui aurait une incidence sur ses fonds propres et ses produits tirés des comptes à honoraires, ainsi que sur sa capacité d'attirer et de fidéliser des clients.

Risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat)

En tant qu'institution financière, la Banque est exposée au risque environnemental et social. Le risque environnemental et social est un risque transversal qui entraîne des risques financiers et non financiers. Les facteurs de risque environnemental et social sont souvent multidimensionnels et peuvent provenir de l'environnement interne de la Banque, notamment ses entreprises, ses activités commerciales, ses engagements sur les questions environnementales et sociales, ses produits, ses clients, ses collègues ou ses fournisseurs. Les facteurs de risque environnemental et social peuvent également provenir de l'environnement externe de la Banque, y compris les collectivités dans lesquelles la Banque exerce ses activités, ainsi que des répercussions de second ordre des risques physiques et de la transition vers une économie sobre en carbone.

Le risque lié au climat constitue le risque de perte financière ou d'autres préjudices découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Ce risque comprend les risques physiques découlant des effets des changements climatiques, y compris les risques physiques graves attribuables aux événements météorologiques extrêmes de plus en plus graves et fréquents (p. ex. les feux de forêt et les inondations) et les risques physiques chroniques attribuables aux changements graduels et à long terme du climat et de l'environnement (p. ex. la hausse du niveau de la mer et le réchauffement planétaire). Les risques de transition découlent du processus de transition vers une économie sobre en carbone et sont influencés par les nouvelles ou futures politiques des gouvernements sur le climat, les litiges actuels ou éventuels, l'évolution des revendications et des choix de la société, les technologies, les attentes des parties prenantes et les nouveautés juridiques.

Le risque social est le risque de pertes financières ou d'autres préjudices touchant la Banque, ses clients ou les collectivités dans lesquelles la Banque exerce ses activités et découlant d'enjeux sociaux, y compris, sans s'y limiter, les incidences négatives sur les droits de la personne (p. ex. la discrimination, les droits des peuples autochtones, l'esclavage moderne, notamment le travail forcé et le travail des enfants, et la traite des personnes), les répercussions sociales des changements climatiques (p. ex. la pauvreté, le déplacement économique et la relocalisation géographique) et la santé et le bien-être des employés (p. ex. l'inclusion et la diversité, l'équité salariale, la santé mentale, l'égalité, le bien-être physique et la sécurité au travail).

Le risque environnemental et social pourrait entraîner des répercussions sur la situation financière, la réputation ou d'autres répercussions tant sur la Banque que sur ses parties prenantes (dont les clients, les fournisseurs et les actionnaires) sur différentes périodes. Ce risque pourrait également être attribuable aux actions ou à l'inaction de la Banque, qu'elles soient réelles ou le résultat de perceptions, concernant les changements climatiques et d'autres enjeux liés aux questions environnementales et sociales, ou des informations fournies à leurs égards, y compris le progrès réalisé par la Banque sur ses engagements environnementaux et sociaux. Ce risque pourrait également être la conséquence d'enjeux environnementaux et sociaux auxquels font face les parties prenantes de la Banque. L'adhésion de la Banque à des organismes externes liés aux questions environnementales et sociales ou ses engagements à l'égard de ces questions pourraient accroître ce risque et faire en sorte qu'elle soit soumise à une surveillance plus étroite de la part de ses parties prenantes. En outre, la Banque pourrait être exposée à un risque juridique et à un risque de réglementation liés aux questions environnementales et sociales, y compris en raison d'ordonnances réglementaires, d'amendes et de mesures coercitives, de l'application des exigences en matière d'adéquation des fonds propres de surveillance financière et de poursuites intentées par des actionnaires ou d'autres parties prenantes, y compris les risques décrits à la rubrique « Autres facteurs de risque – Procédures judiciaires ».

Les limites quant à la disponibilité et à la fiabilité des données et des méthodes peuvent également avoir une incidence sur la capacité de la Banque à évaluer les risques environnementaux et sociaux. Ces limites devraient s'améliorer au fil du temps à mesure que la Banque continue de faire progresser ses capacités en matière de données en collaborant avec des experts internes et externes en la matière, ce qui permettra d'élaborer des capacités de suivi, d'analyse et de présentation des risques environnementaux et sociaux plus solides et plus fiables; cependant, ces efforts n'élimineront probablement pas tous les risques environnementaux et sociaux.

L'incapacité de gérer avec succès les attentes à l'égard des questions environnementales et sociales compte tenu des nombreuses perspectives divergentes pourrait nuire à la réputation et aux résultats financiers de la Banque. Il peut y avoir « écoblanchiment » ou « socioblanchiment » lorsque des allégations fausses, qui donnent une impression trompeuse ou qui ne sont pas étayées ou corroborées sont faites en rapport avec les avantages environnementaux et sociaux découlant des produits, des services ou de la performance de l'entreprise. Ces allégations attirent l'attention tant au sein de la Banque qu'à l'extérieur de celle-ci. Les engagements publics, les nouveaux produits et les informations fournies peuvent potentiellement exposer les institutions financières au risque. Des enquêtes ont été menées sur des allégations d'écoblanchiment et des amendes ont été imposées dans des territoires où la Banque exerce ses activités, notamment au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les exigences et les pénalités concernant l'écoblanchiment sont en constante évolution, et la Banque continue de suivre de près les tendances en la matière.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

Étant donné que le secteur des services financiers est fortement réglementé et qu'il offre essentiellement des services destinés aux consommateurs, la Banque pourrait faire l'objet d'enquêtes importantes menées par des organismes de réglementation, des organismes quasi réglementaires ou des organismes d'autorégulation ou de mesures coercitives importantes appliquées par ceux-ci, liées à ses entreprises et activités. En outre, la Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers liés à leurs entreprises et à leurs activités. Un seul événement impliquant une violation potentielle de la loi ou de la réglementation peut donner lieu à de nombreuses enquêtes et procédures qui se chevauchent et qui sont intentées par de multiples organismes et fonctionnaires fédéraux, provinciaux, étatiques ou locaux au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres territoires. De plus, le défaut de se conformer aux accords de règlement et aux ordonnances sur consentement pourrait donner lieu à d'autres mesures coercitives. Par exemple, en cas de non-respect des modalités des ententes sur le plaidoyer relatives au programme de LCBA-BSA aux États-Unis conclues avec le département de la Justice pendant la période de probation de cinq ans, notamment le non-respect des engagements de conformité, le défaut de collaborer ou de signaler un cas allégué d'inconduite, conformément aux exigences, ou la commission d'autres crimes, la Banque pourrait également être visée par d'autres poursuites, et faire l'objet de sanctions financières supplémentaires et d'obligations continues en matière de conformité, ce qui pourrait prolonger la durée de la période de probation. De plus, si une autre institution financière enfreint la loi ou la réglementation se rapportant à une activité ou à une pratique commerciale particulière, cela donnera souvent lieu à une enquête de la part des organismes de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux sur la même activité ou la même pratique de la Banque, ou sur une activité ou pratique de cette dernière qui est similaire.

Les actions actuellement en instance contre la Banque, ou dans lesquelles la Banque est autrement impliquée, pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, une exposition accrue à des litiges, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise, des limitations ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales, des changements dans l'exercice ou la gestion d'activités commerciales ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux entreprises, à la situation financière et aux activités de la Banque ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque, ce qui pourrait également entraver les perspectives commerciales de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer, dans certains cas, avant que les procédures, enquêtes ou mesures coercitives atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être importants et sensiblement différents des montants comptabilisés. De plus, la Banque pourrait n'établir aucune provision lorsque l'issue des mesures dont elle fait l'objet est incertaine. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien qu'ils pourraient tenter d'obtenir des règlements liés à la réglementation, tenter des poursuites au criminel ou adopter d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir.

Pour plus de renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2025 de la Banque.

Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens compétents, sur la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste les gens de talent clés et sur la gestion efficace des changements au sein de la direction. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent se poursuit dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. La concurrence devrait continuer en raison de l'adoption rapide de l'IA, des attentes réglementaires, de la conjoncture économique et des changements qui s'opèrent à l'égard des modèles de travail établis. Cette situation pourrait mener à une hausse de l'attrition, tout particulièrement dans les fonctions où des compétences professionnelles générales et spécialisées sont nécessaires.

Comme il est décrit à la rubrique « Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque » ci-dessus, le 10 octobre 2024, la Banque et certaines de ses filiales aux États-Unis ont consenti à des ordonnances auprès de l'OCC, de la Réserve fédérale et du FinCEN. Elles ont également conclu des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice des États-Unis. L'incidence défavorable de ces ordonnances et de ces ententes sur le plaidoyer sur la réputation de la Banque ainsi que le nombre de limites auxquelles sont soumises les entreprises aux États-Unis de la Banque en vertu de ces ordonnances pourraient nuire à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés aux États-Unis et ailleurs.

Bien que le but des programmes, des politiques et des pratiques de gestion des ressources à l'échelle de l'entreprise de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, la Banque pourrait ne pas y parvenir, ou ces mesures pourraient ne pas être suffisantes pour atténuer les effets de l'attrition.

Taux de change, taux d'intérêt, écarts de crédit, cours des actions et prix des marchandises

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des cours des actions et des prix des marchandises au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies étrangères à l'échelle mondiale peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque. Une fluctuation des taux d'intérêt touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les prêts, ainsi que sur les autres actifs productifs d'intérêt et passifs portant intérêt, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. En particulier, des taux d'intérêt élevés auraient pour effet d'accroître les produits d'intérêts tirés des placements, des prêts et d'autres actifs de la Banque, mais auraient aussi une incidence négative sur le coût de financement de la Banque et pourraient l'exposer aux risques mentionnés à la rubrique « Incertitude entourant l'inflation, les taux d'intérêt et la récession ». Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque, et l'élargissement des écarts de taux pourrait également entraîner des pertes importantes sur la valeur des titres en portefeuille de la Banque réévalués à la valeur de marché ou si, pour générer des liquidités, la Banque devait vendre des actifs qui ont subi une baisse de valeur. Pour les positions non couvertes que la Banque détient dans des titres de capitaux propres négociables, une variation des cours de ces actions peut avoir un effet sur la situation financière de la Banque et ses résultats futurs. Une variation des prix des marchandises peut avoir une incidence sur la valeur des actifs et des passifs sous-jacents. Les cadres et politiques à l'égard du risque de marché de négociation et du risque de marché autre que de négociation permettent de gérer l'appétit pour le risque de marché connu de la Banque, mais ils pourraient être insuffisants pour atténuer ces risques et, par conséquent, exposer la Banque à un risque de marché imprévu.

Abaissement, suspension ou retrait de notations de crédit attribuées par une agence de notation

Les notations de crédit peuvent avoir une incidence sur l'accès de la Banque à des sources de financement ainsi que leur coût, et sa capacité d'entreprendre certaines activités commerciales de manière rentable. Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et leurs méthodes, et peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la qualité de l'actif, la situation concurrentielle, la situation de trésorerie et de capitaux propres, la gouvernance d'entreprise et la gestion du risque de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers. L'ajustement de nos notations de crédit pourrait entraîner des obligations de sûretés ou de financement additionnelles, ce qui, selon l'ampleur, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos liquidités, notamment en raison des clauses conditionnelles liées au risque de crédit prévues dans certains de nos contrats dérivés, de notre capacité à mobiliser des fonds ou nos coûts d'emprunt.

Certaines des notations de crédit de la Banque ont été abaissées à la suite du redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque, et les agences de notation pourraient abaisser encore les notations de crédit et les perspectives de la Banque si elles estiment que la résolution globale a une incidence plus défavorable ou plus durable que prévu sur la Banque, notamment si la Banque ne se conforme pas aux exigences imposées par les organismes de réglementation ou si les sanctions non pécuniaires affaiblissent les entreprises de la Banque aux États-Unis.

Valeur et cours de nos actions ordinaires et des autres titres

Le cours des actions ordinaires et des autres titres de la Banque pourrait être affecté par la conjoncture des marchés et d'autres facteurs, les porteurs de titres pourraient donc ne pas être en mesure de vendre leurs titres à un cours égal ou supérieur à celui auquel ils les ont acquis. Le volume, la valeur et le cours des titres de la Banque pourraient varier considérablement en réaction à des facteurs liés et non liés à notre rendement opérationnel ou financier ou à nos perspectives d'avenir, y compris : i) des variations dans les résultats financiers et opérationnels de la Banque ainsi que dans sa situation financière; ii) la capacité de la Banque à respecter les modalités de la résolution globale; iii) l'incidence de la résolution globale sur les activités, l'exploitation et la situation financière de la Banque, y compris l'incidence de la limite de l'actif de la Banque aux États-Unis; iv) l'exposition de la Banque à d'autres poursuites ou sanctions pécuniaires qui pourraient survenir si la Banque ne respecte pas les modalités des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice au cours de la période de probation de cinq ans; v) la soumission des dirigeants, administrateurs, agents et employés actuels ou anciens de la Banque ou de la Banque aux États-Unis à des enquêtes civiles ou criminelles ou à des mesures coercitives en lien avec le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque; vi) la différence entre les résultats financiers et opérationnels et la situation financière réels de la Banque et ceux auxquels s'attendent les investisseurs et les analystes, y compris l'incapacité à atteindre les cibles financières; vii) les changements dans la perception des activités, opérations et conditions financières de la Banque de la part des investisseurs et des analystes; viii) les agissements des employés, de sous-traitants ou d'agents de la Banque nuisant à la réputation de cette dernière; ix) l'incapacité de la Banque à mettre en œuvre ses stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme; x) la survenance d'importants incidents de technologie ou de cybersécurité; xi) des changements dans les conditions générales des affaires, du marché ou de l'économie dans lesquelles la Banque mène ses activités, notamment en raison d'une instabilité géopolitique, ou dans les conditions ayant des répercussions sur les institutions financières ou le secteur des services financiers en général; xii) des variations de l'inflation et des taux d'intérêt; xiii) la volatilité des Bourses où sont négociés les titres de la Banque; xiv) des changements réels ou prospectifs dans les lois, règlements ou règles applicables; et xv) la réalisation d'autres risques décrits dans la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Interconnectivité des institutions financières

Le secteur des services financiers est fortement interconnecté en ce sens qu'un volume important de transactions est réalisé entre les membres du secteur. L'interconnectivité de multiples institutions financières avec des agents centraux ou communs, des Bourses et des chambres de compensation augmente le risque qu'une défaillance financière ou opérationnelle d'une institution ou entité puisse entraîner des défaillances plus généralisées qui pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité à exercer nos activités. De telles défaillances, interruptions ou contraintes pourraient nuire à notre capacité d'effectuer des opérations, de servir nos clients, de gérer notre exposition au risque ou entraîner une perte financière ou une responsabilité financière envers nos clients.

En outre, la Banque effectue régulièrement des transactions liées à un éventail de produits et services financiers différents avec des contreparties du secteur des services financiers, notamment des banques, des banques d'investissement, des gouvernements, des banques centrales, des compagnies d'assurance et d'autres institutions financières. Une détérioration rapide d'une contrepartie, ou d'un intervenant du marché d'importance systémique qui n'est pas une contrepartie de la Banque, pourrait susciter des inquiétudes quant à la solvabilité d'autres emprunteurs ou contreparties dans des secteurs connexes ou dépendants, et entraîner des perturbations importantes sur les marchés financiers. De telles conditions pourraient se traduire par des pertes importantes pour la Banque ou d'autres répercussions négatives sur la situation financière de la Banque. En outre, rien ne garantit que les organismes de réglementation de l'industrie ou les autorités gouvernementales fourniront un soutien en cas de défaillance ou de difficultés financières d'autres banques ou institutions financières, ou qu'elles le feront en temps opportun.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. Les méthodes comptables significatives et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4, et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés de 2025.

Gestion des risques

SOMMAIRE

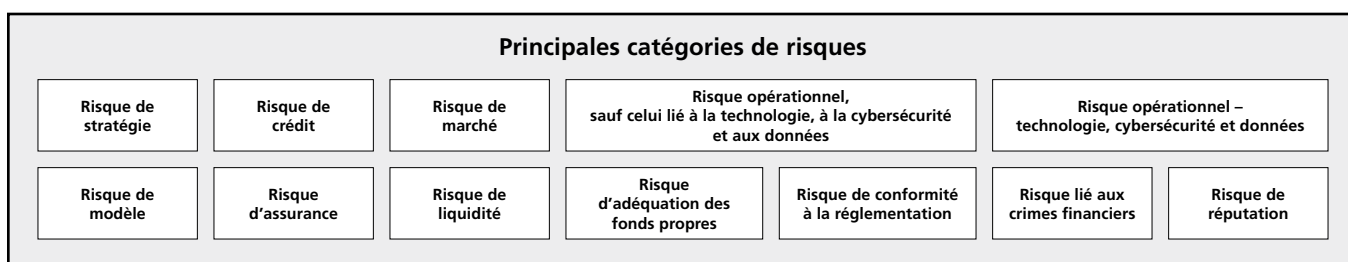
Faire croître la rentabilité en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 2) la manière dont la Banque détermine les risques découlant de la stratégie et des activités de la Banque; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus

de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises et activités à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite l'uniformité du recensement, de l'évaluation, de la quantification, de la surveillance et du signalement des risques de la Banque ainsi que de la présentation d'information à leur sujet. Il est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, sauf celui lié à la technologie, à la cybersécurité et aux données, le risque opérationnel – Technologie, cybersécurité et données, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, le risque lié aux crimes financiers et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En fixant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs et de sa capacité à supporter le risque dans des conditions normales et pendant une conjoncture de récession ou en contexte de crise. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise, un produit ou une décision pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

Le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque de la Banque décrit les hypothèses, les responsabilités et les processus établis afin de définir, de maintenir, de gérer et de surveiller l'appétit pour le risque de la TD et les mesures du risque qui y sont associées. La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de la Banque est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque et par un vaste ensemble de principes, de cadres, de politiques, de processus et d'outils.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être surveillés au niveau de l'entreprise et transmis aux secteurs.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La fonction gestion des risques a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité

de ces pratiques et processus ainsi que des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. Le respect des principes et des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque est évalué et communiqué régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque du conseil d'administration (le comité du risque). La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques correspond aux attitudes et aux comportements à l'égard de la prise et de la gestion des risques au sein de la Banque et est guidée par les engagements communs et le cadre de la culture de la TD. Le cadre de la culture de la TD définit la culture au sein de la TD, notamment les comportements attendus et les résultats voulus, décrit les mécanismes fondamentaux que nous avons mis en place pour instaurer, intégrer et ancrer la culture désirée et fournit une approche exhaustive de supervision de la culture. Les engagements communs correspondent aux comportements qui permettent à la TD de se démarquer et qui servent de guide quant à la façon dont la Banque mène ses activités, perfectionne ses dirigeants, soutient ses collègues et sert les collectivités où elle est présente. La culture de gestion des risques est une partie intégrale de la culture organisationnelle à l'échelle de la Banque. Le comité du risque travaille avec le chef de la gestion du risque (CGR) qui dirige une équipe diversifiée de professionnels afin de favoriser une culture de gestion des risques proactive. L'ensemble de la supervision de la culture organisationnelle est sous la responsabilité du groupe Ressources humaines (RH) ainsi que de celle du groupe Gestion du risque.

La culture de gestion des risques de la Banque tire son origine du ton exemplaire établi par le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur la vision, l'intention, les engagements communs, le Code de conduite et d'éthique et l'appétit pour le risque de la Banque. Ces objectifs généraux décrivent et régissent les comportements, les processus de prise de décision et les pratiques commerciales que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui sont conformes à l'appétit pour le risque établi pour la Banque. La culture de gestion des risques de la Banque souligne qu'il est de la responsabilité de chacun de réfléchir, d'apprendre des expériences passées, de favoriser la communication ouverte, de transmettre les problèmes aux échelons supérieurs en temps opportun et de soutenir la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont appelés à exprimer un désaccord, à communiquer, à relever les problèmes ou à s'adresser à un échelon supérieur en temps opportun, de façon précise et transparente s'il leur semble que la Banque dévie de sa culture de gestion des risques voulue et de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

L'éthique, l'intégrité et la conduite sont des volets de la culture de la TD et sont des composantes clés de la culture de gestion des risques de la Banque. Le Code de conduite et d'éthique de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable.

La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de l'appétit pour le risque de la Banque. Le comité des RH se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par la haute direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs et sont soutenues par une structure organisationnelle conçue pour permettre une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de surveillance, y compris le CGR, ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

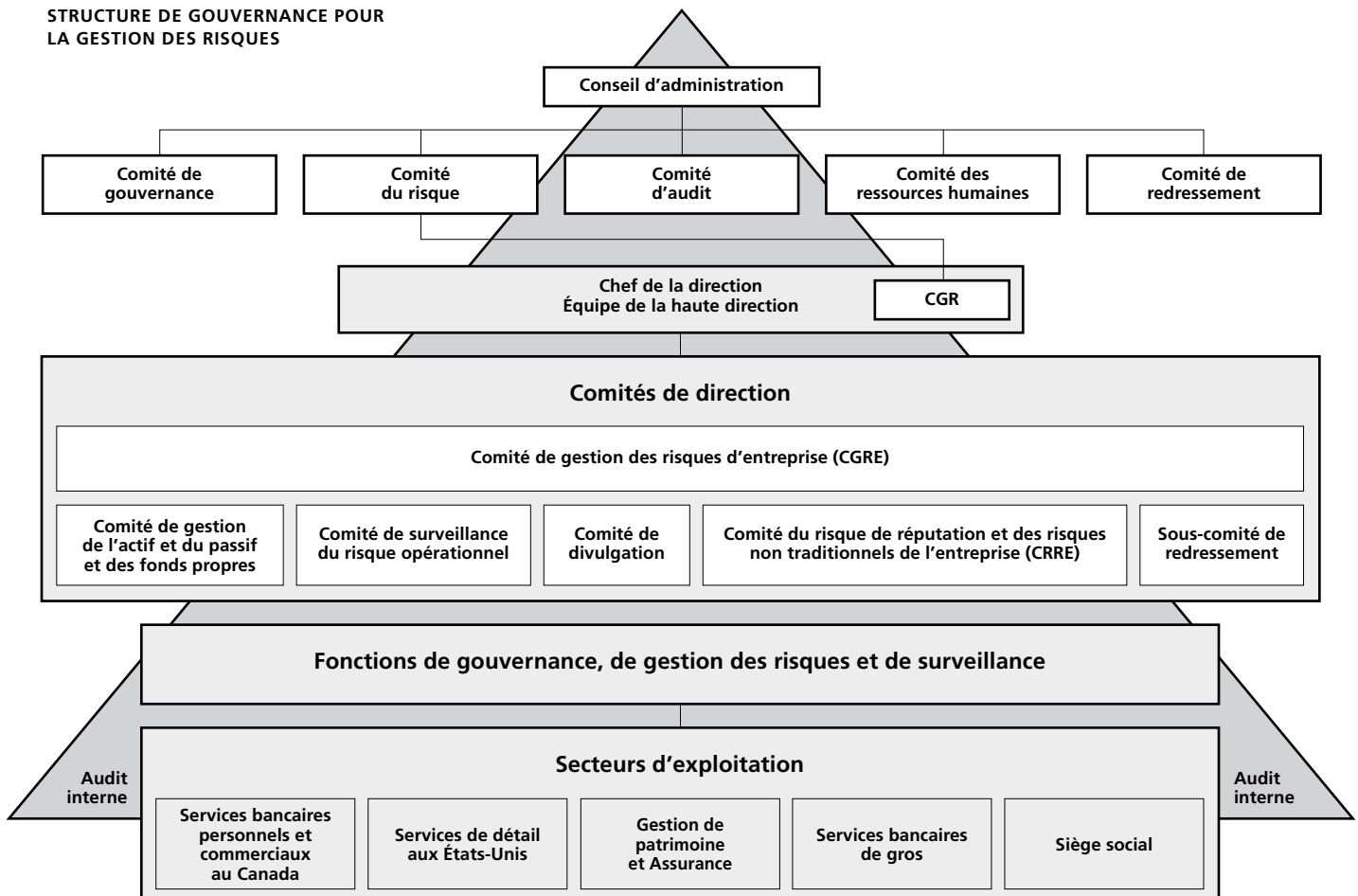
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une solide surveillance indépendante et la prise en charge claire des risques à l'échelle de la Banque. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à « trois lignes

de défense » est utilisé, pour lequel le propriétaire du risque constitue la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque. De plus, le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et le chef de la conformité ont librement accès au comité d'audit.

La Banque a un cadre de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par les conseils d'administration de chaque filiale américaine, ainsi que leurs comités du risque et leurs comités d'audit. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration aux États-Unis, la cheffe du programme de LBCA aux États-Unis a librement accès au comité d'audit et au comité de conformité des conseils d'administration aux États-Unis, et le chef de la conformité aux États-Unis a librement accès au comité d'audit aux États-Unis. De plus, comme il est décrit plus en détail à la section « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise », la Banque a entrepris d'apporter des mesures correctives à son programme de LCBA-BSA aux États-Unis, une initiative qui est déployée à l'échelle des fonctions de l'entreprise et qui touche l'ensemble des secteurs d'exploitation et fonctions de contrôle. La Banque a mis en place une infrastructure de gestion de programme spécialisée afin de surveiller l'exécution du programme de redressement. Les travaux sont supervisés par le comité de conformité et le comité de redressement à l'échelle de l'entreprise aux États-Unis.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre directement et par l'entremise de ses cinq comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité des RH, le comité de gouvernance et le comité de redressement. Le conseil d'administration examine et approuve au moins une fois l'an la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque et les mesures associées à celle-ci, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport à ses mesures et principes de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. De plus, le conseil d'administration supervise la gestion par la Banque des fonds propres et de la situation de trésorerie ainsi que l'intégrité et l'efficacité des contrôles internes de la Banque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités de l'auditeur externe nommé par les actionnaires, du groupe d'audit interne, du groupe Finance, du Service de la conformité de la TD, du groupe Conformité et du groupe Gestion des risques liés aux crimes financiers, qui comprend les programmes relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d'influence et à la corruption. Il recommande également au conseil d'administration et aux actionnaires la nomination de l'auditeur externe. De plus, le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes conçus de façon à permettre de façon raisonnable à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements applicables. À cette fin, il examine tout litige et toute question de réglementation d'importance. Il agit aussi comme comité d'audit de certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières fédérales.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir et d'approuver le cadre de gestion des risques ainsi que les cadres et politiques connexes en matière de catégories de risques conçus pour faciliter la gestion des expositions aux risques de la Banque. Il est également responsable d'examiner la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. De plus, le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. À cette fin, il passe en revue et approuve les principaux cadres et les principales politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et fournit une tribune destinée à l'analyse exhaustive des risques à l'échelle de l'entreprise, compte tenu notamment des tendances et des risques actuels et émergents.

Le comité des ressources humaines

Le comité des RH supervise la gestion de la culture de la Banque et approuve le cadre de la culture de la Banque. De plus, il s'assure que les risques liés aux RH sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque. De plus, le comité des ressources humaines surveille la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques de la Banque en matière de rémunération, notamment au moyen d'un examen approprié du risque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance élabore des principes en matière de gouvernance, y compris le Code de conduite et d'éthique de la Banque, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque et de certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières fédérales, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite. En outre, le comité de gouvernance supervise la stratégie et la performance de la Banque en matière de responsabilité de l'entreprise quant aux questions liées à la durabilité, ainsi que la communication d'informations sur ces questions, et l'établissement et la mise à niveau des politiques tout en respectant la conformité de la Banque aux dispositions de la protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers, et évalue régulièrement les considérations du conseil d'administration relativement à la planification de la relève.

Le comité de redressement

Le conseil d'administration a approuvé la mise sur pied d'un comité de redressement qui est en place depuis le 5 décembre 2024 et a le mandat de surveiller la conformité de la Banque à certaines ordonnances et ententes d'application de la réglementation. Au moyen de rapports réguliers préparés par la direction à l'échelle des trois lignes de défense, le comité fait un examen critique du rythme de progression, de la mise en œuvre et de la durabilité des activités de redressement requises, en surveillant notamment la pérennité des initiatives de transformation et des améliorations dans chaque secteur d'exploitation et dans le secteur Siège social.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD avant de la soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque tout en examinant l'incidence des risques actuels et émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants, les comprendre, et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, établit la structure des comités de direction de la Banque. Ces comités sont présidés par les membres de l'EHD qui se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le comité de gestion des risques de l'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres de l'entreprise et le comité général sur les liquidités et le financement) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation – présidé par le chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter aux organismes de réglementation, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective en ce qui a trait à la communication publique, aux actionnaires et au marché.
- CRRE – présidé par le CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque, fournit une tribune qui permet de discuter et de passer en revue les risques non traditionnels et de transmettre les questions touchant ces risques à un niveau supérieur et agit comme instance décisionnelle dans les cas où il est urgent d'évaluer les risques et de prendre des décisions à l'égard de certains changements présentant des risques élevés et visant plusieurs secteurs ou l'ensemble de l'entreprise et où plusieurs groupes peuvent prendre part aux décisions.
- Sous-comité de redressement – présidé par le CGR, ce sous-comité exerce une surveillance et fournit aux membres de la haute direction des lignes directrices et des directives concernant les activités de transformation de la gestion des risques en réponse aux mesures correctives réglementaires requises, fait le suivi de l'état d'avancement des différentes initiatives connexes et surveille à l'échelle de l'entreprise les mesures coercitives imposées par le bureau responsable du redressement aux États-Unis.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs et d'autres fonctions de surveillance afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques actuels et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques, notamment la gestion du risque de conformité à la réglementation et du risque lié aux crimes financiers (dont la lutte contre le blanchiment d'argent), qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi est en place pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents, y compris le risque extrême, c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes importantes ou non quantifiables, à des interventions ou à des mesures importantes de la part des organismes de réglementation ou à des atteintes graves à la marque de la TD. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation et secteur Siège social

Chaque secteur d'exploitation ou le secteur Siège social a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur. La direction de chaque secteur d'exploitation et du secteur Siège social a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, avisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Le secteur Siège social comprend des groupes de service et de contrôle (p. ex. Plateformes et Technologie, Transformation, Habilitation et Expérience client, RH et Finances) qui, tout comme pour les secteurs d'exploitation, ont la responsabilité d'évaluer le risque, de concevoir et de mettre en place des contrôles, de surveiller l'efficacité continue et d'en rendre compte.

Audit interne

Le groupe Audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Service de la conformité de la TD (Service de la conformité)

Le Service de la conformité est une fonction indépendante de gestion et de surveillance du risque de conformité à la réglementation à l'égard des pratiques commerciales et des lois, des règlements et de la réglementation sur la conduite des marchés. De plus, le Service de la conformité est responsable de la conception et de la surveillance du programme de Gestion de la conformité à la réglementation de la Banque conformément au cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de l'entreprise et des normes connexes, et apporte un soutien au chef de la conformité lorsqu'il doit formuler une opinion au comité d'audit quant au caractère suffisant de la solidité des contrôles du programme de Gestion de la conformité à la réglementation pour se conformer aux dispositions des lois et des règlements et aux exigences réglementaires applicables à l'échelle de l'entreprise.

Gestion des risques liés aux crimes financiers (GRCF)

Le groupe GRCF, anciennement le groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, est responsable de la surveillance de la conformité de la TD à la réglementation en matière de LCBA, de lutte contre le financement des activités terroristes, de sanctions économiques et de la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (collectivement le « risque lié aux crimes financiers »); il évalue le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles courants à l'égard des programmes de gestion du risque lié aux crimes financiers de la Banque en utilisant une approche fondée sur le risque. Le groupe GRCF est également responsable de la conformité à la réglementation et de la gestion prudentielle plus large du risque à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise au chapitre de la LCBA, des sanctions et de la lutte contre le trafic d'influence et la corruption afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et au trafic d'influence et à la corruption soient identifiés et atténués adéquatement. Le groupe GRCF fait rapport au comité d'audit et au CGRE sur le caractère adéquat et l'efficacité de l'ensemble des programmes de gestion du risque lié aux crimes financiers, y compris la LCBA, ainsi que de leur conception et de leur exécution.

Comme il est décrit à la section « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise », un plan de redressement a été mis en place pour répondre aux exigences réglementaires liées au programme de LCBA-BSA et apporter des améliorations visant à renforcer le programme de LCBA à l'échelle mondiale de la Banque, afin de permettre à cette dernière de se conformer aux attentes en matière de réglementation, y compris la façon dont elle recense, mesure, surveille et atténue les risques liés au blanchiment d'argent.

Le programme aux États-Unis et le programme à l'échelle mondiale sont dotés de mesures d'atténuation des risques et d'amélioration pour veiller à ce que les risques intermédiaires soient recensés et gérés de façon appropriée conformément aux normes de gestion des risques établies pendant la période au cours de laquelle l'ensemble des activités pluriannuelles de redressement et d'amélioration sont menées. Le programme d'atténuation des risques s'étend au-delà des risques spécifiques liés au blanchiment d'argent et vise à faire en sorte que les risques supplémentaires découlant de la mise en œuvre par la Banque de changements de ce type et de cette ampleur soient gérés de façon appropriée, y compris le risque de modèle, le risque lié à la technologie et aux données, le risque lié aux tiers et le risque opérationnel.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à « trois lignes de défense » suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	Propriétaires du risque
<i>Recensement et contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services. • Comprennent les risques, y compris les risques extrêmes, dans les catégories de risque pertinentes (les problèmes possibles et leur incidence potentielle sur les clients et collègues de la Banque et sur la Banque elle-même). • Relèvent et comprennent les lois, les règles et les règlements applicables, notamment ceux qui s'appliquent spécifiquement aux activités. • Communiquent les initiatives en cours pour mieux faire connaître les considérations relatives au risque et comprendre les principaux risques qui ont une incidence sur l'entreprise. • Mettent en œuvre des processus de gouvernance et de contrôle favorisant la sensibilisation au risque, la prise en charge claire du risque au sein de l'entreprise et la responsabilisation personnelle. • Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles. • Comprennent et surveillent les écarts de contrôle, puis relèvent et corrigent les problèmes de façon proactive. • Surveillent en continu l'exposition aux risques et demeurent à l'affût de tout fait nouveau interne ou externe pouvant avoir une incidence sur ces risques. Surveillent notamment le profil de risque pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport. • Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. • Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun. • Élaborent et dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. • Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
Deuxième ligne	Surveillance des risques
<i>Établissement des normes et examen critique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion. • Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et, lorsque les risques sont importants, documentée, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> – Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne. – Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas. – Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne. – Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats. – Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales. – Surveille l'exécution des activités de redressement de la Banque. • Recense les changements pertinents apportés aux lois, aux règles et aux règlements applicables, les évalue et les communique. • Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque. • Surveille le respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la Banque et en fait rapport. • Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun, en s'assurant de faire preuve de transparence envers les principales parties prenantes. • Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle. • Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités. • Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. • Lorsque la deuxième ligne de défense est propriétaire des risques, les rôles et responsabilités définis dans la première ligne de défense s'appliquent.
Troisième ligne	Groupe audit interne
<i>Assurance indépendante</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. • S'assure que les première et deuxième lignes de défense ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux, les risques extrêmes et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le cadre du PIEAFP et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et produit des rapports régulièrement sur ceux-ci tandis que le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration. La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches d'analyse de scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et sur l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques dirigé par le BSIF, et elle voit à l'intégration de l'évaluation des occasions et des risques liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de scénarios, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires et une sélection d'évaluations et d'analyses continues et ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations et analyses des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque et d'établir l'adéquation et les cibles de fonds propres et des liquidités, les limites pour l'appétit pour le risque et d'autres limites. Ces mesures permettent ensuite l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque par rapport aux limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation des plans d'affaires.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour évaluer l'incidence des changements dans l'environnement macroéconomique sur l'état du résultat, le bilan et la situation des fonds propres et de trésorerie de la Banque en cas de crises hypothétiques. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finance, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont examinés, remis en question puis approuvés par la haute direction et les comités de surveillance de la haute direction. Le comité du risque de la Banque examine, remet en question et analyse également ces résultats. Les résultats sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice stratégique et financier exhaustif de planification des fonds propres et de la trésorerie, élément clé du cadre des PIEAFP de la Banque. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de fonds propres et les limites de l'appétit pour le risque lié aux facteurs de stress de la Banque, évaluer les stratégies et le plan d'affaires de la Banque et identifier les mesures que pourraient prendre la haute direction pour gérer l'incidence des événements de crise. De plus, la Banque effectue des évaluations et des analyses ponctuelles des facteurs de stress afin d'évaluer l'incidence d'événements susceptibles d'être importants ou de constituer un enjeu afin d'appuyer l'évaluation des vulnérabilités par la haute direction et la préparation opérationnelle en réponse à l'incertitude ou à l'évolution rapide du contexte d'exploitation.

Ce programme repose sur un cadre de gouvernance bien défini et rigoureux qui favorise la surveillance par la haute direction et l'engagement à l'échelle de la Banque. Les méthodes d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise et les résultats de cette évaluation sont revus et scrutés par les dirigeants et les experts en la matière des secteurs d'activité et les équipes des fonctions Finances et Risque. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress sont examinés de plus près par le CGRE et sont également transmis au conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration de scénarios de stress, comportant différentes caractéristiques et différents degrés de sévérité, leur exécution et l'évaluation de leur incidence sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et évaluer clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principales activités, expositions, concentrations et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios sont conçus de façon à respecter les cadres réglementaires de simulation de crise et couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour les profils de risque de la Banque en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, entre autres les variations des taux de chômage, du produit intérieur brut, des prix des maisons, l'inflation et des taux d'intérêt.

Pour le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2025, la Banque a élaboré et évalué un certain nombre de scénarios selon une approche validée, qui ont permis d'examiner certains risques émergents, comme l'inflation, divers contextes de taux d'intérêt, la politique commerciale et les droits douaniers américains, et l'augmentation du risque de réglementation. Les scénarios de stress retenus comprennent un scénario plausible d'une récession typique adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis, un scénario de faible probabilité de survenance d'une incertitude

géopolitique très sévère s'accompagnant d'une inflation et de taux d'intérêt élevés et un autre scénario dans lequel les préoccupations entourant les déficits du gouvernement fédéral entraînent une hausse du rendement des obligations du Trésor et une baisse de l'activité économique. Une analyse supplémentaire réalisée en 2025 portait sur des situations de risque stratégique ou d'autres risques, notamment de fraude interne, d'atteinte à la cybersécurité et de violation de sanctions, et a servi à l'évaluation des principaux risques et principales vulnérabilités par la haute direction.

Autres évaluations et analyses des facteurs de stress

Les évaluations des facteurs de stress et les analyses de scénarios continues portant sur certains risques précis, renforcent et soutiennent l'analyse à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces activités portant sur certains risques précis sont utilisés dans différents processus de prise de décision, y compris l'établissement des limites de risque, l'évaluation de la composition des portefeuilles, la définition de l'appétit pour le risque et la mise en œuvre de la stratégie d'affaires. En outre, la Banque effectue ponctuellement des évaluations et analyses des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à l'échelle d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés, y compris en raison de l'évolution du risque lié aux événements géopolitiques, et la préparation opérationnelle à ces changements. Au cours de l'exercice, la Banque a réalisé l'analyse des facteurs de stress de divers scénarios géopolitiques liés à la politique commerciale afin d'appuyer l'évaluation par la direction des principaux risques et des principales vulnérabilités connexes, ainsi que l'état de préparation opérationnelle. Pour des renseignements complets sur notre programme climatique, se reporter à la rubrique « Risque environnemental et social » (y compris à la rubrique « Risque lié au climat »).

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire et des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis, y compris la réalisation d'évaluations des facteurs de stress, est réalisé en conformité avec les dispositions en matière de simulation de crise prévues dans la loi américaine Dodd-Frank. De plus, certaines filiales de la Banque à Singapour, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs PIEAFP respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des analyses de scénarios et de sensibilité dans le cadre du programme de planification de reprise des activités et de résolutions en cas de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque de résultats moins qu'optimaux (y compris la perte financière ou une atteinte à la réputation) découlant du choix des stratégies par la Banque, de la mise en œuvre des stratégies privilégiées, des réponses aux bouleversements (p. ex. les avancées technologiques ou les changements inattendus de la part de la concurrence) et des changements réglementaires ou de l'exposition à un risque extrême (c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes non quantifiables ou importantes, à des interventions ou des mesures importantes de la part des organismes de réglementation et/ou à un préjudice important pour la marque TD). Les choix stratégiques peuvent porter sur les activités commerciales courantes et les activités externes (fusions et acquisitions et partenariats stratégiques).

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie à long terme et les priorités et objectifs stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer les priorités stratégiques à court et à moyen terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation ou fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur les priorités et objectifs à court et moyen terme de la Banque et qu'elles tiennent compte de l'appétit pour le risque de la Banque. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés aux stratégies de leur secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque de sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et ceux des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré ainsi qu'à l'examen des résultats d'exploitation.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des limites du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les limites comprennent des évaluations qualitatives et quantitatives et sont établies pour surveiller et contrôler le risque de concentration, le risque de disruption stratégique et le risque environnemental et social.

Le processus annuel de planification intégré de la Banque permet d'établir des plans à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les plans comprennent les tendances du marché, la performance relative de la TD, les stratégies à court et moyen terme, les mesures cibles, les principaux risques, les mesures d'atténuation de ces risques et l'alignement sur la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque.

Les résultats d'exploitation sont passés en revue à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs et fonctions par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à court et moyen terme et des priorités stratégiques à court terme, notamment : l'environnement opérationnel, les évaluations du rendement relatif et de la position concurrentielle, l'état d'avancement de l'exécution des initiatives et les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et d'établir des normes minimales de fonds propres réglementaires qui reflètent adéquatement les risques. Le dispositif Bâle établit différentes approches sensibles aux risques pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque du conseil d'administration est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le cas échéant.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des exigences à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, entre autres le revenu, la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit,

que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'atteindre les résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de souscription de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir une notation de risque par emprunteur et une notation de risque par facilité (NRE et NRF), à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à permettre la gestion efficace des risques par la Banque. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère ce risque au moyen de limites établies d'après une méthode de notation de risque interne qui tient compte des facteurs pertinents. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé « risque-entité »). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la NRE de l'entité. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque utilise les approches NI selon Bâle pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit pour tous les portefeuilles importants. Selon la catégorie des expositions, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF, une approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation) ou une approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) est appliquée.

Les paramètres de risque suivants sont utilisés pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit et pourraient devoir respecter des seuils établis par la réglementation dans certains cas :

- La probabilité de défaillance (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La perte en cas de défaillance (PCD) – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'EC.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) – la valeur totale de l'exposition de la Banque prévue à la date de la défaillance, y compris certains éléments hors bilan.

L'approche NI fondation utilise principalement une PD établie en interne, tandis que les autres composantes comme la PCD et l'ECD sont des paramètres fixés par la réglementation. L'approche NI avancée utilise une PD, une PCD et une ECD établies en interne.

Pour pouvoir continuer d'utiliser les approches NI, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit assujetties aux approches NI

Les banques qui adoptent les approches NI à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2025 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille de détail et le portefeuille autre que de détail.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex. les hypothèques et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex. les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex. les prêts aux particuliers, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail tiennent compte de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail. Ces paramètres servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; les autres relations du client avec la Banque; et les données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme il est décrit dans la rubrique « Mode de gestion du risque de modèle de la TD » de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de vente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon les approches NI, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une NRF. La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes. Au Canada, pour les portefeuilles de prêts de gros et de prêts commerciaux, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 1994. Aux États-Unis, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 2007. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent de points de repère pour les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon les approches NI, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE lorsqu'une PD est calibrée pour chaque catégorie de NRE. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et

inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C De 2A à 2C De 3A à 3C	De AAA à AA- De A+ à A- De BBB+ à BBB-	De Aaa à Aa3 De A1 à A3 De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C De 5A à 5C	De BB+ à BB- De B+ à B-	De Ba1 à Ba3 De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD, au moyen de différents modèles utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs, et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance, la structure du prêt et la valeur d'entreprise de l'emprunteur.

La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le peu de cas de défaillance historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitative.

Selon l'approche NI fondation, les PCD sont prescrites, tandis que l'approche NI avancée prévoit l'utilisation de la PCD en cas de ralentissement dans le cas où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD estimée x montant inutilisé) pour les expositions calculées selon l'approche NI avancée ou (UCD prescrite x montant inutilisé) pour les expositions calculées selon l'approche NI fondation.

La NRE et le ratio de retrait jusqu'à un an avant la défaillance sont des indicateurs de l'UCD selon l'approche NI avancée. Par conséquent, les estimations de l'UCD sont calibrées par NRE et ratio de retrait, ce dernier correspondant au ratio de retrait par rapport aux montants autorisés.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD selon l'approche NI avancée sont établies au niveau moyen calibré, par ratio de retrait ou NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Les UCD selon l'approche NI fondation sont prescrites pour les catégories des expositions pertinentes.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard (AS)

À l'heure actuelle, l'AS à l'égard du risque de crédit est appliquée aux nouveaux portefeuilles qui sont en voie de passer aux approches NI ou aux portefeuilles exemptés qui ne sont pas importants ou qui devraient être liquidés. La Banque applique principalement l'AS à certains secteurs au sein des portefeuilles de détail et des portefeuilles autres que de détail. Selon l'AS, les montants des expositions sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF, selon la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains et aux

banques centrales, aux entités du secteur public, aux banques multilatérales de développement, aux banques (maisons de courtage en valeurs mobilières et autres institutions financières) et aux sociétés, la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques. La Banque applique l'AS à certains portefeuilles de détail, y compris les prêts garantis par des biens immobiliers, pour lesquels la pondération de risque attribuée est principalement fondée sur le ratio prêt-valeur de l'exposition et sur le classement de l'exposition comme une exposition productive ou une exposition générale.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé « risque de crédit de contrepartie », est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit que celles que la Banque utilise pour évaluer les prêts. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition dans le cadre de divers scénarios pessimistes. La Banque établit diverses limites pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. Le groupe Gestion du risque évalue et surveille de façon indépendante le risque de crédit de contrepartie par rapport aux politiques et aux limites du crédit établies. Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction examine à intervalles réguliers toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés, pour évaluer la valeur des instruments financiers sous-jacents et l'incidence que pourraient avoir les conditions changeantes du marché sur la Banque.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

La Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés.

Risque lié au rajustement de la valeur du crédit

La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui régissent l'évaluation et la couverture du risque lié au rajustement de la valeur du crédit (RVC). Ces politiques et procédures ainsi que les résultats qui en découlent sont examinés régulièrement et approuvés par la haute direction. Bien que le risque lié au RVC, les fonds propres pour le RVC et la couverture du risque lié au RVC soient gérés et détenus par une fonction de l'organisation spécialisée, le groupe Gestion des risques, qui est une fonction indépendante, supervise le processus, y compris l'efficacité des couvertures, en assurant la reddition de compte et la surveillance à l'égard de la conformité aux politiques et aux cadres ainsi que le respect à l'égard de l'appétit pour le risque. Les modèles quantitatifs utilisés pour évaluer le risque lié au RVC et les fonds propres pour le RVC sont conformes au cadre de gestion du risque de modèle de la TD.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de vérifier que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque vérifie que le système de notation du risque de crédit est conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne

note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque atténue l'exposition aux contreparties de dérivés en ayant recours à des stratégies d'atténuation qui comprennent des conventions-cadres de compensation, des sûretés affectées en garantie et des chambres de compensation centrales. Les conventions-cadres de compensation permettent à la Banque de compenser le montant de façon à obtenir le montant net de l'obligation tandis que les contrats de garantie lui permettent de garantir l'exposition de la Banque. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Les chambres de compensation centrales permettent de réduire encore davantage le risque de crédit bilatéral en prenant la position inverse pour chacune des opérations.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises aux approches NI, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de conclure ces transactions principalement avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations ainsi que des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs des biens immobiliers lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement

l'encours des prêts, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 4 2 EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approche standard et approches fondées sur les notations internes (NI)¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2025			31 octobre 2024		
	Standard	NI	Total	Standard	NI	Total
Expositions de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	5 141 \$	552 249 \$	557 390 \$	4 163 \$	537 075 \$	541 238 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	871	177 970	178 841	866	172 203	173 069
Autres expositions de détail	3 660	110 316	113 976	3 391	104 253	107 644
Total – risque de crédit de détail	9 672	840 535	850 207	8 420	813 531	821 951
Expositions autres que de détail						
Entreprises	2 402	758 573	760 975	2 346	721 156	723 502
Emprunteurs souverains	175	552 954	553 129	205	588 498	588 703
Banques	7 121	180 614	187 735	4 541	171 250	175 791
Total – expositions autres que de détail	9 698	1 492 141	1 501 839	7 092	1 480 904	1 487 996
Expositions brutes au risque de crédit	19 370 \$	2 332 676 \$	2 352 046 \$	15 512 \$	2 294 435 \$	2 309 947 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

La Banque applique l'approche standard pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction. Selon l'approche standard, un coefficient de pondération des risques de 250 % est appliqué aux titres de participation détenus, sauf pour les titres de participation spéculatifs non cotés pour lesquels un coefficient de pondération des risques de 400 % est appliqué. Un coefficient de pondération des risques de 0 %, 20 % ou 100 % prescrit par le BSIF continue d'être appliqué aux expositions sur titres de participation d'entités souveraines et sur titres de participations constitués dans le cadre de programmes créés en vertu de la loi.

Expositions de titrisation

La Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le BSIF. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie des approches permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres et les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables et qui sont admissibles au traitement privilégié aux fins des fonds propres.

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) pour les expositions admissibles. Selon la SEC-IRBA, les pondérations en fonction des risques sont déterminées suivant un modèle de couverture de la perte visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque. La SEC-IRBA tient également compte des rehaussements de crédit disponible pour la protection contre les pertes.

Pour les expositions notées par des agences externes qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques sont attribuées aux expositions selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA ni à la SEC-ERBA et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences

de notation pour leurs notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Selon l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, ni à la SEC-ERBA ni à l'AEI, la Banque utilise l'AS (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujéti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique « Risque de crédit ».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte en raison des instruments financiers détenus dans des portefeuilles de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché (autre que de négociation) structurel est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats découlant des activités bancaires traditionnelles, notamment des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts), ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA), qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt et les taux de change.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. La Banque participe activement à des transactions sur le marché par l'intermédiaire de portefeuilles de négociation et de placements afin d'obtenir des rendements pour la Banque par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que la Banque effectue avec ses clients.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché

touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 43 LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2025				31 octobre 2024				Aux Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	
Actifs exposés au risque de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	109 417 \$	940 \$	108 477 \$	– \$	169 930 \$	1 601 \$	168 329 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	220 136	213 151	6 985	–	175 770	174 232	1 538	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	7 395	–	7 395	–	5 869	–	5 869	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	82 972	72 906	10 066	–	78 061	70 636	7 425	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 986	–	6 986	–	6 417	–	6 417	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	126 369	–	126 369	–	93 897	–	93 897	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	240 439	–	240 439	–	271 615	–	271 615	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	247 078	7 574	239 504	–	208 217	10 488	197 729	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	953 012	–	953 012	–	949 549	–	949 549	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans Schwab	–	–	–	–	9 024	–	9 024	–	Risque actions
Autres actifs ¹	2 047	–	2 047	–	2 230	–	2 230	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	98 707	–	–	98 707	91 172	–	–	91 172	
Total de l'actif	2 094 558 \$	294 571 \$	1 701 280 \$	98 707 \$	2 061 751 \$	256 957 \$	1 713 622 \$	91 172 \$	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts détenus à des fins de transaction	37 882 \$	28 955 \$	8 927 \$	– \$	30 412 \$	26 827 \$	3 585 \$	– \$	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Dérivés	79 356	74 790	4 566	–	68 368	66 976	1 392	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	25 283	25 283	–	–	20 319	20 319	–	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	197 635	3	197 632	–	207 914	2	207 912	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	1 267 104	–	1 267 104	–	1 268 680	–	1 268 680	–	Risque de taux d'intérêt, risque de change
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	43 795	42 475	1 320	–	39 515	37 812	1 703	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	221 150	13 922	207 228	–	201 900	13 540	188 360	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	14 841	–	14 841	–	12 365	–	12 365	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débentures subordonnés	10 733	–	10 733	–	11 473	–	11 473	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ¹	16 934	–	16 934	–	34 066	–	34 066	–	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	179 845	–	–	179 845	166 739	–	–	166 739	
Total du passif et des capitaux propres	2 094 558 \$	185 428 \$	1 729 285 \$	179 845 \$	2 061 751 \$	165 476 \$	1 729 536 \$	166 739 \$	

¹ Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le conseil mondial sur le risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour passer en revue le profil de risque de marché et les résultats des activités de négociation de la Banque. Le comité est présidé par le vice-président et chef, Risque de marché, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation des stratégies liées aux activités de négociation. Le processus suivi par la Banque pour lancer de nouvelles initiatives de négociation ou étendre celles qui existent comprend une évaluation du risque en fonction de l'appétit pour le risque et des compétences en affaires de la Banque, ainsi qu'une évaluation de l'infrastructure adéquate requise pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, les structures de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Des processus sont en place pour classer les positions dans le portefeuille de négociation ou dans le portefeuille bancaire en vue de calculer les fonds propres réglementaires selon la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. Les politiques définissent les exigences en matière de gouvernance et de surveillance des transferts de risque internes.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

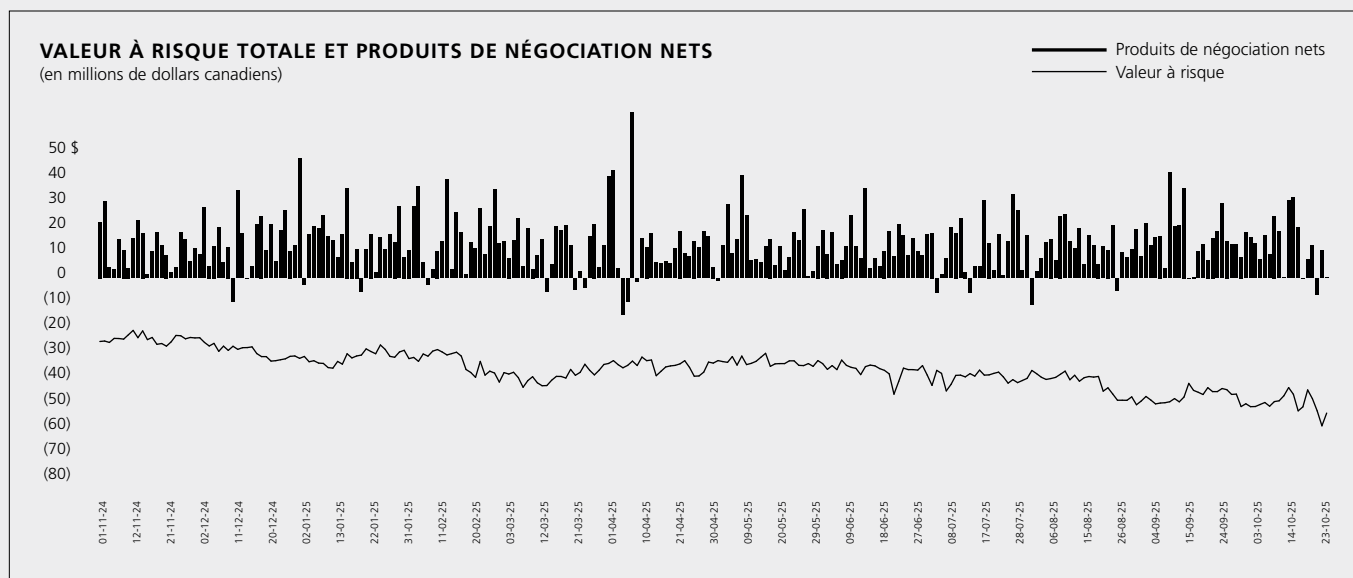
Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2025 a compté 18 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 93 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques. Ces paramètres comprennent la simulation de crise et les sensibilités aux divers facteurs de risque de marché.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 4.4	MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE							
	2025				2024			
(en millions de dollars canadiens)	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	10,3 \$	10,5 \$	21,1 \$	1,6 \$	8,4 \$	16,8 \$	27,7 \$	5,1 \$
Risque d'écart de taux	15,8	19,3	27,4	13,7	25,1	30,0	40,5	18,9
Risque actions	14,1	11,0	29,3	6,6	7,7	7,8	12,0	5,2
Risque de change	4,6	4,1	10,2	1,2	5,2	2,9	7,8	1,2
Risque sur marchandises	37,6	24,6	46,0	3,8	6,0	4,5	11,5	2,2
Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance	13,1	19,8	28,0	13,1	18,2	20,3	29,7	13,8
Effet de diversification ¹	(41,7)	(52,7)	négl. ²	négl.	(45,0)	(50,8)	négl.	négl.
Valeur à risque totale (une journée)	53,8	36,6	58,9	20,9	25,6	31,5	44,9	21,8

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

Toutes les catégories d'actifs ont été touchées par la volatilité sur les marchés en 2025 en raison des préoccupations associées aux droits de douane imposés par les États-Unis et d'autres préoccupations géopolitiques. Le principal facteur ayant eu une incidence sur les modèles de la VaR au cours de la période est l'application de

nouvelles simulations de chocs incorporant la volatilité des marchés pour la période des 259 derniers jours de Bourse. Compte tenu de ce facteur, la VaR a augmenté par rapport à celle de l'exercice précédent.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels à la VaR afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux résultats statistiques du modèle de la VaR.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquences du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016 et la pandémie de COVID-19 de 2020.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les risques de marché des activités bancaires traditionnelles autres que de négociation, tandis que le secteur Services bancaires de gros gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation au sein de ce secteur, tous étant sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le CGR du groupe Trésorerie / la fonction de contrôle des risques de marché autres que de négociation au sein du groupe Gestion du risque assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve les principales politiques relatives au risque de marché autre que de négociation, et surveille les positions et la conformité de la Banque à l'égard de ces politiques grâce aux informations et mises à jour régulières obtenues de la haute direction.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation, s'il n'est pas géré, peut faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter la valeur attendue à long terme. La gestion de ce risque repose sur la gestion du profil des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque en fonction d'une cible et d'un ensemble de limites qui contrôlent l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets de la Banque, tout en maintenant la sensibilité de la valeur économique de la Banque dans les limites de l'appétit pour le risque de celle-ci.

Gestion du risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des produits d'intérêts nets prévisibles et de haute qualité au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion des produits d'intérêts nets tirés de ses positions d'actif et de passif. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Modéliser l'incidence attendue des comportements des clients sur les produits de la TD (p. ex. la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance).
- Assigner des profils d'échéance modélisés selon une cible aux actifs, passifs et capitaux propres sans échéance.
- Mesurer les marges des produits bancaires de la TD compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux.

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt découlant des positions asymétriques, qui se pose lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de révision des taux ou d'échéance différentes. La Banque mesure ce risque en s'appuyant sur une évaluation des flux de trésorerie contractuels, des options incorporées dans les produits, des attentes à l'égard des comportements des clients et des profils d'échéance modélisés pour les produits sans échéance. Pour gérer ce risque, la Banque utilise principalement des instruments financiers dérivés, des placements de gros et des transactions de financement.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Les options rattachées aux produits bancaires, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque utilise une approche de couverture dynamique conçue pour reproduire l'avantage des options achetées.

- **Engagements de taux** : La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les caractéristiques des clients et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs et autres options incorporées** : La Banque modélise son exposition aux options incorporées dans certains produits, d'après une analyse des comportements des clients. Le droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels et le droit de racheter certains produits de dépôts à terme en sont des exemples. Pour les prêts hypothécaires, des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme les incitatifs liés au taux, ainsi que l'âge des prêts, les prix des propriétés, la croissance du produit intérieur brut (PIB), etc. En outre, les incidences combinées sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché. Une analyse similaire est réalisée pour les autres produits comportant des options incorporées.

Mesures du risque de taux d'intérêt structurel

Les principales mesures utilisées pour évaluer ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer l'incidence d'un choc donné des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque. Elle reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque et ne tient pas compte des marges sur les produits.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois par suite d'un rajustement des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire selon un scénario donné de choc des taux d'intérêt.

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque.

TABLEAU 4.5 SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL – MESURES

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2025						31 octobre 2024	
	Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ^{1,2}			Sensibilité des produits d'intérêts nets ^{1,2,3}			Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ¹	Sensibilité des produits d'intérêts nets ^{1,3}
	Dollar canadien ⁴	Dollar américain	Total	Dollar canadien ⁴	Dollar américain	Total	Total	Total
Avant l'incidence fiscale des éléments suivants :								
Augmentation de 100 pdb des taux	(957) \$	(1 558) \$	(2 515) \$	400 \$	390 \$	790 \$	(2 489) \$	720 \$
Diminution de 100 pdb des taux	865	1 227	2 092	(441)	(419)	(860)	1 914	(983)

¹ N'inclut pas les expositions du secteur Services bancaires de gros.

² À compter du 31 juillet 2025, les mesures de sensibilité sont présentées par devise afin de mettre en évidence la sensibilité des produits d'intérêts nets aux variations des taux sous-jacents.

³ Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt et peut comprendre des ajustements au titre d'éléments non récurrents.

⁴ Comprend les expositions aux autres devises.

Au 31 octobre 2025, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 2 515 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, en hausse de 26 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence positive de 790 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, en hausse de 70 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 2 092 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, en hausse de 178 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence négative de 860 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, en baisse de 123 millions de dollars par

rapport à celle de l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle principalement de l'augmentation des actifs nets à taux fixes détenus, proportionnelle à la croissance des fonds propres du portefeuille de négociation. La variation d'un exercice à l'autre de la sensibilité des produits d'intérêts nets est surtout attribuable aux activités de couverture menées par le groupe Trésorerie et aux changements marginaux dans la combinaison de produits. Au 31 octobre 2025, la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets comme présentés restent conformes à l'appétit de la Banque pour le risque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation, surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Afin de réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur certains ratios de fonds propres, les investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger sont couverts de sorte que la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas l'appétit de la Banque pour le risque, selon la variation des taux de change. En règle générale, la Banque ne couvre pas les résultats des filiales à l'étranger, ce qui donne lieu à des variations des résultats consolidés de la Banque lorsque les taux de change pertinents fluctuent.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché structurels qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque actions** – La Banque est exposée au risque actions autre que de négociation découlant des titres de placement désignées à la JVAERG et du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers et de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie et les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque actions autre que de négociation, la Banque a recours à des dérivés sur actions.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres est composé de titres de haute qualité comportant peu de risques et est géré de sorte à atteindre les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs

liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque. En outre, les activités des Services bancaires de gros et les activités d'assurance détiennent également des placements qui sont gérés séparément.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion du risque de marché (autre que de négociation) structurel de la Banque est conçue en vue d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur la rentabilité des prêts et des dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque pourrait varier au fil du temps pour, entre autres, les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- L'incidence de la marge moyenne pondérée en raison de changements dans la composition des activités et de la combinaison de produits.
- Les changements de base entre certains indices du marché.
- Les décalages potentiels de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux d'intérêt du marché, y compris la tarification des dépôts sensibles aux taux d'intérêt.
- Les changements de stratégies de couverture à l'égard de la révision des taux afin de gérer le profil de placements des dépôts de la Banque non sensibles aux taux.
- Les variations des marges de la tranche des dépôts de la Banque qui ne sont pas sensibles aux taux, mais qui ne devraient pas être de nature à long terme, ce qui se traduit par un profil de placements à plus court terme et à plus grande sensibilité aux taux à court terme.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base non sensibles aux taux et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général de volatilité des taux d'intérêt du marché constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques. La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des produits d'intérêts nets plus prévisibles au fil du temps.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens, des systèmes internes ou d'événements extérieurs, et comprend également les pertes liées au risque juridique et aux amendes réglementaires.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque cherche activement à identifier, à atténuer et à gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD et qui contribue à renforcer la résilience opérationnelle et la capacité de la Banque à faire face aux perturbations.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de faire rapport sur ce risque et de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et fait rapport sur le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance, y compris celles qui régissent la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des risques liés aux processus et à l'exécution, la gestion des risques liés aux tiers, la gestion des risques liés aux données, la gestion du risque de fraude, la modification de la gouvernance, la résilience opérationnelle, la gestion des risques liés aux technologies et à la cybersécurité, la gestion du risque lié au personnel et la gestion du risque interne.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation et de chaque fonction du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque fonction du Siège social afin de faire le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, et de procéder à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque secteur d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui surveille les questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit pour le risque de la Banque. Il décrit l'environnement de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et est conçu de sorte à respecter les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et organisation

La gouvernance de la gestion du risque opérationnel met l'accent sur un équilibre entre une solide surveillance indépendante et la prise en charge claire des risques et des contrôles dans chaque secteur d'exploitation et chaque fonction du Siège social. La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque secteur d'exploitation et de chaque fonction du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin d'évaluer si la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, celle-ci doit demeurer au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et y répondre adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour obtenir une opinion professionnelle sur l'entreprise et les risques afin de générer des évaluations sur la probabilité et les estimations de la perte possible découlant d'incidents opérationnels ayant de grandes conséquences qui sont imprévus et qui surviennent hors du cadre normal des activités. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe ainsi que de données sur les pertes internes et la perspective de risque de la Banque qui sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables des secteurs d'exploitation et des fonctions du secteur Siège social sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios hypothétiques et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser les risques extrêmes et par l'évaluation de ces scénarios et plans.

Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation de la solidité financière minimale.

Technologie et cybersécurité

La Banque utilise des technologies pour soutenir ses activités, y compris à l'égard de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres possibilités d'affaires.

La Banque gère les risques liés à la technologie et à la cybersécurité afin de soutenir ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, l'information et les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques par des programmes à l'échelle de l'entreprise et la mise en œuvre des pratiques de gestion du risque liées à la technologie et des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides.

Le comité Surveillance des risques de Plateformes et Technologie de la Banque exerce une surveillance et fournit aux membres de la haute direction des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la technologie et à la cybersécurité, y compris les cybermenaces, la cyberrésilience, le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, la cyberextorsion, le vol d'identité et de données. Ce comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque et au conseil d'administration. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également la planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des pratiques méthodiques à l'égard des activités technologiques.

Gestion des données

La Banque gère le risque lié aux données au moyen du cadre de gestion des risques liés aux données, lequel décrit la gouvernance, les politiques et les processus auxquels les secteurs d'exploitation et les fonctions du Siège social, y compris les fonctions de surveillance, de la TD ont recours pour gérer et régir le risque lié aux données dans les limites de l'appétit pour le risque de la TD.

Les actifs informationnels de la Banque sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières ou inadéquates en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences d'ordre financier, réglementaire ou réputationnel. Le Bureau de la gestion des données de l'entreprise élabore et met en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les données et les actifs informationnels devraient être créés, utilisés ou conservés au nom de la Banque.

Gestion de la poursuite des activités et des crises

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas de crise ou de perturbation des activités. La Banque effectue régulièrement des évaluations des menaces et des analyses des répercussions sur les activités, ainsi que des travaux de planification, des exercices et des tests pour atteindre un niveau cible de résilience opérationnelle dans les limites de son appétit pour le risque. Le programme comprend également l'établissement de structures et de protocoles appropriés de gouvernance et de gestion des crises et des incidents, notamment des procédures de signalement aux décideurs, des mesures coordonnées et des communications internes et externes, afin que la TD puisse réagir efficacement en cas de perturbations importantes des activités.

Gestion des tiers

Un accord commercial avec un tiers désigne tout type d'accord stratégique ou commercial que la TD conclut avec une ou plusieurs entités ou personnes, par contrat ou autrement, à l'exception des engagements qu'elle prend auprès de ses clients et des contrats d'emploi. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les risques liés aux tiers tout au long de la durée de la relation avec ces derniers. Ce processus permet également la gestion des risques et la surveillance par la haute direction de ces ententes conclues avec des tiers que la direction juge appropriées dans la mesure de l'importance de l'entente et du risque s'y rattachant.

Résilience opérationnelle

La résilience opérationnelle est la capacité de la Banque à continuer de fournir et à rétablir rapidement les services essentiels en cas de perturbations des activités, que ce soit en interne ou en externe.

Le programme de résilience opérationnelle de la TD évalue la disponibilité de bout en bout des activités et des services partagés les plus essentiels de la Banque en tenant compte des points de défaillance importants et uniques, tels que la technologie, les tiers, les gens, les locaux et les données, afin de déterminer si les services peuvent être fournis en cas de perturbations, sans causer de préjudice intolérable aux clients et aux marchés financiers.

Changement et mise en œuvre du changement

La Banque a établi une norme à l'échelle de l'entreprise pour le recensement et l'évaluation des risques liés aux changements proposés qui ont une incidence sur les produits, les services, les processus, les activités et la technologie, ainsi que des méthodes officielles pour la mise en œuvre des changements (c.-à-d., le cycle de vie de la prestation des projets, la pratique agile et le cadre agile définis par la TD). Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de changements de la Banque et s'appuie sur une évaluation normalisée des risques liés aux changements, des méthodologies de mise en œuvre des changements, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences ainsi que des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille pour assurer le succès de la mise en œuvre.

Gestion de la fraude

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion de la fraude à l'échelle de la Banque qui visent à réduire le nombre, l'ampleur et l'étendue des activités frauduleuses externes exercées à l'encontre de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi dans l'ensemble de l'entreprise qui sont conçues afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les risques de fraude externe de plus en plus sophistiquée. Les risques de fraude externe sont gérés au moyen de l'établissement de politiques et de procédures appropriées et de la communication de celles-ci, de formation sur les risques de fraude externe suivie par les employés et du suivi des activités afin de maintenir l'adhésion au cadre de gestion des risques de fraude. Le cadre de gestion des risques de fraude décrit la gouvernance, les politiques et les processus auxquels les entreprises de la Banque ont recours pour gérer et régir activement les risques de fraude externe dans les limites de l'appétit pour le risque de la Banque, laquelle fait partie intégrante des opérations quotidiennes et de la culture de la Banque.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche standard de Bâle III (AS) visant le risque opérationnel, et correspondent au produit de la composante indicateur d'activité (CIA) et du multiplicateur des pertes internes (MPI). La CIA est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers et est calculée à partir d'informations financières des trois derniers exercices. Le MPI est calculé à partir des pertes liées au risque opérationnel, déduction faite des recouvrements, subies au cours des dix derniers exercices, et de la CIA.

Gestion du risque lié au personnel

Le risque lié au personnel est le risque que les capacités et les ressources organisationnelles de la Banque ne soient pas adéquates pour soutenir ses objectifs et stratégies d'affaires, ses politiques et processus en matière de ressources humaines, les pratiques qu'elle met en œuvre pour recruter, former et maintenir en poste des ressources ayant les compétences appropriées et possédant l'expertise du domaine requise pour lui permettre d'exercer et de faire croître ses activités en conformité avec les lois et les attentes réglementaires en matière d'emploi. Cela comprend également le risque qu'il y ait un décalage entre la culture cible énoncée par la Banque et sa culture réelle. Le Service des RH élabore des politiques concernant les programmes liés au personnel et aux talents clés, que les secteurs d'exploitation mettent en œuvre dans leurs activités courantes. Le Service des RH, qui agit à titre de fonction de surveillance, assure la surveillance centrale de la culture de la TD et du risque lié au personnel pour la Banque, ce qui comprend la rémunération, la gestion du rendement, la conduite (en collaboration avec le groupe Gestion du risque), l'appréciation et la reconnaissance, et les talents. La Banque applique un programme d'évaluation des talents et de gestion de la relève, axé sur l'évaluation, le perfectionnement et la planification de la relève pour les rôles de direction et les rôles clés au sein de l'organisation. De plus, un programme de gestion des rôles critiques existe pour renforcer nos pratiques d'évaluation des compétences et vise à améliorer la gestion des talents dans les rôles les plus essentiels à la réussite de la Banque. Le groupe Gestion du risque assure une surveillance et un contrôle indépendant des RH en procédant à une évaluation objective et efficace de leurs activités et de leurs programmes.

Gestion du risque interne

L'exposition au risque interne est inhérente au cours normal des activités de la TD et le risque interne continue d'évoluer, entraînant de nouvelles menaces ou des menaces émergentes. La Banque a élaboré et mis en œuvre des stratégies, politiques et pratiques de gestion du risque interne à l'échelle de l'entreprise pour déceler, prévenir et atténuer les activités internes non autorisées. Le cadre de gestion du risque interne de l'entreprise décrit la gouvernance, les rôles, les responsabilités et les processus auxquels les entreprises de la Banque et les fonctions du Siège social ont recours pour gérer et régir activement le risque interne dans les limites de l'appétit pour le risque de la Banque.

Risque en matière de conduite

Le risque en matière de conduite est une catégorie de risques générale qui est liée à divers risques d'entreprise, y compris notamment la protection des consommateurs, l'intégrité des marchés, les crimes financiers et les risques opérationnels. Le risque en matière de conduite englobe les actions ou comportements potentiels d'une organisation ou de ses employés qui pourraient avoir des répercussions sur les plans juridique, réglementaire, financier et de la réputation, et ainsi nuire aux clients, au marché, aux employés et à l'organisation. La TD a fait de la gestion du risque en matière de conduite une priorité et a mis en place des politiques visant à protéger, à maintenir la confiance et à favoriser une culture d'intégrité et de responsabilité auprès de nos clients, du marché, de nos employés et de l'organisation. Cela consiste à promouvoir une culture de comportement éthique, à mettre en place des cadres de gouvernance solides et à veiller à ce que les employés comprennent et respectent le code de conduite et d'éthique de l'organisation.

Le risque en matière de conduite et le risque interne se recoupent lorsque le comportement inapproprié ou contraire à l'éthique des employés se manifeste par des incidents liés à la conduite des affaires qui nuisent aux clients, contreviennent aux exigences réglementaires ou compromettent les normes éthiques de l'organisation. Alors que le risque en matière de conduite englobe une catégorie plus large de questions d'éthique et de conformité, le risque interne se concentre plus spécifiquement sur les menaces provenant de l'intérieur de l'organisation.

Risque de conformité à la réglementation

Le risque de conformité à la réglementation découle d'une éventuelle non-conformité aux lois, règlements, règles, directives réglementaires, codes volontaires et engagements publics applicables, ou aux normes et codes établis par des organismes d'autorégulation. La Banque est confrontée à un risque de conformité à la réglementation dans presque toutes ses activités et gère ce risque principalement au moyen du cadre de gestion de la conformité à la réglementation. Le Service de la conformité de la TD est responsable du cadre de gestion de la conformité à la réglementation, qui fournit une vue d'ensemble du programme de gestion de la conformité à la réglementation fondé sur les risques de la Banque et des directives pour les secteurs d'activité et les fonctions du Siège social de la Banque.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de surveillance du risque opérationnel assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle liés aux modèles. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque et aux organismes de réglementation. Le comité du risque approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation et l'approbation, la mise en œuvre, l'utilisation et la surveillance continue du modèle. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les modèles qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs décident s'il faut un nouveau modèle et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité proportionnel à la notation du risque du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables des modèles s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Le groupe Gestion du risque de modèle exerce un rôle de surveillance, y compris la mise à jour d'une collection centralisée de tous les modèles comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, la validation indépendante des modèles avant chaque utilisation initiale, l'examen annuel des modèles et leur validation continue selon un calendrier préétabli en fonction de la notation du risque des modèles. Le groupe Gestion du risque de modèle établit des normes de surveillance et de mise en œuvre des modèles, et dispense de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon le risque intrinsèque, l'importance et le caractère critique du modèle;
- de la sensibilité d'un modèle aux hypothèses sous-jacentes comprises dans le modèle et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'IA (y compris l'apprentissage machine et les modèles d'IA générative) sont assujettis aux mêmes normes et pratiques de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés

désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, sont abandonnés.

La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour distinguer les modèles des outils autres que des modèles de sorte que les modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante proportionnelle à la notation du risque du modèle. Les outils autres que des modèles sont assujettis à des exigences de gouvernance, telles que des normes relatives à l'utilisation d'outils informatiques.

Risque lié à l'intelligence artificielle

Le risque lié à l'intelligence artificielle (IA) est le risque de dommages potentiels causés aux personnes, aux organisations ou aux systèmes résultant du développement, du déploiement et de l'utilisation de modèles d'IA. Ces risques peuvent provenir de diverses sources, notamment les données utilisées pour entraîner l'IA, le modèle d'IA lui-même, la manière dont le modèle est utilisé et son interaction avec les gens, les organisations et les systèmes.

La responsabilité de la gestion du risque lié à l'IA incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon l'IA qu'elle utilise. De plus, diverses fonctions de gestion des risques et de contrôle surveillent les risques liés à l'IA, y compris notamment la gestion des risques liés à la conformité, aux données, aux modèles, à la technologie et à la cybersécurité ainsi qu'à la protection de la vie privée et aux tiers.

Tous les modèles, y compris les modèles d'IA, sont gérés dans le cadre du processus de gestion du cycle de vie du modèle de la TD, qui repose sur une approche à « trois lignes de défense » pour la gestion du risque lié à l'IA. Cette approche met l'accent sur une surveillance indépendante rigoureuse faisant intervenir plusieurs fonctions de surveillance, et sur une répartition claire des responsabilités et de la propriété des risques liés au déploiement des modèles (y compris les systèmes d'IA). Le cadre de gestion du risque de modèle et la politique mondiale de surveillance des modèles sont des exemples de notre processus complet de gestion des risques, notamment en matière de sécurité, d'équité, de surveillance et de validation.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription, de la protection pour réassurance et du provisionnement des indemnités à la date de passation d'un contrat d'assurance ou de réassurance, au cours du cycle de la demande d'indemnisation ou à la date de l'évaluation. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance et de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex. entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité), du comportement des titulaires de police ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève du groupe Gestion du risque de la Banque. Le comité d'audit de la Banque et le comité de gouvernance de la Banque agissent respectivement comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance (passif au titre de la couverture restante et passif au titre des sinistres survenus) est fondamentale dans les activités d'assurance. TD Assurance établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessations de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, TD Assurance examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante sont régis par les politiques sur le risque de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. De plus, la tarification des produits d'assurance de la TD tient compte des niveaux de fonds propres requis, les rendements cibles étant établis par la direction. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers et à l'assurance pour les petites entreprises.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques, les pandémies ou autres urgences liées à la santé publique et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Nous maintenons des politiques et des normes sur l'établissement des primes et des prix ainsi qu'en matière de souscription pour aider à gérer ces risques inhérents.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen d'une politique de gestion de l'exposition totale et de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour aider à gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La TD met en œuvre un programme de gestion de la liquidité rigoureux, lequel est assujéti à la gouvernance et à la surveillance des risques et est conçu afin de maintenir des liquidités suffisantes pour permettre à la Banque de traverser un événement de liquidité important sans avoir recours à l'aide exceptionnelle d'une banque centrale. La Banque maintient l'accès à une base de financement stable et diversifié et fait correspondre son profil de financement à celui des actifs et des obligations éventuelles qui pourraient être exigibles.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité du risque, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, et le groupe Trésorerie sont responsables de l'identification, de l'évaluation, du contrôle, du suivi et de la surveillance du risque de liquidité.

- Le comité du risque revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve tous les deux ans le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.
- Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres de la Banque est chargé d'établir des structures et des pratiques de gestion efficaces pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité et en assurer la gouvernance.
- Le comité général sur les liquidités et le financement, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Trésorerie, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque.

En plus de notre cadre de surveillance par un comité, les activités de gestion du risque de liquidité sont soumises au modèle de gouvernance à trois lignes de défense. Le groupe Trésorerie, première ligne de défense pour la gestion du risque de liquidité, est soumis à un contrôle de deuxième ligne indépendant et à la surveillance de la fonction gestion des risques. Le groupe d'audit interne de la TD constitue la troisième ligne de défense. Les trois lignes de défense sont indépendantes du secteur dont les activités génèrent un risque de liquidité.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses entreprises conformément à la tolérance au risque de liquidité établi. Les stratégies, les plans et les pratiques de gouvernance de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à réduire l'exposition au risque de liquidité et à maintenir la conformité aux exigences réglementaires. La Banque utilise une combinaison de mesures quantitatives et qualitatives pour gérer le risque de liquidité et s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels et respecter ses engagements envers ses clients dans des conditions normales et dans des conditions de stress. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves supérieures aux exigences réglementaires prescrites, y compris celles prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts diversifiés stables comme principale source de financement et offre la possibilité d'accéder rapidement aux marchés de financement de gros selon diverses modalités et divers types de financement et devises. Cette approche vise à assurer une exposition plus faible aux contractions soudaines de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un Plan de financement d'urgence afin d'être fin prête à faire face à une éventuelle crise de liquidité.

Le programme interne d'évaluation des facteurs de stress de la Banque aide à assurer la gestion du risque de liquidité. L'un des scénarios envisagés est un événement de stress combiné critique entraînant des besoins élevés en matière de liquidité et une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, ce scénario intègre l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui réduit considérablement la disponibilité de financement pour toutes les institutions et fait baisser la négociabilité des actifs. Les politiques en matière de gestion du risque de liquidité de la Banque stipulent que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de crise associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. Les principaux éléments de ce scénario sont les suivants :

- La perte d'accès au financement de gros, y compris le remboursement de la dette qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours.
- L'attrition ou la liquidation accélérée des dépôts.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement des notations de la Banque.

Les mesures et les limites internes servent de complément aux exigences de liquidité réglementaires, elles comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR), le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF), qui sont prescrits dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient aussi compte des mesures réglementaires régionales ainsi que des restrictions qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux secteurs d'activité.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés de la Banque pourraient être utilisés pour aider à répondre à ses besoins potentiels en matière de financement découlant d'événements de crise. L'admissibilité des actifs liquides tient compte de la valeur du marché et de la capacité d'absorption du marché en situation de crise ainsi que des restrictions opérationnelles, juridiques ou autres qui limitent la vente des actifs, leur remobilisation comme sûretés ou leur cession en garantie.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque puisqu'ils servent de soutien aux passifs propres aux assurances et aux exigences de fonds propres.

TAB LEAU 4 6 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
31 octobre 2025					
Trésorerie et réserves des banques centrales	17 966 \$	– \$	17 966 \$	1 130 \$	16 836 \$
Obligations du gouvernement, d'organismes fédéraux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ²	112 902	117 718	230 620	95 245	135 375
Actions	18 403	4 111	22 514	19 146	3 368
Autres titres de créance	6 229	6 219	12 448	9 213	3 235
Autres titres	–	–	–	–	–
Total (libellé en dollars canadiens)	155 500	128 048	283 548	124 734	158 814
Trésorerie et réserves des banques centrales	89 425	–	89 425	185	89 240
Obligations du gouvernement, d'organismes fédéraux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement	215 537	160 502	376 039	179 623	196 416
Actions	65 295	42 664	107 959	62 020	45 939
Autres titres de créance	77 703	17 744	95 447	29 212	66 235
Autres titres	31 647	2 937	34 584	8 161	26 423
Total (non libellé en dollars canadiens)	479 607	223 847	703 454	279 201	424 253
Total	635 107 \$	351 895 \$	987 002 \$	403 935 \$	583 067 \$
31 octobre 2024					
Total (libellé en dollars canadiens)	163 269	117 083	280 352	110 064	170 288
Total (non libellé en dollars canadiens)	482 052	179 665	661 717	247 478	414 239
Total	645 321 \$	296 748 \$	942 069 \$	357 542 \$	584 527 \$

¹ Les actifs liquides non grevés comprennent les actifs au bilan, les actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension et d'autres sûretés hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.

² Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Les actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion, par ses filiales canadiennes et étrangères et par les succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TAB LEAU 4 7 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS DÉTENUS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2025	31 octobre 2024
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	257 722 \$	237 005 \$
Filiales bancaires	306 961	314 306
Succursales à l'étranger	18 384	33 216
Total	583 067 \$	584 527 \$

La moyenne mensuelle des actifs liquides de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 48	SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE
-------------------	--

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les exercices clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
31 octobre 2025					
Trésorerie et réserves des banques centrales	25 713 \$	– \$	25 713 \$	1 062 \$	24 651 \$
Obligations du gouvernement, d'organismes fédéraux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ²	112 447	109 050	221 497	92 535	128 962
Actions	15 946	4 607	20 553	16 422	4 131
Autres titres de créance	5 317	6 315	11 632	7 790	3 842
Autres titres	–	–	–	–	–
Total (libellé en dollars canadiens)	159 423	119 972	279 395	117 809	161 586
Trésorerie et réserves des banques centrales	98 817	–	98 817	211	98 606
Obligations du gouvernement, d'organismes fédéraux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement	223 041	147 932	370 973	163 352	207 621
Actions	60 733	42 275	103 008	59 742	43 266
Autres titres de créance	73 912	16 474	90 386	28 863	61 523
Autres titres	22 523	4 100	26 623	8 076	18 547
Total (non libellé en dollars canadiens)	479 026	210 781	689 807	260 244	429 563
Total	638 449 \$	330 753 \$	969 202 \$	378 053 \$	591 149 \$
31 octobre 2024					
Total (libellé en dollars canadiens)	157 333	117 603	274 936	108 068	166 868
Total (non libellé en dollars canadiens)	423 522	168 349	591 871	221 582	370 289
Total	580 855 \$	285 952 \$	866 807 \$	329 650 \$	537 157 \$

¹ Les actifs liquides non grevés comprennent les actifs au bilan, les actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension et d'autres sûretés hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.

² Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion, par ses filiales canadiennes et étrangères et par les succursales à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

TABLEAU 49	SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS DÉTENUS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES
-------------------	--

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les exercices clos les

	31 octobre 2025	31 octobre 2024
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	250 006 \$	219 007 \$
Filiales bancaires	315 518	290 536
Succursales à l'étranger	25 625	27 614
Total	591 149 \$	537 157 \$

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités quotidiennes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. La TD a mis en place des politiques de cession d'actifs en garantie qui régissent le nombre d'actifs qu'elle grève afin de s'assurer qu'elle dispose d'actifs suffisants pour répondre à ses obligations en matière de liquidité. Un sommaire des actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-dessous.

TABLEAU 50 ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>				
	Total de l'actif	Grevés		Non grevés	
	Total de l'actif	Sûretés données en garantie ¹	Autres ²	Disponibles comme garantie ³ Autres ⁴	
	31 octobre 2025				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	7 512 \$	– \$	– \$	– \$	7 512 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	109 417	5 700	–	99 510	4 207
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres	1 042 834	478 953	25 714	502 937	35 230
Dérivés	82 972	–	–	–	82 972
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	929 408	40 472	101 568	69 890	717 478
Autres actifs ⁵	93 242	262	–	–	92 980
Total de l'actif	2 265 385 \$	525 387 \$	127 282 \$	672 337 \$	940 379 \$
	31 octobre 2024				
Total de l'actif	2 202 763 \$	509 319 \$	113 528 \$	635 491 \$	944 425 \$

¹ Les sûretés données en garanties correspondent à la portion des actifs donnés en garanties dans le cadre d'opérations de grèvement, telles que des mises en pension, des prêts de valeurs mobilières, des contrats de dérivés, et des exigences liées à la participation aux chambres de compensation et aux systèmes de paiement.

² Comprennent les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la TD, telles que la titrisation des actifs et l'émission d'obligations sécurisées.

³ Représentent les actifs qui sont disponibles facilement pour être utilisés en tant que sûreté afin d'obtenir du financement ou de satisfaire aux exigences en matière de garantie. Cette catégorie comprend les prêts non grevés adossés à des biens immobiliers qui sont admissibles à titre de garantie à la FHLB.

⁴ Les autres actifs non grevés ne sont assujettis à aucune restriction quant à leur utilisation pour garantir un financement ou à titre de sûreté, mais ne sont pas considérés comme immédiatement disponibles.

⁵ Les autres actifs comprennent le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation, les actifs d'impôt différé, les montants à recevoir des courtiers et des clients et les autres actifs du bilan qui ne sont pas présentés dans les catégories ci-dessus.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre son indicateur interne de simulation de crise de liquidité, la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour évaluer l'incidence potentielle de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations du risque de liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque maintient des plans de liquidité d'urgence pour l'entreprise et pour les filiales importantes qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers, ces plans jouant le rôle de guide pour gérer les situations de crise de liquidité et faisant partie intégrante du cadre de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Les plans de liquidité d'urgence décrivent les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de l'événement de liquidité et énumèrent les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Dans l'optique d'assurer la préparation opérationnelle, ils fournissent les principales mesures requises pour mettre en œuvre chaque mesure de sortie de crise. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit peuvent avoir une incidence sur l'accès de la Banque à des sources de financement ainsi que leur coût, et sa capacité d'entreprendre certaines activités commerciales de manière rentable. Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et leurs méthodes, et peuvent changer en fonction de plusieurs facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 51	NOTATIONS DE CRÉDIT ¹
------------	----------------------------------

Au

	31 octobre 2025			
	Moody's	S&P	Fitch	DBRS
Dépôts/contrepartie ²	Aa1	A+	AA	AA
Ancienne dette de premier rang ³	Aa2	A+	AA	AA
Dette de premier rang ⁴	A2	A-	AA-	AA (bas)
Obligations sécurisées	Aaa	–	AAA	AAA
Ancienne dette subordonnée – non-FPUNV	A3	A-	A	A (haut)
Dette subordonnée de catégorie 2 – FPUNV	A3 (hyb)	BBB+	A	A (bas)
Dette perpétuelle AT1 – FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB-	BBB+	–
Billets avec remboursement de capital à recours limité – FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB-	BBB+	BBB (haut)
Actions privilégiées – FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB-	BBB+	Pfd-2
Dette à court terme (dépôts)	P-1	A-1	F1+	R-1 (haut)
Perspectives	Stables	Stables	Négatives	Stables

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

² Représentent la notation des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P, la notation des dépôts à long terme de Fitch et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

³ Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

⁴ Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées

aux termes de contrats par les contreparties de dérivés de gré à gré à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 52	EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS ¹
------------	---

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Moyenne pour les exercices clos les</i>	
	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Abaissement de un cran	968 \$	127 \$
Abaissement de deux crans	1 435	287
Abaissement de trois crans	2 506	1 014

¹ Ces exigences de sûretés sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour chaque contrepartie figurant au contrat de gré à gré et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR est une norme selon Bâle III qui vise à faire en sorte que les banques disposent d'un encours suffisant de HQLA non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités, pour couvrir leurs besoins de liquidité dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours.

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, la Banque doit maintenir un LCR minimum de 100 %, sauf en période de tensions financières, dans le cadre desquelles les institutions peuvent utiliser leur encours de HQLA.

Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice *Normes de liquidité*, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque aux dates indiquées.

TAB LEAU 5 3 RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN¹		<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		31 octobre 2025	
		Valeur non pondérée totale (moyenne)²	Valeur pondérée totale (moyenne)³
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité		s. o.⁴ \$	346 383 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :		509 076 \$	32 890 \$
Dépôts stables		270 781	8 123
Dépôts moins stables		238 295	24 767
Financement de gros non garanti, dont :		396 154	194 365
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives		144 433	34 275
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		225 836	134 205
Dettes non garanties		25 885	25 885
Financement de gros garanti		s. o.	52 452
Exigences supplémentaires, dont :		353 824	110 125
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées		53 113	46 624
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette		12 058	12 058
Facilités de crédit et de liquidité		288 653	51 443
Autres obligations de financement contractuelles		20 715	10 842
Autres obligations de financement conditionnelles		842 403	13 118
Total des sorties de trésorerie		s. o. \$	413 792 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis		276 164 \$	48 573 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives		36 025	12 167
Autres entrées de trésorerie		87 208	87 208
Total des entrées de trésorerie		399 397 \$	147 948 \$
		<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
		31 octobre 2025	31 juillet 2025
		Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité		346 383 \$	361 014 \$
Total des sorties nettes de trésorerie		265 844	261 288
Ratio de liquidité à court terme		130 %	138 %

¹ Le LCR est calculé conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui tient compte des exigences en matière de liquidité publiées par le CBCB. Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2025 représente la moyenne des 62 données quotidiennes du trimestre.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie, et des plafonds prescrits par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

⁴ Sans objet conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Le LCR moyen de la Banque était de 130 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2025, et continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion de ses besoins de liquidités. La majorité de ces actifs liquides sont également admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le LCR a diminué tout au long du trimestre alors que la Banque a continué de se concentrer à dégager des excédents importants de la vente de sa participation en actions dans Schwab, ce qui a ramené le LCR à un niveau plus viable⁵⁹. Les actifs du niveau 1 de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2025, calculés conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF et aux exigences en matière de liquidité publiées par le CBCB, représentent 86 % du total des HQLA (86 % pour le trimestre clos le 31 juillet 2025). Conformément aux exigences de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux

États-Unis et les sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

Le NSFR, mesure selon Bâle III, est calculé comme le ratio du montant total du financement stable disponible (FSD) sur le montant total de financement stable requis (FSR). La Banque doit maintenir un ratio NSFR égal ou supérieur à 100 % selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le montant de FSD de la Banque comprend les passifs et les instruments de fonds propres (y compris les dépôts et le financement de gros). Les actifs qui exigent un FSR sont établis en fonction des activités au bilan et hors bilan de la Banque, de leurs caractéristiques de liquidité ainsi que des exigences de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

⁵⁹ Les attentes de la Banque à l'égard des niveaux de liquidités s'appuient sur les hypothèses de la Banque à l'égard de certains facteurs, notamment la croissance des produits, les plans stratégiques, le rythme des rachats d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque (laquelle est assujettie aux prévisions financières et aux exigences en matière de fonds propres). Les hypothèses de la Banque sont assujetties à des incertitudes inhérentes et peuvent varier en fonction de facteurs dépendants et indépendants de la volonté de la Banque, y compris les conditions générales du marché, les perspectives économiques et les enjeux géopolitiques. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

TABLEAU 5 4 RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au

	31 octobre 2025				
	Valeur non pondérée par durée résiduelle				
	Aucune échéance ²	Moins de 6 mois	6 mois à moins de 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée ³
Élément du financement stable disponible					
Fonds propres	123 903 \$	s. o. \$	s. o. \$	7 298 \$	131 201 \$
Fonds propres réglementaires	123 903	s. o.	s. o.	7 298	131 201
Autres instruments de fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	-	-
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	470 047	77 963	31 984	29 816	566 493
Dépôts stables	260 797	30 528	13 738	14 385	304 196
Dépôts moins stables	209 250	47 435	18 246	15 431	262 297
Financement de gros dont :	277 611	413 129	83 843	242 848	468 169
Dépôts opérationnels	121 012	2 494	-	-	61 753
Autre financement de gros	156 599	410 635	83 843	242 848	406 416
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁴	-	2 100	2 184	35 293	-
Autres passifs dont :	56 372	s. o.	s. o.	100 455	8 261
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	7 130	s. o.
Toutes les autres catégories de passifs et de capitaux propres non comprises dans les catégories ci-dessus	56 372	84 006	2 116	7 203	8 261
Total du financement stable disponible					1 174 124 \$
Élément du financement stable requis					
Total des HQLA aux fins du NSFR	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	58 247 \$
Dépôts détenus dans d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	-	-	-	-	-
Prêts et titres productifs :	130 084	283 945	145 572	664 550	788 062
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	-	85 880	7 854	10	10 823
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs accordés à des institutions financières non garantis	-	76 604	11 047	14 305	27 942
Prêts productifs accordés à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et de petites entreprises, et prêts aux entités souveraines, banques centrales et entités du secteur public dont :	41 424	63 444	49 312	295 335	346 858
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour mesurer le risque de crédit	s. o.	-	-	-	-
Prêts hypothécaires résidentiels productifs dont :	36 947	53 704	74 431	280 717	291 115
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour mesurer le risque de crédit	36 947	53 704	74 431	280 717	291 115
Titres qui ne sont pas en défaut et ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	51 712	4 313	2 928	74 183	111 324
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁴	-	2 526	3 638	33 412	-
Autres actifs dont :	90 168	s. o.	s. o.	146 980	126 170
Marchandises physiques, y compris l'or	31 479	s. o.	s. o.	s. o.	27 131
Actifs constituant la marge initiale des contrats dérivés contribuant au fonds de garantie de contrepartie centrale	-	-	-	21 565	18 330
Actifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.	-	-	11 764	4 634
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR avant déduction de la marge de variation constituée	s. o.	s. o.	s. o.	21 995	1 100
Tous les autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus	58 689	82 963	1 120	7 573	74 975
Éléments hors bilan	s. o.	s. o.	s. o.	861 123	31 045
Total du financement stable requis					1 003 524 \$
Ratio de liquidité à long terme					117 %

Au

31 octobre 2024

Total du financement stable disponible	1 154 060 \$
Total du financement stable requis	994 567
Ratio de liquidité à long terme	116 %

¹ Le NSFR est calculé conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui tient compte des exigences en matière de liquidité publiées par le CBCB.

² Les éléments présentés sous la catégorie « Aucune échéance » ne sont assortis d'aucune échéance précise. Cette catégorie regroupe notamment les fonds propres sans échéance, les dépôts sans échéance, les positions courtes, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA et les marchandises physiques.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations aux fins du NSFR prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

⁴ Certains éléments de l'actif et du passif réputés interdépendants par le BSIF, et à ce titre, leurs coefficients de FSR et de FSD sont ajustés à zéro. Les passifs interdépendants ne peuvent être échus pendant que l'actif demeure au bilan, ne peuvent servir à financer d'autres actifs tandis que le principal de l'actif ne peut servir qu'à rembourser le passif. Par conséquent, les seuls actifs et passifs interdépendants de la Banque qui sont admissibles à ce traitement sont les passifs découlant du Programme des Obligations hypothécaires du Canada et leurs actifs non grevés correspondants.

Le NSFR de la Banque au 31 octobre 2025 était de 117 % (116 % au 31 octobre 2024), correspondant à un montant excédentaire de 171 milliards de dollars, ce qui respecte les exigences réglementaires.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément aux politiques de gestion du risque de liquidité, lesquelles exigent que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine, lesquels ont compté pour environ 64 % (63 % au 31 octobre 2024) du financement total de la Banque. Le financement provenant des dépôts non personnels présenté ci-dessous ne tient pas compte des dépôts du secteur Services bancaires de gros de la Banque (y compris ceux du sous-secteur Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement).

TAB LEAU 5 5 SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Dépôts personnels	650 396 \$	641 667 \$
Dépôts non personnels	316 319	310 422
Total	966 715 \$	952 089 \$

¹ La méthode de calcul a été modifiée pour tenir compte du financement provenant des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine.

FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (Fiducie de cartes de crédit Evergreen) et de lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et de papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme et de titres de fiducie de capital inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun au 31 octobre 2025.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (20 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (75 milliards de dollars américains)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni (100 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (5 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché mondial inscrit à la FCA (40 milliards de dollars américains)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		Programme de billets structurés à moyen terme liés – marché mondial non inscrit (20 milliards de dollars américains)

Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2025 s'élevait à 192,0 milliards de dollars (184,5 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

Il est à noter que le tableau 56 « Financement à long terme » et le tableau 57 « Financement de gros » ne présentent aucun financement obtenu par voie d'opération de rachat ou de financement sur valeurs mobilières.

TAB LEAU 5 6 FINANCEMENT À LONG TERME¹

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2025	31 octobre 2024
Financement à long terme par devise		
Dollar canadien	26 %	25 %
Dollar américain	33	31
Euro	32	33
Livre sterling	4	5
Autres	5	6
Total	100 %	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	53 %	51 %
Obligations sécurisées	37	40
Titrisation de prêts hypothécaires ²	8	7
Titres adossés à des créances mobilières à terme	2	2
Total	100 %	100 %

¹ Le tableau comprend les billets garantis et non garantis, de premier rang et subordonnés, sauf les billets structurés et le papier commercial, émis à des investisseurs externes et d'une durée initiale de plus de un an.

² La titrisation de prêts hypothécaires exclut les activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

TABLEAU 57 FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens)

								31 octobre 2025	Aux 31 octobre 2024
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ¹	1 763 \$	195 \$	316 \$	464 \$	2 738 \$	– \$	– \$	2 738 \$	1 856 \$
Billets de dépôt au porteur	646	2 179	2 652	255	5 732	–	–	5 732	787
Certificats de dépôt	9 957	17 974	32 695	29 592	90 218	295	–	90 513	101 168
Papier commercial	7 373	15 625	19 777	10 544	53 319	440	–	53 759	60 339
Obligations sécurisées	–	140	9 958	8 876	18 974	24 335	27 249	70 558	75 399
Titrisation de prêts hypothécaires ²	–	1 814	752	2 742	5 308	3 851	30 965	40 124	32 684
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang ³	–	–	114	1 341	1 455	–	–	1 455	88
Billets à moyen terme non garantis de premier rang ⁴	–	6 051	2 754	8 867	17 672	25 187	57 822	100 681	93 157
Billets et débentures subordonnés ⁵	–	–	–	–	–	–	10 733	10 733	11 473
Titres adossés à des créances mobilières à terme	1 154	3 606	3 822	4 270	12 852	1 351	1 499	15 702	9 604
Divers ⁶	35 181	4 494	962	1 975	42 612	1 375	3 833	47 820	70 951
Total	56 074 \$	52 078 \$	73 802 \$	68 926 \$	250 880 \$	56 834 \$	132 101 \$	439 815 \$	457 506 \$
Dont :									
Garantis	1 155 \$	5 560 \$	14 532 \$	15 888 \$	37 135 \$	29 538 \$	59 715 \$	126 388 \$	153 855 \$
Non garantis	54 919	46 518	59 270	53 038	213 745	27 296	72 386	313 427	303 651
Total	56 074 \$	52 078 \$	73 802 \$	68 926 \$	250 880 \$	56 834 \$	132 101 \$	439 815 \$	457 506 \$

¹ Comprennent seulement les dépôts commerciaux à échéance déterminée auprès de banques.

² Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires émises à des investisseurs externes et dans le cadre des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros.

³ Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

⁴ Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 3,3 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (4,4 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

⁵ Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁶ Comprend les dépôts à échéance déterminée d'institutions autres que des banques (non garantis) de 26,9 milliards de dollars (17,3 milliards de dollars au 31 octobre 2024) et les autres dépôts n'ont aucune échéance.

À l'exclusion des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros, au total en 2025, la Banque a émis à l'intention d'investisseurs externes des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 4,6 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2024), de même que d'autres titres adossés à des créances de 1,4 milliard de dollars (2,6 milliards de dollars en

2024). La Banque a émis aussi 28,2 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (13,6 milliards de dollars en 2024) et des obligations sécurisées de 4,8 milliards de dollars (2,1 milliard de dollars en 2024) au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. L'objectif de la Banque est de financer de façon adéquate ses actifs pour se protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. De plus, la Banque accorde du financement à long terme à l'égard de ces actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

TABLEAU 58 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2025									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	7 512 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	7 512 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	106 857	724	39	–	–	–	–	–	1 797	109 417
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	4 243	5 867	5 219	3 647	4 107	10 100	33 372	31 052	122 529	220 136
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	74	–	332	2 939	1 873	2 177	7 395
Dérivés	10 478	12 594	7 269	4 638	5 006	11 761	17 913	13 313	–	82 972
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	271	226	543	649	251	1 396	2 715	935	–	6 986
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 959	4 006	3 698	3 802	6 061	6 002	48 054	49 739	3 048	126 369
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	4 850	3 768	5 670	7 152	3 992	28 954	70 952	115 102	(1)	240 439
Valeurs mobilières prises en pension ²	164 872	40 541	28 394	6 906	4 840	786	739	–	–	247 078
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	3 463	7 240	16 334	25 284	23 462	78 900	112 140	48 240	–	315 063
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 115	2 652	6 373	9 240	7 052	31 673	96 668	37 975	66 285	259 033
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	41 662	41 662
Entreprises et gouvernements	59 741	12 360	13 577	17 631	17 491	44 950	89 699	56 975	33 519	345 943
Total des prêts	64 319	22 252	36 284	52 155	48 005	155 523	298 507	143 190	141 466	961 701
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(8 689)	(8 689)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	64 319	22 252	36 284	52 155	48 005	155 523	298 507	143 190	132 777	953 012
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	18 980	18 980
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	3 409	3 409
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation ³	–	3	2	4	10	86	679	3 333	6 015	10 132
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	5 388	5 388
Montants à recevoir des courtiers et des clients	27 345	–	–	–	–	–	–	–	–	27 345
Autres actifs	5 207	2 630	3 076	521	485	199	412	507	14 951	27 988
Total de l'actif	397 913 \$	92 611 \$	90 194 \$	79 548 \$	72 757 \$	215 139 \$	476 282 \$	359 044 \$	311 070 \$	2 094 558 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	3 346 \$	4 147 \$	5 288 \$	2 790 \$	4 967 \$	6 314 \$	7 931 \$	3 099 \$	– \$	37 882 \$
Dérivés	10 690	13 350	8 930	7 039	4 359	8 034	15 169	11 785	–	79 356
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	1 096	570	1 069	739	2 248	13 667	5 894	–	25 283
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	48 996	46 231	57 600	26 665	17 192	652	3	–	296	197 635
Dépôts^{4, 5}										
Particuliers	15 300	30 652	24 351	17 289	19 285	17 296	12 784	2	513 437	650 396
Banques	15 232	96	56	–	49	2	2	–	11 796	27 233
Entreprises et gouvernements	18 548	20 498	19 236	15 276	10 272	51 067	56 791	32 004	365 783	589 475
Total des dépôts	49 080	51 246	43 643	32 565	29 606	68 365	69 577	32 006	891 016	1 267 104
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	2 677	575	1 304	1 647	1 245	6 351	14 346	12 879	2 771	43 795
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	196 625	20 970	3 017	237	114	164	23	–	–	221 150
Passifs de titrisation au coût amorti	–	719	182	367	567	1 602	5 104	6 300	–	14 841
Montants à payer aux courtiers et aux clients	27 434	–	–	–	–	–	–	–	–	27 434
Passifs au titre des contrats d'assurance	215	405	607	608	641	1 137	1 508	1 288	869	7 278
Autres passifs	5 198	6 600	2 535	1 628	922	2 380	2 024	5 944	7 009	34 240
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	10 733	–	10 733
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	127 827	127 827
Total du passif et des capitaux propres	344 261 \$	145 339 \$	123 676 \$	74 615 \$	60 352 \$	97 247 \$	129 352 \$	89 928 \$	1 029 788 \$	2 094 558 \$
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7}	16 424 \$	45 279 \$	31 734 \$	23 774 \$	23 268 \$	49 354 \$	174 265 \$	3 658 \$	1 990 \$	369 746 \$
Autres engagements ⁸	131	233	271	325	246	931	2 864	376	12	5 389
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	1 312	1 004	1 855	3 143	1 787	7 012	2 930	–	–	19 043
Total des engagements hors bilan	17 867 \$	46 516 \$	33 860 \$	27 242 \$	25 301 \$	57 297 \$	180 059 \$	4 034 \$	2 002 \$	394 178 \$

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprennent 70 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de « plus de 9 mois à 1 an », une tranche de 24 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 19 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprennent 623 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁸ Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TABLEAU 58 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2024									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 437	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	6 437
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	165 665	23	–	–	–	–	–	–	4 242	169 930
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	3 773	4 852	6 777	4 852	4 729	11 756	28 458	27 484	83 089	175 770
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	–	2	301	1 431	96	702	810	694	1 833	5 869
Dérivés	11 235	12 059	5 501	4 257	2 587	10 485	17 773	14 164	–	78 061
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	367	251	486	613	292	1 144	1 865	1 399	–	6 417
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	357	7 284	6 250	6 459	9 367	5 766	19 729	34 270	4 415	93 897
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	1 620	4 237	4 763	6 367	4 072	30 513	93 429	126 617	(3)	271 615
Valeurs mobilières prises en pension ²	134 310	35 360	19 897	10 119	5 299	1 722	482	–	1 028	208 217
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	7 502	11 817	13 066	16 074	4 353	86 112	132 381	60 344	–	331 649
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	974	1 758	2 509	4 077	6 137	28 498	88 052	35 096	61 281	228 382
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	40 639	40 639
Entreprises et gouvernements	55 591	15 405	10 866	19 340	18 982	47 488	98 362	61 904	29 035	356 973
Total des prêts	64 067	28 980	26 441	39 491	29 472	162 098	318 795	157 344	130 955	957 643
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(8 094)	(8 094)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	64 067	28 980	26 441	39 491	29 472	162 098	318 795	157 344	122 861	949 549
Participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	9 024	9 024
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	18 851	18 851
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	3 044	3 044
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation ³	–	8	1	4	12	81	562	3 130	6 039	9 837
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	4 937	4 937
Montants à recevoir des courtiers et des clients	22 115	–	–	–	–	–	–	–	–	22 115
Autres actifs	6 556	2 478	2 989	556	367	373	312	153	14 397	28 181
Total de l'actif	416 502	\$ 95 534	\$ 73 406	\$ 74 149	\$ 56 293	\$ 224 640	\$ 482 215	\$ 365 255	\$ 273 757	\$ 2 061 751
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	4 522	\$ 2 516	\$ 2 768	\$ 2 101	\$ 3 715	\$ 5 488	\$ 7 566	\$ 1 736	\$ –	30 412
Dérivés	9 923	11 556	5 740	3 319	2 783	8 800	12 877	13 370	–	68 368
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	1 004	328	644	97	3 313	9 443	5 490	–	20 319
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	50 711	25 295	51 967	40 280	37 964	1 477	–	–	220	207 914
Dépôts ^{4, 5}										
Particuliers	14 229	31 997	30 780	16 971	19 064	15 120	15 590	7	497 909	641 667
Banques	14 714	4 287	2 434	16 343	6 954	–	3	–	12 963	57 698
Entreprises et gouvernements	23 536	24 136	11 295	19 038	9 020	37 681	76 667	24 144	343 798	569 315
Total des dépôts	52 479	60 420	44 509	52 352	35 038	52 801	92 260	24 151	854 670	1 268 680
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	1 431	2 392	750	971	603	8 303	10 989	12 610	1 466	39 515
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	173 741	21 172	2 096	1 036	30	1 225	23	–	2 577	201 900
Passifs de titrisation au coût amorti	119	589	819	438	144	1 843	4 823	3 590	–	12 365
Montants à payer aux courtiers et aux clients	26 598	–	–	–	–	–	–	–	–	26 598
Passifs au titre des contrats d'assurance	224	448	671	671	705	1 184	1 656	727	883	7 169
Autres passifs	12 396	14 478	7 279	1 114	876	1 886	1 421	5 608	6 820	51 878
Billets et débetures subordonnés	–	–	–	200	–	–	–	11 273	–	11 473
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	115 160	115 160
Total du passif et des capitaux propres	332 144	\$ 139 870	\$ 116 927	\$ 103 126	\$ 81 955	\$ 86 320	\$ 141 058	\$ 78 555	\$ 981 796	\$ 2 061 751
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7}	31 198	\$ 28 024	\$ 26 127	\$ 24 731	\$ 21 440	\$ 52 706	\$ 174 388	\$ 4 743	\$ 1 948	\$ 365 305
Autres engagements ⁸	113	266	270	400	254	1 019	1 591	403	50	4 366
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	–	–	125	766	490	19	–	–	1 400
Total des engagements hors bilan	31 311	\$ 28 290	\$ 26 397	\$ 25 256	\$ 22 460	\$ 54 215	\$ 175 998	\$ 5 146	\$ 1 998	\$ 371 071

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprendent 75 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 18 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 37 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprendent 609 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁸ Comprendent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

FAITS NOUVEAUX RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En mai 2025, le BSIF a publié une version à l'étude des modifications proposées à la ligne directrice *Normes de liquidité* de 2026 aux fins de consultation publique. Les propositions visent à introduire des catégories de dépôts afin d'évaluer les risques de liquidité associés aux billets structurés et aux dépôts provenant d'intermédiaires financiers non bancaires, et à clarifier les attentes à l'égard des instruments assortis de caractéristiques conditionnelles ou de profils d'échéance incertains, particulièrement en ce qui touche les caractéristiques de rachat anticipé et ce que cela implique sur le plan de la liquidité. Au terme de la consultation, la version définitive des propositions devrait entrer en vigueur au printemps 2026.

Également en mai, le BSIF a lancé une consultation publique auprès des institutions sur le processus d'examen de surveillance au titre du Pilier 2. Le document de travail vise à solliciter les avis sur la façon d'appliquer les quatre principes de Bâle III au titre du Pilier 2 à l'adéquation des liquidités au Canada. Le BSIF vise à mettre en œuvre un processus interne d'évaluation de l'adéquation des liquidités (PIEAL) en tant que processus codifié que doivent suivre les institutions pour évaluer régulièrement l'adéquation globale de leurs liquidités dans le cadre du processus d'examen de surveillance. L'objectif du document de travail est d'examiner les coûts et les avantages de la mise en œuvre d'un PIEAL au Canada. Les consultations sectorielles sont en cours.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer d'un niveau suffisant et d'une composition adéquate de fonds propres par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres dans des conditions normales et en situation de crise.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation et des limites internes.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'adéquation des fonds propres et la gestion des fonds propres en vérifiant si les cibles de fonds propres sont respectées et en approuvant le plan de financement annuel et la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le chef de la gestion des risques et le chef des finances veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et établit des cibles de fonds propres additionnels et des exigences minimales, y compris l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation, afin d'assurer la conformité continue à la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. De plus, le comité vérifie que les cibles de fonds propres établies sont respectées en tout temps afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque et le maintien de fonds propres adéquats.

La Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements appropriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. La Gestion de la trésorerie et du bilan dirige également le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites d'actifs pondérés en fonction des risques et de levier attribués.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays, gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les normes prudentielles resserrées pour les organisations bancaires étrangères qui s'appliquent aux sociétés de portefeuille

bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évolution future des fonds propres réglementaires » et « Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise » ainsi qu'à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Des cibles de fonds propres sont établies afin de prévoir des réserves suffisantes, de sorte que la Banque puisse respecter en tout temps les exigences minimales de fonds propres. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'événements inattendus, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales.

Un processus de surveillance périodique est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres et des limites de l'appétit pour le risque lié aux fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption de pertes importantes et imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies ou s'il existe des préoccupations liées aux fonds propres qui émergent de tendances ou d'événements perturbateurs. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque de conformité

Le risque de conformité est le risque associé à l'incapacité de la Banque de respecter la lettre et l'esprit des principaux textes législatifs et réglementaires, lignes directrices réglementaires, codes volontaires et engagements publics fédéraux, provinciaux ou étatiques sur les services bancaires, les valeurs mobilières, les fiducies et les assurances (collectivement, les lois, règles et règlements) et les autres politiques de la TD liées à ses activités et pratiques en matière de pratiques commerciales et de conduite des marchés, ainsi que les exigences réglementaires applicables à l'échelle de la Banque, ce qui pourrait entraîner des amendes, des sanctions, des obligations ou une atteinte à la réputation, lesquelles pourraient nuire grandement à la Banque.

La Banque est exposée au risque de conformité dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque de conformité et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de conformité ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survenait, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. L'exposition au risque de conformité est inhérente au cours normal des activités de la Banque. Le risque de conformité connu change rapidement en raison de l'évolution des lois et des attentes des organismes de réglementation ainsi que des nouvelles menaces, y compris les menaces géopolitiques et celles associées à l'utilisation de nouvelles technologies étroitement liées entre elles et l'utilisation de l'IA, de l'apprentissage machine, de modèles et des outils d'aide à la prise de décisions.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ

Le risque de conformité étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Il incombe à tous les secteurs d'activité de la Banque d'exercer leurs activités en respectant les exigences de conformité applicables dans les pays où ils exercent leurs activités ainsi que les exigences propres à chaque secteur. Tous les secteurs d'activité de la Banque, y compris les fonctions du Siège social, sont aussi responsables du risque de conformité qu'ils génèrent dans le cadre de leurs activités, y compris le risque de conformité qui pourrait découler des relations avec les fournisseurs indépendants. Pour s'acquitter de ces responsabilités, les secteurs d'activité doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service de la conformité de la TD est une fonction de surveillance indépendante du risque de conformité qui donne des indications objectives et assure la surveillance relativement à la gestion du risque de conformité. Les groupes Services juridiques, Relations avec les autorités de réglementation aux États-Unis et Risque de réglementation fournissent des conseils sur la gestion du risque de conformité. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service de la conformité se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois, règles et règlements applicables. La haute direction du Service de la conformité de la TD fait aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance, qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque, de l'établissement et du maintien de politiques concernant la conformité de la Banque aux dispositions relatives à la protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers du Canada et, en sa qualité de comité de révision de la conduite de la Banque, des transactions entre parties liées pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières fédérales. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque de réglementation présente des rapports périodiques au conseil d'administration et au comité du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ DE LA TD

La gestion efficace du risque de conformité résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de conformité, b) des indications et services-conseils objectifs ou une analyse critique et une surveillance indépendantes afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de conformité et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Bien que chaque secteur d'exploitation et fonction du Siège social ait le devoir de gérer efficacement le risque de conformité, le Service de la conformité de la TD, à titre de fonction de surveillance, joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de conformité de la Banque. Selon les circonstances, ce groupe remplit divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approuvateur).

Le Service de la conformité exerce les fonctions suivantes : il agit à titre de fonction indépendante de surveillance afin d'établir les normes d'entreprise pour les secteurs d'exploitation et les fonctions de surveillance en matière de gestion du risque de conformité; il fait la promotion d'une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité, la responsabilité étant comprise et acceptée dans l'ensemble de la TD pour gérer et atténuer les risques de conformité. En plus de la surveillance du risque de conformité, le Service de la conformité de la TD est également responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à jour du programme de Gestion de la conformité à la réglementation, et il évalue le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles de gestion courants de la conformité de la Banque; il gère de manière proactive les changements réglementaires et maintient une norme en matière de modification au programme de Gestion de la conformité à la réglementation qui encourage les fonctions de surveillance à faire de même; et il aide le chef de la conformité de GBTD à formuler une opinion au comité d'audit sur la question de savoir si les contrôles de gestion de la conformité à la réglementation sont suffisamment robustes pour assurer la conformité aux exigences réglementaires applicables.

Le Service de la conformité a élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à regrouper le risque de conformité de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour recenser et atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Les Services juridiques offrent des services et des conseils juridiques indépendants et protègent la Banque contre tout risque juridique inacceptable. Les Services juridiques ont également élaboré des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent les Services juridiques et le Service de la conformité (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences de conformité.

Enfin, les Affaires internes et publiques (AIP), le groupe chargé de la gestion du risque de réglementation et le groupe Relations avec les autorités de réglementation et affaires gouvernementales établissent et facilitent également la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires, suivent et contrôlent les questions soulevées par ces examens, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque lié aux crimes financiers

Le risque lié aux crimes financiers est le risque associé à l'incapacité de la Banque de recenser et de gérer adéquatement les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux activités de trafic d'influence et de corruption et aux sanctions économiques, ou de se conformer aux exigences légales et réglementaires en matière de crime financier. Le risque lié au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes est le risque que la Banque n'identifie pas efficacement ou ne dissuade pas les personnes impliquées dans le blanchiment d'argent ou le financement des activités terroristes d'utiliser ses produits et services. Le risque lié aux sanctions est le risque que la Banque n'identifie pas efficacement et ne gère pas efficacement l'exposition associée aux sanctions antiterroristes, économiques et commerciales applicables et aux lois et réglementations en matière de contrôle des exportations requises pour atteindre les objectifs en matière de politique étrangère et de sécurité nationale des gouvernements des territoires où la Banque exerce ses activités. Le risque lié au trafic d'influence et à la corruption est le risque que la Banque n'identifie pas et ne gère pas efficacement les activités liées au trafic d'influence ou à la corruption, ce qui serait contraire aux lois, réglementations et directives applicables en matière de lutte contre le trafic d'influence et la corruption.

Le risque lié aux crimes financiers est inhérent à toutes les activités commerciales, y compris les pratiques de gestion des autres risques de la Banque. La Banque joue un rôle essentiel dans la protection de l'économie et la lutte contre le blanchiment d'argent et autres crimes financiers. Une solide culture de gestion des risques et une approche globale de la prévention, de la détection et du signalement des risques liés aux crimes financiers sont fondamentales pour se conformer comme il se doit aux obligations légales et réglementaires. Des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont essentielles à l'intégrité du système financier mondial. En mettant en œuvre de telles mesures, la Banque peut démontrer qu'elle ne facilite pas le blanchiment d'argent ou les infractions qui y sont associées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ AUX CRIMES FINANCIERS

Conformément à son approche globale de la gestion des risques, la Banque met l'accent sur une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux du risque lié aux crimes financiers, tout en établissant des responsabilités claires à l'égard de ce risque. Une gestion efficace du risque lié aux crimes financiers est le résultat d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et nécessite des conseils objectifs, un examen indépendant et une expertise en la matière fournis par le groupe Gestion des risques liés aux crimes financiers (GRCF), ainsi que d'autres fonctions de surveillance en partenariat avec les secteurs d'exploitation afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler, de tester, de surveiller et de communiquer à un échelon supérieur le risque lié aux crimes financiers. La Banque a instauré une solide culture de la gestion des risques à tous les niveaux de l'organisation, à commencer par le conseil d'administration, grâce à une définition claire des rôles et des responsabilités et à une infrastructure globale de gouvernance du programme de GRCF.

Le groupe GRCF, la fonction chargée de la gestion du risque lié aux crimes financiers de la Banque dans la deuxième ligne de défense, élabore des programmes et des politiques clés en matière de crimes financiers, que les secteurs d'exploitation mettent en œuvre dans leurs activités courantes. Ce groupe est responsable d'assurer la conformité à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, de sanctions et de lutte contre le trafic d'influence et la corruption et de la gestion prudentielle

plus large du risque à l'échelle de la Banque, et il est chargé de la supervision des programmes à l'échelle de l'entreprise ainsi que des politiques, normes et modèles qui s'y rattachent. Il incombe également au groupe GRFC, en tant que conseiller proactif de confiance auprès des secteurs d'activité et des fonctions du Siège social, d'encourager une culture uniforme, adaptable et efficace au sein de l'organisation de manière à pouvoir déceler et atténuer promptement le risque lié aux crimes financiers. Sous la direction de la cheffe mondiale, Gestion des risques liés aux crimes financiers et cheffe, *Loi sur le secret bancaire* aux États-Unis, le groupe GRFC définit les politiques clés et utilise un ensemble défini de processus de contrôle interne, soumis à des mécanismes de gouvernance et de test conçus pour en assurer le bon fonctionnement. Il revient au groupe GRFC de définir et de superviser les exigences à respecter pour satisfaire aux attentes réglementaires, mais il incombe à tous les employés de l'entreprise de se conformer à ces exigences et de mettre en œuvre des pratiques efficaces de gestion des risques.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ AUX CRIMES FINANCIERS DE LA TD

Le programme de GRFC s'articule autour de la prévention, de la détection et du signalement du risque lié aux crimes financiers. Il est conçu pour définir clairement les exigences en matière de conformité réglementaire et permettre une surveillance efficace de la part de la direction et des conseils d'administration. La Banque y parvient en confiant aux dirigeants du programme des rôles et des responsabilités bien définis, en documentant les exigences dans une politique et en établissant une tolérance au risque lié aux crimes financiers que la Banque peut examiner et évaluer.

Une gestion efficace du risque lié aux crimes financiers nécessite : 1) des fonctions de GRFC indépendantes et objectives chargées de l'identification et de la surveillance du risque lié aux crimes financiers; 2) des conseils et des recommandations objectifs, et un examen et une surveillance indépendants fournis par le groupe GRFC et d'autres fonctions de surveillance, en partenariat avec la première ligne de défense, afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque lié aux crimes financiers; 3) un ensemble de cadres, de politiques, de procédures, de lignes directrices et de pratiques établis pour l'identification, l'évaluation, le suivi, les tests et la gestion cohérents du risque lié aux crimes financiers dans l'ensemble de la Banque; et 4) une autorité mandatée pour traiter et, si la situation n'est pas résolue de manière satisfaisante, signaler à un niveau supérieur les activités commerciales, y compris les transactions individuelles ou groupées, les produits, les services, la gestion du changement, les activités commerciales de l'entreprise ou les activités commerciales générales, les enquêtes réglementaires importantes, les mesures d'application de la réglementation et les enquêtes internes, ainsi que les activités transactionnelles stratégiques, qui ne sont pas gérées selon la tolérance au risque de la Banque. Afin de satisfaire aux exigences réglementaires et de traiter efficacement le risque lié aux crimes financiers, le programme de GRFC suit un modèle opérationnel comportant des protocoles définis pour la supervision du programme, des rôles et des responsabilités clairs et des canaux de communication établis. Ces processus sont soutenus par les domaines suivants : 1) gens et talent; 2) formation et communication; 3) politiques et normes; et 4) évaluation des risques. L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques lié aux crimes financiers comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et communication d'information.

Dans le cadre du redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque, la Banque améliore son programme de LCBA-BSA aux États-Unis et ses programmes de LCBA, de lutte contre le financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise. La Banque a mis en place une infrastructure de gestion de programme spécialisée afin de surveiller l'exécution de ces programmes. Dans le cas des États-Unis, les travaux, qui s'étendront sur plusieurs années et qui nécessiteront des investissements supplémentaires, sont supervisés par le comité de conformité des conseils d'administration des filiales américaines. Au Canada, les travaux sont supervisés par un bureau responsable du redressement et des forums de gouvernance relevant de la haute direction, y compris un sous-comité de redressement du comité de gestion des risques de l'entreprise, et font régulièrement l'objet de rapports au comité de redressement du conseil d'administration et au comité d'audit du conseil d'administration.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la TD ou de sa marque, un effritement de sa clientèle ou une détérioration de sa situation financière, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses. Les parties prenantes comprennent les clients, les actionnaires, les employés, les organismes de réglementation et les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités.

La TD reconnaît que sa réputation est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque, mais est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Par conséquent, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la TD est exposée, puisque toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation, ce qui peut entraîner une perte de valeur de la Banque ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

La gestion efficace du risque de réputation repose sur la collaboration à l'échelle de l'entreprise, grâce à la surveillance et à la coordination centralisées des processus de gouvernance et de gestion du comité de risque de réputation. Tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, ainsi que de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque. Lorsqu'un employé est au courant ou soupçonne un comportement qui contrevient au Code de conduite et d'éthique de la TD, il a l'obligation de signaler immédiatement ce comportement.

La haute direction de la TD assure une gouvernance et une surveillance de la gestion du risque de réputation au moyen d'une structure de mandats et de comités de gouvernance établie à l'échelle de l'entreprise. Le CRRE de la TD surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation, découlant de risques traditionnels ou non traditionnels, en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le comité est l'organe responsable en plus haut lieu où la haute direction discute des questions liées au risque de réputation et prend des décisions, et peut signaler les questions au président du Groupe et chef de la direction.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des de chaque secteur d'exploitation et du secteur Siège social, ainsi que des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la Banque à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque et est appuyé par la politique de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Cette politique, approuvée par le chef de groupe et CGR, établit des exigences que les secteurs d'exploitation et le secteur Siège social doivent respecter pour aider la TD à gérer le risque de réputation, découlant de risques traditionnels ou non traditionnels, en tenant compte de son appétit pour le risque, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque de perte financière ou autres préjudices découlant de l'incapacité de la Banque à gérer des facteurs environnementaux ou sociaux en perpétuelle évolution, et à y répondre, et qui peuvent nuire à l'exploitation, aux activités commerciales, aux produits, aux clients de la Banque ou aux collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités, ou qui y sont associés.

L'exploitation d'une institution financière complexe dans plusieurs territoires expose les activités et entreprises de la Banque à un large éventail de risques financiers et non financiers. Les enjeux environnementaux et sociaux, y compris les changements climatiques, exposent la Banque à un ensemble de risques (collectivement, le risque environnemental et social) qui sont transversaux, ce qui signifie qu'ils peuvent entraîner des risques financiers et non financiers, y compris, sans s'y limiter, le risque de crédit, le risque de stratégie, le risque de réputation, le risque juridique et le risque de conformité à la réglementation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

L'équipe Gestion des risques ESG établit les cadres et les politiques en matière de gouvernance et de gestion au niveau de l'entreprise du risque environnemental et social de même que des risques liés au climat en vue d'aider les secteurs d'exploitation et les fonctions du Siège social à détecter, gérer, mesurer, contrôler et surveiller le risque environnemental et social et les risques liés au climat actuels et émergents dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services. Conformément aux politiques et procédures internes, les secteurs d'exploitation et les fonctions du Siège social doivent tenir compte de l'applicabilité et de l'évaluation du risque environnemental et social dans les activités commerciales actuelles et nouvelles. De plus, une évaluation du risque environnemental et social doit être intégrée à la gouvernance des unités fonctionnelles et aux processus opérationnels et un niveau approprié de gouvernance et de surveillance doit être appliqué aux procédures opérationnelles connexes. L'équipe Gestion des risques ESG élabore également des outils, des programmes et des formations à l'échelle de l'entreprise pour faciliter l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi du risque environnemental et social.

La surveillance exercée par la haute direction est assurée par un suivi et la présentation de rapports au comité de surveillance du risque opérationnel, au CRRE et au comité du risque du conseil d'administration.

MODE DE GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA TD

La Banque utilise une approche rigoureuse de gestion des risques financiers et non financiers, y compris le risque environnemental et social susceptible d'avoir une incidence actuelle ou future sur la situation concurrentielle, la marque ou la création de valeur à long terme pour les actionnaires de la Banque. La Banque tient compte du risque environnemental et social actuel et éventuel dans ses stratégies en permettant une prise de décision éclairée fondée sur les capacités internes, les pratiques sectorielles, les obligations légales et réglementaires et les attentes des parties prenantes, y compris les actionnaires et les clients, à mesure qu'elles évoluent.

Le cadre de gestion du risque environnemental et social de la Banque décrit comment la Banque gère le risque environnemental et social. Ce cadre est renforcé par la politique sur le risque environnemental et social de la Banque et d'autres politiques propres aux risques.

En ce qui concerne les prêts, la Banque adopte une approche mesurée, axée sur le client et fondée sur les risques en ce qui a trait au risque environnemental et social. Elle procède à une évaluation des risques et à un contrôle préalable qui peuvent inclure l'utilisation d'outils comme le cadre de détermination des risques physiques liés au climat, les notations de risque par secteur, la mobilisation des clients et les questionnaires remplis par eux, les systèmes d'estimation des émissions financées, les évaluations environnementales des sites, les recherches sectorielles et l'analyse des médias, le cas échéant. Les résultats de l'évaluation des risques et du contrôle préalable sont pris en compte dans le processus de gouvernance des risques de la Banque, qui peut inclure une surveillance des secteurs d'exploitation et du secteur Siège social par le comité du risque de réputation. À l'issue de ce processus, la TD décide de manière éclairée d'effectuer ou non des transactions en fonction des risques présentés et de la capacité de la Banque à gérer ces risques.

La Banque continue également d'évaluer les répercussions associées aux changements nouveaux et importants apportés aux produits, services, projets et initiatives de la TD en intégrant une évaluation du risque environnemental et social au processus de gestion des risques liés aux changements de la Banque. De plus, la Banque continue de compter sur son programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise pour l'exploitation de ses secteurs d'activité en cas d'incidents perturbant ses activités, y compris les incidences supplémentaires des changements climatiques, tandis que le programme de gestion des risques liés aux tiers intègre l'évaluation des facteurs de risque environnemental et social, s'il y a lieu, pour les tiers les plus importants.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales et sociales de la Banque sont présentées publiquement dans le cadre du rapport annuel sur la durabilité. Les principales mesures de performance présentées par la Banque sont fondées sur l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du CSF, certaines mesures étant certifiées de façon indépendante.

Risque lié au climat

Le risque lié au climat constitue le risque de pertes financières ou d'autres préjudices, y compris, mais sans s'y limiter, le risque de crédit, le risque de stratégie, le risque de réputation, le risque juridique et le risque de conformité à la réglementation, découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités au sein desquelles la Banque exerce ses activités. Il comprend les risques physiques découlant des conséquences des changements climatiques, ainsi que les risques de transition découlant du processus de transition vers une économie sobre en carbone. Dans son rapport annuel 2024 sur la durabilité, la Banque a souligné ses progrès en matière d'évaluation et de gestion du risque lié au climat et de gestion efficace de ses stratégies commerciales, et elle continue à tirer parti des possibilités qui s'offrent à elle compte tenu de l'évolution des risques.

Le programme Analyse de scénarios climatiques de la Banque l'aide à mieux comprendre les incidences financières des risques liés au climat. L'analyse de scénarios climatiques permet d'évaluer une série de résultats hypothétiques en examinant divers scénarios futurs plausibles alternatifs selon un ensemble donné d'hypothèses et de contraintes. Bien que les scénarios ne soient pas conçus pour fournir des résultats ou des prévisions précis, ils permettent à la Banque d'envisager comment l'avenir pourrait se présenter et comment elle peut s'y préparer. La Banque continue de soutenir l'élaboration d'outils ainsi que de capacités en matière de données climatiques et de modélisation des risques liés au climat pour mieux comprendre le risque de transition et les risques physiques liés aux changements climatiques, ce qui permettra d'orienter son approche afin d'intégrer davantage la gestion des risques liés au climat dans l'ensemble de la société.

La Banque continue d'actualiser et d'élargir la portée de la carte thermique des risques liés au climat, laquelle est étayée par un processus d'examen des risques sectoriels et le cadre de détermination des risques physiques liés au climat, afin d'appuyer le recensement et l'évaluation des risques physiques et de transition liés au climat et de mieux comprendre les sensibilités aux risques liés au climat du secteur d'activité et des régions géographiques et les incidences connexes possibles sur la Banque et ses actifs, ses clients et les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. La Banque continue de peaufiner le cadre de détermination des risques physiques liés au climat et d'étendre son application à l'ensemble de son territoire et de ses secteurs d'activité afin d'alimenter les processus d'évaluation et les stratégies d'atténuation des risques.

La Banque participe aux consultations publiques aux initiatives de défense des intérêts sur les questions climatiques émergentes, notamment les cadres de divulgation proposés par les organismes de réglementation et de normalisation. De plus, elle s'engage activement auprès des organisations non gouvernementales environnementales et communautaires, des associations industrielles, des agences de notation, des communautés autochtones et des organismes d'investissement responsable.

La Banque participe également à divers groupes de travail nord-américains et, en tant que membre du Partnership for Carbon Accounting Financials, elle contribue à l'élaboration et à l'amélioration des méthodes de calcul des nouveaux paramètres climatiques. La Banque fait toujours partie du Climate Risk Consortium de la Risk Management Association, lequel a pour mission de réunir les institutions financières afin d'accroître la sensibilisation aux risques liés aux changements climatiques et d'y répondre, en élaborant des cadres et des recommandations sur les principes de gouvernance, de présentation de l'information et de gestion des risques.

La TD reconnaît qu'elle est exposée à un risque de transition lié à ses propres activités, ainsi qu'à celles des clients qu'elle sert. En 2020, la Banque a présenté son objectif d'atteindre des émissions de gaz à effet de serre (GES) nettes nulles pour ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes connexes de l'Accord de Paris.

La Banque surveille et évalue les faits nouveaux relatifs aux lois, à la politique, à la réglementation, à l'économie, aux technologies et aux parties prenantes, et elle pourrait devoir ajuster ses mesures et ses cibles afin de tenir compte de ces faits nouveaux. De plus, les méthodes ou normes utilisées par les organismes de réglementation, le secteur financier, les groupes sectoriels ou les associations auxquels la Banque participe ou auxquels elle appartient, ou que la Banque ou ses clients utilisent pour mesurer leurs émissions de GES et en faire rapport, pourraient obliger la Banque à modifier ou à retraiter ses points de référence, ses résultats

calculés ou ses cibles en matière d'émissions de GES, et l'amener à modifier ou à réviser son adhésion à des groupes ou des associations. Les limites quant à la disponibilité et à la fiabilité des données peuvent également avoir une incidence sur la capacité de la Banque à évaluer les risques liés au climat. La Banque est consciente de la disponibilité des données et des limites en matière de qualité des données qui ont une incidence sur la gestion des risques et les efforts de réduction des émissions financées, et elle continue de travailler dans le cadre de forums sectoriels pour remédier au manque de taxonomies et de méthodes normalisées. Ces limites devraient s'améliorer au fil du temps à mesure que la Banque continue de faire progresser ses capacités en matière de données en collaborant avec des experts internes et externes en la matière.

Faits nouveaux des organismes de réglementation et des instances de normalisation concernant le risque environnemental et social

En mars 2025, le BSIF a publié des modifications à la ligne directrice B-15 pour s'assurer de l'interopérabilité continue avec les exigences de la version finale des normes du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID). Les principales modifications comprennent le report de la date de mise en œuvre pour la communication d'informations sur les indicateurs sectorielles et sur les émissions de GES du champ d'application 3, qui passe de l'exercice 2025 à l'exercice 2028. Le rapport annuel sur la durabilité 2025 de la Banque tiendra compte de l'intégration graduelle des exigences relatives aux indicateurs intersectoriels, en vigueur au 31 octobre 2025.

En avril 2025, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé qu'elles suspendaient leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée aux changements climatiques qui est fondé sur les deux normes publiées par le CCNID. Les normes du CCNID, publiées en décembre 2024, sont fondées sur les normes internationales sur la durabilité publiées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Ces normes énoncent les obligations de communiquer les informations significatives du point de vue financier sur les risques et les possibilités liés à la durabilité et aux changements climatiques dans le but de répondre aux besoins d'information des investisseurs. Pour devenir obligatoires au Canada, ces normes doivent d'abord être intégrées dans un règlement des ACVM. La Banque continue d'évaluer l'incidence de l'application de ces normes et de suivre l'évolution de la situation du côté des différents organismes de normalisation et de réglementation.

Code de conduite et droits de la personne

La Banque a mis en place plusieurs politiques, y compris le Code de conduite et d'éthique de la Banque qui reflète l'engagement de la Banque à gérer ses

activités de façon responsable et conformément aux lois applicables. Pour des renseignements additionnels sur le Code de conduite et d'éthique, se reporter à la rubrique « Risque de conformité » ci-dessus. La Banque publie un énoncé de position sur les droits de la personne qui est actualisé régulièrement et reflète sa responsabilité d'entreprise de respecter les droits de la personne tels qu'ils sont énoncés dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. La Banque et ses filiales concernées publient également des rapports conformément à la législation sur l'esclavage moderne à laquelle elles sont assujetties. L'énoncé de position sur les droits de la personne et le rapport de la Banque sur l'esclavage moderne et la traite des personnes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.td.com/ca/fr/a-propos-de-la-td/aux-investisseurs/politiques-et-documents-de-referance-enjeux-environnementaux-sociaux-gouvernance>.

Le Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers de la TD vise à promouvoir une conduite responsable au sein de la TD et à protéger ses clients des services bancaires canadiens. Cela comprend également les éléments liés à la promotion de la transparence pour les clients afin de les aider à prendre des décisions éclairées et des dispositions relatives aux transactions justes et équitables (p. ex., les exigences relatives à la résiliation des ententes, à l'accès aux services bancaires de base et aux processus de plaintes).

Aux États-Unis, la politique concernant la prestation de services bancaires justes et responsables de la TD appuie l'engagement de la Banque à traiter toutes les personnes de façon juste et équitable dans l'offre et la prestation de produits et services bancaires : pour atténuer les risques pour les consommateurs; pour prévenir les pratiques discriminatoires et les actes ou pratiques déloyaux, trompeurs ou abusifs; et pour maintenir la conformité aux lois et règlements fédéraux et étatiques applicables. La politique en matière de plaintes de la TD impose à la Banque de cerner et de régler les problèmes des clients et de continuer à améliorer son expérience client légendaire.

Le Code de conduite des fournisseurs de la Banque est également conforme aux engagements pris par cette dernière à l'égard du respect des droits de la personne. Les fournisseurs nouveaux ou éventuels fournissant des biens ou des services par l'intermédiaire du groupe d'approvisionnement centralisé de la Banque doivent s'inscrire par l'entremise d'un système d'approvisionnement de l'entreprise exigeant qu'ils déclarent qu'ils exercent leurs activités conformément aux attentes décrites dans le code de conduite des fournisseurs de la Banque, y compris celles relatives à la protection des droits de la personne et aux pratiques de travail équitables.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2025. Les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables significatives qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, la comptabilisation des contrats de location, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Les états financiers consolidés de 2025 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2025 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2025 de la Banque. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées.
- Les principaux risques qui influent sur la performance du portefeuille d'actifs et la façon dont ces risques sont gérés.
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction.
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte que ces flux de trésorerie ne concordent pas avec un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels de l'instrument satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance.
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours).
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation.
- Caractéristiques liées à l'effet de levier.
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.
- Caractéristiques liées à la durabilité.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente l'estimation objective de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan.

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la PCD et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant les estimations de PD et de PCD aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible tenant compte des sources d'incertitude entourant le scénario de base. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste et du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues.

Jugement d'expert en matière de crédit

La direction exerce son jugement d'expert en matière de crédit pour établir la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles.

Une grande incertitude économique perdure et la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Dans la mesure où certaines répercussions ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires ont été pris en compte, notamment pour ce qui est des risques liés à la grande incertitude en matière de politique et de commerce. Ces ajustements seront mis à jour au besoin dans les périodes à venir.

CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de « certitude raisonnable » comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influencer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Des jugements sont portés pour la détermination des techniques d'évaluation à appliquer, des critères de liquidité et des données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Certains actifs financiers transférés peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées, comme établir si les droits de la Banque de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier.

Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque.

Les droits conservés représentent des droits financiers conservés par la Banque dans les actifs transférés. Ils sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits (pertes) de négociation. Les hypothèses sont passées en revue périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT ou des groupes d'UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations projetées est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des profits et pertes de réévaluation qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à des variations de ces passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites judiciaires et procédures administratives intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions relatives aux poursuites judiciaires et aux procédures administratives nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions relatives aux poursuites judiciaires et aux procédures administratives, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour les provisions de restructuration.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les passifs au titre des contrats d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les contrats d'assurance de dommages, le coût définitif du PSS est estimé par l'actuaire désigné au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour les contrats d'assurance de personnes, les passifs au titre des contrats d'assurance tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses liées au risque d'assurance sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés de 2025.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service

sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque n'a adopté aucune nouvelle norme comptable pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

La norme et les modifications suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque.

États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (IFRS 18), qui remplace les lignes directrices d'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme énonce les exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir, en mettant l'accent sur la fourniture d'informations pertinentes pour les utilisateurs des états financiers. IFRS 18 apporte des modifications à la structure de l'état du résultat net, aux principes de regroupement et de ventilation des informations financières et aux mesures de la performance définies par la direction devant être fournies dans les notes des états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour l'exercice de la Banque ouvert à compter du 1^{er} novembre 2027. L'application anticipée est permise. IFRS 18 devra être appliquée de façon rétrospective avec retraitement des informations comparatives. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7. Les modifications résolvent certaines questions soulevées dans le cadre du suivi après mise en œuvre des dispositions d'IFRS 9 relatives au classement et à l'évaluation. Elles clarifient la façon d'évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles similaires. Les modifications précisent également le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat. En outre, les modifications précisent qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et offrent la possibilité de choisir comme méthode comptable de décomptabiliser un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions sont remplies. Enfin, les modifications ajoutent de nouvelles obligations d'information pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les instruments de capitaux propres classés comme étant à la JVAERG.

Les modifications entreront en vigueur pour l'exercice de la Banque ouvert à compter du 1^{er} novembre 2026. L'application anticipée est permise, avec possibilité de n'adopter de façon anticipée que les modifications relatives au classement des actifs financiers et aux informations à fournir connexes. La Banque est tenue d'appliquer les modifications de manière rétrospective, mais n'est pas tenue de retraiter les chiffres des périodes antérieures. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces modifications.

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2025. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2025.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2025. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint à titre de Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2025.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2025, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière. Pour plus de renseignements sur les modifications de méthodes, procédures et estimations comptables apportées par la Banque, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2025 de la Banque.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de 2025 de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 59	INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES ¹			
		2025	2024	2023
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Total des produits		67 777 \$	57 223 \$	50 690 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		19 973	8 316	10 071
Résultat de base par action		11,57	4,73	5,53
Résultat dilué par action		11,56	4,72	5,52
Dividendes déclarés par action ordinaire		4,20	4,08	3,84
Total de l'actif (en milliards de dollars canadiens)		2 094,6	2 061,8	1 955,1
Dépôts (en milliards de dollars canadiens)		1 267,1	1 268,7	1 198,2

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17).

TABLEAU 60 PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Total	Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
<i>Fédéral</i>								
Juste valeur	1 878 \$	1 619 \$	5 108 \$	7 175 \$	111 \$	– \$	15 891 \$	18 139 \$
Coût amorti	1 876	1 611	5 109	7 210	150	–	15 956	18 281
Rendement	2,36 %	2,16 %	2,65 %	3,16 %	2,81 %	– %	2,80 %	2,30 %
<i>Provinces</i>								
Juste valeur	1 050	3 253	5 973	10 372	432	–	21 080	21 270
Coût amorti	1 046	3 232	5 928	10 335	430	–	20 971	21 263
Rendement	2,61 %	2,60 %	2,24 %	3,18 %	4,09 %	– %	2,82 %	2,61 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis								
Juste valeur	8 859	1 500	12 997	17 278	–	–	40 634	29 503
Coût amorti	8 852	2 223	14 316	15 007	–	–	40 398	29 553
Rendement	3,28 %	3,82 %	4,03 %	4,21 %	– %	– %	3,92 %	4,02 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
Juste valeur	3 146	1	3 507	4 370	2 834	–	13 858	5 694
Coût amorti	3 146	1	3 504	4 359	2 871	–	13 881	5 818
Rendement	3,89 %	4,05 %	4,58 %	4,70 %	4,83 %	– %	4,51 %	2,17 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
Juste valeur	273	1 612	5 932	58	–	–	7 875	1 679
Coût amorti	273	1 612	5 921	58	–	–	7 864	1 687
Rendement	1,17 %	4,10 %	4,34 %	4,07 %	– %	– %	4,18 %	1,80 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes								
Juste valeur	436	1 460	–	–	–	–	1 896	2 137
Coût amorti	431	1 438	–	–	–	–	1 869	2 125
Rendement	2,25 %	3,22 %	– %	– %	– %	– %	3,00 %	2,43 %
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
Juste valeur	914	274	2 932	1 615	2 974	–	8 709	1 384
Coût amorti	913	273	2 929	1 612	2 986	–	8 713	1 397
Rendement	2,84 %	4,41 %	4,46 %	4,58 %	4,94 %	– %	4,48 %	5,78 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes ⁴								
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations de sociétés et autres								
Juste valeur	2 681	3 280	2 212	1 643	3 275	–	13 091	9 446
Coût amorti	2 675	3 257	2 190	1 609	3 279	1	13 011	9 419
Rendement	3,26 %	3,35 %	3,91 %	3,98 %	4,38 %	– %	3,77 %	3,01 %
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
Juste valeur	–	–	–	–	–	2 536	2 536	3 914
Coût	–	–	–	–	–	2 332	2 332	3 810
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	3,57 %	3,57 %	5,59 %
Actions privilégiées								
Juste valeur	–	–	–	–	–	511	511	501
Coût	–	–	–	–	–	523	523	632
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	5,04 %	5,04 %	3,82 %
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Juste valeur	19 237 \$	12 999 \$	38 661 \$	42 511 \$	9 626 \$	3 047 \$	126 081 \$	93 667 \$
Coût amorti	19 212	13 647	39 897	40 190	9 716	2 856	125 518	93 985
Rendement	3,18 %	3,21 %	3,71 %	3,82 %	4,65 %	3,84 %	3,68 %	3,16 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Au 31 octobre 2025, des valeurs mobilières de deux émetteurs avaient une valeur comptable qui représentait plus de 10 %; au 31 octobre 2024, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

⁴ Obligations garanties par une hypothèque.

TABLEAU 60 PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Total 31 octobre 2025	Total 31 octobre 2024
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Titres de créance au coût amorti								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
<i>Fédéral</i>								
Juste valeur	12 262 \$	12 295 \$	2 770 \$	9 361 \$	1 257 \$	– \$	37 945 \$	22 825 \$
Coût amorti	12 267	12 206	2 784	9 368	1 293	–	37 918	22 991
Rendement	2,22 %	2,99 %	2,54 %	3,09 %	3,73 %	– %	2,76 %	2,35 %
<i>Provinces</i>								
Juste valeur	931	3 358	7 836	6 417	328	–	18 870	18 514
Coût amorti	934	3 370	7 811	6 395	326	–	18 836	18 614
Rendement	1,69 %	2,33 %	2,30 %	3,16 %	3,85 %	– %	2,59 %	2,67 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences								
Juste valeur	–	21 273	5 122	–	13 713	–	40 108	49 281
Coût amorti	–	21 692	5 775	91	13 633	–	41 191	51 326
Rendement	– %	1,42 %	1,63 %	3,89 %	2,14 %	– %	1,69 %	1,40 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
Juste valeur	1 922	1 908	5 206	23 713	19 580	–	52 329	70 247
Coût amorti	1 922	1 939	5 286	24 090	20 099	–	53 336	72 773
Rendement	2,65 %	1,69 %	2,77 %	1,89 %	4,69 %	– %	3,05 %	3,48 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
Juste valeur	7 966	13 945	7 832	3 099	–	–	32 842	40 909
Coût amorti	8 006	13 428	6 882	2 891	–	–	31 207	39 394
Rendement	1,15 %	1,70 %	2,35 %	1,99 %	– %	– %	1,73 %	1,61 %
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
Juste valeur	10	1 128	4 504	6 008	15 406	–	27 056	29 422
Coût amorti	10	1 140	4 509	5 981	15 407	–	27 047	29 708
Rendement	2,79 %	2,95 %	3,81 %	4,66 %	4,99 %	– %	4,63 %	4,41 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
Juste valeur	–	–	–	–	13 163	–	13 163	14 874
Coût amorti	–	–	–	–	13 274	–	13 274	15 362
Rendement	– %	– %	– %	– %	3,21 %	– %	3,21 %	3,02 %
Émetteurs canadiens								
Juste valeur	105	1 052	871	532	10	–	2 570	4 620
Coût amorti	105	1 051	867	532	9	–	2 564	4 722
Rendement	2,10 %	2,17 %	2,08 %	3,77 %	4,22 %	– %	2,48 %	2,10 %
Autres émetteurs								
Juste valeur	2 177	6 572	3 920	1 605	–	–	14 274	15 484
Coût amorti	2 188	6 775	4 392	1 711	–	–	15 066	16 725
Rendement	1,40 %	2,55 %	2,94 %	3,06 %	– %	– %	2,56 %	2,71 %
Total des titres de créance au coût amorti								
Juste valeur	25 373 \$	61 531 \$	38 061 \$	50 735 \$	63 457 \$	– \$	239 157 \$	266 176 \$
Coût amorti	25 432	61 601	38 306	51 059	64 041	–	240 439	271 615
Rendement	1,83 %	2,02 %	2,54 %	2,66 %	3,89 %	– %	2,72 %	2,67 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Au 31 octobre 2025, des valeurs mobilières de deux émetteurs avaient une valeur comptable qui représentait plus de 10 %; au 31 octobre 2024, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 6 1 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans		
					31 octobre 2025	31 octobre 2024
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	75 041 \$	190 608 \$	1 820 \$	– \$	267 469 \$	273 069 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	61 934	85 823	170	–	147 927	123 036
Prêts-auto indirects	899	15 159	16 036	–	32 094	29 837
Divers	19 142	723	1 167	–	21 032	19 885
Cartes de crédit	21 867	–	–	–	21 867	20 510
Total des prêts aux particuliers	178 883	292 313	19 193	–	490 389	466 337
Prêts immobiliers						
Résidentiels	16 590	10 795	1 260	157	28 802	27 874
Non résidentiels	14 868	10 788	1 813	312	27 781	25 962
Total des prêts immobiliers	31 458	21 583	3 073	469	56 583	53 836
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	109 737	48 362	7 942	1 417	167 458	163 958
Total des prêts – Canada	288 620	340 675	27 135	1 417	657 847	630 295
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	745	443	1 542	44 864	47 594	58 580
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	9 921	75	740	1 745	12 481	11 525
Prêts-auto indirects	533	25 550	18 142	–	44 225	42 981
Divers	253	972	6	–	1 231	1 099
Cartes de crédit	19 789	–	–	–	19 789	20 123
Total des prêts aux particuliers	31 241	27 040	20 430	46 609	125 320	134 308
Prêts immobiliers						
Résidentiels	3 567	7 992	2 738	330	14 627	13 727
Non résidentiels	8 109	15 366	3 665	703	27 843	28 152
Total des prêts immobiliers	11 676	23 358	6 403	1 033	42 470	41 879
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	43 770	81 743	34 532	7 024	167 069	183 107
Total des prêts – États-Unis	75 011	108 783	54 962	53 633	292 389	317 415
Autres pays						
Prêts aux particuliers	49	–	–	–	49	25
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	7 371	3 902	431	–	11 704	10 138
Total des prêts – autres pays	7 420	3 902	431	–	11 753	10 163
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	–	–	–	–	–	–
Prêts dépréciés acquis	–	–	–	–	–	–
Total – autres prêts	–	–	–	–	–	–
Total des prêts	371 051 \$	453 360 \$	82 528 \$	55 050 \$	961 989 \$	957 873 \$

TABLEAU 6 2 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2025			31 octobre 2024		
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans
Taux fixe	287 967 \$	67 523 \$	36 896 \$	302 548 \$	68 990 \$	44 741 \$
Taux variable	165 393	15 005	18 154	168 941	16 419	20 037
Total	453 360 \$	82 528 \$	55 050 \$	471 489 \$	85 409 \$	64 778 \$

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS		2025	2024
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice		8 094 \$	7 136 \$
Provision pour pertes sur créances		4 505	4 253
Radiations			
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels		7	5
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires		4	8
Prêts-auto indirects		531	437
Divers		324	281
Cartes de crédit		704	587
Total des prêts aux particuliers		1 570	1 318
Prêts immobiliers			
Résidentiels		2	3
Non résidentiels		5	4
Total des prêts immobiliers		7	7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)		417	264
Total – Canada		1 987	1 582
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels		4	3
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires		7	3
Prêts-auto indirects		523	501
Divers		209	266
Cartes de crédit		1 373	1 293
Total des prêts aux particuliers		2 116	2 066
Prêts immobiliers			
Résidentiels		57	8
Non résidentiels		56	100
Total des prêts immobiliers		113	108
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)		540	336
Total – États-Unis		2 656	2 402
Autres pays			
Prêts aux particuliers		–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements		82	–
Total – autres pays		82	–
Autres prêts			
Titres de créance classés comme prêts		–	–
Prêts dépréciés acquis ^{1, 2}		–	–
Total – autres prêts		–	–
Total des radiations en diminution du portefeuille		4 725	3 984
Reprises			
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels		–	–
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires		1	1
Prêts-auto indirects		93	77
Divers		48	47
Cartes de crédit		116	107
Total des prêts aux particuliers		258	232
Prêts immobiliers			
Résidentiels		–	–
Non résidentiels		1	–
Total des prêts immobiliers		1	–
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)		24	23
Total – Canada		282 \$	255 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	7 \$	1 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		
Lignes de crédit domiciliaires	9	3
Prêts-auto indirects	172	163
Divers	26	32
Cartes de crédit	278	212
Total des prêts aux particuliers	492	411
Prêts immobiliers		
Résidentiels	1	2
Non résidentiels	27	14
Total des prêts immobiliers	28	16
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	57	41
Total – États-Unis	549	452
Autres pays		
Prêts aux particuliers	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1	–
Total – autres pays	1	–
Autres prêts		
Titres de créance classés comme prêts	–	–
Prêts dépréciés acquis ^{1,2}	–	–
Total – autres prêts	–	–
Total des reprises portées au portefeuille	832	707
Radiations nettes	(3 893)	(3 277)
Cessions	(22)	(39)
Écarts de conversion et autres ajustements	14	15
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan	8 698	8 088
Moins la variation de la provision pour les positions hors bilan ³	9	(6)
Total de la provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice	8 689 \$	8 094 \$
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	0,41 %	0,35 %

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

³ La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 6 4	DÉPÔTS MOYENS
-------------	----------------------

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercices clos les

	31 octobre 2025			31 octobre 2024		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada¹						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	19 166 \$	– \$	– %	18 246 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	98 939	5 006	5,06	87 264	7 291	8,36
Dépôts sur préavis	329 475	1 387	0,42	312 014	1 595	0,51
Dépôts à terme	408 341	15 353	3,76	383 720	16 730	4,36
Total – dépôts comptabilisés au Canada	855 921	21 746	2,54	801 244	25 616	3,20
Dépôts comptabilisés aux États-Unis						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	11 051	–	–	11 233	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	42 417	1 372	3,23	34 784	1 377	3,96
Dépôts sur préavis	366 734	7 764	2,12	363 171	8 780	2,42
Dépôts à terme	144 428	6 075	4,21	131 054	6 985	5,33
Total – dépôts comptabilisés aux États-Unis	564 630	15 211	2,69	540 242	17 142	3,17
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	–	–	–	5	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	7 885	254	3,22	1 532	81	5,29
Dépôts sur préavis	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme	73 069	2 828	3,87	79 611	4 021	5,05
Total – dépôts comptabilisés dans d'autres pays	80 954	3 082	3,81	81 148	4 102	5,05
Total – dépôts moyens	1 501 505 \$	40 039 \$	2,67 %	1 422 634 \$	46 860 \$	3,29 %

¹ Au 31 octobre 2025, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 234 milliards de dollars (218 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

TABLEAU 6 5	DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus¹
-------------	--

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	
31 octobre 2025					
Canada	98 967 \$	53 964 \$	61 602 \$	164 862 \$	379 395 \$
États-Unis ²	45 371	33 745	15 509	4 006	98 631
Autres pays	37 949	7 220	20 475	84	65 728
Total	182 287 \$	94 929 \$	97 586 \$	168 952 \$	543 754 \$
31 octobre 2024					
Canada	87 189 \$	39 584 \$	68 581 \$	162 097 \$	357 451 \$
États-Unis ²	41 824	33 614	27 596	3 336	106 370
Autres pays	36 401	9 911	35 960	258	82 530
Total	165 414 \$	83 109 \$	132 137 \$	165 691 \$	546 351 \$

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

² Comprennent les dépôts en coupures de 250 000 \$ US ou plus, dont une tranche de 43,5 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de 3 mois, une tranche de 35,2 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 17,6 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 6 à 12 mois » et une tranche de 3,8 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 12 mois » (tranche de 36,9 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « 3 mois », une tranche de 30,5 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 30,0 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 6 à 12 mois » et une tranche de 3,2 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 12 mois au 31 octobre 2024).

TABLEAU 66 PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS MOYENS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025			2024		
	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	32 986 \$	1 141 \$	3,46 %	29 251 \$	1 833 \$	6,27 %
États-Unis	96 099	3 950	4,11	72 331	3 446	4,76
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	82 454	3 026	3,67	77 792	3 110	4,00
États-Unis	26 674	976	3,66	26 410	999	3,78
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	129 989	4 630	3,56	117 514	6 067	5,16
États-Unis	214 597	9 793	4,56	226 820	10 293	4,54
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	86 383	2 711	3,14	86 905	4 253	4,89
États-Unis	86 647	4 644	5,36	74 237	4 837	6,52
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ⁴						
Canada	295 546	11 654	3,94	287 609	12 772	4,44
États-Unis	52 366	2 111	4,03	56 771	2 203	3,88
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	180 223	9 364	5,20	165 582	8 377	5,06
États-Unis	55 762	3 454	6,19	52 340	3 243	6,20
Cartes de crédit						
Canada	22 093	2 985	13,51	20 581	2 712	13,18
États-Unis	19 291	3 615	18,74	18 953	3 652	19,27
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴						
Canada	182 407	9 170	5,03	173 410	10 364	5,98
États-Unis	164 923	9 165	5,56	163 744	10 097	6,17
Autres pays⁵	145 420	5 232	3,60	124 093	5 131	4,13
Total des actifs productifs d'intérêts⁶	1 873 860	87 621	4,68	1 774 343	93 389	5,26
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers ⁷						
Canada	344 072	5 393	1,57	328 798	7 124	2,17
États-Unis	271 867	7 103	2,61	264 636	7 647	2,89
Banques ^{8,9}						
Canada	23 160	766	3,31	20 121	1 078	5,36
États-Unis	28 597	903	3,16	24 319	908	3,73
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{8,9}						
Canada	429 316	15 587	3,63	394 345	17 414	4,42
États-Unis	191 620	7 205	3,76	179 530	8 587	4,78
Billets et débiteures subordonnés	11 673	519	4,45	10 417	436	4,19
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	78 361	2 590	3,31	77 529	3 596	4,64
États-Unis	111 981	6 345	5,67	109 960	7 015	6,38
Passifs de titrisation¹⁰	36 304	886	2,44	30 503	1 002	3,28
Autres passifs						
Canada	5 117	234	4,57	4 092	156	3,81
États-Unis	15 879	1 277	8,04	20 321	1 137	5,60
Autres pays^{8,9}	143 342	5 751	4,01	135 392	6 817	5,04
Total des passifs portant intérêt⁶	1 691 289	54 559	3,23	1 599 963	62 917	3,93
Total des actifs productifs d'intérêts, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	1 873 860 \$	33 062 \$	1,76 %	1 774 343 \$	30 472 \$	1,72 %
Ajouter les actifs non productifs d'intérêts	234 004	-	-	201 032	-	-
Total des actifs, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	2 107 864 \$	33 062 \$	1,57 %	1 975 375 \$	30 472 \$	1,54 %

¹ Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

⁴ Comprendent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 26 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2024).

⁵ Comprendent des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières, des valeurs mobilières prises en pension et des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

⁶ Les actifs productifs d'intérêts moyens et les passifs portant intérêt moyens constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière de la Banque et sont calculés à partir des soldes quotidiens. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁷ Comprendent les charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 1,4 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars en 2024).

⁸ Comprendent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 31 milliards de dollars (31 milliards de dollars en 2024).

⁹ Comprendent des dépôts désignés à la JVRN moyens de 202 milliards de dollars (188 milliards de dollars en 2024).

¹⁰ Comprendent des passifs de titrisation à la juste valeur moyens de 23 milliards de dollars (18 milliards de dollars en 2024) et des passifs de titrisation au coût amorti moyens de 14 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2024).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette

analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 67 ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS ^{1,2}		2025 par rapport à 2024		
(en millions de dollars canadiens)		Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
		Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques				
Canada		234 \$	(926) \$	(692) \$
États-Unis		1 132	(628)	504
Valeurs mobilières				
Détenues à des fins de transaction				
Canada		186	(270)	(84)
États-Unis		10	(33)	(23)
Détenues à des fins autres que de transaction				
Canada		644	(2 081)	(1 437)
États-Unis		(555)	55	(500)
Valeurs mobilières prises en pension				
Canada		(26)	(1 516)	(1 542)
États-Unis		809	(1 002)	(193)
Prêts				
Prêts hypothécaires résidentiels				
Canada		352	(1 470)	(1 118)
États-Unis		(170)	78	(92)
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Canada		741	246	987
États-Unis		213	(2)	211
Cartes de crédit				
Canada		199	74	273
États-Unis		65	(102)	(37)
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Canada		537	(1 731)	(1 194)
États-Unis		73	(1 005)	(932)
Autres pays		896	(795)	101
Total des produits d'intérêts		5 340	(11 108)	(5 768)
Passifs portant intérêt				
Dépôts				
Particuliers				
Canada		331	(2 062)	(1 731)
États-Unis		210	(754)	(544)
Banques				
Canada		163	(475)	(312)
États-Unis		160	(165)	(5)
Dépôts d'entreprises et de gouvernements				
Canada		1 545	(3 372)	(1 827)
États-Unis		578	(1 960)	(1 382)
Billets et débetures subordonnés		53	30	83
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension				
Canada		39	(1 045)	(1 006)
États-Unis		129	(799)	(670)
Passifs de titrisation		191	(307)	(116)
Autres passifs				
Canada		38	40	78
États-Unis		(249)	389	140
Autres pays		389	(1 455)	(1 066)
Total de la charge d'intérêts		3 577	(11 935)	(8 358)
Produits d'intérêts nets		1 763 \$	827 \$	2 590 \$

¹ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

² Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). La majorité de ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

Actifs pondérés en fonction des risques : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs d'intérêts moyens : Mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière de la Banque et est calculée comme la moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à la participation dans Schwab, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Cette mesure peut servir à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires : Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires des secteurs d'exploitation qui reflètent la répartition moyenne du capital. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

Charges nettes du Siège social : Charges autres que d'intérêts liées aux groupes responsables des services et du contrôle de l'entreprise qui ne sont pas affectées à un secteur d'exploitation donné.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti : Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Équivalence fiscale : Méthode de calcul (non conforme aux PCGR) qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt à l'égard de certains titres exonérés d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) : Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défaillantes).

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) : Instruments (actions privilégiées et dette subordonnée) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements : Groupe constitué de banques, d'analystes, d'investisseurs et d'auditeurs mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) : Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est évalué comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors évalué comme étant à la JVAERG.

Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) : Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Levier d'exploitation : Mesure non conforme aux PCGR qui, pour la Banque, correspond à la différence entre la variation en pourcentage des produits rajustés (secteur Services de détail aux États-Unis, selon la devise d'origine), déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance, et la variation en pourcentage des charges rajustées (secteur Services de détail aux États-Unis, en dollars américains), majorées de la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants de la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque. Ensemble, ces rajustements fournissent une mesure du levier d'exploitation que la direction estime plus révélatrice du rendement sous-jacent.

Marge d'intérêts nette : Ratio non conforme aux PCGR correspondant aux produits d'intérêts nets exprimé en pourcentage des actifs productifs d'intérêts moyens aux fins de mesurer le rendement. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette rajustée est calculée de la même façon, mais en utilisant les produits d'intérêts nets rajustés.

Méthode du taux d'intérêt effectif : Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon cette méthode, le taux d'intérêt effectif, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

Notionnel : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Obligations garanties par une hypothèque : Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt, ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) : Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

Perte en cas de défaillance (PCD) : Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Pertes de crédit attendues : Pertes de crédit attendues correspondant à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque.

Points de base (pdb) : Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

Prêts douteux : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

Probabilité de défaillance (PD) : Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

Produits liés aux activités de négociation : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et les produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la JVRN et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros sont également une mesure financière non conforme aux PCGR et sont calculés de la même manière, en utilisant les rajustements de l'équivalence fiscale. Les deux mesures servent à évaluer le rendement des activités de négociation.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) : Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour refléter les pertes sur créances prévues du portefeuille.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé) : Représente les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur créances consiste en une provision à l'étape 3 relative aux actifs financiers dépréciés et à une provision à l'étape 2 et à l'étape 1 relative aux actifs financiers productifs et aux instruments hors bilan. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat consolidé, diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions et subit l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Représente une exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

Ratio cours/bénéfice : Ratio calculé en divisant le cours de clôture de l'action par le résultat par action des quatre derniers trimestres afin d'indiquer le rendement sur le marché. Le ratio cours/bénéfice rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat par action rajusté.

Ratio de versement de dividendes : Ratio représentant le pourcentage du résultat de la Banque payé aux actionnaires ordinaires sous forme de dividende et calculé en divisant les dividendes sur actions ordinaires par le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires. Le ratio de versement de dividendes rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Ratio d'efficacité : Mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités. Le ratio d'efficacité rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits rajustés.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Ratio qui correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires : Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires et sert à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté. Ces deux mesures peuvent être utilisées pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Rendement total pour les actionnaires : Rendement total gagné sur un placement dans des actions ordinaires de la TD. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, en supposant que les dividendes versés sont réinvestis en actions additionnelles.

Résultat de base par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultat dilué par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles. Le résultat dilué par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultats rajustés : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent.

Sinistres liés aux catastrophes : Sinistres liés à un événement unique survenu au cours de la période, pour lesquels le total des demandes d'indemnisation est égal ou supérieur à un seuil interne de 5 millions de dollars avant la réassurance. Le seuil interne de la Banque pourrait changer de temps à autre.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux de croissance annuel composé (TCAC) : Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

Taux d'imposition effectif : Taux et indicateur de rendement correspondant à la charge d'impôt sur le résultat en pourcentage du résultat net avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les résultats rajustés.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à des structures qui financent habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) : Flux de trésorerie contractuels d'un actif financier qui concordent avec un contrat de prêt de base.

Valeur à risque (VaR) : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

Valeur comptable par action : Mesure calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.